

**GIRAUD** (JOSEPH, IRÉNÉE), né le 8 avril 1876 à Cours (Rhône), mort le 30 mai 1936 à Cours.

*Sénateur du Rhône de 1927 à 1936.*

Fils d'un ouvrier tisseur, Joseph Giraud, après des études secondaires, exerça la profession de négociant.

Attaché aux idées socialistes, il fut élu conseiller municipal; adjoint au maire de Cours en 1908, il fut élu maire de cette municipalité en 1912; successivement conseiller d'arrondissement en 1910, puis conseiller général en 1919, il brigua un mandat de sénateur du Rhône et fut élu le 9 janvier 1927, au deuxième tour de scrutin, par 419 voix sur 774 votants.

Joseph Giraud appartenait au parti socialiste S.F.I.O. Il milita dans les groupes laïques de la région et présida la 31<sup>e</sup> société de secours mutuel de Cours. Il s'intéressait aux sports, à la musique, aux mouvements philosophiques, aux collections.

S'il n'intervint pas à la tribune pendant l'exercice de son mandat sénatorial, il participa activement aux travaux de la commission des dépenses administratives, des commissions de la marine, des travaux publics, de l'administration départementale et communale.

En janvier 1936 il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat et c'est dans sa commune natale, quelques mois plus tard, le 30 mai 1936, qu'il décéda à l'âge de 60 ans.

**GIRAUDOUX** (HIPPOLYTE, Jean), né le 29 octobre 1882 à Bellac (Haute-Vienne).

*Commissaire à l'Information du 29 juillet 1939 au 16 juin 1940.*

Le père de Jean Giraudoux était conducteur des ponts et chaussées, ce qui explique sans doute que le fils parcourut en sa jeunesse « le chemin ganglionnaire de cantons et de sous-préfectures autrement fructueux pour la prise de conscience de son état national que le vagabondage d'honneur par des préfectures », celui qui préférait les fonctionnaires ambitieux.

Interne au lycée de Châteauroux, il se tourne vers le travail et, d'enthousiasme, se nourrit avec avidité de l'idéal classique. Ses études furent très brillantes. Licence ès-lettres avec mention très bien; diplôme d'études supérieures d'allemand. Ensuite, c'est Normale supérieure, où il entre 12 ou 13<sup>e</sup> en 1903 et dont il sort premier en 1905 avec une bourse de préceptoral pour l'Allemagne.

S'ouvre alors pour lui une époque de voyages : il est, quelque temps, précepteur en Bavière du prince de Saxe-Meiningen, puis il parcourt l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, et son initiation au monde se poursuit jusqu'en Amérique où il est lecteur de français à l'université de Harvard.

Il rentre à Paris en 1907 et y exerce quelque temps les fonctions de secrétaire auprès du directeur du *Matin*, Maurice Bunnau-Varilla. C'est la période dite littéraire de sa vie, celle des cafés littéraires, des bridges littéraires et des rencontres : d'abord Bernard Grasset. Bientôt Philippe Berthelot, car, en 1910, Giraudoux abandonnant l'agrégation d'allemand s'est tourné du côté du concours des chancelleries — où il est reçu premier — et devient élève vice-consul à la direction politique et commerciale du ministère des Affaires étrangères.

En 1909 paraissent *Les Provinciales* et la « littérature », cette fois, est prise en une œuvre en laquelle éclate cette « animation poétique » où Giraudoux est passé maître dès son coup d'essai. En 1911, paraît *l'École des Indifférents*.

Puis, un matin d'août 1914, c'est le départ pour un nouveau pays, celui de l'épreuve et de la tentation, si toutefois « l'on se laisse séduire par cette petite délégation que les dieux vous donnent à l'instant du combat... »

Giraudoux est blessé en 1914, cité à l'ordre de l'armée et décoré (le premier écrivain français pour fait de guerre) de la Légion d'honneur à titre militaire. En 1915 il rejoint son régiment aux Dardanelles, est blessé une nouvelle fois. Philippe Berthelot l'envoie au Portugal, convalescent et instructeur militaire et quand l'Amérique entre en guerre l'ancien lecteur de Harvard y revient comme... instructeur militaire.

En 1918, Giraudoux rentre en France avec *Simon le Pathétique* (autobiographie prématurée) et *Amica America*.

Dans la paix retrouvée, l'écrivain va s'épanouir dans le même temps que va progresser le diplomate, mais l'homme ne se détournera pas des problèmes politiques du moment, des problèmes de cette guerre « qui a sonné faux ».

En 1924, Giraudoux est nommé secrétaire d'ambassade à Berlin, puis rappelé à Paris, chef des services d'information et de presse. En 1926, il est nommé à la commission d'évaluation des dommages alliés en Turquie, en 1934 inspecteur des presses diplomatiques et consulaires.

Ses œuvres se succèdent : 1919 *Elpenor*, 1920 *Adorable Cléo*, 1921 *Suzanne et le Pacifique*, 1922 *Siegfried et le Limousin* (rêve allemand et terre française !), 1926 *Bella*, 1928 *Juliette au pays des hommes*. Et le théâtre : 1928 *Siegfried*, indéniable succès, et *Amphitryon 38*, 1932 *Judith*, 1933 *Intermezzo* (rêve éblouissant). En 1935, son plus grand succès peut-être : *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, 1937 *Electre*, 1938 *Ondine*.

1939. L'Allemagne plonge le monde à nouveau dans son feu. La guerre de Troie a eu lieu. Giraudoux, appelé au Commissariat général à l'Information le 29 juillet, n'aura ni le temps ni l'occasion d'entreprendre une véritable réforme : orienter ses services vers une plus grande sincérité. Il a écrit lui-même que dans l'entracte de la vie du

pays, dans le congé du médiocre rien n'empêchait de faire l'essai sur cet innombrable camp, non plus d'élèves, mais d'élèves élus, d'une éducation moderne. La guerre c'était l'éducation de ces croisés. Mais c'était compter sans une autre information, une autre radio dont la guerre n'avait modifié ni l'insuffisance ni la vulgarité. C'était compter aussi sans le destin.

Devenu en 1940 président du Comité consultatif de la propagande, il se retira de la vie publique dès que l'ennemi fit peser ses exigences. Il partit à Cusset, chez son frère, à la fin de l'année 1940. Gardant ses distances vis-à-vis de Vichy, indésirable à Paris occupé, il travaille et juge : la guerre, la défaite, le nouveau pouvoir.

Officier de la Légion d'honneur en 1926, depuis juillet 1936 il est commandeur.

Les principaux textes politiques publiés par Giraudoux sont : *Pleins pouvoirs* et *Sans pouvoirs*, titres éloquentes !

De *Pleins pouvoirs*, le président Edouard Herriot dira que Giraudoux y révèle son dernier aspect. Dans ce livre, qu'il faut bien dire politique, il s'ingénie à évoquer les vraies gloires de la France et à définir notre pays comme représentant l'impérialisme de la liberté. C'est en quelque manière un testament qui ne confredit ni son œuvre ni sa vie. Il veut pour son pays un rôle de premier plan dans le conseil humain.

**GIRAULT** (LOUIS, PIERRE, *Alexandre*), né le 21 septembre 1852 à Paris, date et lieu de décès inconnus.

*Député de la Seine de 1896 à 1898.*

Né dans un milieu ouvrier, Alexandre Girault militera de bonne heure dans les mouvements de gauche. Dès l'âge de 16 ans il est arrêté, sous le Second Empire, avec Eudes et les blanquistes ; il participera à la Commune en 1871, ce qui lui vaudra de connaître « la traversée de la Nouvelle-Calédonie » et de rester huit ans au bagne de l'île de Nou : c'est l'amnistie de 1880 qui lui permettra de rentrer en France. Malgré cela, il ne désarme pas et, en 1884, est de nouveau condamné : deux ans de prison et cinq ans de privation de ses droits civils et politiques.

Il est correcteur au journal *l'Intransigeant* d'Henri Rochefort lorsque Prudent-Dervillers, l'un des fondateurs du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, député de la 2<sup>e</sup> circonscription du XIX<sup>e</sup> arrondissement, meurt le 30 octobre 1896. Alexandre Girault est présenté par *l'Intransigeant* et soutenu par Clovis Hugues et Ernest Roche comme candidat d'union socialiste à l'élection partielle du 13 décembre suivant. Cette élection offrait le caractère curieux d'être une bataille entre diverses tendances socialistes et Girault fut élu au scrutin de ballottage

le 27 décembre, avec 2.675 voix sur 4.642 votants contre 1.790 à Prunet, possibiliste, après avoir obtenu au premier tour 1.637 voix sur 5.131 votants contre 800 à Lavier qui se désista en sa faveur, 765 à Bonnet, 718 à Turot, 549 à Serre et 229 à Devron.

Durant son court passage à la Chambre, dans le sillage de Clovis Hugues et de Jules Guesde, il s'intéressa spécialement à la colonisation de Madagascar, à la création d'une caisse de retraites ouvrières, aux questions d'administration pénitentiaire, qu'il connaissait par expérience personnelle, et à l'amnistie.

Alexandre Girault ne se représenta pas aux élections du 8 mai 1898 et abandonna dès lors la vie politique.

Malgré des recherches très poussées il n'a pas été possible de retrouver la date et le lieu de décès d'Alexandre Girault qui ne semble pas être mort à Paris.

**GIRAULT** (FERNAND), né le 8 février 1891 à Saint-Privé (Yonne).

*Député de la Loire de 1936 à 1940.*

M. Girault était contremaître d'usine au moment de la déclaration de la Grande guerre. Blessé à la bataille de Belgique, à Signeux dès le 22 août 1914 et fait prisonnier, sa brillante conduite au feu lui valut d'être cité à l'ordre de son régiment.

Après la guerre, devenu directeur d'une scierie il fut élu conseiller d'arrondissement du canton de Perreux (Loire).

Son influence politique grandissant peu à peu, il décide de se présenter aux élections législatives des 25 avril et 3 mai 1936, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Roanne. Il voulait notamment « modifier les méthodes parlementaires, exiger le vote individuel, supprimer l'initiative des députés en matière de dépenses, faire préparer les lois par un Conseil d'Etat ».

Il enleva le siège après une chaude bataille, obtenant au deuxième tour de scrutin 8.413 voix contre 7.503 à M. Foulhand, député sortant, sur 16.200 votants.

Inscrit au groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, il appartient à la commission des comptes définitifs et des économies et à celle du travail. Dès 1937, il fut chargé du rapport sur le règlement définitif du budget des pensions des exercices 1934 et 1935 ; dans la discussion du budget de l'agriculture il soutint un amendement demandant l'ouverture de crédits pour l'encouragement aux concours et comices agricoles ; il expliqua son vote contre le projet de loi sur l'organisation professionnelle des rapports entre bailleurs et employés par convention collective dans la profession agricole. Lors de la discussion du budget du travail de l'exercice 1938, il s'intéressa par voie d'amendement aux travailleurs à domicile, à la liquidation des pensions d'assurances sociales, à l'artisanat, à l'embauchage et au débauchage.

On l'entendit encore en 1939 sur le statut du mélayage et sur le budget de l'agriculture. Il rédigea aussi le rapport sur la proposition de loi de M. Joseph Massé tendant à inviter le gouvernement à réparer les dommages subis par la coopération des métiers d'art à l'occasion de l'exposition des Arts et Techniques de Paris (1937).

Elu secrétaire de la Chambre des députés le 9 janvier 1940, il demanda en avril suivant à interpeller le gouvernement sur les conditions de mobilisation des classes 1914 et 1915.

Le 10 juillet 1940 il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**GIRAULT (JEAN)**, né le 11 octobre 1825 à Saint-Amand (Cher), mort le 16 avril 1909 à Bruère-Allichamps (Cher).

*Député du Cher au Corps Législatif de 1869 à 1870.*

*Député du Cher de 1876 à 1885.*

*Sénateur du Cher de 1885 à 1909.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSIN, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 184.)

Jean Girault, en janvier 1894, fut réélu sénateur au deuxième tour de scrutin par 412 voix sur 715 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il intervint à la tribune sur le service militaire des membres du Parlement, la réforme de l'impôt des prestations et la proposition de loi concernant les accidents du travail. Au cours des sessions de 1896 et de 1897, il participa activement aux discussions concernant les contributions directes et taxes assimilées.

Le 4 janvier 1900, son mandat de sénateur fut renouvelé par 383 voix sur 713 votants.

A l'occasion de la discussion de chaque budget, Jean Girault défendit ses conceptions et, le 29 mars 1905 en particulier, il proposa un système fiscal complet qui, dit-il, « n'est pas nouveau car depuis trente ans je l'ai exposé presque chaque année à la tribune ». Il s'agit essentiellement « de mettre un terme à la dilapidation qui existe dans nos colonies », d'en « abandonner quelques-unes » et de mettre aussi un terme aux pratiques héritées de la monarchie, c'est-à-dire : ne pas toucher au capital, respecter les privilèges et être tolérant pour les abus. Jean Girault réclamait, entre autres réformes de base, l'abolition du privilège des bouilleurs de cru, un impôt sur les titres nobiliaires, une patente sur les oisifs, la progressivité de tous les impôts existants, la suppression du monopole des compagnies d'assurances, etc... et, en contrepartie, il proposait des dépenses pour assurer des retraites aux vieux ouvriers et couvrir les frais de la maladie des travailleurs.

Jean Girault décédait le 16 avril 1909, à l'âge de 83 ans, à Bruère-Allichamps dans le Cher.

**GIRAY (JEAN-BAPTISTE, ROMAIN)**, né le 9 juillet 1861 à Jarcieu (Isère), mort le 18 juillet 1931 à Nivolas-Vermelle (Isère).

*Député de l'Isère de 1914 à 1919.*

Fils de cordonnier, il s'emploie à Lyon comme ouvrier dans le même métier. Revenu à Jarcieu pour y fonder un comité socialiste, il se présente sans succès aux élections cantonales dans le canton de Beurepaire contre le député Plissonnier.

Méthodique, il s'installe comme cafetier à Bourgoin après les élections législatives de 1910 pour y préparer sa candidature contre Chanoz, député sortant de la 2<sup>e</sup> circonscription de La-Tour-du-Pin, dont la situation s'était affaiblie.

Candidat républicain socialiste aux élections législatives de 1914, il est élu au deuxième tour, le 10 mai 1914, par 6.126 voix contre 5.499 à Chanoz, sur 12.029 votants.

Il devient membre de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission des pensions civiles et militaires et de la commission des marchés de la guerre.

Ses préoccupations auront principalement pour objet les militaires, leur solde, leurs pensions, l'amnistie les concernant et leur démobilisation.

Il n'oublie pas toutefois les agriculteurs de son arrondissement ni qu'il est représentant d'une région tabacole. Professionnel de la chaussure, il se fait le défenseur de cette industrie.

Il perd son siège, à 27 voix près, aux élections du 16 novembre 1919 au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, la liste du parti socialiste sur laquelle il figure n'obtenant que deux élus.

Tête de la liste d'union socialiste aux élections du 11 mai 1924, il n'obtient que 1.394 voix sur 125.953 suffrages exprimés.

Pensant que le retour au scrutin uninominal lui serait plus favorable, il se représenta aux élections du 22 avril 1928, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de La Tour-du-Pin. N'ayant recueilli que 1.558 voix sur 13.049 votants, il renonce définitivement à reconquérir le siège qui échet à Albert Perrin, élu au second tour par 7.501 voix contre 4.891 à Bovier-Lapierre, sur 13.163 votants.

Il mourut le 18 juillet 1931 à Nivolas-Vermelle (Isère) à l'âge de 70 ans.

Il était conseiller général de l'Isère depuis 1922.

**GIRERD (CYPRIEN, JEAN-JACQUES, MARIE, FÉDÉRIC)**, né le 1<sup>er</sup> mai 1832 à Nevers (Nièvre), mort le 9 avril 1916 à Paris.

*Député de la Nièvre de 1876 à 1881.*

*Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Agriculture et du Commerce de 1877 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie

dans ROBERT ET COUSY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 185.)

Enfin, en 1900, il fut nommé à un troisième poste de trésorier-payeur général à Amiens.

Il mourut à Paris le 9 avril 1916, à l'âge de 83 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1888.

**GIRASSE** (EDOUARD), né le 30 octobre 1849 à Meilhan (Lot-et-Garonne), mort le 28 mars 1914 à Paris.

*Sénateur du Lot-et-Garonne  
de 1900 à 1914.*

Edouard Girsse, propriétaire agriculteur, était l'un des contrôleurs du *Herd-Book* garonnais. Il commença sa carrière politique en devenant maire de Meilhan et conseiller général du canton. A la suite du décès du sénateur Faye, républicain, le 5 septembre 1900, il se présenta sous l'étiquette de « républicain agricole » pour lui succéder.

Il obtint 154 voix au premier tour de scrutin et ne fut élu qu'au troisième tour par 361 voix contre 302 à M. Belhomme. Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine.

Son mandat fut renouvelé le 7 janvier 1906. Sous l'étiquette de républicain radical, il fut élu au premier tour de scrutin par 365 voix sur 658 votants, en même temps qu'Armand Fallières, qui le devançait de 48 voix, et Joseph Chaumié.

S'il n'intervint pas à la tribune, son action fut efficace dans les diverses commissions auxquelles il fut appelé à participer.

Edouard Girsse décédait le 28 mars 1914.

**GIROD** (ADOLPHE, LÉON), né le 13 août 1872 aux Verrières, canton de Neuchâtel (Suisse), mort le 5 novembre 1933, à Saint-Mandé (Seine).

*Député du Doubs de 1906 à 1928.*

Fils d'un commis négociant, Adolphe Girod entra à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1892. Il en sort avec le numéro 2 en instruction militaire. Mais il quitte l'armée active en 1897 pour se lancer dans le journalisme. Il devient ainsi rédacteur au *Progès de Lyon*, puis correspondant du *Petit Parisien*.

Membre du comité démocratique de France et du comité de défense et d'action républicaine de Besançon, il se présente aux élections législatives du 6 mai 1906. Il est élu député du Doubs, arrondissement de Pontarlier, au premier tour de scrutin, par 6.820 voix contre 6.105 à M. Grosjean, député sortant.

Candidat du parti radical, il avait déclaré principalement à ses concitoyens :

« Je veux la liberté de conscience... l'impôt progressif sur le revenu... les retraites ouvrières... l'amélioration des tarifs douaniers... l'instruction intégrale donnée gratuitement à tous... »

Au cours de ses vingt-deux ans de mandat, il restera toujours fidèle à ces principes généraux et ceux-ci guideront toujours son action.

Il manifesta une préférence pour la commission de l'armée. De 1906 à 1910, il prend part aux discussions budgétaires et dépose plusieurs propositions de loi ou de résolution concernant les difficultés de la vie agricole ainsi que les grands et les petits problèmes de l'armée. Il s'intéresse aussi aux retraites ouvrières et paysannes.

Il est réélu le 24 avril 1910, au premier tour, par 7.520 voix contre 5.116 à M. de Magallon.

Sous cette dixième législature de la III<sup>e</sup> République, il est membre de la commission de l'armée et de la commission de l'hygiène publique. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il développe une interpellation sur la hausse des alcools et les mesures propres à rendre tout accaparement impossible et dépose une proposition de loi tendant à la protection de l'épargne publique. Mais ce sont les questions militaires qui le préoccupent au premier chef.

Secrétaire de la commission de l'armée, il devient aussi membre du conseil supérieur de l'aéronautique au ministère de la Guerre.

Il est réélu le 26 avril 1914 par 6.520 voix contre 5.542 à M. Alfred Maire.

C'est encore sur les problèmes militaires que vont porter essentiellement les nombreuses propositions de loi ou de résolution qu'il déposera.

Mais c'est la guerre et Adolphe Girod sert vaillamment son pays. Pilote aviateur breveté, il est d'abord commandant des escadrilles du camp retranché de Paris. Puis il forme et commande dans le Nord le premier groupe de bombardement aérien. Il est ensuite chargé de l'organisation de la défense aérienne de Paris, avant d'être nommé inspecteur général des écoles d'aviation.

Deux fois blessé grièvement en avion, il est deux fois cité à l'ordre de l'armée.

Devenu conseiller général du canton de Monthenoil, il est réélu député du Doubs le 16 novembre 1919 sur la liste d'union démocratique pour le relèvement national dans l'ordre et le progrès social, après avoir obtenu 23.198 voix sur 84.610 inscrits, le quotient électoral étant de 11.830 voix.

Membre de la commission de l'armée et de la commission des douanes, il se préoccupe essentiellement dans ses nombreuses interventions de l'avancement dans l'armée, de la situation des anciens combattants, des crédits alloués aux syndicats d'élevage, de la crise des transports, de la crise horlogère, de la politique agricole du gouvernement et de la situation de l'aéronautique.

Vice-président du Conseil général du Doubs, il est réélu le 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches, où il obtient 32.480 voix sur 78.467 inscrits, le quotient électoral étant de 16.410 voix.

Il devient président de la commission de l'armée et est élu questeur de la Chambre le 4 juin 1924. Il fut réélu à ce poste en 1925, 1926, 1927 et 1928.

Il continue à se préoccuper essentiellement de l'organisation générale de l'armée, des difficultés rencontrées par l'agriculture et de la situation de l'aéronautique.

Il ne se représente pas aux élections du 22 avril 1928. A cette époque, il est nommé trésorier-payeur général de la Martinique.

Général de réserve, il meurt à l'âge de 61 ans le 5 novembre 1933, à Saint-Mandé (Seine). Commandeur de la Légion d'honneur, Adolphe Girod était aussi décoré de la Médaille militaire et des Croix de guerre française et américaine.

**GIROD (LOUIS, JEAN)**, né le 19 janvier 1856 à Albertville (Savoie), mort le 25 mai 1922 à Paris.

*Député de Seine-et-Marne de 1902 à 1906.*

Docteur en droit, Louis Girod commença sa carrière administrative comme chef de cabinet du préfet du Vaucluse en 1880. Il fit alors exécuter scrupuleusement les décrets contre les congrégations. En 1885, il fut chargé par le ministre Goblet, en sa qualité de secrétaire général de l'Eure, de la liquidation des biens de l'évêché de Mans. Après avoir été sous-préfet de Bastia (1888), il est nommé successivement chef adjoint du cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie (1893), chef de service au ministère des Colonies (1895), directeur du cabinet chargé du service du personnel et du secrétariat au même ministère (1895), gouverneur de 2<sup>e</sup> classe des colonies (Inde), puis gouverneur de 1<sup>re</sup> classe (1902).

Un congrès démocratique réuni à Nemours le 2 février 1902, auquel assistaient 600 délégués de toutes les communes de l'arrondissement, décide de poser la candidature de Louis Girod à l'élection législative du 27 avril suivant. Lui-même prend devant ce congrès l'engagement de suivre fidèlement la discipline républicaine.

Au premier tour, Louis Girod n'obtint que 6.155 voix contre 8.969 à M. Dupuich et 5.086 à M. Labori. Mais au deuxième tour du 9 mai 1902, après avoir obtenu 10.758 voix sur 20.554 votants alors que son principal concurrent M. Dupuich n'en recueillait que 9.643, il devient député de la circonscription de Fontainebleau. Candidat démocrate radical socialiste, il avait fait l'objet au cours de la campagne électorale, des attaques les plus violentes. Mais, disait-il, dans sa profession de foi, je sais d'où elles viennent : « La main des jésuites, des congrégations et des

cléricaux de tout genre se trouve dans ces manœuvres de dernière heure. »

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale. Membre des commissions des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, et du commerce et de l'industrie, il accomplit avec sérieux et compétence sa tâche de député. En séance publique, il rapporte plusieurs dossiers d'élections et prend part à la discussion du projet de loi relatif à la marine marchande (1905).

Il était maire de Nemours.

Aux élections de 1906, il se fit battre par le bâtonnier Labori.

Gouverneur honoraire des colonies, il mourut à Paris à l'âge de 66 ans le 25 mai 1922.

Louis Girod était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et chevalier du Mérite agricole.

**GIRODET (JOSEPH, PAUL, Emile)**, né le 23 mars 1849 à Bourg-Argental (Loire), mort le 16 avril 1898 à Paris.

*Député de la Loire de 1881 à 1885  
et de 1889 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans *RONNER ET COGNV, Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 188.)

Maire de Saint-Etienne, vice-président du Conseil général de la Loire, Emile Girodet retrouva son siège de député de la Loire, 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Etienne, le 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin, en obtenant 9.369 voix, alors que son concurrent, M. de La Berge, candidat opportuniste, en obtenait 8.992.

Emile Girodet qui s'était déclaré partisan de toutes les libertés et de l'autonomie communale, avait été présenté par le comité central des républicains socialistes de la ville de Saint-Etienne.

Il demanda à interpellier le gouvernement sur la crise des transports à Saint-Etienne et fut entendu sur la demande de déclaration d'urgence fixant les indemnités à payer aux parents des victimes des accidents de mines et aux ouvriers blessés dans ces accidents. Il intervint également sur le régime des huiles de pétrole propres à l'éclairage, ainsi que sur le rétablissement de l'ordre troublé dans Paris à la suite de manifestations d'étudiants.

Aux élections de 1893, le nombre des circonscriptions de Saint-Etienne ayant été porté de trois à quatre, Emile Girodet se présenta cette fois dans la 2<sup>e</sup> circonscription. Il fut élu au premier tour, le 20 août, par 4.694 voix contre 4.303 à M. Crozet-Fourneyron, ancien député, républicain.

Il demanda l'ajournement de la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Saint-Etienne à emprunter une somme de 4.100.000 francs et fut entendu dans la discussion du budget pour l'exercice 1897.

Il mourut à Paris, en cours de mandat, le 16 avril 1898 à l'âge de 49 ans.

**GIROT-POUZOL** (FRANÇOIS, JEAN, AMÉDÉE), né le 18 mars 1832 au Broc (Puy-de-Dôme), mort le 15 juin 1898 à Chalus (Puy-de-Dôme).

*Député du Puy-de-Dôme  
au Corps législatif de 1865 à 1869.*

*Représentant du Puy-de-Dôme  
à l'Assemblée Nationale en 1871  
et de 1873 à 1876.*

*Député du Puy-de-Dôme de 1876 à 1885.  
Sénateur du Puy-de-Dôme  
de 1885 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 189.)

Après 1889, François Girot-Ponzol n'intervint plus à la tribune du Sénat.

Lors du renouvellement du 4 janvier 1891, il obtint 526 voix sur 1.155 votants, mais dut laisser son siège à M. Gomot, républicain, qui en obtint 648.

Il se consacra alors au Conseil général du Puy-de-Dôme où il représentait le canton de Saint-Germain-Lembron depuis 1860.

Aux élections législatives du 20 août 1893, il s'opposa, sans succès, dans la circonscription d'Issoire, à Bony-Cistermes, qui fut réélu avec 12.681 voix sur 23.942 votants contre 10.989; il récidiva le 8 mai 1898, mais fut encore battu avec 11.178 voix sur 25.748 votants contre 14.456 à Bony-Cistermes réélu.

Il mourut un mois plus tard, le 15 juin 1898, au château de Sansac dans la commune de Chalus. Il avait 63 ans.

**GIROU** (GEORGES), né le 15 septembre 1860 à Paris, mort le 15 avril 1916 à Paris.

*Député de la Seine de 1898 à 1902.*

Comptable devenu industriel, Georges Girou milita au sein de plusieurs organisations et comités républicains de la capitale, il fut membre de la ligue de la révision fondée par Clemenceau et Laurent Pichat, et devint secrétaire de la fédération des groupes républicains socialistes de la Seine.

Aux élections législatives de 1899, il ne lui manqua qu'une soixantaine de voix pour battre Jacques, président du Conseil général de la Seine.

L'année suivante, il fut élu conseiller municipal de Paris. Il conserva son siège au renouvellement de 1893.

Candidat de l'union des républicains socialistes aux élections générales de 1898, il triompha, au deuxième tour, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du XIV<sup>e</sup> arrondissement par 7.335 voix sur 14.906 votants,

son concurrent Cuverville n'obtenant que 4.653 suffrages.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des indépendants et siégea dans plusieurs commission, dont celle des colonies.

Georges Girou se déclarait partisan de : la ratification par le peuple d'une nouvelle Constitution, la suppression du Sénat, la séparation des Eglises et de l'Etat, l'élection des juges, la décentralisation administrative par l'extension des franchises municipales ou départementales, l'instruction intégrale et gratuite à tous les degrés, la réduction à son minimum du service militaire obligatoire et égal pour tous, la liberté des syndicats professionnels.

Dans son programme économique et social on relève : la transformation en service public des monopoles industriels et commerciaux, l'institution d'un impôt progressif sur la richesse, la suppression des octrois et des taxes de consommation, le droit pour tous les travailleurs à la retraite à partir de 60 ans.

Ces objectifs guidèrent son action parlementaire. Il déposa des propositions de loi concernant : l'allocation d'une pension de retraite aux anciens militaires non traités, l'unification des pensions des gendarmes, l'institution et l'organisation du jury correctionnel, la réforme du régime des Loissons. Il fut également l'auteur d'une proposition de résolution relative à la constitution de retraites pour tous les travailleurs.

Au cours des débats, il prit la parole en faveur des ouvriers des enfants assistés, des anciens militaires nécessiteux, des adolescents et des femmes employés dans les établissements industriels. Il se fit également entendre sur : les caisses de retraites ouvrières, le repos hebdomadaire, la situation des agents de chemins de fer, les grèves de Marseille, l'incendie du Théâtre français.

Georges Girou n'obtint pas le renouvellement de son mandat de député. En effet, au second tour de la consultation de 1902, il ne recueillit que 8.569 voix contre 9.068 à Messimy, candidat radical-socialiste, sur 17.966 votants.

Mais cet échec ne mit pas un terme à sa carrière politique. Dès 1903, il retourna siéger au Conseil municipal de Paris, assemblée dont il devint le président en 1911. Sa grande connaissance des questions économiques lui valut aussi d'être nommé rapporteur général du budget du département de la Seine.

Georges Girou mourut à Paris le 15 avril 1916. Il était âgé de 56 ans.

**GIROUD** (CASIMIR), né le 3 janvier 1811 à Auch (Gers), mort le 30 août 1896 à Douai (Nord).

*Député du Nord de 1879 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 190.)

Après son échec de 1885 il se retira définitivement de la vie politique et mourut à Douai le 30 août 1896, à l'âge de 85 ans.

**GITTON** (MARCEL GIROUX dit), né le 26 avril 1903 à Versailles (Seine-et-Oise).

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

1914 : aîné de trois enfants, il a 11 ans lorsque son père est mobilisé. Muni de son certificat d'études primaires, il entre comme manoeuvre dans une usine pour venir en aide à sa famille. Il apprendra ensuite son métier dans une maison de chauffage.

A 16 ans, Marcel Gitton participe à la fondation d'un groupe de jeunesse à Versailles. Il adhère ensuite à la fondation des Jeunesses socialistes et suit cette fédération dans son ralliement à la III<sup>e</sup> Internationale, après la scission de Tours. Il est nommé trésorier de la 26<sup>e</sup> Entente des Jeunesses communistes en Seine-et-Oise. Entre-temps, il avait adhéré à la C.G.T.

Après avoir accompli son service militaire, il reprend son activité militante.

En novembre 1925, il est désigné comme secrétaire des syndicats du bâtiment de la région parisienne. Trois ans plus tard, il se voit confier les fonctions de secrétaire de la fédération unitaire du bâtiment et, en 1929, il est appelé au secrétariat de la Confédération générale du travail unitaire. Il dirige à ce titre de nombreuses actions revendicatives, notamment dans le bâtiment de la région parisienne, à Reims, à Concarneau et à Dunkerque.

Sur le plan politique, Marcel Gitton était membre du comité central du parti communiste français depuis 1928. Entré au bureau politique du parti en 1929, il devient secrétaire du comité central aux côtés de Maurice Thorez, de Jacques Duclos et d'André Marty.

Il fut l'un des signataires du pacte d'unité d'action du 27 juillet 1934. A l'occasion des élections sénatoriales du 20 octobre 1935, il est chargé par son parti de mettre sur pied une liste unique des formations de gauche.

Le 26 mai 1935, il est élu, au premier tour, conseiller général de la Seine pour le canton de Pantin, mandat qu'il conservera jusqu'en 1939.

Marcel Gitton est, avec Jacques Duclos, le représentant du parti communiste au comité national du rassemblement populaire. Il représente également son parti avec Marcel Cachin, Gabriel Péri et Jacques Duclos, au sein du rassemblement universel pour la paix.

Aux élections législatives du 2<sup>e</sup> avril 1936, il fut présenté dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Denis, dont le député sortant était un socialiste, Louis Marsais. Il recueillit au premier tour 11.887 voix, contre 5.295 au candidat so-

cialiste, 2.385 au radical-socialiste et 239 à un communiste dissident. Resté le seul candidat de la gauche pour le scrutin de ballottage, il fut élu député le 3 mai 1936 par 15.858 voix contre 6.407 à Mériat, de l'entente républicaine.

A la Chambre, il est nommé vice-président de la commission de l'armée.

Le 2 février 1937, il intervient dans la discussion de plusieurs interpellations sur la défense nationale. Il exprime alors son inquiétude devant l'évolution de la situation internationale et sa conviction qu'il est possible d'écarter les dangers redoutables qui guettent la France et l'Europe en rassemblant les forces de paix. Il dénonce l'effort militaire de l'Allemagne et la progression anormale des exportations de minerai de fer français vers ce pays. Tout en réaffirmant la fidélité de son parti au programme de paix de la gauche, il estime que le Front populaire a le devoir de se soucier avec réalisme de la sécurité du pays face à la montée du fascisme.

En 1938, il dépose une proposition de loi tendant à dispenser de la déclaration et des droits de mutation par décès les successions dont l'actif taxable ne comprend qu'un mobilier, assuré ou non. L'année suivante, il déposera une autre proposition de loi tendant à créer l'honorariat pour les sous-officiers.

En janvier 1939, il demande à interpellier le gouvernement sur sa politique de défense nationale.

Après la signature du pacte germano-soviétique, il suivit la majorité de son groupe qui s'était montré favorable à cet accord.

Il est déchu de son mandat par la Chambre des députés le 21 janvier 1940.

**GLOTIN** (PAUL), né le 18 mai 1876 à Bordeaux (Gironde), mort le 9 novembre 1933 à Bordeaux.

*Député de la Gironde de 1919 à 1924.*

Industriel distillateur-liquoriste, ancien combattant, ancien conseiller municipal, conseiller général de la Gironde, adjoint au maire de Bordeaux, Paul Glotin se présenta aux élections du 16 novembre 1919 sur la liste de l'union républicaine clemenciste.

Se réclamant de l'exemple et des grandes leçons de Clemenceau, il s'engage à défendre un idéal de liberté, de justice sociale et de réconciliation nationale et se déclare adversaire farouche et intransigeant des thèses socialistes. Il fut élu par 78.955 voix.

Paul Glotin fut membre de la commission des douanes et de la commission de la marine militaire. Il siégea également à la commission des boissons.

En 1920, il présente un avis au nom de la commission des douanes sur le projet de loi tendant à modifier le régime fiscal des vinaigres. Au cours de la même année, il intervient dans la

discussion du projet de loi relatif à la création de nouvelles recettes fiscales (taxe sur le chiffre d'affaires) et demande l'adoption d'une disposition additionnelle concernant la super taxe sur les bénéfices de guerre. Il prend également part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1920 au titre des affaires étrangères.

L'année suivante, il intervient dans la discussion du projet de loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers. Il participe aussi à la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires et dépose un amendement proposant l'exemption de la taxe lorsque l'exportation des marchandises est constatée par le service compétent.

En 1923, il prendra part à la discussion de ce même projet de loi, modifié par le Sénat, et déposera avec plusieurs de ses collègues un amendement visant les négociants en alcool en gros de province et de Paris.

A l'expiration de son mandat, il se présentera le 11 mai 1924 sur la liste de concorde nationale et d'action républicaine clémenciste de la Gironde, mais ne sera pas réélu.

Il mourut dans sa ville natale, à l'âge de 70 ans, le 9 novembre 1933. Il avait été président des amicales de l'enseignement libre du Sud-Ouest et président du conseil d'administration de la *Liberté du Sud-Ouest*.

**GOBLET (RENÉ-MARIE)**, né le 26 novembre 1828 à Aire (Pas-de-Calais), mort le 13 décembre 1905 à Paris.

*Représentant de la Somme  
à l'Assemblée Nationale en 1871.*

*Député de la Somme de 1877 à 1889.*

*Sénateur de la Seine de 1891 à 1893.*

*Député de la Seine de 1893 à 1898.*

*Ministre de l'Intérieur  
du 30 janvier au 6 août 1882.*

*Ministre de l'Instruction publique,  
des Beaux-Arts et des Cultes  
du 6 août 1885 au 3 décembre 1886.*

*Président du Conseil  
du 11 décembre 1886 au 19 mai 1887.*

*Ministre des Affaires étrangères  
du 3 août 1888 au 14 février 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 196.)

Le 14 février 1889, par suite du refus de la Chambre des députés de s'associer à son projet de revision immédiate de la constitution, René Goblet démissionna avec tout le cabinet Floquet.

Il resta dès lors un des chefs politiques et des orateurs de la gauche radicale.

Au renouvellement général des 22 sep-

tembre et 6 octobre 1889, à nouveau au scrutin uninominal, René Goblet, candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Amiens, échoua, obtenant 11.561 voix contre 12.527 à Millevoye, boulangiste, élu.

Écarté du Parlement, il vint s'inscrire au barreau de Paris.

Le 16 février 1890, M. de Belleval, boulangiste, ayant été invalidé, il se présenta dans l'arrondissement de Scieux, mais il fut également battu avec 9.326 voix contre 11.022 au candidat invalidé, réélu.

La mort de M. Corbon, sénateur inamovible, ayant fait attribuer un siège au département de la Seine, René Goblet le brigua et, le 3 mai 1891, fut élu par 402 voix sur 642 votants.

Le 9 décembre suivant, il prit une vive part à la discussion de l'interpellation de M. Dide sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat ; il soutint la thèse de la suppression du concordat et proposa un ordre du jour demandant que des lois sur la liberté d'association préparent au plus tôt cette solution radicale.

Il ne resta étranger à aucun grand débat : travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, atteintes portées à l'exercice des droits reconnus aux syndicats professionnels, conciliation et arbitrage facultatifs en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers, tarif général des douanes, modification de la loi de 1881 relative à la presse.

Peu satisfait du rôle effacé qu'il tenait au Sénat, il se présenta aux élections législatives de 1893 et fut élu, au scrutin de ballottage, le 3 septembre, par 5.052 voix contre 3.949 à M. Muzet, après le désistement de M. Yves Guyot, dans le premier arrondissement de Paris. Il démissionna du Sénat le 14 novembre 1893 et fut remplacé par Charles Floquet.

A la Chambre des députés, il se plaça dans les rangs du parti radical socialiste et il prit, comme toujours, une part active aux grands débats parlementaires : politique générale, revision de la constitution, instruction publique, questions municipales, questions ouvrières, liberté de la presse, liberté de réunion et d'association, aucun grand sujet ne lui resta étranger.

Au renouvellement général de 1898, René Goblet se présenta dans la même circonscription, mais après une lutte ardente où il obtint au premier tour 4.941 voix contre 6.184 aux deux autres candidats, il échoua au scrutin de ballottage, avec 5.563 suffrages contre 5.593 à M. Muzet, nationaliste, élu.

Retiré dans la vie privée, René Goblet ne se désintéressa pas totalement des affaires publiques. Il se prononça nettement contre la politique nationaliste, fit campagne contre elle et fut, en 1901, l'un des organisateurs du congrès sur la réforme et l'organisation du parti radical-socialiste.

C'est à Paris, le 13 septembre 1905, que René Goblet décédait, à l'âge de 77 ans.



**GOBRON** (GUSTAVE, CHARLES, ALEXIS), né le 15 juin 1846 à Buzancy (Ardennes), mort le 27 septembre 1911 à Wadimont (Ardennes).

*Député des Ardennes de 1885 à 1889.  
Sénateur des Ardennes de 1907 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 198.)

Aux élections législatives de 1889, Gustave Gobron, député sortant républicain, obtint 6.889 voix sur 14.076 votants, mais son adversaire, M. de Ladoucette, royaliste, avec 7.038 voix, fut élu au premier tour, le 22 septembre.

Se consacrant à ses affaires privées, Gustave Gobron, qui était le beau-frère de Jules Ferry, devait acquérir une certaine notoriété en s'intéressant à l'industrie automobile naissante et en créant sa propre marque, « Les Automobiles Gobron », qui avaient leur siège à Boulogne.

Lors du décès de M. Fontant, sénateur des Ardennes, il se présenta à l'élection partielle pour pourvoir à son siège et c'est au troisième tour de scrutin qu'il fut élu par 306 voix contre 298 à M. Ollivet, radical-socialiste, et 205 à M. Bouchez, progressiste.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste et ses compétences furent immédiatement utilisées au sein des commissions, en particulier de la commission des douanes, à laquelle il appartient dès 1903.

Ses interventions à la tribune étaient essentiellement motivées par la défense des industries de l'automobile et de la mécanique auxquelles il était particulièrement attaché.

Chevalier de la Légion d'honneur, Gustave Gobron décédait le 27 septembre 1911 à Wadimont (Ardennes), à l'âge de 65 ans.

Gustave Gobron était conseiller général du canton de Buzancy et président du Conseil général des Ardennes.

**GODART** (FRANÇOIS, PIERRE, MARIE, Justin), né le 26 novembre 1871 à Lyon (Rhône).

*Député du Rhône de 1906 à 1926.*

*Sénateur du Rhône de 1926 à 1940.*

*Sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé militaire au Ministère de la Guerre du 1<sup>er</sup> juillet 1915 au 19 janvier 1920.*

*Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.*

*Ministre de la Santé publique du 3 juin au 18 décembre 1932.*

Justin Godart fut, dès son adolescence, attiré par le droit. Après le doctorat, il s'inscrivit tout naturellement au bar-

reau de Lyon où il commença une carrière d'avocat à la cour d'appel, sans pour autant se désintéresser de la vie politique locale. On le vit accéder en 1904 au conseil municipal de la grande cité rhodanienne qui l'avait vu naître ; il avait été élu sous l'étiquette radicale et cette élection allait être le prélude à une longue carrière politique qui devait se dérouler dans le sillage d'Edouard Herriot. Il fut immédiatement élu adjoint au maire.

Ainsi lancé dans la vie politique, il allait y manifester toute sa vitalité et son besoin d'activité qui étaient immenses l'un et l'autre et cette carrière politique allait lui donner autant de satisfaction que celle d'avocat. En entrant au Palais Bourbon en 1906 il se préparait à une longue existence parlementaire puisqu'il fut député vingt ans et sénateur quatorze ans, de 1906 à 1940. Il devait en outre occuper dans huit cabinets ministériels des postes gouvernementaux. Il fut en effet sous-secrétaire d'Etat au service de santé au ministère de la Guerre, sans interruption du 1<sup>er</sup> juillet 1915 au 19 janvier 1920 dans les cabinets Viviani, Briand, Ribot, Painlevé, Clemenceau. Par la suite, il fut ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales dans le premier cabinet Herriot, et ministre de la Santé publique dans le troisième cabinet Herriot.

Justin Godart avait été élu député pour la première fois le 20 mai 1906 au deuxième tour de scrutin qui, sur 8.692 suffrages exprimés, lui donna 4.863 voix contre 3.808 à Louis Reynaud.

Il fut réélu une première fois le 8 mai 1910, également au deuxième tour de scrutin, par 4.396 voix contre 3.850 à Reynaud, sur 8.238 suffrages exprimés. Il fut réélu une deuxième fois le 26 avril 1914, dès le premier tour cette fois, par 4.892 voix contre 3.470 à Victor Dumont, sur 8.779 suffrages exprimés.

Aux élections du 16 novembre 1919, le scrutin d'arrondissement laissa la place au scrutin proportionnel de liste. Le nombre des inscrits dans le département du Rhône étant de 222.695 et celui des suffrages exprimés de 154.303, la majorité absolue était de 77.152, chiffre qu'aucun candidat ne put atteindre. L'attribution des sièges se fit au quotient électoral et Justin Godart fut élu avec 41.364 voix tandis que le chef de file de la liste radicale, Edouard Herriot, en obtenait 45.712.

Aux élections du 11 mai 1924, tandis qu'Edouard Herriot obtenait 112.793 voix sur 225.472 inscrits et 193.540 suffrages exprimés, Justin Godart venait en deuxième position avec 111.897 voix.

Suivant un processus qui fut assez habituel dans les milieux parlementaires de la III<sup>e</sup> République, Justin Godart, en 1926, décida de quitter le Palais Bourbon, attiré qu'il était par le Luxembourg. Il profita d'une élection partielle dans son Rhône natal, à la suite du décès d'Antonin Gourju, pour se faire élire sénateur le 16 mai 1926. Là encore, il fut élu au deuxième tour par 462 voix contre

305 à Jean Jard. Au deuxième tour également, il revient au Sénat en 1927, en seconde position derrière Lacroix. Le 20 octobre 1933, il ne fut réélu qu'au troisième tour de scrutin, par 459 voix.

Au Palais Bourbon, la confiance de ses collègues le fit élire vice-président huit ans après sa première élection, le 4 juin 1914, et ce fut le 10 juillet 1914 qu'il présida pour la première fois cette assemblée. Il fut réélu à ce poste de vice-président à deux reprises, en 1915 et en 1924.

A la Chambre, il appartenait au groupe radical et radical-socialiste. Il fit partie de la commission du travail pendant tous ses mandats de député, commission dont il fut élu vice-président en 1912 et président en 1925.

C'est également au titre de député qu'il fut à de nombreuses reprises élu membre du conseil supérieur du travail, en 1911, 1915, 1921 et 1925.

En 1924, il fut un des chefs de file du cartel des gauches dans la région lyonnaise.

Au Sénat, où il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, il appartenait successivement à la commission des douanes, de l'hygiène, de l'assistance, assurance et prévoyance sociales, du commerce, du travail et des postes, des emplois réservés et de la réforme de l'Etat.

L'activité de Justin Godart en tant que parlementaire fut exemplaire. Dresser la liste de ses interventions et des textes qu'il a marqués de son empreinte, soit par son initiative, son talent de rapporteur ou la pertinence de ses amendements, est une tâche que l'abondance rend impossible. Il n'avait pas de spécialité véritable, pas de préférence, toute question l'intéressait et quelle qu'en pût être l'importance il apportait à la traiter la même ardeur et le même discernement de ses éléments essentiels.

En quarante ans, il faudrait énumérer tous les budgets, il intervint à l'occasion de chacun, et cet esprit exceptionnellement ouvert pouvait se fixer sur le tarif des douanes aussi bien que sur les questions électorales ou militaires, ou le statut professionnel des journalistes.

Justin Godart fut l'un des 80 parlementaires qui refusèrent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

Ses brillantes qualités de militaire et ses multiples activités dans le domaine social lui avaient valu d'être commandeur de la Légion d'honneur, avec Croix de guerre 1914-1918, chevalier de l'Empire britannique, grand-croix magistral de l'Ordre souverain de Malte et titulaire de plusieurs autres décorations étrangères.

**GODELLE** (CAMILLE), né le 21 octobre 1832 à Guise (Aisne), mort le 19 mars 1899 à Paris (17).

*Député de l'Aisne  
de 1877 à 1878 (invalidé).*

*Député de la Seine de 1879 à 1881.*

*Député de l'Aisne de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome III, p. 200.)

Après son double échec en 1881 et en 1885, il se présente aux élections du 22 septembre 1889 à Vervins, 1<sup>re</sup> circonscription de l'Aisne.

Il fut élu, au premier tour de scrutin, par 7.023 voix sur 16.140 inscrits et 12.840 votants, contre 4.824 voix à M. Dupuy, son rival républicain, député sortant, et 773 voix à M. Desmazures.

En janvier 1893, contestant les tarifs de douane appliqués à la vannerie, 6.000 ouvriers vanniers de Vervins cessaient le travail pour protester contre l'insuffisance de leurs salaires. Le 9 février, M. Godelle demande à interpeller le ministre du Commerce, M. Jules Siegfried, sur cette affaire et refuse d'engager sa responsabilité en cas de troubles. La discussion de l'interpellation est fixée à huitaine.

Avec son collègue Castelin, M. Godelle déposa, deux jours plus tard, une proposition de loi tendant à modifier le tarif des douanes applicable à la vannerie.

Ce fut sa dernière manifestation politique. Quelques jours après, le 15 février 1893, acte est donné par le président de séance de la démission de M. Godelle.

Il mourut à Paris le 19 mars 1899, à l'âge de 67 ans.

**GODET** (FRÉDÉRIC AUGUSTE), né le 6 septembre 1850 à Verrue (Vienne), mort le 5 mai 1932 à Châtellerault (Vienne).

*Député de la Vienne de 1902 à 1910  
et de 1914 à 1919.*

Issu d'une famille de viticulteurs de la Vienne, Frédéric Godet se consacre à l'exploitation de la propriété familiale.

Il fut maire de la commune d'Orches, située non loin de son village natal et conseiller d'arrondissement de Châtellerault. Il fut ensuite conseiller général dans le même arrondissement, et il conservera ce mandat jusqu'en 1931.

Il se présente aux élections législatives du 27 avril 1902 dans ce même arrondissement de Châtellerault. Il obtient au premier tour 4.896 voix, contre 6.723 à M. Duveau, député sortant, sur 16.546 votants. Il est élu au second tour avec 9.949 voix contre 5.250 à M. Creuzé, sur 15.631 votants, M. Duveau ne s'étant pas représenté au second tour.

Aux élections du 27 mai 1906, il est réélu au premier tour, dans la même circonscription, par 8.966 voix contre 7.445 à M. Marionneau, sur 17.375 votants.

Aux élections du 24 avril 1910, il obtient au premier tour 7.368 voix contre

6.587 à M. d'Argenson, mais est battu au second tour par ce dernier qui est élu avec 8.770 voix, alors que lui-même ne recueille que 8.432 voix, sur 17.369 votants.

Mais il a sa revanche aux élections de 1914, où les résultats sont curieusement inversés : après un premier tour qui lui donne seulement 6.458 voix, contre 7.526 à M. d'Argenson, il est élu au second tour avec 8.984 voix, contre 8.089 à M. d'Argenson, sur 17.243 votants.

Il s'était présenté, en 1902, sous l'étiquette de la gauche radicale et s'inscrivit, à la Chambre, au groupe politique de l'union démocratique.

Au cours de ces trois législatures de 1902, 1906 et 1914, il fit partie de la commission de l'agriculture, de la commission de l'armée, de la commission de comptabilité, de la commission des économies.

En 1902, les ouvriers des manufactures d'armes, en particulier de celle de Châtelleraut, avaient été l'objet de licenciements. Nonobstant les démarches qu'il fit auprès du ministre intéressé, Frédéric Godet intervint en leur faveur à l'occasion de la discussion d'un projet collectif de crédits.

Chargé des intérêts de sa commune et de son département, en qualité de maire et de conseiller général, il sut montrer, devenu député, que, tout en participant à la politique générale du pays, il ne se désintéressait pas du sort de sa circonscription, à la fois agricole et industrielle.

Frédéric Godet ne devait pas se représenter aux élections législatives de 1919, mais il resta membre du Conseil général de la Vienne, dont il était devenu le doyen, jusqu'aux élections cantonales de 1931.

Il mourut à Châtelleraut le 5 mai 1932.

Il était chevalier du Mérite agricole.

**GODET DE LA RIBOULLERIE** (Louis), né le 4 avril 1828 à L'Hermenault (Vendée), mort le 5 janvier 1900 à L'Hermenault.

*Représentant de la Vendée de 1871 à 1876.  
Député de la Vendée de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. III, p. 201.)

Louis Godet de La Riboullerie s'était prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement le 11 février 1889, aussi ne jugea-t-il pas devoir se présenter aux élections générales du 22 septembre 1889.

Il mourut en son château de L'Hermenault le 5 janvier 1900, à l'âge de 72 ans.

**GODIN** (Jules), né le 14 mars 1844 à Versailles (Seine-et-Oise), mort le 21 décembre 1925 au Perray (Seine-et-Oise).

*Députés des Indes françaises  
de 1876 à 1881.*

*Sénateur des Indes françaises  
de 1891 à 1900.*

*Ministre des Travaux publics  
du 17 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 1898.*

(Voir la première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 202.)

Jules Godin, avocat, ancien magistrat, conseiller à la cour d'appel de Lyon, puis de Paris (1883), après avoir été battu deux fois par Pierre Alype aux élections législatives des Indes françaises, en 1881 et en 1889, se présente le 11 janvier 1891 aux élections sénatoriales. Il l'emporte alors sur Jacques Hébrard, candidat sortant, par 46 voix contre 44.

Ses interventions principales auront pour objet les frais de justice, les crédits supplémentaires demandés à cause des événements survenus au Dahomey au début de 1892, la réparation des erreurs judiciaires.

Il est secrétaire du Sénat de 1894 à 1896, puis le 17 septembre 1898, lors de la formation du cabinet Brisson, il est appelé au ministère des Travaux publics, en remplacement de Tillaye, démissionnaire. Mais, le 27 octobre, après le rejet par la Chambre des députés de l'ordre du jour de confiance présenté par le gouvernement à la suite de diverses interpellations relatives à l'affaire Dreyfus, il donne sa démission avec tous les membres du cabinet.

Aux élections sénatoriales du 7 janvier 1900 il est élu au premier tour, battant Penant.

Membre du Conseil supérieur des Colonies, il devient la même année vice-président de la commission de la marine. Il est entendu dans la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif à l'organisation de l'armée coloniale.

Il intervient très souvent à propos des projets de loi se rapportant aux colonies et à la marine marchande.

Il ne néglige pas non plus les questions juridiques et en 1905, dans la discussion de la proposition de loi concernant la compétence des juges de paix, il intervient longuement pour demander qu'on ne restreigne pas les pouvoirs de ceux-ci.

Enfin, en 1908, à la suite des troubles qui sont survenus lors des dernières élections locales aux Indes, il interpelle le ministre des Colonies sur l'attitude qu'il a prise et sur celle qu'il compte prendre.

Il demande que les pouvoirs du gouverneur soient restreints et critique sévèrement les chefs de service chargés de la justice et de l'administration.

Le 3 janvier 1909, il est battu au premier tour des élections sénatoriales par Etienne Flandin, député de l'Yonne, n'obtenant que 20 voix contre 85.

Il n'en abandonne pas pour autant toute activité politique et, après avoir été membre de la commission exécutive de l'alliance républicaine démocratique, le 27 janvier 1919, il en devient quelque temps plus tard le président. Puis, il adhère au parti républicain démocratique et social en 1922, dont il devient membre du comité de direction politique.

Président du conseil d'arrondissement de Rambouillet, Godin meurt au Perray, le 21 décembre 1925.

Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 28 décembre 1889 et avait écrit en 1892 un *Commentaire de la loi de frais de justice*.

**GOIRAN** (Général FRANÇOIS, LOUIS. AUGUSTE), né le 27 avril 1847 à Nice (Alpes-Maritimes), mort le 4 avril 1927 à Johannesburg (Afrique du Sud).

*Ministre de la Guerre  
du 27 mai au 27 juin 1911.*

Le général Goiran fait partie de la lignée des militaires qui furent appelés à exercer des fonctions ministérielles sous la III<sup>e</sup> République sans avoir jamais participé à la vie politique et sollicité un mandat parlementaire. Il succède en effet, le 27 mai 1911, dans le cabinet Monis, à Maurice Bertheaux, ministre de la Guerre, victime d'un accident d'avion.

François Goiran est né à Nice le 27 avril 1847. Bien que son père fut de condition modeste il réussit, doué d'une belle intelligence, à entrer à l'École polytechnique comme « boursier avec demitroussseau ». Sous-lieutenant d'artillerie, il fait la campagne de 1870. Fait prisonnier à Sedan, il est rapatrié en 1871. Il commence alors une brillante carrière militaire, écrivant divers ouvrages techniques sur l'utilisation de l'artillerie en campagne. Colonel en 1897, général de division en 1906, il commandait le 6<sup>e</sup> corps d'armée à Châlons-sur-Marne lorsque le gouvernement l'appela à succéder à Maurice Bertheaux. Ses fonctions ministérielles ne durent guère puisque le cabinet Monis est renversé en moins plus tard, le 24 juin 1911.

Il n'exerce plus alors de grand commandement et, atteint par la limite d'âge, est placé dans la réserve du cadre de l'état-major général de l'armée. Il avait été élevé le 30 décembre 1911 à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Rappelé à l'activité en septembre 1914, il prend le commandement de la 3<sup>e</sup> région territoriale à Rouen. Il est replacé dans la réserve, en novembre 1915, à l'âge de 68 ans.

Le général Goiran est décédé à Johannesburg, où son fils était consul général, le 4 avril 1927, après une curieuse carrière dont l'éclat contraste avec la brièveté du temps qui, à chaque occasion, lui

fut laissé pour pouvoir exercer pleinement ses capacités.

**GOIRAND** (ANDRÉ), né le 3 avril 1879, à Paris.

*Député des Deux-Sèvres de 1924 à 1927.  
Sénateur des Deux-Sèvres de 1927 à 1944.*

Neveu de Léopold Goirand, député et sénateur des Deux-Sèvres, André Goirand, docteur en droit, est avant la première guerre mondiale avocat à la Cour d'appel (octobre 1912 - juillet 1914) et collaborateur judiciaire de M<sup>e</sup> René Vivinani. En 1920, il reprend l'étude d'avoué à la Cour d'appel de son père Léon Goirand.

Il se présente aux élections législatives du 11 mai 1924, sur la liste du bloc des gauches, et est élu à la majorité absolue, avec 48.869 voix sur 87.433 votants.

Il est inscrit pour la législature au groupe radical et radical-socialiste.

Secrétaire de la commission de législation civile et criminelle, il présente un rapport au nom de celle-ci sur une proposition de loi tendant à modifier la loi du 28 avril 1919 pour permettre l'accès à la magistrature de tous les avoués, même non licenciés.

En janvier 1927 il quitte le Palais Bourbon pour le Luxembourg, étant élu au deuxième tour des élections sénatoriales avec 448 voix.

Le 9 juillet 1930, au Sénat, il prend la parole lors de la discussion du projet de loi sur l'organisation des tribunaux de première instance.

Le 30 octobre 1935 il est à nouveau élu au deuxième tour des élections sénatoriales avec 425 voix.

Du début à la fin de ses mandats sénatoriaux il fera partie des commissions de législation civile et criminelle et de l'armée. Le 10 juillet 1940, il vote en faveur de la proposition de loi constitutionnelle présentée par le maréchal Pétain.

Il était, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de Guerre 1914-1918.

**GOIRAND** (LÉOPOLD), né le 7 janvier 1845 à Melle (Deux-Sèvres), décédé le 26 juin 1926 à Paris.

*Député des Deux-Sèvres de 1887 à 1898.  
Sénateur des Deux-Sèvres de 1906 à 1920.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 204.)

Léopold Goirand est réélu dans la circonscription de Melle, le 21 septembre 1889 par 11.556 voix sur 21.499 votants

contre 9.954 à M. Aymé de La Chevrelière, et en 1893 avec 11.796 voix sur 19.361 votants contre 6.916 à M. Pailliard.

Le 9 juillet 1894, Léopold Goirand dépose une proposition de loi ayant pour objet d'assurer à la femme mariée la libre disposition des fruits de son travail et le 14 novembre 1895 il intervient sur une proposition de loi de Louis Jourdan et de plusieurs de ses collègues ayant pour objet de protéger la femme contre certains abus de la puissance maritale.

Il est battu aux élections législatives de 1898 par le baron de La Chevrière 10.559 voix sur 20.812 votants contre 9.507 à lui-même.

Le 14 janvier 1906, Léopold Goirand se présente aux élections sénatoriales en remplacement de Jouffrault, décédé, et est élu par 430 voix sur 775 votants, battant le général de Sesmaisons, 261 voix.

Il intervient notamment à propos d'une proposition de loi ayant pour objet d'assurer le secret et la sincérité du vote et du projet de loi concernant le rachat de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Au renouvellement triennal du 3 janvier 1909, il est élu au premier tour par 522 voix sur 763 votants.

Il s'intéresse encore aux opérations électorales, ensuite à un projet tendant à réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux, aux retraites ouvrières, à la convention conclue entre la France et l'Allemagne, le 4 novembre 1911, pour la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique équatoriale.

En 1915 il est élu membre de la commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Le 11 janvier 1920, il se représente aux élections sénatoriales; n'ayant obtenu que 313 voix, il est battu.

Il partagera alors sa vie entre le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, dont il est maire depuis 1907, et sa propriété de Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres) jusqu'à sa mort, en 1926, à Paris.

Léopold Goirand, fondateur de *La Gazette du Palais*, publia de nombreuses œuvres à caractère juridique dont : *Traité des sociétés par actions* (1896), *Les sociétés anonymes belges devant la loi française* (1901), *Formulaire des sociétés en nom collectif* (1907).

**GOMOT** (PIERRE, AUGUSTE, Hippolyte), né le 12 octobre 1873 à Riom (Puy-de-Dôme), décédé le 8 novembre 1927 à Paris (7<sup>e</sup>).

Député du Puy-de-Dôme  
de 1881 à 1889.

Sénateur du Puy-de-Dôme  
de 1891 à 1920.

Ministre de l'Agriculture  
du 9 novembre 1885 au 7 janvier 1886.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. III, p. 206.)

Après son échec aux élections législatives du 22 septembre 1889, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Riom où il se retira après le premier tour n'ayant recueilli que 3.666 voix contre 7.823 à Laville qui devait être élu au scrutin de ballottage, Hippolyte Gomot, ancien conseiller à la cour de Riom (1878), ancien ministre de l'Agriculture dans le cabinet Brisson (1885), est élu sénateur du Puy-de-Dôme au premier tour des élections du 4 janvier 1891, par 648 voix sur 1.155 votants.

Inscrit à l'Union républicaine, Gomot intervient notamment dans la discussion des budgets des Beaux-arts et de l'Agriculture.

Le 10 juin 1899, il est élu président de la commission chargée d'étudier la proposition de loi tendant à faciliter la constitution et le maintien de la petite propriété rurale.

Conjointement à son activité parlementaire, il est directeur politique du journal *Le Voltaire*.

Il est réélu le 28 janvier 1900 au premier tour des élections sénatoriales, par 578 voix sur 1.148 votants.

Il s'intéresse à tout ce qui touche au domaine agricole et colonial.

Le 3 janvier 1909 il passe à nouveau au premier tour des élections sénatoriales, avec 821 voix sur 1.107 votants.

Président du groupe agricole du Sénat, Gomot en 1909 dépose un rapport sur le projet de loi portant modification de la loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux. Il intervient dans la discussion et prend la défense du pari mutuel urbain qui permet à l'Etat de venir en aide à l'élevage, à la bienfaisance et à l'hygiène publique.

Gomot fera partie tout au long de sa carrière de plusieurs commissions importantes : des chemins de fer, de la justice, de l'agriculture, d'hygiène, d'assistance, d'assurance et de prévoyance.

Se présentant aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920 Gomot ne sera élu qu'au troisième tour, avec 611 voix sur 1.081 votants.

Il ne se représente pas en janvier 1927 et meurt à Paris, le 8 novembre de la même année.

Ecrivain, Gomot a laissé plusieurs œuvres telles que *L'Abbaye de Mozart*, *Histoire du château féodal de Tournon*, *Marilhat et son œuvre*.

Journaliste, il a collaboré au *Temps*, au *Soir* et à diverses autres publications.

Il fut également président de la société des auvergnats de Paris.

**GONIAUX** (CHARLES, LOUIS **GOGNAU** dit), né le 10 juin 1872 à Douai (Nord).

*Député du Nord de 1906 à 1932.*

Né à Douai, Charles Goniaux était ouvrier mineur. Ardent syndicaliste, fils de Maurice Goniaux, conseiller général du Nord et adjoint au maire de Douai, il devint président du syndicat des mineurs du Nord puis, comme son père, conseiller municipal de sa ville natale et conseiller général. Il est élu à la députation en mai 1906, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Douai, par 10.152 voix sur 20.014 votants, battant de justesse au dernier tour son adversaire qui avait obtenu 9.565 voix.

Ce pionnier du socialisme et du syndicalisme dans le Nord fut ensuite constamment réélu jusqu'en 1932 : le 24 avril 1910, par 10.993 voix sur 21.616 votants contre 5.189 à d'Hooghe et 4.167 à André ; le 26 avril 1914, par 11.625 voix sur 22.553 votants, contre 9.839 à Dergnaucourt ; le 16 novembre 1919, second de la liste fédérative du Nord du parti socialiste, avec 152.629 voix sur 374.022 votants ; le 11 mai 1924 enfin, quatrième de la liste socialiste S.F.I.O. avec 160.969 voix sur 451.028 votants.

Membre de la commission du travail et de la commission des mines, Charles Goniaux participa activement à l'élaboration de notre législation sociale, notamment des textes concernant les retraites ouvrières et paysannes.

Il fut battu aux élections de 1932, obtenant 9.365 voix, alors que son adversaire, Jean Delsart, cultivateur, totalisait 9.703 voix.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**GONIDEC DE TRAISSAN** (Ille-et-Vilaine). — Voy. **LE GONIDEC DE TRAISSAN**.

**GONNET** (GONTRAND), né le 25 janvier 1815 à Combles (Somme), mort le 19 septembre 1899 à Péronne (Somme).

*Député de la Somme de 1889 à 1893.*

Issu d'une vieille famille picarde, Gontrand Gonnet avait commandé, en tant que lieutenant, la troisième région de la Somme pendant la guerre de 1870. Fait prisonnier à la suite de la capitulation de Péronne, il avait conservé le droit, compte tenu des conditions dans lesquelles la ville s'était rendue, de garder ses armes durant sa captivité.

Le 8 juin 1878, Marie-Julia Chabert, son épouse, de 39 ans sa cadette, a 24 ans. Elle lui donne un fils alors qu'il a atteint lui-même sa 63<sup>e</sup> année — Gontrand, François — qui lui succédera 30 ans plus tard à la Chambre des députés.

Gontrand Gonnet se présente sous l'étiquette républicaine aux élections législatives du 23 septembre 1889, dans la

2<sup>e</sup> circonscription de Péronne dont il est maire. Il est élu dès le premier tour contre un concurrent boulangiste, M. Sigur, qui ne recueille que 4.820 voix sur 11.248 votants, alors que 5.814 suffrages se sont portés sur son nom.

Son passage à la Chambre reste discret : Gontrand Gonnet ne dépose aucune proposition de loi, ne signe aucun rapport, n'intervient pas. Il fait cependant partie, en 1890, d'une commission d'initiative.

Il ne se représente pas aux élections de 1893.

Il meurt le 19 septembre 1899 à Péronne, à l'âge de 84 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**GONNET** (GONTRAND, FRANÇOIS), né le 8 juin 1878 à Mers-les-Bains (Somme).

*Député de la Somme de 1919 à 1932.*

Fils du précédent, Gontrand, François Gonnet est avocat à Péronne, conseiller municipal depuis 1904, adjoint au maire. Il a 32 ans lorsqu'il se présente pour la première fois aux élections législatives. Peut-être escompte-t-il un succès facile — comme celui qu'a remporté son père une vingtaine d'années plus tôt ? La réalité se charge de le déromper, le 24 avril 1910 il obtient 20 voix sur 24.882 votants tandis que son concurrent, M. Parsy, est élu avec 13.536 voix.

Mobilisé en 1914, il part comme lieutenant au 16<sup>e</sup> R.I. Il est blessé et décoré.

Dès la fin des hostilités, aux élections du 16 novembre 1919, il présente à nouveau sa candidature à la députation. Il est maintenant conseiller général. La représentation proportionnelle lui est plus favorable que le scrutin uninominal de 1910. Il est élu en 6<sup>e</sup> position sur la liste de concentration républicaine, avec 45.537 voix sur 101.572 votants. Il renouvelle son succès le 11 mai 1924 : il est élu troisième de la liste d'action républicaine avec 46.946 voix sur 116.340 votants. Il est réélu de nouveau le 24 avril 1928, au scrutin uninominal cette fois : il recueille 9.485 suffrages sur 18.805 votants, contre 5.435 à son concurrent, M. Leturca.

Il s'inscrit en 1919 au groupe des républicains de gauche, puis en 1924 et 1928 au groupe de la gauche radicale. Il adhère au parti républicain, démocratique et social.

Gontrand Gonnet est membre de la commission des régions libérées dont il est nommé vice-président, membre de la commission de la législation civile et criminelle et membre de la commission des mines.

Il dépose, au cours de ses trois mandats successifs dix-neuf propositions de loi, signe plusieurs rapports et se signale par de nombreuses interventions. Son intérêt se porte principalement sur les problèmes des régions libérées, les

mesures prises en faveur des sinistrés, la réglementation relative aux dommages de guerre. Son champ d'action est néanmoins varié : il dépose une proposition de loi concernant la titularisation des instituteurs et institutrices, il interpelle le ministre des Transports sur la signalisation des passages à niveau et intervient dans la discussion sur le projet relatif à l'organisation des tribunaux de première instance.

Il ne se représente pas aux élections législatives de 1932.

La guerre de 1914-1918 lui valut la Croix de guerre et le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

**GONTAUT-BIRON** (BERNARD de), né le 30 juillet 1854 à Navailles-Angos (Basses-Pyrénées), mort le 8 avril 1939 à Paris.

*Député des Basses-Pyrénées  
de 1906 à 1910.*

Fils du comte Anne, Armand, Elie de Gontaut-Biron, ambassadeur de France, Bernard de Gontaut-Biron était lui-même secrétaire d'ambassade lorsqu'il se présenta à la députation en 1906 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Pau.

En réalité son passage à la Chambre des députés pour une seule législature semble être, dans son existence, un accident, contrairement à la carrière politique que son frère, de trois ans son aîné, Joseph de Gontaut-Biron, fit à la fois comme député et comme sénateur.

C'est en effet pour remplacer Joseph, élu au Sénat le 11 mars 1906, que Bernard de Gontaut-Biron se fit élire le 6 mai de la même année. Il l'emporta dès le premier tour par 7.538 voix contre 6.950 à son concurrent, M. Doléris, sur 14.555 suffrages exprimés. Il s'était présenté à ses électeurs comme « nettement républicain ».

La carrière parlementaire de Bernard de Gontaut-Biron n'aurait laissé que peu de traces — il ne déposa pas de proposition de loi, n'intervint quasiment pas mais signa un rapport sur des pétitions — si la validation de son élection n'avait donné lieu à quelques incidents.

Le bureau des validations électorales chargé d'étudier les circonstances dans lesquelles il avait été élu repoussa en effet un premier rapport tendant à faire prononcer une enquête par la Chambre et désigna un second rapporteur qui conclut à la validation. En séance publique, lors de l'examen des rapports vint à l'ordre du jour, le 29 novembre 1906, son collègue, M. Dauzon, contesta « au nom des républicains des Basses-Pyrénées » les conclusions tendant à la validation des opérations électorales dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Pau ; il avançait deux raisons pour étayer son argumentation : « l'action très directe du clergé et ensuite des faits de corruption par dons, promesses, menaces et libations » dont le rapporteur

devait dire lui-même : « C'est un usage, il est blâmable, mais c'est un usage. »

Sensible aux développements de M. Dauzon, la Chambre adopta la demande d'enquête par 238 voix contre 231. L'élection de Bernard de Gontaut-Biron fut cependant validée le 11 mars 1907.

Il ne se représenta pas aux élections de 1910, laissant la place à son frère Joseph qui n'avait pu emporter sa réélection au Sénat en 1909.

Il devait décéder à Paris le 8 avril 1939, âgé de 85 ans.

**GONTAUT-BIRON** (ARMAND, GABRIEL, MARIE, Joseph de), né le 29 juin 1851 à Baron (Oïse), décédé le 15 mars 1924 à Pau (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées  
de 1900 à 1906 et de 1910 à 1914.*

*Sénateur des Basses-Pyrénées  
de 1906 à 1909.*

Joseph de Gontaut-Biron est le fils d'Elie de Gontaut-Biron, député, puis sénateur, qui joua un rôle politique important après 1870 en qualité d'ambassadeur de France en Allemagne.

Après avoir fait ses études classiques dans sa famille, il s'engage volontairement lors de la déclaration de guerre et fait partie de l'armée de la Loire. Admissible peu après aux examens de l'école de Saint-Cyr et nommé sous-lieutenant à titre provisoire, il est, au moment de la commune, officier d'ordonnance du général Boscher. L'insurrection communaliste réprimée, il entre à l'école spéciale militaire, puis suit les cours de l'école de cavalerie de Saumur ; après quoi il sert, de 1875 à 1879, en qualité d'officier d'ordonnance du maréchal de Mac-Mahon. Nommé ensuite lieutenant au 14<sup>e</sup> régiment de dragons, il démissionne de l'armée en 1882.

De retour dans son pays de Navailles-Angos (Basses-Pyrénées), où sa famille possède d'importantes propriétés, il se consacre au métier d'éleveur. Il devient d'ailleurs président de la société d'encouragement des Basses-Pyrénées et membre du comité des steeple-chases de France.

Son activité ne l'empêche pas de s'intéresser à la gestion des affaires locales. C'est alors qu'il devient conseiller général du canton de Théze en 1889 — il le restera jusqu'au 2 août 1913 — et maire de Navailles-Angos en 1890, fonction qu'il assumera également de nombreuses années.

Le député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Pau, le docteur Quintaa, ayant été élu sénateur, une élection partielle a lieu le 18 mars 1900. Joseph de Gontaut-Biron se présente alors sous l'étiquette de « républicain rallié » et, dès le premier tour, il est élu, obtenant 3.223 suffrages contre 5.267 au docteur Doléris, républicain radical. Il entre alors à la

Chambre des députés où il s'inscrit au groupe des républicains progressistes.

Il intervient à plusieurs reprises dans la discussion du budget de 1901. Il insiste sur l'intérêt que présentent les chambres d'agriculture, les services de la remonte, leur personnel et les étalons en provenance de la région du Midi.

Le 27 avril 1902, il est réélu député dès le premier tour et pratiquement sans adversaire, recueillant 11.175 suffrages sur 13.309 votants.

A partir de ce moment et jusqu'à la fin de la législature, il ne trouvera plus l'occasion d'intervenir à la tribune de la Chambre de laquelle il sollicite d'ailleurs de très nombreux congés.

Il votera néanmoins contre la politique générale du gouvernement Combes et pour celle du gouvernement Rouvier, pour les congrégations et contre la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le sénateur Cassou étant décédé, une élection partielle a lieu le 11 mars 1906. Joseph de Gontaut-Biron se présente et est élu au premier tour, recueillant 529 voix contre 166 à Briart d'Estchepare. Il entre alors au Sénat où il s'inscrit à l'Union républicaine, mais il ne se fera jamais entendre à la tribune de la Haute Assemblée. Au renouvellement du 3 janvier 1909, il n'obtient au deuxième tour que 449 suffrages pour 1.009 votants et reprend alors son activité d'éleveur.

Puis il se présente aux élections législatives de 1910 avec la profession de foi suivante : pour la protection agricole, la réforme fiscale, l'impôt sur le revenu, la solidarité sociale, les retraites ouvrières, le bien de famille, la réforme administrative, le statut des fonctionnaires, la liberté de l'enseignement, le scrutin de liste, la réglementation proportionnelle ; contre l'impôt foncier, les sinécures et la séparation des Eglises et de l'Etat.

Nettement en tête au premier tour, il n'est élu au deuxième tour, le 8 mai, que par 7.066 voix contre 7.006 à Chaperot, ce dernier bénéficiant du désistement des autres candidats. Mais son élection se trouve contestée, 123 bulletins ayant été trouvés en trop dans les urnes. A la suite de longs débats tant en commission qu'en séance publique, Joseph de Gontaut-Biron n'est d'abord admis qu'à titre provisoire et c'est seulement le 24 juin, qu'il est définitivement admis. Il revient donc à la Chambre des députés, succédant ainsi à son frère Bernard qui l'avait remplacé au Palais Bourbon lorsque lui-même était devenu sénateur, en 1906.

Lors de la discussion du budget de l'exercice 1911, il développe à nouveau son thème favori : l'élevage du cheval. Celui-ci devient de moins en moins rentable du fait du développement de l'automobile. Une crise se prépare car, bientôt, les chevaux ne seront plus utilisés que pour le service de l'armée et la culture de la terre.

Puis Joseph de Gontaut-Biron cessera d'intervenir et il ne se représentera pas lors du renouvellement du printemps de 1914.

On a de lui un livre très intéressant sur les *Remontes militaires*, publié en 1894.

Il meurt le 15 mars 1924 à Pau, à l'âge de 73 ans.

**GORÉ** (ALEXANDRE, DÉSIRÉ), né le 24 septembre 1872 à Fresnes-l'Eguillon (Oise).

*Sénateur de l'Oise de 1933 à 1940.*

Fils d'un négociant, Alexandre Goré fait ses études au collège de Beauvais jusqu'au baccalauréat ; après quoi il choisit la profession d'agriculteur.

Parallèlement, il s'intéresse de très près à l'administration des collectivités locales et devient successivement conseiller municipal de sa commune natale en 1908, maire en 1912, puis conseiller d'arrondissement au titre du canton de Chaumont-en-Vexin, en 1919.

Poursuivant sa carrière, Alexandre Goré est élu président de la société des agriculteurs de l'Oise et président de la chambre d'agriculture de ce même département, ce qui lui vaut de devenir chevalier de la Légion d'honneur et officier du Mérite agricole.

Ces titres l'incitent à se présenter aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932, en compagnie de Langlois-Meurinne, sénateur sortant, et de Désiré Bouteille, ancien député. Leur profession de foi commune fait notamment état des points suivants : organisation vigilante de la défense nationale, application des lois de laïcité dans l'esprit libéral, développement du crédit à l'industrie, à l'agriculture et au commerce, refonte complète de notre système douanier, protection efficace des produits agricoles français, nécessité d'assurer au producteur agricole une juste rémunération de son travail, et d'améliorer ses conditions de vie, recherche d'un rigoureux équilibre budgétaire, simplification des lois fiscales.

Recueillant 573 voix sur 1.130 votants, Alexandre Goré est élu au premier tour et entre alors au Sénat, où il s'inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale et fait naturellement partie de la commission de l'agriculture ainsi, en 1938, que de celle des travaux publics.

Au Parlement, ses interventions en séance publique, toutes consacrées à l'agriculture, sont rares et brèves.

Mais l'activité d'Alexandre Goré au Sénat se manifeste surtout sous la forme de quarante questions écrites posées aux divers membres du gouvernement, le plus souvent au ministre des Finances. Ces questions concernent essentiellement les nombreuses incidences de la fiscalité, déjà en pleine mutation à cette époque, sur l'activité des agri-



culteurs, notamment de ceux qui exportent leurs produits.

Le 10 juillet 1940, Alexandre Goré ne prend pas part au vote sur la proposition de loi constitutionnelle présentée par le maréchal Pétain.

**GOTTERON** (ANDRÉ, ANTOINE, LOUIS), né le 11 mai 1849 à Aix-sur-Vienne (Haute-Vienne), décédé le 9 avril 1930.

*Député de la Haute-Vienne de 1889 à 1898.*

*Sénateur de la Haute-Vienne de 1900 à 1909.*

André Gotteron poursuit ses études jusqu'à l'obtention du diplôme de docteur en droit. Nommé juge suppléant à Angoulême, en 1876, il donne sa démission en 1878 et se fait inscrire au barreau de Limoges où il devient l'avocat des administrations et de la plupart des communes du département.

Il fonde en 1880 un journal, *La France centrale*, qui devient l'organe du parti républicain dans la Haute-Vienne et qui paraîtra jusqu'en 1886.

Adjoint au maire de Limoges, puis conseiller général, il se présente aux élections législatives de 1885, sur la liste des républicains progressistes menée par Codet, mais il échoue, ne recueillant que 19.050 voix sur un total de 65.849 votants.

A la suite de cet échec, il se retire d'abord à la campagne, puis, après avoir parcouru les diverses contrées d'Europe, il pousse jusqu'en Orient. Ce voyage durera trois années, de 1886 à 1888.

De retour en France, il se présente de nouveau aux élections législatives et, au deuxième tour, le 6 octobre 1889, il devient député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Limoges, emportant 7.750 voix sur 15.753 suffrages exprimés, contre 4.348 à Cruveilhier et 3.528 à Tarrade.

Son programme : affermissement de la République, mesures énergiques contre les fauteurs de dictature, décentralisation commerciale et administrative, répartition plus équitable des charges fiscales, organisation du crédit agricole, protection de l'agriculture et de l'industrie françaises, politique de paix à l'extérieur et de progrès à l'intérieur.

A la Chambre des députés, il se signale rapidement par plusieurs interventions de caractère énergique : sur les graves irrégularités constatées dans l'arrondissement de La Réole lors de la campagne électorale de Robert-Mitchell, contre un amendement tendant à augmenter les crédits consacrés à la manufacture de Sevres, sur la réorganisation des personnels et des services administratifs de l'armée.

Lors du renouvellement de la Chambre qui a lieu la même année, il se présente sous l'étiquette « républicain ». Sans concurrent, il est réélu dès le premier tour, le 20 août, par 9.548 voix sur 11.800 votants.

En 1894, il soutient le principe de l'égalité de tous les Français, y compris les députés, devant le service militaire.

La même année il s'élève contre l'importance des dépenses envisagées par le ministère de la Justice.

André Gotteron se présente de nouveau aux élections législatives de 1898. En tête au premier tour, il est battu au second par Tourgnol, ne recueillant que 6.289 voix contre 11.258 à son adversaire sur 17.741 votants.

Mais il revient au Parlement le 28 janvier 1900, jour où il est élu, au premier tour, sénateur de la Haute-Vienne, recueillant 326 voix sur 637 votants.

Au Palais du Luxembourg, conformément à la tradition du Sénat, où il s'est fait inscrire au groupe de la gauche républicaine, il attend plus d'un an avant de se faire entendre.

A l'occasion de la discussion du budget de 1912, il critique l'activité diplomatique de Delcassé, ministre des Affaires étrangères.

Puis il interroge le général André, ministre de la Guerre, sur l'état sanitaire de l'armée française et conclut à la nécessité de prendre toutes les mesures de salubrité appropriées en vue de faire diminuer la mortalité constatée.

Le 15 janvier 1903, André Gotteron est élu secrétaire du Sénat. Il sera réélu en 1904, 1905 et en 1906.

Au cours de cette même année il vote contre le concordat et reprend son action en faveur de l'état sanitaire de l'armée puis il s'inquiète à propos de l'incorporation des condamnés correctionnels dans les bataillons d'Afrique, constatant qu'au fur et à mesure que s'accroît le nombre des réintégrés de ces unités, la criminalité dans l'armée métropolitaine se développe de la façon la plus effrayante.

Au mois de juillet 1905 il vote contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Au renouvellement du 3 janvier 1909, André Gotteron n'obtient au deuxième tour que 44 voix sur 655 votants et quitte alors la vie parlementaire.

Il sera blessé à Paris, le 23 mars 1918, lors d'un bombardement, puis il décédera le 9 avril 1930.

**GOUDE** (EMILE), né le 20 mars 1870 au Grand Fougeray (Ille-et-Vilaine).

*Député du Finistère de 1910 à 1936.*

Après avoir fait son service militaire dans la marine comme quartier-maître mécanicien, il entre à l'arsenal de Brest comme commis des directions de travaux. Son intelligence, son dynamisme l'entraînent très rapidement à déborder le cadre de sa vie professionnelle pour militer en faveur du mouvement socialiste et syndicaliste dont il fut, dans le Finistère, un des créateurs. Elu conseiller municipal de Brest en 1904, il fonde à Brest, en

1908, le premier journal socialiste de la région, un hebdomadaire intitulé *Le Cri du Peuple* qui parut jusqu'en 1935.

En 1910, Emile Goude est élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Brest, au deuxième tour de scrutin, par 9.116 voix sur 17.694 votants. Cette première élection fut aussi la plus difficile. Son adversaire du centre droit avait obtenu 8.484 voix. Conseiller général du deuxième canton du Finistère, Emile Goude devait ensuite conserver aisément son mandat à la Chambre jusqu'en 1936, date à laquelle il n'en sollicita pas le renouvellement et se retira de la vie politique.

Il fut ainsi réélu en 1914, par 9.453 voix sur 18.613 votants contre 5.842 ; en 1919, tête de la liste du parti socialiste avec 30.758 voix sur 143.463 votants ; dans les mêmes conditions en 1924, avec 34.304 voix sur 156.279 votants ; en 1928, de nouveau dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Brest, par 9.158 voix sur 16.152 votants contre 5.782, mais au second tour après avoir été en tête dès le premier ; en 1932 enfin avec 9.456 voix contre 5.549 à Le Goc son adversaire depuis deux législatures, sur 17.208 votants.

Membre de la commission de la marine militaire dont il devint vice-président, de la commission des pensions civiles et militaires et de celle des colonies, Emile Goude se distingua par une activité législative constante, presque débordante.

La circonscription qu'il représentait, sa profession le portèrent tout naturellement à se préoccuper des problèmes maritimes et de la situation des personnels de l'Etat. La grande compétence qu'il avait acquise dans ces domaines se manifesta par de très nombreuses interventions, et même des initiatives parfois audacieuses. C'est ainsi qu'il imagina, dans une proposition de loi, de substituer au régime des pensions militaires « une assurance nationale spéciale aux services militaires ». Pendant la guerre, il déposa une proposition de loi tendant à faire de Brest « le port d'attache de la République des Etats-Unis en France ».

Son interpellation la plus marquante porta sur les conditions dans lesquelles la flotte était revenue de ses opérations contre la révolution russe.

Demeuré obscur pour l'histoire, Emile Goude est l'exemple même de l'ouvrier militant qui, par son dynamisme et la conscience élevée qu'il avait du mandat qui lui était confié, exerça pleinement son métier de parlementaire et sut ainsi s'élever au rang de législateur.

**GOUGE** (RENÉ, ALPHONSE), né le 3 novembre 1869 à Framerville (Somme), mort le 28 février 1925 à Paris.

*Sénateur de la Somme de 1920 à 1925.*

René Gouge naquit à Framerville, petit bourg du département de la Somme. Sa famille plus encore que ses goûts l'orientèrent vers les études juridiques.

Celles-ci furent couronnées par l'obtention du grade de docteur en droit.

Il devint en 1906 avocat près le Tribunal de Péronne.

Paris le reprit en 1913. Il était inscrit au barreau depuis moins d'un an lorsque la Grande guerre éclata. Mobilisé, puis libéré en 1915, René Gouge s'adonna avec expérience et une grande activité aux redoutables problèmes que posait l'invasion ennemie pour ses compatriotes. Pendant cette période il publia de fort intéressants travaux dont le Parlement s'est fréquemment servi par la suite et notamment ses rapports sur la réparation des dommages de guerre aux Etats généraux des régions dévastées dont il était le rapporteur permanent. Il fut également nommé rapporteur de la fédération des associations départementales des sinistrés.

Candidat aux élections sénatoriales en janvier 1920, il fut élu au deuxième tour par 775 voix et son élection validée à la séance du Sénat du mardi 13 janvier 1920.

Il prit alors une part éminente à l'élaboration de la loi sur les dommages de guerre, celle qui sera appelée plus tard : « la charte des sinistrés ». « Nul n'était mieux préparé que lui dira le président Jeanneney, à défendre ces intérêts sacrés ».

Rapidement élu secrétaire, puis vice-président du groupe interparlementaire des régions libérées, il ne cessa aux commissions de législation, des douanes, de l'agriculture, des finances, comme à la tribune d'être présent avec efficacité chaque fois que ses collègues avaient à connaître de questions concernant les régions dévastées et la réparation des dommages de guerre. En 1921, il fut élu membre du Comité de contrôle et de surveillance de la liquidation des stocks.

Il fut également assumer des responsabilités en matière de presse.

Il était inscrit au groupe de l'union républicaine.

Le 17 décembre 1922, il fut élu conseiller général de Bray-sur-Somme. Avoué près la Cour d'appel de Paris, il eut domicile à Paris.

Il mourut en cours de mandat le 28 février 1925 à Paris, à l'âge de 56 ans.

**GOUIN** (EUGÈNE), né le 18 septembre 1818 à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire), mort le 31 mai 1909 à Paris.

*Représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale de 1871 à 1875. Sénateur inamovible de 1875 à 1909.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COEUVY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 214.)

Eugène Gouin a été l'un des doyens du Sénat. « Son grand âge, disait de lui le président Antoine Dubost, n'était

qu'un charme de plus par la vivacité de son esprit et la jeunesse persistante de son caractère et de son activité. »

Il a apporté au Parlement une aide efficace dans toutes les matières qui touchaient à la vitalité économique du pays. Sénateur inamovible depuis décembre 1875, siégeant au centre gauche, il fit partie d'une façon continue de la commission des finances dont il fut à plusieurs reprises le rapporteur général. Rapporteur du compte de liquidation de la guerre, il fut également rapporteur du projet de réforme des pensions, et se fit une spécialité des questions concernant les grands organismes financiers de l'Etat.

Eugène Gouin avait été membre du conseil municipal et maire de Tours.

Il mourut le 31 mai 1909 à Paris ; ses obsèques eurent lieu le 4 juin, en présence d'une délégation du Sénat.

**GOUIN** (JEAN, Félix), né le 4 octobre 1884 à Peypin (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du-Rhône  
de 1924 à 1940.*

Fils d'instituteurs laïques, Félix Gouin fit ses études au lycée de Marseille, puis à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence où il obtint la licence en droit. Inscrit en 1907 au barreau de Marseille, il n'a jamais cessé depuis d'exercer son métier d'avocat.

Venu de bonne heure à la politique, il adhère en 1902 au Grand cercle d'unité socialiste qu'avaient fondé à Marseille des hommes tels que Guillaume Jardin, Garibaldi, Bontoux, Lafaille et Baudou. Dès ce moment, il milite en faveur de l'unité des mouvements socialistes, réalisée en 1905 par la création de la S.F.I.O. Pendant de nombreuses années il fait partie du bureau de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône et parcourt le département pour y créer les premières sections du parti socialiste, à Berre, Cuges, Istres, Saint-Chamat, Trets et Gardanne.

A l'occasion d'une élection partielle, le 10 novembre 1911, Félix Gouin enlève de haute lutte le siège de conseiller général du canton d'Istres dont sa famille est originaire. Constamment réélu à ce poste avec des majorités croissantes, il assurera pendant quatre ans la vice-présidence de l'Assemblée départementale qui lui conféra également la charge de rapporteur général du budget (1919-1923).

Aux élections législatives de 1914, le parti socialiste le désigne comme candidat dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Aix. Avec 5.236 suffrages, il vient menacer le député sortant, M. Auguste Girard, qui obtient 6.783 voix sur 12.467 votants. Engagé volontaire, Félix Gouin fait toute la guerre de 1914-1918 dans une unité combattante.

Le parti socialiste le présente à nouveau aux élections législatives de 1919, comme troisième candidat de la liste que

conduit à la bataille, dans la 2<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône, M. Sixte-Quenin, député d'Arles. Mais c'est une liste de concentration républicaine qui l'emporte, liste conduite par André Lefèvre et Auguste Girard.

Le 10 mars 1923, il est élu maire d'Istres, fonction qu'il exercera désormais sans interruption. Aux élections législatives de 1924, la liste du cartel des gauches, dont il est troisième candidat et qui est emmenée par son ancien adversaire, Auguste Girard, triomphe aisément de la liste Lefèvre, Félix Gouin obtenant en l'occurrence un remarquable succès personnel.

Dès son arrivée à la Chambre des députés, Félix Gouin fait preuve d'une débordante activité. Membre de la commission de législation civile et criminelle, de la commission des colonies, de la commission des marchés et des spéculations, il ne dépose pas moins de 23 propositions de loi et 11 rapports, se préoccupant tout particulièrement de la législation des loyers et des rapports entre bailleurs et locataires.

Aux élections législatives des 22 et 29 avril 1928, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Aix, il triompha non sans difficulté, obtenant au second tour de scrutin 8.110 voix sur 16.254 votants, contre 7.769 à son principal adversaire, M. Vidal. En 1932, sa réélection est acquise dès le premier tour, avec 9.162 voix pour 15.174 votants, M. de Castellane, républicain indépendant, n'obtenant que 4.107 suffrages. Sensible au sort du personnel des usines de fabrication d'explosifs, il s'intéresse à l'acquisition par le musée d'Aix d'œuvres de Paul Cézanne et se consacre à l'étude de la réorganisation de l'administration judiciaire.

Aux élections des 26 avril et 3 mai 1936, il laisse loin derrière lui le candidat républicain indépendant, M. Agnel, obtenant au second tour, après le désistement communiste, 10.642 suffrages sur 17.184 votants.

Il fait alors partie de la commission des finances de la Chambre, qui le nomme à la fois rapporteur général adjoint du budget et rapporteur des crédits des travaux publics pour les problèmes concernant les mines, l'électricité et les combustibles liquides.

Pendant la guerre de 1939, il est désigné comme membre de la sous-commission de contrôle des armements instituée par la commission des finances. Il est chargé à ce titre d'inspecter la plupart des industries de guerre, notamment les poudreries.

En mars 1938, le président-adjoint du groupe socialiste, Albert Sérol, ayant été appelé au ministère de la Justice, Félix Gouin, dont chacun avait apprécié le labeur et la compétence, lui succédait après une magnifique élection et devenait ainsi le collaborateur immédiat de Léon Blum. A partir de ce moment, pendant que Léon Blum est au gouvernement, c'est Félix Gouin qui, à chaque débat important, sera appelé à définir la position du parti socialiste à la tribune de la Chambre.

En juillet 1940, à Vichy, il préside les deux dernières réunions du groupe socialiste. Il fait partie des quatre-vingts parlementaires qui refusent d'accorder les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**GOUJAT (CLAUDE)**, né le 22 février 1845 à Moissy-Moulinot (Nièvre), mort le 18 décembre 1926 à Paris.

*Député de la Nièvre de 1893 à 1910.*

Fils de propriétaires cultivateurs de la Nièvre, Claude Goujat exerça de 1870 à 1883, à Château-Chinon, la profession d'avoué. Il devint par la suite arbitre près le tribunal de la Seine et expert-comptable liquidateur près la Cour d'appel de Paris, le tribunal civil et le conseil de préfecture de la Seine.

Conseiller général, maire de Cosne, Claude Goujat se présenta, sous l'étiquette radical-socialiste, aux élections législatives des 20 août-3 septembre 1893, dans la circonscription de Cosne. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 7.054 voix contre 5.407 à M. Boyer, rallié, 2.954 à M. Desmèrgès, collectiviste révolutionnaire et 1.254 à M. de Mauduit, conservateur, sur un total de 16.795 votants. Aux élections du 8 mai 1898, un seul tour de scrutin lui suffit pour triompher de son ancien adversaire, M. Boyer, par 8.860 voix contre 4.490, sur 17.501 votants. Mis en ballottage aux élections des 27 avril et 11 mai 1902, il l'emporta au second tour avec 9.544 suffrages pour 17.816 votants, contre 7.864 à son principal concurrent, M. Ménabréa. C'est également au second tour qu'aux élections des 8 et 20 mai 1906 il battit le même M. Ménabréa par 9.732 voix contre 7.721.

A la Chambre, Claude Goujat s'intéressa tout d'abord à des questions fort variées, telles que la refonte du code civil et le sort des sinistrés de Montceau-les-Mines. Nommé membre de la commission du budget en 1901, il fut désigné comme rapporteur des crédits des services pénitentiaires et profita de cette fonction pour faire valoir, au niveau des prisons, l'idée de la laïcisation de l'Etat. Tous les grands thèmes de la gauche radicale d'alors : laïcité, scrutin de liste, impôt sur les gros revenus, revenaient dans la plupart de ses interventions. Mais cet ardent défenseur de la république démocratique et sociale était, avant tout, l'avocat de la petite propriété foncière. La cause des bouilleurs de cru lui était particulièrement chère et il la soutenait parfois jusqu'à l'emportement, ce qui lui valut, le 20 avril 1905, un assez vif accrochage avec Maurice Rouvier, alors président du Conseil et ministre des Finances.

Les élections législatives de 1910 marquèrent le fin de la carrière politique de Claude Goujat, qui dut céder son siège à M. Jousselin, industriel. Distancé au premier tour de scrutin, il fut battu au second, n'obtenant que 6.553 voix contre 11.149 à son adversaire.

Claude Goujat se consacra alors à sa profession de liquidateur judiciaire et

d'expert auprès des tribunaux, avant de s'éteindre à l'âge de 81 ans, le 18 décembre 1926, dans son domicile parisien du Quai aux Fleurs.

**GOUJON (ETIENNE)**, né le 29 avril 1840 à Pont-de-Veyle (Ain), mort le 7 décembre 1907 à Paris.

*Sénateur de l'Ain de 1885 à 1907.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 216.)

Ses compatriotes l'envoyèrent de nouveau siéger au Luxembourg lors du renouvellement de janvier 1894, où il arriva au premier tour en tête de liste, avec 737 voix sur 891 votants. Son mandat fut encore une fois renouvelé en 1903, par 722 voix sur 883 votants.

Au Sénat, il fit partie des deux groupes de l'union républicaine et de la gauche républicaine. Il fut secrétaire de la Haute Assemblée pendant plusieurs sessions, de 1887 à 1890, et membre de plusieurs commissions spéciales ainsi que de la commission de l'armée.

Si Etienne Goujon prit rarement part aux discussions générales, il intervint quelquefois dans les débats concernant des points de caractère professionnel.

Sur le plan politique, après avoir suivi longtemps une ligne modérée, il soutint le ministère Waldeck-Rousseau et le ministère Combes.

Il cessa en 1900 ses fonctions de maire du XII<sup>e</sup> arrondissement qu'il exerçait depuis 1879.

Membre de la Société médico-physiologique, Etienne Goujon collabora au *Journal d'anatomie et de physiologie* et fit paraître en tant que médecin divers travaux. Président de plusieurs organismes médicaux (comité supérieur du service de l'assistance publique et de l'hygiène au ministère de l'Intérieur, etc...), il était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1902.

Il mourut à son domicile en cours de mandat, le 7 décembre 1907, à l'âge de 67 ans.

**GOUJON (JOSEPH, JULES, Julien)**, né le 22 mai 1854 à Epinal (Vosges), mort le 18 mars 1912 à Paris.

*Député de la Seine-Inférieure de 1891 à 1906.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure de 1909 à 1912.*

Julien Goujon naquit à Epinal, après des études juridiques, il exerça la profession d'avocat à la cour d'appel de Rouen.

Il fut élu pour la première fois député de la Seine-Inférieure, 2<sup>e</sup> circonscription

de Rouen, lors d'une élection partielle le 22 février 1891, avec 7.544 voix contre 4.824 à Dautresme sur 15.555 votants, au second tour de scrutin.

Il fut réélu le 3 septembre 1893, au deuxième tour de scrutin, avec 5.839 voix contre 5.229 à M. David Dautresme, directeur du *Petit Rouennais*, radical.

Député républicain sortant, il fut réélu le 22 mai 1898, au scrutin de ballottage, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Rouen, par 6.484 voix, contre M. Dautresme.

Il fut réélu une dernière fois en 1902 par 7.506 voix contre 6.574 toujours à M. Dautresme, mais fut battu en 1906 par Maille 6.976 voix, contre 6.744 sur 13.785 votants au scrutin de ballottage.

Après une éclipse momentanée de la vie politique (1906-1909) il fut élu sénateur le 3 janvier 1909, au deuxième tour de scrutin, par 788 voix sur 1.469 votants.

Julien Goujon se préoccupa surtout comme homme politique des questions judiciaires et de législation industrielle et ouvrière. Il prit la parole dans la discussion du tarif général des douanes, du budget de la presse, des lois ouvrières (sécurité des travailleurs, réduction des heures de travail, travail des enfants et des femmes dans les manufactures).

Brillant avocat, Julien Goujon a plaidé dans la plupart des grands procès politiques et criminels de la région normande.

Enfin, Julien Goujon se délassait des affaires et des préoccupations politiques en écrivant pour le théâtre : *La fortune d'un autre*, pièce qui fut jouée à Paris en 1879, un opéra, *Eros*, créé à Rouen, *Hermann et Dorotheë*, *Marie Stuart*.

Un de ses plus grands titres de notoriété fut une excellente traduction en vers français d'une importante fraction des œuvres de Juvénal.

Atteint d'une impitoyable maladie, il ne siégea que trois ans au Sénat et s'éteignit à Paris au cours de son mandat le 18 mars 1912, à 58 ans.

**GOUJON (LAZARE)**, né le 23 juillet 1869 au Creusot (Saône-et-Loire).

*Député du Rhône de 1928 à 1936.*

Ouvrier manuel, puis instituteur avant de pouvoir, au prix d'un travail acharné, accéder à la profession de docteur en médecine, Lazare Goujon s'est intéressé de très bonne heure à la politique. Dès 1888, il milita dans les rangs du parti ouvrier français et adhère à la S.F.I.O. au moment de sa création, en 1905.

Conseiller d'arrondissement, maire de Villeurbanne, il est présenté par son parti aux élections législatives des 22 et 29 avril 1928, dans la 12<sup>e</sup> circonscription du Rhône. Élu au deuxième tour de scrutin, il obtient 8.573 voix sur un total de 17.460 votants, contre 6.025 à M. Grandclément et 2.758 à M. Gautheron. C'est également au scrutin de ballottage qu'il sera réélu aux élections législatives des

1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, par 10.879 voix contre 3.525 à M. Gautheron et 2.895 à M. Chambon sur 17.543 votants.

À la Chambre, Lazare Goujon n'oublie jamais qu'il est à la fois maire et médecin. Membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, il prête toute son attention aux aspects législatifs des problèmes que pose la gestion d'une grande cité industrielle : emploi, logement, constructions scolaires et police municipale. Membre de la commission de l'hygiène, il suit de près tout ce qui a trait à la protection de la santé publique, notamment les méthodes d'épuration des eaux.

Lazare Goujon ne s'est pas représenté aux élections législatives de 1936, limitant son activité à l'exercice de ses mandats locaux, sans jamais se départir de la bonhomie tranquille que son regard, derrière ses lunettes cerclées, révélait dès le premier abord.

**GOUJON (PIERRE dit PIERRE-GOUJON)**, né le 31 août 1875 à Paris, mort le 25 août 1914 au Champ d'honneur à Méhoncourt (Meurthe-et-Moselle).

*Député de l'Ain de 1910 à 1914.*

Fils du docteur Etienne Goujon, sénateur, il devint par son mariage le gendre de Joseph Reinach, écrivain et journaliste, député remarqué qui avait été le chef de cabinet de Gambetta et dreyfusien convaincu.

Licencié ès lettres, avocat à la Cour d'appel, il avait été premier secrétaire de la conférence des avocats. Amateur d'art passionné, il a légué sa collection aux musées nationaux.

Il était conseiller général de Pont-de-l'Ain lorsqu'il fut élu député le 24 avril 1910, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Bourg, au premier tour, par 8.448 voix contre 5.521 à M. Authier, député sortant, sur 14.177 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut successivement membre de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, puis de la commission de l'armée. À ce titre il fut entendu à la tribune comme rapporteur d'un projet de loi portant approbation de conventions internationales pour la réduction de la traite des blanches, de divers projets de loi relatifs à l'émission et à la répartition d'emprunts destinés à l'équipement de l'A.O.F. et de la proposition de loi modifiant la loi du 30 mars 1912 sur le recrutement.

Désireux de développer et de perfectionner l'œuvre sociale de la III<sup>e</sup> République, il fut également l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi de 1910-1912 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Lorsque survint la première guerre mondiale, sous-lieutenant de réserve, il fut incorporé au 229<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Blessé près de Lunéville à la tête

de sa section, il se pansa lui-même et voulut repartir à l'assaut. Mais une balle l'atteignit au front. Il mourut ainsi au combat de Méhonceurt, le 25 août 1914, à quelques jours de son trente-neuvième anniversaire.

**GOUJON** (THÉOPHILE), né le 1<sup>er</sup> décembre 1835 à Gauriac (Gironde), mort le 2 avril 1902 à Gauriac.

*Député de la Gironde de 1893 à 1902.*

Conseiller de préfecture de la Gironde et même vice-président de ce conseil, il fut deux fois révoqué de ses fonctions par le gouvernement du 24 mai 1873 et par celui du 16 mai 1877. Deux fois réintégré, il donna sa démission en juillet 1889 pour se présenter avec succès au Conseil général. Il fut également maire de Gauriac.

Après un échec aux élections législatives de 1889 où son concurrent, Alceé Froin, boulangiste, obtint moins de 500 voix d'avance sur lui, il fut élu député en 1893, au second tour, par 7.395 voix contre 5.805 à ce même adversaire.

Son action, au cours de son premier mandat, lui gagna la confiance de ses électeurs puisque en 1898 il fut réélu au premier tour par 7.652 voix contre 5.470 au marquis de Luppé et 2.013 à Gireau, sur 15.345 votants.

Il était inscrit comme progressiste.

Propriétaire dans la région bordelaise, il ne pouvait se désintéresser du problème viticole. Au sein du Conseil général, il mena la lutte contre l'introduction de vins d'Espagne; au Parlement, il fut membre en 1901 de la commission relative à la crise viticole.

Soucieux de la consolidation de la III<sup>e</sup> République, partisan d'un gouvernement fort et de la stabilité ministérielle, il fit partie de la commission d'enquête sur le Panama en 1897, intervint en 1901 lors de la discussion des projets de résolution concernant la déchéance de Paul Déroulède et Marcel Habert.

Favorable à la diminution de charges publiques et à une politique d'économies, il fut le rapporteur des projets de loi portant règlement définitif des budgets de 1887 et 1889. Président et rapporteur de la commission de la comptabilité, il se consacra à la fixation et au règlement définitif des comptes de la Chambre des députés de 1897 à 1901.

Il fut également membre de diverses commissions, notamment de la commission relative aux justices de paix (1894) lors de son premier mandat; de la commission de la réforme judiciaire, de la commission de la marine; et de la commission des voies navigables et des ports maritimes lors de son second mandat.

Il mourut, en cours de mandat, à Gauriac le 2 avril 1902, à l'âge de 66 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GOULAINÉ** (Comte GEOFFROY, MARIE, DONATIE de) né le 16 août 1844 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 28 avril 1913 à Paris.

*Sénateur du Morbihan de 1901 à 1913.*

Frère cadet du marquis de Goulainé, il appartient à une très ancienne famille bretonne dont le blason mi-parti d'Angleterre et de France suffit à établir l'illustration.

Ses études faites au collège de Pontlevoy, le comte de Goulainé entre à l'école de Saint-Cyr en 1862 et en sort deux ans plus tard sous-lieutenant de cavalerie. Il prend part à la campagne de 1870-1871 comme lieutenant au premier escadron du deuxième chasseurs à cheval attaché à l'escadron d'escorte du maréchal Bazaine et est fait prisonnier avec l'armée du Rhin dans les rangs de laquelle il combattait.

Le 21 mars 1872, peu après son retour de captivité, il démissionne de l'armée et se fixe dans le Morbihan où il se consacre à la défense de ses convictions politiques et religieuses et à la pratique de l'économie rurale.

Maire de la commune de Brandérion depuis 1880, le comte de Goulainé fonde dans la région l'un des premiers syndicats agricoles qui y ait fonctionné. Membre de la Société des agriculteurs de France et président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Lorient, il dirige les concours agricoles si importants qui se déroulent dans cette contrée.

Elu conseiller général du Morbihan en 1896, il se présente aux élections législatives de 1898 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Lorient comme candidat royaliste. Mais il échoue au premier tour de scrutin, ne recueillant que 8.087 voix contre 12.265 à M. Jacob, paysan, qui est proclamé élu.

Au décès de M. Fresneau, sénateur du département, le comte de Goulainé est élu à la chambre haute le 10 février 1901, au premier tour de scrutin, par 703 voix contre 257 à M. Le Rouzic, républicain, sur 967 votants. Il est réélu le 7 janvier 1906, au premier tour, par 759 voix sur 939 votants.

Royaliste déclaré et de convictions catholiques très prononcées, le sénateur du Morbihan fait partie de la droite de la Haute Assemblée.

Il se déclare partisan de la protection des intérêts agricoles. Il intervient à la tribune du Sénat dans les questions militaires et agricoles et dans la discussion de divers budgets. Il prend part au grand débat sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Ses opinions le conduisaient à une entière contradiction avec la politique républicaine, mais, comme il s'y plaçait sans équivoque et avec cette allure de franchise et de conviction qui était sa caractéristique il avait gagné et il a conservé jusqu'à sa mort l'estime et la sympathie de l'assemblée tout entière.

Il mourut en cours de mandat à l'âge de 68 ans le 28 avril 1913.

Le comte de Goulaine était titulaire de la médaille de 1870.

**GOUNIN (RENÉ)** né le 18 juin 1898 à La Tache (Charente).

*Député de la Charente de 1928 à 1933.*  
*Sénateur de la Charente de 1938 à 1945.*

Ancien élève de l'école normale d'instituteurs de la Charente, instituteur intérimaire, élu conseiller d'arrondissement en 1924, conseiller général du deuxième canton d'Angoulême en 1928, René Gounin devient député le 29 avril 1928 au deuxième tour de scrutin, par 10.900 voix sur 19.958 votants contre M. Condé, qui l'avait devancé au premier tour.

Il est réélu le 1<sup>er</sup> mai 1932, au premier tour, par 12.981 voix sur 21.757 votants contre 7.934 voix à M. Guillon, puis le 26 avril 1936, au premier tour, par 11.108 voix sur 21.835 votants.

René Gounin est élu sénateur le 23 octobre 1938, au troisième tour de scrutin, par 436 voix sur 821 votants, MM. James Hennessy, rassemblement des gauches, et Babaud-Lacroze, républicain indépendant, sénateurs sortants, étant réélus avec respectivement 431 et 535 voix. René Gounin est alors le plus jeune sénateur de France.

Membre du groupe socialiste, puis du groupe de l'union socialiste et républicaine, René Gounin fut vice-président de la commission de l'enseignement et secrétaire de la commission de la marine de la Chambre des députés.

Au cours de son mandat de député, René Gounin s'est efforcé de soutenir avec énergie les intérêts de sa région, de consacrer à toutes les justes causes un dévouement absolu, de servir de toutes ses forces le grand idéal de paix internationale si cher à toutes les familles françaises. Il défendra l'école laïque, œuvrera pour l'aménagement de la partie navigable de la Charente et l'organisation du marché du blé. Il s'intéressera aussi aux sports.

Dans la profession de foi qu'il adresse aux délégués sénatoriaux en vue des élections du 23 octobre 1938, René Gounin s'exprime ainsi :

« Construction d'écoles, stades pour la jeunesse, électrification, adduction d'eau, hydraulique agricole, construction et modernisation d'hôpitaux, amélioration des voies de communication ont longuement retenu et retiennent encore mon activité. »

Peu après son élection au Sénat, René Gounin fut désigné comme commissaire général de la section française à l'exposition de San Francisco.

Directeur du *Cri charentais*, collaborateur de *L'homme libre*, président fédéral de la Ligue des droits de l'homme de la Charente, il est chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre.

Au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vota pour les pouvoirs constitutionnels.

**GOUNOUILHOU (JEAN, Marcel)**, né le 11 juillet 1882 à Cérons (Gironde), mort le 28 janvier 1939 à Mérignac (Gironde).

*Député du Gers de 1919 à 1924.*

La première apparition de Marcel Gounouilhou dans l'arène électorale se solde par un échec; candidat dans les Landes (Mont-de-Marsan, 2<sup>e</sup> circonscription) contre Bouysson, député sortant, lors du renouvellement de la Chambre en 1914, il est honorablement battu par 4.810 voix contre 8.631. Puis c'est la guerre. Il la termine comme capitaine au 57<sup>e</sup> d'infanterie de ligne.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il se présente dans le Gers en troisième position sur la liste d'union républicaine nationale qui enlèvera les cinq sièges, battant avec 21.266 de moyenne la liste des députés sortants Abel Gardey et Isidore Tournan dont la moyenne n'est que de 18.976.

La profession de foi des élus du bloc national qui répudiait « la République des camarades » proclamait que « les grands problèmes économiques priment tous les autres ». Elle avait des formules qui sont toujours d'actualité : « Il faut, expliquait-elle, mettre la production française aux prises avec la concurrence par le dégrèvement douanier progressif... Ainsi, l'usine devra s'outiller, baisser ses prix et l'ouvrier devra produire. »

Marcel Gounouilhou s'y présente ainsi : « Directeur de la *Petite Gironde*; propriétaire-viticulteur; chevalier de la Légion d'honneur; Croix de guerre; blessé de guerre. »

Financier avant tout, il s'intéresse à diverses branches de l'économie : édition, cinéma, banque.

Inscrit au groupe d'action républicaine sociale, membre de la commission du règlement, des commissions des mines et de l'hygiène, il suivra tout particulièrement les questions financières. Bien qu'il ait dit à ses électeurs qu'« il faut respecter le capital », il n'en dépose pas moins, le 18 mai 1920, une proposition de loi « instituant une créance nationale sur tous les éléments du capital, affectée à l'amortissement de la dette publique ». Mais il tient à préciser que « cet impôt de circonstance » se justifie par « l'avilissement de l'argent et du change » et qu'il doit « être affecté uniquement à l'amortissement de la dette publique ».

Intervenant dans la discussion générale du budget de 1923, il déclare refuser un budget en déséquilibre et réclame énergiquement « une politique de liquidation du loyer de l'argent à revenu fixe ».

En 1923 il présente un projet de double-décime; en 1924, il demande à interpellier le gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'impôt sur le revenu et prend

part au débat sur le projet de loi portant réalisation d'économies et création d'impôts nouveaux.

Durant toute la législature, soutenu par *La Petite Gironde*, il a dû faire face à de sévères attaques de la presse adverse, notamment de la *République des Travailleurs* et de *La Dépêche*.

En outre, le Gers ne doit plus désigner que trois députés lors des élections générales du 11 mai 1924. Marcel Gounouilh, placé en troisième position de la liste des députés sortants, ne sera pas réélu, seul le professeur Barthelemy conservera son siège.

Marcel Gounouilh ne devait plus, par la suite, solliciter les suffrages.

Il se consacra de nouveau à son journal et mourut à Mérignac le 28 janvier 1939, à l'âge de 57 ans.

**GOURD** (ALPHONSE, RAMSAY), né le 2 septembre 1850 à New-York (U.S.A.), mort le 23 décembre 1925 à Lyon (Rhône).

*Député du Rhône de 1898 à 1924.*

Alphonse Gourd naquit à New-York, où la maison de commerce de son père avait une succursale, mais il fit ses études classiques à Lyon : baccalauréat ès sciences et licence ès lettres. Ce fut cependant à Paris qu'il vint faire son droit et passer son doctorat. Avocat stagiaire au barreau de Paris de 1872 à 1878, il fut secrétaire de la conférence en 1876 et 1877. Inscrit au barreau de Lyon, il y acquit une certaine réputation de civiliste.

C'est en 1894 qu'il entre au Conseil général du Rhône pour le premier canton de Lyon, à la faveur d'une élection partielle : constamment réélu jusqu'à sa mort, il fit longtemps partie de la commission du budget du département et occupa le fauteuil de vice-président du Conseil général au moment de la première guerre mondiale.

Alphonse Gourd se présente pour la première fois aux élections législatives de 1893, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Lyon, comme candidat libéral progressiste ; en tête au premier tour, il échoue au second avec 3.142 voix sur 6.861 votants, contre 3.641 à Clapot, qui est élu.

Mais le 8 mai 1898, il prenait sa revanche sur Clapot, le battant par 4.989 voix sur 9.547 votants contre 4.463. Il sera désormais constamment réélu : le 8 mai 1902 par 5.472 voix sur 10.745 votants contre 3.673 au même adversaire ; le 20 mai 1906 au scrutin de ballottage, après avoir été en tête au premier tour avec une marge d'à peine 100 voix, par 5.520 voix sur 11.027 votants contre 5.423 à E. Arnaud ; le 24 avril 1910, de nouveau dès le premier tour par 5.948 voix sur 11.712 votants contre 3.364 à Rivière, ainsi que le 26 avril 1914 par 5.601 voix sur 10.349 votants, contre 3.364 à Tribollet. Le scrutin de liste ayant été rétabli pour les élections du 16 novembre 1919, il conduisit la liste de l'union des comi-

tés républicains qui eu sept élus : il ne passa cependant qu'à la plus forte moyenne — 4 de ses colistiers avaient été élus au quotient — avec 58.274 voix sur 156.075 votants.

Siégeant dans les rangs de l'union républicaine et des progressistes, groupe dont il fut vice-président, Alphonse Gourd pouvait se vanter de son assiduité auprès de ses électeurs auxquels il rappelait qu'il avait participé, au cours de ses nombreux mandats, à près de 10.000 scrutins.

En vingt-six années il prit part aux travaux des commissions d'assurance et de prévoyance sociales, de législation criminelle, de la marine, de l'armée, du commerce et de l'industrie, des comptes définitifs, dont il fut vice-président, des postes et télégraphes, des affaires étrangères.

Les chemins de fer, les postes — souvent à propos de problèmes particuliers à la région lyonnaise — la réforme judiciaire, la législation électorale et principalement la représentation proportionnelle furent constamment l'objet de son intérêt. Il ne vota pas la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, non plus que celles qui en découlèrent, s'opposa à l'institution de l'impôt sur le revenu, mais vota les lois sociales et, alarmé par les événements des Balkans, la loi du service de 3 ans en 1913.

Sa participation à la guerre de 1914, qu'il fit, bien que délogé depuis longtemps de toute obligation militaire, comme chef d'escadron d'artillerie et qui lui valut la Légion d'honneur, ralentit considérablement son activité parlementaire pendant la onzième législature et ce fut à ses travaux de commissaire qu'il se consacra dans la Chambre bleu horizon de 1919.

Il se présenta encore aux élections du 11 mai 1924, mais la liste du bloc des gauches menée par Edouard Herriot emporta les treize sièges du Rhône et Alphonse Gourd ne réunit que 59.834 suffrages sur 194.916 votants.

Il devait mourir peu de temps après, le 23 décembre 1925, à Lyon, à l'âge de 75 ans.

**GOURDEAU** (GASTON), né le 19 février 1883 à Saint-Cosme-de-Vair (Sarthe).

*Député de la Sarthe de 1928 à 1936.*

*Sous-Secrétaire d'Etat  
au Ministère des Travaux Publics  
et chargé du Tourisme  
du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931  
et du 13 juin 1932 au 14 décembre 1932.*

Fils d'un maître d'hôtel, il avait réussi par son labeur à devenir ingénieur des Arts-et-Métiers et de l'Ecole supérieure d'électricité. Il exerça les fonctions de directeur au ministère du Commerce et de l'Industrie et fut membre de diverses grandes commissions du gouvernement.

Désigné par le congrès de la fédération des comités républicains de l'arrondisse-



ment de Mamers, il se présenta à la députation sans avoir exercé auparavant aucune fonction locale ou politique.

Elu en 1928, au second tour, par 10.979 voix contre 10.264 à M. d'Aillières, sur 21.382 votants, sa réélection en 1932 fut aisément acquise au premier tour puisqu'il obtint 10.315 voix sur 20.655 votants, le candidat le mieux placé derrière lui, M. d'Aubigny, ayant totalisé 8.915 voix. Il appartenait à la gauche radicale.

Il fut successivement membre de plusieurs grandes commissions : douanes et conventions commerciales, travaux publics et moyens de communication, enseignement et beaux-arts, marine militaire, administration générale, départementale et communale.

Attaché aux conquêtes de la III<sup>e</sup> République en matière d'enseignement laïque, il fut l'instigateur de la célébration, en 1931, du cinquantenaire de la création de l'enseignement public en France.

Soucieux des problèmes agricoles et du développement des communes rurales, il déposa une proposition de loi relative à la refonte de la voirie routière, s'efforça de développer l'électrification et la distribution de l'eau dans son département, d'y installer des cabines téléphoniques publiques et d'obtenir la création d'une caisse d'avances aux communes.

Partisan de la poursuite de l'œuvre de redressement de Poincaré dans le domaine financier et d'un contrôle rigoureux des dépenses de l'Etat, il intervint au cours de chaque discussion budgétaire et, en 1934-1935, lors de la discussion des mesures que le gouvernement s'efforçait de prendre pour enrayer la crise économique (exécution de grands travaux contre le chômage, organisation des marchés du blé, puis du vin).

Il ne fut pas réélu en 1936, n'ayant obtenu que 7.098 voix sur 20.505 votants contre 11.491 à Bernard d'Aillières, son adversaire de 1928.

**GOURIN (PÉTRUS)**, né le 12 mai 1870 à Saint-Ismier (Isère).

*Député de l'Isère de 1919 à 1924.*

Il était fils d'un géomètre, propriétaire à Saint-Ismier. Expert agricole, viticulteur, il s'efforça de développer l'activité agricole de sa région en tant que trésorier de la fédération des services agricoles de l'Isère et membre du comité d'administration du conseil départemental de l'agriculture.

Entré au conseil municipal de Saint-Ismier en 1914, il devait y siéger pendant trente ans.

Il fut élu député de l'Isère aux élections législatives de 1919, sur la liste de l'union dauphinoise d'union nationale et républicaine, d'obédience socialiste.

A la Chambre, il s'intéressa surtout aux problèmes de l'énergie car il appartenait à la commission des mines et des forces motrices et fut nommé en 1920

membre du comité consultatif des forces hydrauliques.

Il était l'auteur d'une proposition de résolution tendant à l'encouragement des familles nombreuses et d'une proposition de loi relative à la protection de la femme allaitant son enfant.

Commandant au 105<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie lors de la première guerre mondiale, il avait été décoré de la Croix de guerre et fait chevalier de la Légion d'honneur.

Il ne fut pas réélu lors du renouvellement du 11 mai 1924, la liste dauphinoise d'union nationale et républicaine sur laquelle il s'était inscrit n'ayant eu aucun élu.

**GOURJU (ANTOINE-PIERRE, dit Antonin)**, né le 11 septembre 1847 à Lyon (Rhône), mort le 10 mars 1926 à Lyon.

*Sénateur du Rhône de 1900 à 1909  
et de 1920 à 1926.*

Docteur en droit, licencié ès lettres, ancien combattant de 1870, avocat à la cour d'appel de Dijon de 1868 à 1871, au barreau de Roanne en 1871, bâtonnier de 1874 à 1876, avocat à la cour d'appel de Lyon en 1878, membre du Conseil de l'ordre, Antonin Gourju appartient à une famille d'universitaires.

Conseiller municipal du II<sup>e</sup> arrondissement de Lyon en 1896, conseiller général du 2<sup>e</sup> canton du Rhône en 1898, doyen d'âge de l'assemblée départementale en 1919, il est élu pour la première fois au Sénat le 28 janvier 1900, au deuxième tour de scrutin par 372 voix sur 745 votants. Il se représente au renouvellement du 3 janvier 1909 mais n'obtient que 371 voix sur 757 votants et n'est pas réélu. Il en est de même le 11 août 1912 où, au troisième tour de scrutin, il ne recueille que 369 voix contre 384 à M. Herriot qui est élu.

Le 11 janvier 1920 il fait à nouveau acte de candidature et est cette fois élu au deuxième tour de scrutin par 392 voix sur 761 votants.

Membre de la fédération républicaine de France, il est inscrit au groupe progressiste de la gauche républicaine du Sénat dont il est le secrétaire.

Il siège au sein des commissions suivantes : administration départementale et communale, armée, comptabilité législation civile et criminelle et de nombreuses commissions spéciales.

Il est l'auteur de propositions de loi relatives notamment au contrat d'association, à la libre disposition pour la femme des fruits de son travail et de rapports concernant les droits de douane, l'accession des indigènes d'Algérie aux droits politiques et des problèmes d'intérêt communal.

A la tribune du Sénat il intervient fréquemment sur la contribution des parentes, l'organisation municipale de Lyon, le recrutement de l'armée, l'enseignement secondaire, la durée du service

militaire, la séparation des Eglises et de l'Etat, l'amnistie, le droit de vote des femmes.

Président de la commission départementale pour l'aménagement du Rhône, Antonin Gourju soulignait la nécessité de créer un canal latéral au fleuve établi à grande section sur la rive gauche et disposé de telle façon qu'il satisfasse aux exigences d'une navigation constante et des besoins industriels de la vallée tant présents que futurs.

Inébranlablement fidèle au programme qu'il avait signé en 1906, ce fut toujours un républicain progressiste et libéral irréductible. A ses yeux, le respect de la liberté pour tous, même et surtout pour ceux qui ne pensaient pas comme lui, était l'idéal qui éclairait toute sa politique.

Il mourut à Lyon en cours de mandat à l'âge de 78 ans, le 10 mars 1926.

Antonin Gourju publia divers ouvrages : *Etudes sur les réserves successorales* (1870), *La Côte-d'Or au siège de Paris* (1871), *A la recherche d'une seconde Chambre* (1874).

Il collabora à plusieurs journaux.

Il était titulaire de la Médaille de 1870.

**GOURVIL (EMILE)**, né le 29 mars 1845 à Sérignac (Finistère), mort le 15 février 1899 à Morlaix (Finistère).

*Député du Finistère de 1891 à 1898.*

Avocat à Morlaix et conseiller général, Emile Gourvil fut élu dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Châteaulin à l'élection partielle du 12 juillet 1891, en remplacement de M. Guegen, décédé le 4 mai, par 6.252 voix contre 3.322 à M. de Kerret, sur 9.611 votants.

Il se représenta, seul candidat, aux élections législatives de 1893 et fut réélu par 6.826 voix sur 7.245 votants alors que le nombre des inscrits atteignait 12.669.

Ce fut un député particulièrement discret ; quoique membre de diverses commissions, il déposa une seule proposition de loi au cours de son mandat et ne fut guère entendu à la tribune que comme rapporteur, au nom du 1<sup>er</sup> bureau, sur diverses élections.

Dans sa première circulaire électorale il s'était lui-même présenté comme « un républicain indépendant voulant une république de liberté et de progrès ».

Il ne se représenta pas au renouvellement de 1898 et mourut à Morlaix le 15 février 1899 à l'âge de 54 ans.

**GOUSSOT (EMILE)**, né le 2 décembre 1862 à Thiancourt (Moselle), mort le 2 avril 1930 à Paris.

*Député de la Seine de 1890 à 1902.*

Nommé attaché à la préfecture de la Seine en 1886, il s'intéressa très vite à

la politique et devint un conférencier de la fédération des groupes radicaux-socialistes, puis un actif promoteur du mouvement boulangiste et l'un des organisateurs de la Ligue des patriotes.

Révoqué en 1888 pour avoir critiqué le gouvernement au cours d'une réunion publique, Emile Goussot collabora à divers journaux et se présenta à la députation en 1889, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Denis. Il fut élu par 4.710 voix contre 4.214 à M. Péan, le candidat radical. Son élection fut invalidée mais il fut réélu en 1890 avec 4.500 voix et il s'inscrivit à la Chambre au groupe nationaliste.

En 1893, toutefois, il se représenta comme socialiste et obtint 5.845 voix contre 3.349 à M. Gélez, socialiste allemand. Il fut l'un des fondateurs du groupe socialiste à la Chambre, mais il le quitta en 1898, à la suite du fameux discours de Saint-Mandé dont les tendances lui semblaient trop collectivistes.

Les électeurs lui renouvelèrent leur confiance en 1898, par 6.419 voix contre 4.356 mais, en 1902, M. Weber, socialiste, l'emporta sur lui par 9.857 voix contre 7.674.

Emile Goussot fit preuve d'une grande activité au Parlement ; il interpella notamment le cabinet Constans sur les poursuites exercées devant la Haute Cour et le cabinet Ribot sur l'affaire de Panama. Il demanda la réglementation du pari mutuel urbain, la liberté de l'industrie de la margarine, la suppression de la censure, la réglementation de la fabrication des allumettes.

Il fit partie de la commission d'études chargée de modifier la loi en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique et il appartint aux grandes commissions du suffrage universel et de l'armée. Il se signala à cette commission par le soutien qu'il apporta à la création d'une armée coloniale, à la retraite proportionnelle, à la révision du code militaire, à la situation des officiers de réserve.

Homme politique résolu, il n'hésita pas à poursuivre sur d'autres terrains les combats qu'il menait dans l'hémicycle. Il se battit plusieurs fois en duel, notamment contre M. Edinger, le directeur du *Clairon* et M. Paulet, l'ancien secrétaire de M. Rouvier.

Après son échec aux élections de 1902, Emile Goussot, se retira de la vie politique et poursuivit sa carrière d'avocat (il s'était inscrit au barreau de Paris en 1893). Il devint un spécialiste des questions de contrefaçon et d'accidents.

Il mourut le 2 avril 1930 à Paris, à l'âge de 67 ans.

**GOUSSU (PAUL)**, né le 11 février 1889 à Bonnetable (Sarthe).

*Député de la Sarthe de 1936 à 1942.*

Au collège de Sainte-Croix au Mans, où il fit ses études, il fut le condisciple

et l'ami de Robert Courvilleau, futur directeur du *Petit Démocrate*, organe du P.D.P. Cette rencontre déclina peut-être de sa carrière politique car, après s'être lancé dans les activités industrielles et commerciales (il fut négociant en lissus et fabricant de confection) Paul Goussu sollicita et obtint le mandat de conseiller d'arrondissement puis, en 1937, de conseiller général du canton de Loué.

En 1936, il se présenta à la députation dans la Sarthe, en préconisant dans son programme d'importantes réformes des institutions et, en particulier, la réduction de 50 % du nombre des députés. Il fut élu au deuxième tour avec 8.524 voix contre 8.238 à M. Lhuissier, le candidat radical-socialiste. A la Chambre, il adopta l'étiquette du parti démocrate populaire et il fut membre des commissions des douanes, des postes, télégraphe et téléphone et du travail.

Il déposa un nombre important de propositions de loi, tendant notamment à l'augmentation des allocations familiales, à leur extension à toutes les familles rurales et à la protection des producteurs de cidre. Ses interventions en séance furent assez fréquentes. Les plus importantes eurent lieu à l'occasion de l'examen du projet de loi tendant à instituer un Office national du blé et des lois de finances de 1938 et 1939.

Le 10 juillet 1940, Paul Goussu vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**GOUST (Auguste)**, né le 10 janvier 1859 à Poissy (Seine-et-Oise).

*Député de la Seine-et-Oise  
de 1914 à 1919  
et de 1923 à 1928.*

Il fit toute sa carrière aux chemins de fer de l'Etat et obtint le grade de commis principal. Devenu membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat et maire de Mantes il se lança, à cinquante ans, dans la politique.

Il fut élu député en 1914, par 8.000 voix contre 6.731 à M. Guesnier. Dans son programme, il manifesta son attachement « au progrès démocratique et à la défense de la société laïque ». A la Chambre, il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et fit partie de la commission du travail et de la commission des postes et télégraphes. Il fut rapporteur de projets de loi autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à différents octrois et d'une proposition de résolution tendant à charger la commission des postes et télégraphes de présenter un rapport sur le fonctionnement du service postal militaire d'Orient.

En 1919, le changement de mode de scrutin fut fatal à Auguste Goust dont la liste n'obtint que 36.800 voix contre 89.638 à la liste d'union républicaine de M. Tardieu. Une élection partielle lui permit cependant de retrouver son siège

en 1923, avec 76.607 voix sur 141.782 votants.

L'année suivante, Auguste Goust fut réélu, 46.450 électeurs sur 220.879 lui ayant apporté leurs voix.

Il participa aux travaux de la commission de l'administration générale et de la commission du travail et déposa une proposition de loi ayant pour but de proroger le délai imparti aux héritiers des pensionnés d'avant-guerre, tués ou disparus, pour faire valoir leurs droits aux arrérages non perçus. Il fut en outre rapporteur du projet de loi tendant à autoriser l'hôpital de Niort à contracter un emprunt de 150.000 francs.

En 1928, il s'effraya sans doute du retour au scrutin d'arrondissement et renonça à toute vie politique active.

**GOUT (HENRI, LUCIEN, PASCAL)**, né le 9 novembre 1876 à Badens Aude).

*Député de l'Aude de 1928 à 1942.*

Licencié ès sciences, docteur en médecine de la faculté de Paris, Henri Gout commença sa carrière publique en devenant, en 1912, maire de la commune de Citou (Aude), dont il devait rester premier magistrat jusqu'en 1940. Il fut élu en 1913 conseiller général pour le canton de Peyriac-Minervois, où il fut constamment réélu jusqu'à la seconde guerre mondiale. Il consacra ses efforts d'élu cantonal à développer l'équipement sanitaire de son département, en faisant créer en 1922 la maison maternelle départementale, l'inspection d'hygiène sociale, le laboratoire départemental de bactériologie attaché au dispensaire.

Membre du parti radical-socialiste, désigné à l'unanimité par le congrès de ce parti comme candidat aux élections législatives de 1928, il fut élu pour la première fois député de l'Aude (circonscription de Carcassonne) le 29 avril 1928, par 9.961 suffrages contre 6.762 à M. Léon Hudelle, S.F.I.O. Réélu le 1<sup>er</sup> mai 1932, par 10.553 suffrages contre 5.516 à M. François Guichard, S.F.I.O., il le fut également le 3 mai 1936, avec 13.669 voix contre M. Robert Albouy, U.R.D., qui n'obtint que 4.073 voix.

Elargissant alors l'action entreprise dans le cadre départemental, Henri Gout s'intéressa à la Chambre des députés aux problèmes sanitaires et sociaux.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il fut tour à tour vice-président de la commission de l'hygiène, puis de la commission des boissons, membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission des pensions civiles et militaires, de la commission des finances et de la commission de la santé publique.

S'occupant plus particulièrement des fléaux sociaux et des maladies professionnelles, il intervint dans les débats budgétaires en faveur de la lutte contre la tuberculose et la lutte anticancéreuse et déposa notamment une proposition de

loi tendant au renforcement de la prophylaxie de la lèpre.

S'étant engagé dès sa première élection à soutenir « une politique d'organisation totale de l'économie viticole qui assure la vie de la région de l'Aude », il déposa des amendements à des projets de loi relatifs à la viticulture, au commerce des vins et à l'assainissement du marché des vins, tendant notamment à protéger les régions d'appellation d'origine productrices de vins de côteaues réputés et de faible rendement moyen.

Constamment soucieux de la protection de la santé publique, il fut le rapporteur de propositions de loi tendant à la création d'un statut légal des jus de fruits et d'un projet de loi relatif aux stations hydrominérales, climatiques et de tourisme.

Elargissant le domaine de ses préoccupations, il déposa également une proposition de loi tendant à modifier le décret relatif à l'attribution de la carte du combattant aux territoriaux mobilisés au Maroc et en Tunisie et s'efforça de limiter les conséquences sociales de la crise économique en déposant en 1936 une proposition de loi « tendant à accorder des délais de paiement et la suspension des clauses résolutoires aux assujettis des lois Ribot et Loucheur, sur les habitations à bon marché, débiteurs des sociétés de crédit immobilier, débiteurs de bonne foi, qui du fait de la crise économique, sont dans l'impossibilité momentanée de tenir leurs engagements. »

Au congrès de Vichy le 10 juillet 1940, il fut l'un des 80 parlementaires qui refusèrent leur voix à la demande des pouvoirs constituants formulée par le maréchal Pétain.

Henri Gout était chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre 1914-1918.

**GOUTANT**(CHARLES, CÉLESTIN), né le 15 octobre 1847 à Liart (Ardennes), mort le 2 décembre 1906 à Sedan (Ardennes).

*Sénateur des Ardennes de 1898 à 1906.*

Issu d'une modeste famille de cultivateurs, Charles Goutant débute comme employé de chemin de fer, puis, en 1879, s'installe à Mézières en qualité d'architecte.

Il prend part à la campagne de 1870-1871 et est blessé la veille de la bataille de Sedan dans un combat d'avant-garde.

Conseiller municipal de Mézières, conseiller général du canton de Mézières, puis du canton d'Attigny, il devient président de l'assemblée départementale.

Élu sénateur le 17 juillet 1898 au troisième tour de scrutin par 422 voix sur 847 votants en remplacement de M. Linard, décédé, il est réélu le 4 janvier 1903 par 537 voix sur 839 votants.

Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Il siège au sein des commissions de l'armée, des douanes, des chemins de fer, des finances et de la commission d'intérêt local dont il est nommé secrétaire.

Il se fit une spécialité de rapporter de nombreuses mesures concernant la perception de surtaxes sur l'alcool, ou l'établissement de lignes de chemin de fer secondaire à voie étroite.

Agé de 59 ans, Charles Goutant trouve une mort tragique. Alors qu'il se rendait à Sedan aux obsèques de M. Lasselie, père du député socialiste des Ardennes, il est broyé par le train duquel il venait de descendre en marche. Charles Goutant était président du conseil d'administration du syndicat minier des Ardennes.

**GOUYON** (FRANÇOIS), né le 19 décembre 1875 à Juillac (Corrèze).

*Député de la Corrèze de 1914 à 1919.*

François Gouyon était issu d'une des plus anciennes familles notariales de France, puisqu'elle exerce à Juillac depuis 1540 sans interruption.

Après l'école primaire de Juillac, il fit des études brillantes au lycée de Périgueux, puis à la faculté de droit de Paris d'où il revint docteur en droit pour prendre naturellement en 1902, à l'âge de 27 ans, la succession de son père, notaire à Juillac.

La même année, François Gouyon prit également la succession de son père comme conseiller général du canton de Juillac, où il fut élu le 17 août 1902. Il fut constamment réélu et resta le conseiller général de la circonscription de Juillac pendant quarante années, dépassant ainsi largement l'exemple paternel puisqu'Anatole Gouyon avait représenté le canton de 1880 à 1902.

François Gouyon fut élu conseiller municipal pour la première fois le 1<sup>er</sup> mai 1904. Il le resta pendant 38 ans, continuant là encore une tradition familiale bien établie puisque les Gouyon ont été maires ou membres du conseil municipal de Juillac depuis 1792.

François Gouyon se présenta aux élections législatives du 26 avril 1914 comme candidat républicain radical-socialiste dans la circonscription de Brive-Nord. Il obtint 4.776 voix sur 13.705 votants au premier tour. Il y eut ballottage, M. Doussaud venant en tête avec 5.173 voix. M. Chapelle, républicain indépendant, se désista en faveur de François Gouyon. Ce dernier fut alors élu au deuxième tour le 10 mai 1914, par 7.203 voix, contre M. Doussaud, député sortant, républicain socialiste agricole, qui obtenait de son côté 6.502 voix. Il portait au deuxième tour l'étiquette de « radical socialiste unifié ».

Membre de la commission du travail, de la commission des comptes définitifs et des économies, il s'attacha à défendre

les intérêts, les besoins et les aspirations des agriculteurs au milieu desquels il avait toujours vécu ; il déposa une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit spécial de 3 millions de francs pour secours aux agriculteurs de la Corrèze éprouvés par la grêle et l'ouragan du 17 juillet 1918, et une autre tendant à modifier le mode d'évaluation des cheptels.

Au cours de la guerre 1914-1918, François Gouyon eut une conduite courageuse au feu, sur le front.

Il ne se représente pas aux élections du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste Henri Queuille, député sortant de la circonscription d'Ussel, désigné par le parti radical en tête de la liste d'union républicaine radicale et radicale-socialiste, fut élu.

Outre son sens de la tradition familiale, qu'il continua et surpassa brillamment, François Gouyon avait également un talent d'artiste, puisqu'il exposa en 1908 au Salon des artistes français.

**GOUYON - BEAUCHAMPS** (Dordogne). -- Voy. **BEAUCHAMPS**.

**GOUYON DE COIPEL** (JOSEPH, MARIE, HENRI), né le 10 février 1872 à Grand-Fougeray (Ille-et-Vilaine).

*Député du Morbihan de 1914 à 1919.*

Le comte Gouyon de Coipel fut obligé par les circonstances à s'occuper des affaires publiques, ainsi qu'il le rappelait lui-même dans sa profession de foi électorale de 1914.

Il était déjà maire de Cournon, conseiller d'arrondissement, conseiller général, membre de la commission départementale du Morbihan, lorsqu'il fut amené, à l'âge de 42 ans, à se présenter aux élections législatives de 1914, en remplacement de M. Forest, qui était député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Vannes depuis 16 ans. Son programme de réaction eut été « un régime corrompu qui menait la France à la ruine », de défense de l'armée, de « la religion persécutée », de « respect de la conscience, de la famille, de la propriété et de la patrie » fut approuvé par 11.794 électeurs de cette circonscription, qui l'élirent au premier tour de scrutin, alors que son unique adversaire, M. de Camas, n'obtenait que 4.279 voix sur 16.073 suffrages exprimés et 20.433 électeurs inscrits. Une forte majorité d'électeurs avait ainsi entendu le cri de ralliement qu'il proposait dans la bataille électorale : « catholique et breton toujours ».

Il s'inscrivit naturellement au groupe des droites à la Chambre des députés.

S'intéressant aux questions de travaux publics, routes et voies ferrées, il fut membre de la commission des mines et de la commission des travaux publics. Il fut aussi membre de la commission char-

gée d'examiner les pièces concernant la condamnation prononcée contre M. Malvy, député du Lot.

S'efforçant de défendre le programme de revendications de l'union catholique, dans une nation qu'il voyait avec horreur « renier officiellement Dieu », le comte de Gouyon de Coipel fut enfin membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation.

Exempté de service militaire, étant de la classe 1891, Joseph de Gouyon s'engagea à la mobilisation et servit d'abord comme sous-lieutenant dans l'artillerie lourde. Affecté à l'instruction des hommes lors de la création des tanks, il en devint un spécialiste et permit de les doter de perfectionnements. Dans une attaque, il fut grièvement blessé à la fin du mois d'avril 1917 en dirigeant une section. Il reçut alors la Croix de guerre. A la Chambre des députés, Joseph de Gouyon fut, en 1918, membre de la commission de contrôle des questions et projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions.

La mise en culture des terres abandonnées, la production du blé, le ravitaillement, l'indemnité de démobilisation, tels furent, avec la discussion du traité de paix de Versailles, les thèmes de ses interventions.

Joseph de Gouyon, qui se présentait en septième position sur la liste d'union nationale des républicains indépendants et des conservateurs aux élections générales de 1919, ne fut pas réélu. Il abandonna alors la vie politique nationale après 5 ans et 6 mois de mandat parlementaire.

**GOUZY** (PAUL-JULES), né le 18 mars 1833 à Rabastens (Tarn), mort le 25 juin 1919 à Toulouse (Haute-Garonne).

*Député du Tarn de 1898 à 1909.*

*Sénateur du Tarn de 1909 à 1919.*

Entré dans l'armée à sa sortie de l'École polytechnique, Paul Gouzy participa à la campagne d'Italie en 1859, puis à la campagne de 1870 et notamment au siège de Metz. Capitaine d'artillerie, il démissionna de l'armée en 1872. Il se retira alors dans ses terres et entreprit lui-même, en dehors de toute école, l'instruction de ses enfants et consacra le reste de ses loisirs au perfectionnement de sa haute culture.

C'est au cours de cette période de méditation qu'il publia plusieurs ouvrages de vulgarisation scientifique.

Attiré par la politique, il fut une première fois candidat aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1899, sous l'étiquette de républicain radical, mais fut battu par M. Dupuy-Dutemps. Il fut plus heureux aux élections générales de 1898 où il fut élu au second tour de scrutin député du Tarn, arrondissement de Gaillac, par

5.303 voix contre 8.027 à M. Mercadier, rallié. Il sera par la suite réélu aux élections générales de 1902 par 7.692 voix contre 6.986 à M. Abadie et à celles de 1906 par 9.404 voix contre 6.488 à M. Morel.

Élu sénateur du Tarn le 3 janvier 1909, au deuxième tour, par 465 voix sur 704 votants, en remplacement de M. Boularan, il donna sa démission de député pour siéger à la Haute Assemblée, qu'il présida en qualité de doyen d'âge en 1918. Il était inscrit au groupe radical.

Au Parlement, il devint naturellement un des spécialistes des questions militaires. Il aimait l'armée en républicain convaincu « qu'elle devait servir d'école à la démocratie ».

C'est ainsi que six mois après avoir été élu député, il déposa une proposition de loi tendant à réduire à deux ans la durée du service militaire et à le rendre égal pour tous. Son action s'exercera toujours dans ce sens, voulant faire de l'armée l'instrument de la Nation.

On trouve la signature de Paul Gouzy sur de nombreux ordres du jour, notamment sur le principe du service militaire de deux ans, sur le principe de la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, sur l'application de la loi sur les associations et sur le principe de l'arbitrage dans le règlement des grèves.

Paul Gouzy mourut à Toulouse dans sa 86<sup>e</sup> année, le 25 juin 1919, assez heureusement pour voir triompher cette armée qu'il aimait tant.

Il avait publié chez Hetzel *Voyage d'une fillette au pays des étoiles* en 1885 et *Promenade d'une fillette autour d'un laboratoire* en 1887.

Paul Gouzy était chevalier de la Légion d'honneur.

**GOY** (EMILE), né le 18 août 1853 à Chevry (Ain), mort le 25 février 1925.

*Sénateur de la Haute-Savoie  
de 1910 à 1925.*

M. Emile Goy avait de qui tenir quand il entra au Sénat en 1910. Son arrière-grand-père avait été élu député du bailliage de Gex à l'Assemblée constituante, son grand-père paternel avait représenté les États du Dauphiné à la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1791.

Il était de la lignée des bourgeois patriotes, modérés et hardis, qui, à Vizille, furent les précurseurs de la Révolution française ; de celle des Allobroges, qui, en 1792, déclaraient à l'Assemblée nationale : « Nous venons à toi, beau pays de France, parce que tu es la Liberté ! »

A Reignier en Haute-Savoie où il s'établit médecin et dont il devint maire, M. Goy, pendant une vie professionnelle exemplaire, pratiqua les qualités de sa race, assumant tous ses devoirs publics et privés.

Candidat malheureux à la députation en 1898, il obtint à Saint-Julien 4.637 voix contre 6.377 à M. Fernand David.

Conseiller général à 30 ans, il devint membre du Sénat le 3 juillet 1910, en remplacement de M. César Duval, obtenant 335 voix contre 173 à M. Francoz, ancien sénateur.

Il fut secrétaire puis vice-président et enfin président de l'Assemblée départementale en 1924.

Sa nature bienveillante et fine, son intelligence, étaient en constant éveil. Fidèle à ses principes, pendant les quinze années qu'il passa au Sénat, il ne montra de passion que pour le bien public.

Sa première intervention à la tribune qui fut suivie de beaucoup d'autres sur les diverses branches de l'instruction publique, fut un appel émouvant, souvent renouvelé par la suite, en faveur de l'enseignement supérieur, pour le doter d'un outillage digne de ses maîtres et du renom de la France. « Ce ne sont point les hommes qui manquent », aimait-il à dire quand il dénonçait la misère de nos laboratoires, « ce sont les moyens de travailler ». Rendre à notre pays l'hégémonie scientifique était la grande idée patriotique qui l'animait. Il eut l'amour de la France et de l'institution républicaine. On commentait ses discours en matière d'enseignement technique, de fréquentation scolaire, de régime électoral, d'impôt sur le revenu, de nationalité.

Ses interventions furent nombreuses à la tribune de la Haute Assemblée, en bien d'autres domaines, notamment, à propos des usines hydrauliques établies sur les cours d'eaux du domaine public, de la rééducation des blessés et mutilés de guerre, de l'amnistie.

Il fut membre des commissions de l'enseignement et de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales ; du comité consultatif des forces hydrauliques ; du conseil d'administration de la caisse des recherches scientifiques.

Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Rien durant la guerre, même la perte d'un fils bien aimé, mort au champ d'honneur, n'avait ébranlé son optimisme, ni découragé sa bonté.

**GOY** (JEAN, JOSEPH, MARIE, FRANÇOIS), né le 16 octobre 1892 à Chastreix (Puy-de-Dôme).

*Député de la Seine de 1924 à 1936,  
puis du Calvados de 1937 à 1942.*

Jean Goy venait d'entamer une carrière de publiciste lorsqu'éclata la première guerre mondiale ; mobilisé au quatrième régiment de zouaves, il y fit une brillante campagne qui lui valut la Légion d'honneur. Devenu, après la guerre, industriel dans la région parisienne, il se passionna pour toutes les questions intéressant les anciens combattants, les mutilés et les victimes de la guerre. En 1923, il est membre de l'Office départemental des mutilés et réformés de la Seine, délégué

général du syndicat de la presse des anciens combattants, secrétaire général de la Ligue d'action civique des anciens combattants et victimes de la guerre. L'exercice de ces fonctions lui donne le goût de l'action publique, et à l'âge de 32 ans, il sollicite un mandat de député dont il demandera trois fois le renouvellement. Et ce n'est qu'une fois investi d'un mandat électif national qu'il assumera des responsabilités sur le plan local, comme maire du Perreux-sur-Marne et, plus tard, conseiller général de la Seine.

Devenu président de l'union nationale des combattants, il a toujours eu, au sein de ce groupement, une activité de premier plan. Il a, notamment, joué un rôle important lors du 6 février 1934, et le premier parmi les chefs des anciens combattants, il fut reçu par Hitler en novembre 1934. C'est lui qui dirigea les essais de rapprochement accomplis par l'union nationale des combattants en vue de concilier les points de vue français et allemands. Avec Fernand Brinon et Scapini, il devint l'un des animateurs du comité France-Allemagne dont l'action trouva son aboutissement dans la politique de collaboration du gouvernement de Vichy.

Aux élections législatives du 11 mai 1924, faites au scrutin de liste, il est élu dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Seine, sur la liste du cartel d'union républicaine et sociale de la banlieue, à laquelle s'opposaient la liste du bloc ouvrier paysan et la liste du cartel des gauches et des intérêts de la banlieue. Bien que n'appartenant à aucun groupe, il a une grande activité, notamment au sein des commissions de l'armée, des pensions, des régions libérées, des affaires étrangères. Son rôle en faveur des anciens combattants et des victimes de la guerre est considérable.

Aux élections générales de 1928, pour lesquelles a été rétabli le scrutin d'arrondissement, il abandonne la 4<sup>e</sup> circonscription de la Seine pour la 3<sup>e</sup> circonscription de Sceaux. Candidat des républicains modérés dans le canton de Nogent-sur-Marne, il recueille le 22 avril 1928, au premier tour de scrutin, 6.339 voix contre 2.951 voix au socialiste et 2.400 au communiste, pour les 13.603 suffrages exprimés. Au deuxième tour, il est réélu député de la Seine par 6.884 suffrages contre 4.978 au socialiste et 1.604 au communiste. Il s'inscrit alors au groupe de la gauche unioniste et sociale, que dirige Franklin-Bouillon, et appartient aux commissions des affaires étrangères, des pensions civiles et militaires, du commerce et de l'industrie, d'assurance et de prévoyance sociales.

Comme sous la précédente législature, il va s'intéresser avant tout au sort des anciens combattants, ne déposant pas moins de dix-neuf propositions de loi les concernant.

Au renouvellement général du 1<sup>er</sup> mai 1932, il se représente dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Sceaux, avec l'étiquette de radical indépendant. Il axe sa campagne

électorale sur la lutte contre l'Internationale socialiste et l'Internationale financière, en critiquant notamment les conditions dans lesquelles ont été exécutés les plans Dawes et Young. Il obtient au premier tour 6.990 voix contre 3.524 au candidat radical-socialiste, 3.232 au socialiste et 2.353 au communiste, pour les 15.598 votants. Il est réélu au scrutin de ballottage le 8 mai, avec 7.499 voix contre 5.898 au radical-socialiste, 2.188 voix au communiste et 16 voix au socialiste. Membre de la gauche radicale, il prend part aux travaux de la commission des affaires étrangères, de la commission des pensions et de la commission du suffrage universel. Tout en continuant à se préoccuper du régime des anciens combattants, il va, comme d'ailleurs beaucoup de ses collègues, inquiets des soubresauts qui affectent le fonctionnement du régime, proposer certaines réformes qu'ils jugent indispensables. C'est ainsi qu'en 1933, il invite le gouvernement à déposer un projet de loi comportant la réduction du nombre des députés, établissant la représentation proportionnelle et le vote des femmes. En 1934, il dépose une proposition de loi portant établissement, pour les élections législatives, du scrutin de liste proportionnel dans le cadre départemental, avec utilisation nationale des restes. Il fit partie de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, événements auxquels il avait d'ailleurs pris une certaine part.

Aux élections du 26 avril 1936, le socialiste Gaston Allemane, conseiller général, se présente contre lui. Il le devance largement au premier tour, où il obtient 7.459 voix contre 4.825 à Allemane, pour 18.371 suffrages exprimés. Mais au deuxième tour, les deux autres candidats s'étant retirés, il est battu par le leader socialiste qui obtient 9.807 voix, alors que lui-même n'en recueille que 8.967. Il ne restera pas cependant longtemps éloigné de la Chambre. Un siège de député étant devenu vacant dans le Calvados en 1937 à la suite du décès de Provost de La Fardinière, il fait acte de candidature dans l'arrondissement de Falaise, comme républicain de gauche. Il est élu le 30 mai 1937. Après enquête, son élection est invalidée le 31 mars 1938 par 177 voix contre 167. Il renouvelle aussitôt sa candidature et il est réélu député de Falaise le 8 mai 1938, au premier tour, par 4.527 voix contre 3.238 au radical-socialiste et 441 au républicain radical sur 8.789 suffrages exprimés. Il avait adopté cette fois l'étiquette de républicain indépendant. Son activité à la Chambre fut réduite. Partisan d'un rapprochement avec l'Allemagne, qu'il avait lui-même tenté à la présidence de l'union nationale des combattants, il ne pouvait pas approuver une politique qui entendait s'opposer avec fermeté aux visées d'Hitler et conduire rapidement à la guerre avec le III<sup>e</sup> Reich.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**GOYON** (AIMERY, MARIE, MÉDÉRIC, comte de), né le 13 mars 1849 à Paris, mort le 6 mai 1918 à Paris.

*Député des Côtes-du-Nord de 1889 à 1893.*

Bien que né à Paris, le comte de Goyon était de souche bretonne. Il était le fils du général de Goyon, ancien commandant en chef des troupes françaises à Rome, et le frère du duc de Feltre, qui fut, pendant dix ans, le député des Côtes-du-Nord, département qu'il devait lui-même représenter à la Chambre. Il entra à Saint-Cyr en 1868 et en sortit en 1870 pour faire campagne contre l'Allemagne dans l'armée de Metz, avant de combattre la Commune avec les Versaillais.

Après être resté pendant huit ans dans l'armée, il entra pour une brève période dans la diplomatie et fut alors envoyé à Rio de Janeiro. La carrière ne l'attira pas plus, semble-t-il, que le métier des armes puisqu'il donna sa démission après l'échec du Seize-Mai. En fait, hormis qu'il ne désirait guère servir un gouvernement trop républicain à son gré, il s'était pris de passion pour les questions politiques et c'est à leur étude qu'il consacra plusieurs années et de nombreux et longs voyages. Il était légitime dès lors que, abandonnant l'observation pour la pratique, il songe à briguer un mandat de député.

Il se présenta aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la circonscription de Guingamp, où il fut élu dès le premier tour avec 6.571 voix sur 12.316 suffrages exprimés, alors que son adversaire, M. Riou, en obtenait 5.533. Il n'est pas étonnant que les électeurs de cette région traditionnellement conservatrice et point tout à fait encore ralliée à la République soient séduits par un candidat qui, dans sa profession de foi, dénonçait les erreurs du parlementarisme « qui a mis la France à deux doigts de sa perte » et se prononçait pour la convocation d'une Assemblée constituante chargée de réviser une constitution dont la République avait fini par trop bien s'accommoder. Il précisait en outre que dans le cas où la révision ne serait pas immédiatement volée, il s'occuperait uniquement des intérêts agricoles et commerciaux de sa région.

Le comte de Goyon ne trouva aucun groupe pour soutenir le projet de révision qu'il préconisait. Dès lors, et fidèle en cela à sa profession de foi, il se préoccupa essentiellement des problèmes des collectivités locales et plus particulièrement de sa circonscription ; c'est l'intérêt qu'il ne cessa de porter à ces problèmes qui l'amena à rapporter quelques textes les concernant.

Il semble bien que, pas plus que la carrière militaire et la carrière diplomatique, la carrière politique n'ait donné au comte de Goyon les satisfactions qu'il en attendait. C'est la raison pour laquelle il décida de ne pas faire acte de candidature aux élections des 20 août et 3 septembre 1893.

Il devint d'ailleurs abandonner toute activité politique pour se consacrer à la

gestion de ses biens. Il mourut à Paris le 6 mai 1918.

**GRAEVE** (JEAN-MARIE, CHARLES, EUGÈNE), né le 8 décembre 1878 à Petit-Bourg (Guadeloupe).

*Député de la Guadeloupe de 1928 à 1936.*

Eugène Graeve était avocat. Militant radical, c'est lui, blanc et « usinier », qui fut désigné par un congrès local du parti comme porte-drapeau et candidat de l'union républicaine aux élections législatives dans l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, pour succéder « au plus grand et au plus noble des noirs », Boisneuf, qui avait une certaine notoriété locale. Il devait, dans sa profession de foi, préciser sa position au sein du parti radical, en même temps qu'il s'y prononçait résolument en faveur de l'assimilation pour les colonies : « Ma profession de foi, c'est le programme du parti radical-socialiste ; dans ce parti, je siége à la droite et m'interdis tout glissement vers la gauche ou l'extrême-gauche. Pour ma colonie, je demande en outre l'assimilation aussi complète que possible avec les départements métropolitains. »

C'est avec ce programme qu'il fut élu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Guadeloupe, par 3.025 voix sur 12.288 suffrages exprimés. Le nombre élevé de ses adversaires, cinq, devait assurer son succès dès le premier tour ; succès au demeurant très net puisque M. Valentino, son adversaire socialiste, n'obtenait que 2.182 voix et M. Bloncourt, parti du peuple, 1.084 voix.

Son succès fut moins net aux élections des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, bien que sept candidats se soient présentés contre lui. Il ne fut élu qu'au deuxième tour, avec 5.815 voix sur 13.681 suffrages exprimés, tandis que MM. Salineau (républicains de gauche), Meloir (union républicaine et sociale) et Bloncourt (concentration républicaine) obtenaient respectivement 4.328, 1.911 et 1.622 suffrages.

Lors de ses deux mandats, M. Graeve fut membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de la commission de la marine marchande et de la commission des boissons, où il représenta le parti radical-socialiste.

Il se fit l'ardent défenseur des populations de son département sinistrées par un cyclone le 12 septembre 1928. C'est d'ailleurs aux rapports entre la métropole et ses colonies qu'il consacra, naturellement, l'essentiel de son activité parlementaire : il signa plusieurs propositions de loi relatives au régime des rhums coloniaux et des droits de douane entre la métropole et ses colonies ; il fut souvent désigné par les commissions auxquelles il appartenait pour rapporter les textes régissant les liens, politiques ou économiques, de la



France avec ses lointains territoires d'outre-mer. A maintes reprises, il interpelle le gouvernement pour attirer son attention sur l'état économique de la Guadeloupe, et en dernier lieu, pour déplorer l'intervention des représentants du pouvoir central dans la préparation des élections générales de 1936. M. Graeve devait aussi multiplier les interventions pour que soient reconnus officiellement les mérites des combattants volontaires de 1914 à 1918 et c'est notamment à ses efforts que l'on doit la création de la croix du Combattant volontaire.

Représentant jusqu'alors la 2<sup>e</sup> circonscription de la Guadeloupe, il préféra, lors des élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, faire acte de candidature dans la 1<sup>re</sup> circonscription. Il y fut battu dès le premier tour par M. Candace, radical indépendant, qui représentait cette circonscription depuis 1910.

Il était officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918 et croix du Combattant volontaire.

**GRAMONT** (ANTOINE, BON de, duc de LESPARRE), né le 29 mai 1889 à Paris.

*Député de la Sarthe de 1928 à 1932.*

Fils d'Armand de Gramont, duc de Lesparre, Antoine de Gramont fit ses études à l'Institution Sainte-Marie de Moneau puis à la faculté des sciences de Paris où il obtint un certificat d'études supérieures de mathématiques. Il est industriel (textile) et propriétaire exploitant.

Maire de Lhomme (Sarthe) de 1919 à 1935 et conseiller général du canton de La Châtre-sur-le-Loir depuis le 14 décembre 1919, il se présenta aux élections législatives dans la circonscription de Saint-Calais (Sarthe). Il est élu au deuxième tour, le 29 avril 1928, par 7.225 voix contre 6.306 à M. Genestay, sur 13.923 votants.

A la Chambre il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche. Il fut membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de la commission de l'hygiène et de la commission des pensions civiles et militaires. Il s'est intéressé particulièrement aux anciens combattants et aux problèmes de l'agriculture.

Antoine de Gramont-Lesparre fut battu aux élections législatives de 1932. Il n'obtint que 6.178 voix contre 7.255 à M. Romastin (radical-socialiste) pour 13.936 votants.

Il se consacra ensuite à sa vie professionnelle et à son mandat de conseiller général.

Officier de réserve, il a été mobilisé au cours de la guerre de 1939-1945 avec le grade de colonel.

Croix de guerre 1914-1918, il est officier de la Légion d'honneur.

**GRAND** (Louis, Alfred), né le 19 décembre 1860 à Chambon-sur-Vouéze (Creuse), mort le 3 juillet 1937 à Paris.

*Sénateur de la Creuse de 1921 à 1937.*

M. Alfred Grand avait acquis à vingt-sept ans une charge d'avoué à Guéret qu'il occupa trente-quatre années durant.

Conseiller municipal de cette ville dès 1892, il y devint deuxième adjoint en 1907, premier adjoint en 1908. Elu maire en 1909, il occupa ces fonctions pendant vingt-six ans.

Elu sénateur le 9 janvier 1921, dès le premier tour avec 351 voix sur 634 votants, il quitta sa charge d'avoué pour se consacrer à son mandat. Il fut réélu le 29 octobre 1929, au troisième tour de scrutin avec 378 voix sur 625 votants.

Il fut membre des commissions de l'administration générale, départementale et communale, de législation civile, criminelle et commerciale où sa grande expérience des affaires judiciaires l'amena à siéger. Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Il intervint à propos du régime des loyers, de la répression des fraudes, de l'organisation judiciaire, de la législation du mariage, de la création d'un ordre du Mérite civil destiné à récompenser les services rendus au pays dans les fonctions municipales, départementales, électives ou autres.

Il s'appliqua à rénover et embellir sa ville en y réalisant la voirie, perfectionnant le service des eaux, construisant la poste, les écoles, l'Hotel de ville, agrandissant l'hôpital.

L'Association des maires de la Creuse avait été fondée par lui. Il en fut le président.

Au service du mouvement démocratique et laïc, il employa avec un bonheur égal sa nature chaleureuse, sa rondeur communicative, sa foi intransigente. Il présida pendant de longues années la fédération radicale de la Creuse.

Une des grandes fiertés de sa vie fut d'avoir encouragé et favorisé l'élection de M. René Viviani au siège de Bourga-neuf. Il aimait à le rappeler.

Il mourut à Paris le 3 juillet 1937, à l'âge de 77 après avoir appartenu pendant seize ans au Sénat.

**GRAND** (ROGER, CHARLES, MARIE), né le 3 septembre 1874 à Châtellerault (Vienne).

*Sénateur du Morbihan de 1927 à 1933.*

Franc-comtois par son père, fonctionnaire des finances et breton par sa mère, Roger Grand naquit en Poitou, au hasard de la carrière paternelle; sa famille s'étant fixée à Nantes, il y fit ses études au collège Saint-Stanislas. Il commença ensuite aux facultés catholiques d'Angers sa licence en droit, puis ayant été reçu à l'école des Chartes en 1894, l'acheva

à Paris, ce qui lui permit d'être avocat stagiaire de 1895 à 1898 ; il sortit la même année de l'école des Chartes après y avoir soutenu une thèse sur *Le contrat de complant*, mode médiéval de tenure de la terre encore légalement reconnu à la fin du siècle dernier. Entré tout de suite dans le cadre des archives départementales, il prit en charge, après un bref stage en Seine-et-Oise, les archives du Cantal ; il resta cinq ans à Aurillac, puis fut nommé archiviste-adjoint de la Loire-Inférieure à Nantes. Mais au bout d'une année, en 1904, menacé d'un décollement de la rétine et obligé de ménager sévèrement sa vue, il dut démissionner du cadre des archives, pouvant ainsi paradoxalement, par accident, réaliser sa vocation foncière : devenir agriculteur.

Mobilisé pendant la grande guerre dans le service auxiliaire à cause de ses yeux, il est chargé dans la 11<sup>e</sup> Région de la mission des « jardins potagers et cultures militaires », ce qui lui vaudra le Mérite agricole.

Il avait su cependant aménager son temps pour poursuivre à la fois la mise en valeur de son domaine breton au bord du Morbihan et ses travaux historiques et archéologiques. Aussi, lorsque, en 1919, la chaire d'histoire du droit civil et du droit canonique de l'école des Chartes devint vacante, y fut-il nommé. Il devait y dispenser son enseignement pendant près d'un quart de siècle, ce qui ne l'empêcha pas, d'ailleurs, de déployer une extrême activité dans le mutualisme agricole comme président de la fédération agricole de la Bretagne méridionale et de l'union nationale des syndicats agricoles, ou encore à la société des agriculteurs de France et à l'Académie d'agriculture ; on ne compte pas non plus les sociétés savantes, les commissions ou organismes officiels auxquels il appartient.

Terrien dans l'âme, adepte des théories de l'économiste Frédéric Le Play, il est passionnément intéressé par les problèmes professionnels de la paysannerie bretonne ; aussi, sera-t-il tout naturellement porté par celle-ci à en défendre les intérêts au Parlement. Ernest Lamy, sénateur du Morbihan depuis 1924 étant décédé le 12 juin 1927, Roger Grand se présenta à l'élection partielle du 28 août suivant. Arrivé en troisième position au premier tour avec 380 voix sur 1.029 votants, il était élu au second par 538 voix sur 1.032 votants.

Au Sénat, où il siégea dans les rangs de l'union républicaine, son activité ne connut que deux pôles, ceux-là mêmes pour lesquels il s'était toujours passionné. Le chartiste, par une intervention d'une haute technicité, à la fois persuasive et mesurée, fit voter enfin la loi du 24 février 1928 concernant le versement aux Archives nationales et départementales des minutes notariales (pendante depuis 1901 devant le Parlement et ballottée du Sénat à la Chambre au gré des navettes depuis 1924), ainsi que la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites et celle

qui établissait le régime des bibliothèques publiques des villes ; l'archéologue, lui, a été à l'origine de l'achat par l'Etat, en 1933, du Krak des chevaliers, ce témoin en Syrie de l'architecture militaire française du temps des Croisades ; quant à l'agriculteur, il ne cessa de tenter d'améliorer le sort des assurés sociaux des campagnes par le dépôt de nombreux amendements, toujours défendus avec conviction et avec l'aisance déserte que lui donnait sa naturelle facilité de parole.

Le 16 octobre 1932 eurent lieu les élections sénatoriales en vue du renouvellement triennal du 10 janvier 1933. Roger Grand manqua sa réélection d'une trentaine de voix : sur 1.034 votants, il obtint 480 suffrages au premier tour et 489 au second.

Il se consola philosophiquement de cet échec en continuant à dispenser avec la même bonhomie souriante son enseignement à l'école des Chartes.

L'œuvre de l'érudite est innombrable : monographies et études d'archéologie bretonne données au *Bulletin monumental* ou rassemblées en *Mélanges d'archéologie bretonne* ; études philologiques comme *Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne* (1901) ; notes d'histoire plus moderne comme *Les Cent jours dans l'Ouest : la Chouannerie de 1815*. Secrétaire de la *Revue historique du droit français et étranger*, organe de la Société d'histoire du droit, il fait partie, dès 1920, du Comité de direction dont il deviendra plus tard le président et donne à cette publication de nombreux articles sur l'ancien droit français, pénal, municipal ou privé. Il obtint plusieurs récompenses à l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles lettres) et à la Société française d'archéologie.

Roger Grand était officier de l'Instruction publique et depuis 1933 chevalier de la Légion d'honneur.

**GRANDJEAN** (GEORGES. FRANÇOIS. VICTOR, AUGUSTE), né le 24 octobre 1874 à Conflans (Meurthe-et-Moselle), mort le 18 mars 1934 à Jarny (Meurthe-et-Moselle).

*Député de Meurthe-et-Moselle  
de 1910 à 1914.*

Fils d'Aimé Grandjean, docteur en médecine, il embrassa lui aussi la profession médicale.

Son père avait été maire et conseiller général de Conflans. Georges Grandjean a commencé sa carrière politique en se faisant élire au renouvellement triennal de 1904 conseiller général au siège que son père, ancien maire de Conflans, avait occupé.

Encouragé par Albert Lebrun, Georges Grandjean se présente aux élections législatives dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Briey (Albert Lebrun se présente dans la 1<sup>re</sup> de ces circonscriptions nouvelles

créées par la division de l'arrondissement).

Son programme de « candidat de concentration républicaine » contient la profession de foi suivante :

« Ma ligne de politique générale est toute tracée : continuer l'œuvre républicaine et laïque de M. Lœbrun, en concentrant nos forces et en les rassemblant pour défendre les institutions du pays contre leurs ennemis de droite ou de gauche.

« Assumer à l'intérieur, par cette union, l'harmonie si nécessaire au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

« Garder au dehors une attitude digne et pacifique, garantie par une armée et une marine forte, à l'abri de nos luttes politiques.

« Ma sympathie a toujours été, vous le savez, pour les travailleurs, qu'ils soient de la terre, de la mine, de l'usine ou de la voie ferrée... »

Il est élu le 24 avril 1910, au premier tour, par 3.827 voix contre 3.506 à M. de Wendel, sur 7.395 votants.

À la Chambre, Georges Grandjean s'inscrit au groupe de la gauche radicale. Il est membre de la commission des mines et de la commission des économies.

Aux élections législatives du 26 avril 1914, le mandat de Georges Grandjean n'est pas renouvelé par ses électeurs. C'est M. de Wendel qui est élu au premier tour par 4.420 voix contre 3.591 sur 8.154 votants.

Il abandonne dès lors la vie publique et meurt à Jarny (Meurthe-et-Moselle) le 18 mars 1934.

**GRANDMAISON** (GEORGES, CHARLES, ALFRED, MARIE, baron MILLIN de), né le 14 mai 1865 à Paris.

*Député de Maine-et-Loire  
de 1893 à 1933.*

*Sénateur de Maine-et-Loire  
de 1933 à 1943.*

Originaire d'Italie, la famille Millin de Grandmaison est venue en France sous Louis XIV. Elle a eu des représentants éminents dans la prélature, l'armée, les sciences et l'Institut. Des alliances successives l'amènèrent en Anjou, où elle s'installa vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le baron Georges de Grandmaison est, du côté maternel, le petit-fils du maréchal de France, comte de Lobau, aide de camp de Napoléon 1<sup>er</sup>, et le neveu des généraux du Premier Empire Klein et Grandjean.

Né à Paris, M. de Grandmaison fit ses études à l'Institution Sainte-Marie, puis au lycée de Pau, avant d'entrer à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr où il fut le camarade des futurs généraux Weygand et Brécard, avec lesquels il

resta toujours très lié pendant toute sa vie.

Nommé sous-lieutenant, il suivit les cours de l'école d'application de cavalerie de Saumur (1887-1888), puis il fut affecté au 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers de Lunéville. Il fut chargé par le gouvernement d'une mission militaire d'information au Caucase.

Peu de temps après sa nomination au grade de lieutenant, il démissionna pour répondre à l'appel des habitants de Montreuil-Bellay, dont il fut élu maire en 1892 avant de devenir en 1895 conseiller général du canton.

Aux élections législatives de 1893, il se présenta à Saumur contre M. Berger, député sortant, et M. Allain-Targé, ancien ministre du cabinet Gambetta. Elu sans concurrent au deuxième tour de scrutin avec 12.167 voix, il fut le plus jeune parlementaire de France. A dix reprises il fut réélu député de l'arrondissement de Saumur : le 8 mai 1898, par 14.152 voix contre 7.864 au Dr Peton; le 27 avril 1902, au premier tour, par 15.827 voix contre 5.494 à M. Fouché, 200 à M. Belin-Robineau, sur 21.933 votants ; le 6 mai 1906, par 15.254 voix, sans concurrent ; le 24 avril 1910, au premier tour, par 13.754 voix contre 9.382 à M. Bacon, sur 27.893 votants ; le 26 avril 1914, par 14.742 voix contre 6.677 voix à M. Emile Coreil ; le 16 novembre 1919, avec toute la liste des candidats républicains ; le 28 avril 1928, avec 14.710 voix contre M. Hugonnet, S.F.I.O., 2.946 voix et M. Decan 942 voix ; le 1<sup>er</sup> mai 1932, par 12.454 voix contre son principal adversaire M. Amy, radical socialiste, 7.176 voix.

Pendant la guerre de 1914-1918, M. de Grandmaison reprit du service comme chef d'escadron attaché aux états-majors de la 71<sup>e</sup> division, du 9<sup>e</sup> corps d'armée, puis à celui de la 8<sup>e</sup> armée, commandée par le futur maréchal Fayolle. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la croix de Guerre en 1916 avec une citation à l'ordre du corps d'armée.

Son activité parlementaire fut grande. Il s'intéressa aux questions d'ordre juridique, de politique extérieure et aux questions agricoles, par exemple : la publicité des exécutions capitales, les pensions de retraite des agents de l'administration pénitentiaire ; l'atténuation des peines (loi de sursis).

Il fut membre de la commission de l'Algérie et des colonies.

Le 26 mars 1933, le baron de Grandmaison fut élu sénateur de Maine-et-Loire au siège laissé vacant par le décès du vicomte Olivier de Rougé, dès le premier tour avec 644 voix sur 941 votants.

Au Sénat, il fit partie de la commission du commerce.

Il intervint sur l'interdiction de la fabrication de vins mousseux dans la Champagne viticole, sur les conséquences de la semaine de quarante heures, sur l'amnistie.

Il était inscrit au groupe de l'union républicaine.

Représentant d'un arrondissement producteur d'excellents crus, M. de Grandmaison se fit à maintes reprises à la tribune le défenseur actif et vigilant des intérêts viticoles.

Chez un homme d'esprit tel, que lui, la fantaisie ne perdit jamais ses droits. Ainsi prit-il l'initiative de créer « la Confrérie des Sacavins », en lui donnant une forme pittoresque et un grand rayonnement de propagande spirituelle en faveur des vignobles angevins et saumurois. Chaque année à partir de 1905, il réunissait dans les caves gothiques de son château de Montreuil-Bellay les membres de cette confrérie qui comprenait les plus hautes personnalités de la région.

Il se prononça le 10 juillet 1940 en faveur de l'adoption du projet de loi constitutionnelle.

**GRANDMAISON** (ROBERT, GEORGES, CAMILLE, MARIE, baron MILLIN de), né à Paris le 5 mai 1896.

*Député de Maine-et-Loire de 1933 à 1942.*

Robert de Grandmaison est le fils aîné du baron Georges de Grandmaison, député puis sénateur du Maine-et-Loire. Il fit ses études au collège Stanislas puis, après la démobilisation en 1918, à la faculté de droit de Paris où il obtint son doctorat en droit en 1922.

Pendant la guerre de 1914-1918, qu'il termina comme sous-lieutenant d'artillerie, il fut blessé près de Craonne le 11 avril 1917 et fit l'objet d'une brillante citation.

Le 14 mai 1922 les électeurs du canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) lui confièrent le mandat de conseiller général. Il fut à cette époque le plus jeune conseiller général de France. Il conserva son mandat pendant vingt-trois ans sans interruption.

Le 11 juin 1933 Robert de Grandmaison fut élu au premier tour député de l'arrondissement de Saumur au siège laissé vacant par son père, élu sénateur le 26 mars et démissionnaire de son mandat de député le 5 avril 1933. Il obtint 12.182 voix contre 7.176 à M. Amy sur 20.554 votants.

Il est réélu au premier tour le 26 avril 1936 par 12.928 contre 3.742 à M. Richard (radical-socialiste) sur 20.726 votants.

À la Chambre Robert de Grandmaison était membre du groupe des républicains indépendants et d'action sociale. Il fait partie de la commission de l'armée et, à ce titre, il accomplit de nombreuses missions. Il appartenait aussi à la commission de l'administration générale, départementale et communale et à la commission des postes, télégraphes et téléphones. Il fut élu secrétaire du bureau de la Chambre des députés le

4 juin 1936 et réélu le 12 janvier 1937 et le 11 janvier 1938.

Dans ses interventions il manifestait beaucoup d'intérêt aux problèmes de l'armée, aux bouilleurs de cru et à la viticulture.

En 1937, le gouvernement le désigna, au titre de descendant du maréchal Lobau, aide de camp de Napoléon Ier, pour représenter la France à l'inauguration d'une exposition organisée à Kaunas, en Lithuanie, en souvenir du passage de la Grande Armée.

Le 14 février 1939 il interpelle le gouvernement sur sa politique agricole (son interpellation est à joindre à celles de 52 autres députés).

En 1939-1940 il remplit de nombreuses missions sur divers secteurs du front, ainsi qu'en Syrie. Il fut en outre chargé par la commission de l'armée de deux rapports, l'un concernant la formation des légions polonaises et tchécoslovaques sur le territoire français et l'autre sur l'organisation par la Suisse du bureau postal international de Bâle et de l'agence centrale des prisonniers de guerre à Genève.

Le 10 juillet 1940 à Vichy il vote en faveur de la modification constitutionnelle demandée par le maréchal Pétain.

Décoré de la Croix de guerre 1914-1918, il est officier de la Légion d'honneur.

**GRANET** (FÉLIX, ARMAND, ETIENNE), né le 29 juillet 1849 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 12 mars 1936 à Saint-Raphaël (Var).

*Député des Bouches-du-Rhône de 1881 à 1893.*

*Ministre des Postes et Télégraphes du 7 janvier 1886 au 30 mai 1887.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 237.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il fut réélu au premier tour par 5.536 voix contre 2.576 à M. Bonifay et 1.473 à M. Dessaud, l'un et l'autre radicaux.

Au cours de la législature, il fut membre de diverses commissions et présenta deux rapports, l'un sur les opérations électorales de la 2<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux, l'autre sur la proposition de loi relative à la suppression de la publicité des exécutions capitales.

Il prit part à divers débats, notamment à la discussion de deux interpellations, la première sur des nominations dans la magistrature, la seconde sur les opérations électorales de la 2<sup>e</sup> circonscription de Toulouse.

Il mourut à Saint-Raphaël le 12 mars 1936, à l'âge de 87 ans.

**GRANGER** (ERNEST, HENRI), né le 20 avril 1844 à Mortagne (Orne), mort le 21 mai 1914.

*Député de la Seine de 1889 à 1893.*

De souche mi-paysanne mi-bourgeoise, il fit ses études au lycée de Versailles. Il commença l'étude du droit puis l'abandonna pour se lancer dans la politique ; ceci lui valut parfois quelques ennuis ; ainsi en 1866 il fut condamné à quatre mois de prison pour cris séditieux. Avec ses amis Eudes et Tridon il prit, sous la direction de Blanqui, une part très active à l'organisation et au recrutement d'une société secrète ayant pour objet le renversement de l'Empire. Il fut le 14 août 1870, avec Blanqui et Eudes, l'un des instigateurs de l'attaque tentée contre la caserne de la Vilette dans le but de s'emparer des armes qu'elle contenait. Resté à Paris, après cette affaire, il prit part avec son ami Pilhes, ancien représentant du peuple, à la dernière manifestation contre l'Empire, le 3 septembre, boulevard des Capucines. Le 4 septembre, il fut au nombre des envahisseurs de la salle des séances du Corps législatif. Il fut alors l'un des rédacteurs de *La Patrie en danger*, journal fondé par Blanqui. Élu chef du 159<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, il prit part, le 31 octobre, avec son bataillon et les quatre autres bataillons blanquistes, à l'envahissement de l'Hôtel de ville. Il fut révoqué avec tous les chefs de bataillon qui avaient participé à cette insurrection. Réélu par le 159<sup>e</sup>, il ne fut jamais reconnu par la Place. Le 18 mars, il reprit le commandement du 159<sup>e</sup> bataillon et fit déposer les armes à deux bataillons d'infanterie à Belleville. Pendant la Commune, il accepta la mission de rechercher Blanqui dont le gouvernement tenait caché le lieu de détention et de préparer son évasion éventuellement ; cette mission fut interrompue par la chute de la Commune et le transfert de Blanqui à Morlaix.

Ernest Granger se réfugia alors à Londres. De retour à Paris, il fut l'un des principaux rédacteurs du journal *Ni Dieu, Ni Maître*, fondé par Blanqui. Disciple et admirateur de Blanqui, il lui offrit l'hospitalité lors de sa sortie de Clairvaux ; c'est chez lui d'ailleurs que ce dernier devait mourir.

Ernest Granger fut l'un des fondateurs du comité révolutionnaire central. Rédacteur à *L'Homme libre*, il devint, après la mort d'Eudes, rédacteur en chef du *Cri du peuple*. Il rompit avec Vaillant et Chauvière quand ceux-ci prirent la résolution de maintenir contre Henri Rochefort la candidature de Susini. Il se rallia avec Ernest Roche au programme du général Boulanger : révision, constituante, référendum. Il sera alors en opposition avec le comité révolutionnaire central, dont il s'était séparé, le comité central socialiste révolutionnaire auquel se rallièrent plusieurs comités blanquistes.

Ernest Granger se présenta aux élections de 1889, à Paris, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement (2<sup>e</sup> circonscription). Il fut

élu au deuxième tour de scrutin par 4.827 voix sur 6.535 inscrits ; son adversaire, Calliaux, n'obtint que 2.272 voix. À la Chambre, il s'occupa essentiellement du problème de l'amnistie et de questions sociales.

Il ne se représenta pas aux élections de 1893 et mourut le 21 mai 1914.

**GRANIER** (Régis-Frédéric), né le 27 avril 1806 à La Palud (Vaucluse), mort le 24 novembre 1894 à Sorgues (Vaucluse).

*Représentant du Vaucluse  
à l'Assemblée législative de 1849 à 1851.  
Sénateur du Vaucluse de 1876 à 1882.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 240.)

Agé de 76 ans, Régis Granier ne se représenta pas aux élections de 1882 et se retira définitivement de la vie politique. Il continua de superviser la marche de sa maison de soieries et vécut surtout dans son château de Fontgayarde, à Sorgues. C'est là qu'il s'éteignit le 24 novembre 1894, à l'âge de 88 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GRANIER DE CASSAGNAC** (Gers). — Voy. CASSAGNAC.

**GRAS** (ANATOLE), né le 20 mars 1852 à Arsens (Haute-Saône), mort le 27 décembre 1938 à Arsens.

*Sénateur de la Haute-Saône  
de 1920 à 1927.*

Agriculteur, conseiller général, président de l'office agricole de son département, M. Gras fut élu sénateur le 11 janvier 1920 avec 434 voix sur 835 votants, dès le premier tour.

Membre de la commission de l'enseignement et de la commission de l'agriculture, il prit part également aux travaux de la commission chargée d'examiner les textes relatifs à la rééducation professionnelle des mutilés.

Au Conseil général, comme à la Haute Assemblée, il prit la défense des intérêts des agriculteurs.

Pendant la durée de son mandat sénatorial, il n'intervint pas à la tribune, mais apporta ses avis éclairés dans la discussion en commission des questions concernant plus particulièrement les mutilés, l'enseignement et surtout l'agriculture.

Au renouvellement du 9 janvier 1927 il ne fut pas réélu, largement distancé dès le premier tour de scrutin avec 192 voix sur 845 votants.

**GRAS** (Drôme). — Voy. **ANTOINE-GRAS**.

**GRAS** (CHARLES), né le 4 octobre 1850 à Montpellier (Hérault), mort le 20 mars 1927 à Montpellier.

*Député de la Seine de 1898 à 1902.*

Né à Montpellier, Charles Gras passa son enfance et accomploit ses études dans sa ville natale. Il y fit ses débuts de journaliste et de publiciste en collaborant à *La Liberté de l'Hérault* et en fondant, en 1869, un journal satirique, *Le Babillard*, que le gouvernement impérial poursuivit avec rigueur en raison de son inspiration républicaine.

En 1870, il participa comme engagé volontaire à la guerre franco-allemande.

Artiste lithographe à Paris, il s'attacha aux problèmes de l'application industrielle de ce mode de gravure et passa aux yeux de ses contemporains, pour « l'un des vulgarisateurs de l'impression en couleurs à bon marché ».

Il aborda réellement la carrière politique en 1896. Administrateur du bureau de bienfaisance puis adjoint au maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, il fut élu, cette année-là, conseiller municipal de Paris (quartier du Jardin des Plantes). Il s'inscrivit au groupe socialiste et se consacra essentiellement aux questions d'assistance et de travaux publics.

Aux élections législatives de mai 1898, il fut candidat socialiste dans la 2<sup>e</sup> circonscription du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Il fut élu député le 22 mai 1898 au deuxième tour de scrutin, obtenant 5.512 voix contre 3.842 à M. Trélat, député sortant républicain, sur 9.329 votants.

Inscrit au groupe socialiste, il appartenait à la commission du suffrage universel et à la commission de l'impôt sur le revenu. Son activité parlementaire, au cours des cinq années de son mandat, reflète des préoccupations de trois ordres différents : des préoccupations législatives qui laissent transparaître son orientation politique, un certain goût pour les problèmes pratiques de caractère social, enfin l'intérêt qu'il portait à l'organisation des travaux parlementaires.

Dans l'ordre des préoccupations politiques, Charles Gras intervint, à plusieurs reprises, sur le problème du droit d'association. En 1898 il déposa une proposition de loi en ce sens et demanda la constitution d'une commission spéciale chargée de l'examen de propositions analogues ; les travaux de cette commission devaient, selon lui, « préparer une réforme non moins importante, celle de la dénonciation du Concordat, de la séparation du budget des cultes et de la séparation des Eglises et de l'Etat ». En 1901, il prit à nouveau la parole dans la discussion du projet de loi et des propositions de loi concernant le contrat et le droit d'asso-

ciation. Un autre problème touchant aux libertés publiques retint son attention, celui de l'abrogation du conseil de révision militaire, haute juridiction pour les conseils de guerre. Il déposa, en outre, une proposition de loi tendant à admettre en temps de paix les justiciables des tribunaux militaires à se pourvoir devant la Cour de cassation.

Mais il fut également sensible aux humbles difficultés quotidiennes de certains de ses concitoyens. Il intervint en faveur des petits salariés et en faveur des usagers des services publics.

Il eut enfin le souci de participer à l'amélioration des conditions de travail parlementaire. En 1898, à l'occasion de la discussion d'une proposition de résolution concernant le Règlement de la Chambre, il se déclara partisan d'une disposition permettant aux députés de choisir librement, en fonction de leurs compétences particulières, la grande commission permanente à laquelle ils pouvaient appartenir. En 1899, il appuya une proposition de résolution tendant à remédier à l'absentéisme parlementaire par l'institution de feuilles de présence.

Au renouvellement de 1902, il eut pour concurrent Flourens, progressiste, ancien ministre, et Bauny, socialiste révolutionnaire. Il fut battu le 27 avril au premier tour, obtenant 5.060 suffrages contre 5.719 à Flourens sur 11.485 votants. Il se retira de la vie publique et mourut le 20 mars 1927 à Montpellier.

**GRAT** (FÉLIX, EUGÈNE), né le 12 novembre 1898 à Paris, mort au champ d'honneur le 13 mai 1940 à Volmerange-les-Mines (Meurthe-et-Moselle).

*Député de la Mayenne de 1936 à 1940.*

Lorsque la guerre de 1914 éclate, Félix Grat est encore élève au lycée Condorcet à Paris et semble, par tradition familiale, se diriger vers la carrière de l'enregistrement ; mais sa véritable vocation n'est pas là. Il entreprend en effet une licence de lettres qu'il va passer avec succès trois mois après avoir devancé l'appel de sa classe en 1917, en même temps qu'il est nommé élève titulaire de l'École pratique des hautes-études. Envoyé au front, il y est cité et reçoit la croix de Guerre ; il n'a pas vingt ans. Désigné comme élève aspirant à l'école de Saint-Cyr, il prépare concurrentement une licence en droit par correspondance et le concours d'entrée à l'école des Chartes auquel il est reçu en 1919, avant même d'être démobilisé. Licencié en droit en 1922, il conquiert son diplôme d'archiviste-paléographe en 1923 avec une thèse de diplomatique carolingienne. L'École des hautes-études le désigne alors pour être nommé membre de l'École française de Rome ; il passera au Palais Farnèse deux années au cours desquelles ses recherches à la bibliothèque vaticane le conduisent à préciser une méthode d'établissement des textes latins classiques.

Ces premiers travaux furent à l'origine de la création — qu'il mit quelque douze ans à obtenir — parmi les laboratoires de la recherche scientifique, d'un « Institut de recherche et d'histoire des textes » où sera accomplie, dans le domaine des études latines classiques puis médiévales, grecques, d'ancien français et d'arabe, une tâche immense et précieuse pour l'érudition.

A son retour de Rome en fin 1925, Félix Grat se donne au professorat : chargé de conférence aux Hautes-études jusqu'en 1929, il est chargé à la Sorbonne de l'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire (paléographie) puis, à partir de 1931, de l'histoire du moyen-âge à Nancy.

Mais cela ne l'empêche nullement de se passionner pour la culture : les puissantes attaches terriennes de la famille de sa femme l'introduisent aisément dans les milieux agricoles de la Mayenne où l'influence qu'il a su s'acquérir incite des amis à lui demander vivement d'entrer dans l'arène politique. Réticent tout d'abord, Félix Grat finit par accepter de se présenter aux élections législatives de 1936 et affronte seul en toute indépendance la lutte électorale.

Il est élu au scrutin de ballottage : en tête au premier tour avec 9.025 voix sur 20.006 votants contre 7.225 au député sortant Bouéssé, il battait celui-ci, le 3 mai, avec 9.908 voix sur 19.795 votants contre 9.403.

Inscrit à la Chambre au groupe de la Fédération républicaine, il entre notamment à la commission des affaires étrangères dont il sera secrétaire et au titre de laquelle il accomplira une mission aux pays du Levant.

Prenant très à cœur son rôle de député, il tint à défendre fidèlement et vigoureusement l'agriculture ainsi qu'à protéger la main-d'œuvre française dans la lutte contre le chômage. Il s'opposa à la dévaluation du franc réalisée en 1936 par Léon Blum, et la politique extérieure, qu'il s'agisse de la situation délicate créée par la guerre d'Espagne ou des prémices des orages qui allaient s'abattre sur l'Europe, fut une de ses inquiétudes majeures.

En 1939, bien que dégagé de toute obligation militaire, Grat avait demandé à reprendre du service comme capitaine de corps francs : il est cité une première fois dès le 14 mars 1940. Aussi, est-ce un homme particulièrement sensibilisé aux conditions de la « drôle de guerre » qui monta à la tribune de la Chambre lors des comités secrets des 19 mars et 19 avril 1940 pour dénoncer avec angoisse l'impréparation et le manque de défense sur le front de Lorraine : moins d'un mois plus tard, le 13 mai, il tombait en reprenant avec ses hommes la crête de Hetchenberg, à côté de Volmerange-les-Mines, entre Longwy et Sierck. Il avait 42 ans.

Relevé le 15 mai, son corps sera inhumé provisoirement à Fontoy.

Cité à l'ordre de l'armée le 22 mai 1940, la croix de Guerre 1939-1945 et la

Légion d'honneur à titre posthume lui seront décernées.

**GRATIEN** (AUGUSTE), né le 22 octobre 1878 à Paris.

*Député de la Seine de 1928 à 1936.*

Briquetier, puis entrepreneur de couverture dans la région parisienne, il fut député de la Seine de 1928 à 1936 (8<sup>e</sup> circonscription de Sceaux). Lors des élections législatives d'avril 1928, il battit au deuxième tour M. Vaillant-Couturier par 9.158 voix contre 8.897 ; une situation identique se présenta pour les élections législatives de mai 1932, alors qu'il était devenu entre temps maire de Gentilly : en effet, il battit le même adversaire communiste au deuxième tour par 10.625 voix contre 10.287 après le retrait entre les deux tours du candidat socialiste qui avait obtenu 2.941 voix.

Les élections d'avril 1936 marquèrent le terme de sa vie parlementaire puisqu'il fut éliminé dès le premier tour par M. Vaillant-Couturier, par 14.180 voix contre 2.647. Par ailleurs, il avait siégé au Conseil général de la Seine comme représentant du canton de Villejuif de 1925 à 1935.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, M. Gratien se signala par de nombreuses interventions. Membre des commissions de l'administration générale, départementale et communale, des régions libérées et de celle d'assurance et de prévoyance sociales, il déposa de multiples propositions de loi, parmi lesquelles on peut citer en particulier celle qui tendait à décerner à Aristide Briand les honneurs du Panthéon. Il s'intéressa aussi bien aux problèmes juridiques et civiques (proposition de loi tendant à instaurer le vote obligatoire) qu'aux problèmes sociaux (proposition en faveur des veuves de guerre et du logement social).

Élu à plusieurs reprises secrétaire du bureau de la Chambre, il intervint surtout à l'occasion des discussions financières et budgétaires.

**GRAUX** (GEORGES, EDOUARD), né le 15 février 1843 à Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), mort le 3 octobre 1900 à Saint-Pol-sur-Ternoise.

*Député du Pas-de-Calais de 1881 à 1885 et de 1889 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 245.)

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, Georges Graux répara son échec de 1885 en étant élu, dans la circonscription de Saint-Pol, au premier tour avec 11.816 voix sur 19.040 votants, contre 6.709 seulement à son adversaire Dellisse. Il était réélu le 20 août 1893

plus brillamment encore avec 14.147 voix sur 18.193 votants contre 3.768 à M. de Bizemont et quatre ans plus tard, le 8 mai 1898, sans adversaire cette fois-ci, avec 16.828 voix sur 18.145 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique puis de la gauche radicale.

Membre, puis président de la commission des douanes dont il fut, au long de ces trois législatures, un des commissaires les plus assidus, il fut des rapporteurs particuliers du tarif Méline de 1892 et joua dans l'élaboration, la discussion et l'adoption de celui-ci, un rôle prépondérant dans le sens d'un protectionnisme intransigeant.

Il ne se contenta pas de cette seule activité mais déposa, par ailleurs, de nombreuses propositions de loi sur les sociétés, la procédure de divorce, la chasse et les problèmes agricoles. Président de la commission du code rural, il fit en particulier aboutir plusieurs chapitres de ce code.

Collaborateur de la *Revue politique et parlementaire* il publia également plusieurs études sur les congrégations religieuses et le code rural.

Il mourut en cours de mandat, à Saint-Pol-de-Ternoise le 3 octobre 1900, à l'âge de 57 ans.

**GRAVIN (FRANÇOIS)**, né le 19 octobre 1845 à Albertville (Savoie), mort le 16 juin 1921 à Meyzieu (Isère).

*Sénateur de la Savoie de 1891 à 1920.*

François Gravin exerçait à Albertville l'industrie de la meunerie lorsqu'il fut élu conseiller municipal de cette ville en janvier 1878. Il fut nommé adjoint au maire en 1882 et maire en 1884. Il fut réélu maire, à l'unanimité des suffrages, en 1888 et 1892.

Son désir d'activité le conduisit en septembre 1884 à se présenter aux élections cantonales et il fut élu conseiller général du canton d'Albertville, puis réélu en 1886 et 1892. Au mois d'août 1889, il devint vice-président du conseil général de la Savoie.

Il joua sur le plan local un rôle d'animation si important que, tout naturellement, les grands électeurs de Savoie le désignèrent pour siéger au Sénat. Il fut élu sénateur de la Savoie le 4 janvier 1891 par 399 voix sur 213 à divers candidats également républicains, en remplacement de M. Carquet. Il fut réélu le 28 janvier 1900, par 496 voix sur 649 votants, et le 3 janvier 1909, par 401 voix sur 649 votants.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine. Il fut secrétaire de la Haute Assemblée en 1910 et 1911.

Cet homme d'action n'était pas un orateur et ses interventions à la tribune du Sénat furent rares. Il se préoccupa surtout des intérêts des classes laborieuses. Il se prononça pour le maintien des lois militaires et scolaires, pour la protection de l'agriculture et de l'industrie, pour une répartition plus équi-

table de l'impôt, pour le vote de lois susceptibles d'améliorer le sort des travailleurs.

À la fin de son mandat, il se retira à Meyzieu, dans l'Isère, où il mourut à l'âge de 76 ans, le 16 juin 1921.

Il était officier d'Académie.

**GRAZIANI (SÉRAPHIN, Sansimon)**, né le 28 mai 1884 à Ajaccio (Corse).

*Député de la Seine de 1932 à 1936.*

Sorti très jeune avec le diplôme d'ingénieur de l'école des Arts-et-Métiers d'Aix, Sansimon Graziani se spécialisa dans les questions de chauffage-ventilation.

Engagé volontaire dans les automitrailleuses pendant la guerre de 1914-1918, il est blessé sur la Somme en 1916 et reçoit la Légion d'honneur, la Médaille militaire et la Croix de guerre avec palme.

Militant de bonne heure dans les rangs du parti socialiste S.F.I.O., il appartient pendant près de 30 ans, de 1912 à 1940, à la commission administrative permanente de celui-ci, puis au conseil d'administration du *Populaire* de Paris.

Ce n'est cependant qu'en 1928 qu'il se présente pour la première fois dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris : il est battu sans appel, tant au premier qu'au second tour, par Louis Dumat qui emporte cette élection triangulaire avec 5.915 voix sur 17.314 votants, contre 5.678 à Barbé et 5.498 à lui-même. Il prendra sa revanche de justesse le 8 mai 1932, au scrutin de ballottage, avec 7.235 voix sur 17.550 votants contre 7.210 à Louis Dumat et 2.956 au communiste Mauvais.

Siégeant dans les rangs socialistes, il se fera tout naturellement nommer aux commissions d'assurance et de prévoyance sociales et du travail ainsi qu'à celle d'enquête sur les événements du 6 février 1934.

Il s'intéressera tout particulièrement aux questions sociales (code du travail, régime des baux tant commerciaux que d'habitation) et de législation électorale.

Au renouvellement législatif d'avril-mai 1936, Sansimon Graziani sera victime de la discipline de Front populaire qui prévalut alors : le communiste Ambroise Croizat (6.294 voix) ayant été mieux placé que lui (5.452 voix) au premier tour, il dut s'effacer au scrutin de ballottage et laisser Croizat battre très largement Louis Dumat.

Marx Dormoy, entré comme sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le ministère Blum du 4 juin 1936 se l'attache et en fait son chef de cabinet, fonction que Graziani conservera de novembre 1936 à janvier 1938 tant que Dormoy présidera à la gestion du ministère de l'Intérieur.

Pendant la drôle de guerre en 1940, il accepta les fonctions de chargé de



mission auprès d'Albert Rivière, ministre des Anciens combattants et pensionnés dans le cabinet Paul Reynaud du 21 mars 1940; il arrêta là sa carrière politique.

**GREFFULHE** (HENRI, CHARLES, JULES, EMMANUEL, comte), né le 25 décembre 1848 à Paris, mort le 31 mars 1932 à Paris.

*Député de la Seine-et-Marne  
de 1889 à 1893.*

Henri Greffulhe fit ses études à la pension Duplex à Paris. Propriétaire foncier, il mit en valeur son domaine et fut élu conseiller général de Seine-et-Marne. Il devait représenter le canton de Melun pendant trente ans.

En 1889, il se présenta aux élections générales dans la circonscription de Melun, sous l'étiquette « conservateur libéral ». Dans sa profession de foi il dénonça « les hommes qui ont exploité la France plutôt qu'ils ne l'ont gouvernée... et qui ont dépeupillé la République des institutions et des libertés qui sont l'essence d'un gouvernement républicain ». Il promit de faire en sorte que notre politique extérieure ne soit « plus soumise aux hasards d'une intrigue de couloirs » et puisse « nouer un système d'alliances qui ne nous laissera plus seuls et sans appuis au milieu d'une Europe hostile ou méfiante ».

Sur le plan intérieur, il préconisait la révision du tarif douanier, la diminution de l'impôt foncier, le renouvellement du cadastre et s'affirmait le défenseur dévoué de toutes les mesures qui peuvent venir en aide à notre agriculture.

Il fut élu dès le premier tour avec 7.957 voix, contre 7.290 à Humbert, député républicain sortant, sur 15.637 votants. À la Chambre, il s'inscrivit au groupe des députés républicains et devint membre de la commission des pétitions dont il fut le rapporteur, mais il se plia à la coutume de l'époque qui voulait qu'un nouveau parlementaire n'intervint pas dans les grands débats.

Aux élections générales de 1893, il renouça à se présenter contre Balandien, maire de Melun, qui fut élu dès le premier tour.

Le comte Greffulhe continua à se consacrer à la gestion de ses propriétés tout en conservant son mandat d'administrateur départemental. Il était en outre président de la société de sports de France.

Il mourut à Paris, âgé de 84 ans, le 31 mars 1932.

**GRENIER** (FERNAND, JOSEPH), né le 9 juillet 1901 à Tourcoing (Nord).

*Député de la Seine de 1937 à 1940.*

Fils d'Edouard Grenier qui devait mourir en combattant en 1917, Fernand

Grenier, après avoir fait ses études dans les écoles publiques de Tourcoing, devint ouvrier boulanger. Il fut ensuite employé à la mairie de la ville voisine d'Halluin, puis employé de commerce, et s'installa bientôt dans la région parisienne.

Dès sa création, il milite au parti communiste français. En 1932, il devient secrétaire général de l'association « Les amis de l'Union soviétique ». Il le restera jusqu'en 1939.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, le parti communiste le présente dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis contre Jacques Doriot, député sortant, qui avait été exclu du parti communiste en juin 1934. Au premier tour, Grenier obtient 3.899 voix contre 10.880 à Doriot qui est élu au second tour avec moins de 700 voix d'avance (11.585 contre 10.887). En mai 1937 Doriot, révoqué de ses fonctions de maire de Saint-Denis par le ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy, démissionne de son mandat de conseiller municipal, ce qui entraîne une élection partielle. Grenier se présente contre lui et le bat largement par 10.552 voix contre 6.547. Doriot ayant alors démissionné de son mandat de député, Grenier se présente et est élu le 1<sup>er</sup> août suivant au premier tour par 9.522 contre 4.563 à Malo. Doriot avait renoncé à se présenter contre lui.

Inscrit au groupe communiste, Grenier fut membre de la commission des affaires étrangères et de celle des comptes définitifs et des économies. Il demanda à interpellier le gouvernement à propos des agressions contre les membres du conseil municipal (de front populaire) de Saint-Denis.

Au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères de 1939, il demanda au gouvernement de préciser sa position à l'égard du pacte franco-soviétique et demanda par amendement que l'interdiction du *Journal de Moscou* soit rapportée.

Il intervint ensuite à l'occasion d'interpellations relatives à la politique extérieure du gouvernement.

Le 9 janvier 1940, après que MM. Ybarnegaray et Tixier-Vignancour eurent soulevé un incident à propos de la présence, dans l'hémicycle, des députés du parti communiste (interdit) ceux-ci ne se levèrent pas quand, au cours de l'allocution d'ouverture de session, le président Lévy-Alphandéry rendit hommage aux armées. Sur proposition du président, Grenier et ses amis se voient appliquer la censure avec exclusion temporaire et furent emmenés hors de la salle des séances.

Le 21 janvier 1940, ils furent, en-semble, déchus de leur mandat.

Ecrivain engagé, Fernand Grenier a écrit : *U.R.S.S. 1935*; *Le mouvement stakhanoviste* (1936); *Réponse à André Gide* (1937); *L'U.R.S.S. à vingt ans* (1937); *Réponse à Kléber Legay* (1938).

**GRENIER** (PHILIPPE, THÉODORE), né le 14 août 1865 à Pontarlier (Doubs).

*Député du Doubs de 1896 à 1898.*

Né à Pontarlier, d'une famille franco-comtoise (son grand-père était notaire à Pontarlier), Philippe Grenier, après avoir fait ses études secondaires au collège de Baume-les-Dames, suivit, de 1883 à 1890, les cours de la faculté de médecine de Paris. Docteur en médecine, il exerça quelques années à Pontarlier, puis en Algérie. Il y étudia les mœurs des habitants, vivant au milieu d'eux, s'adaptant à leurs coutumes, et se convertissant à l'Islam.

De retour à Pontarlier, il continue à se vêtir de la djellabah, soigne les pauvres, souvent gratuitement, et acquiert une grande popularité.

À la mort du député de Pontarlier, Dionys Ordinaire il se présente comme républicain à l'élection partielle (6 décembre 1896), ce qui entraîne un ballottage et le retrait du fils du député sortant. Au second tour, les voix de ce dernier se reportent sur son nom et Grenier est élu par 5.141 voix contre 4.856 à Grillon.

Agé de 31 ans, il est le plus jeune député de la Chambre. Il s'inscrit au groupe de gauche et prend immédiatement une part active aux débats, rédigeant les ordres du jour servant de conclusion à la discussion des interpellations. Il participe avec fougue au débat sur le projet de loi relatif aux pouvoirs disciplinaires des administrateurs des communes mixtes d'Algérie puis, à de nombreuses reprises, aux discussions de la loi de finances pour 1898.

Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il se retrouve en face de Dionys Ordinaire. Au premier tour, il n'arrive qu'en troisième position et au second tour il n'obtient que 1.838 voix contre 6.325 à Ordinaire. Il se présente encore aux élections générales de 1902, toujours à Pontarlier. N'ayant obtenu que 984 voix au premier tour, il se retire et abandonne la carrière politique.

Grenier passe pour avoir été le premier musulman à la Chambre des députés française.

**GRÉSA** (JACQUES, PRUDENCE, PIERRE), né le 16 mai 1898 à Canet (Pyrénées-Orientales).

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

Fils de commerçant, Jacques Grésa est l'aîné d'une nombreuse famille. Se destinant à l'enseignement, il entre à l'École normale, mais ses études sont interrompues par la guerre.

Pilote aviateur breveté, son service militaire terminé il entre par voie de concours dans l'administration des finances où il remplissait, au moment de son élection législative, les fonctions de vérificateur principal et venait de subir

avec succès l'examen de contrôleur principal.

Militant dès l'origine de sa vie administrative dans le mouvement syndical, la confiance de ses camarades le place à divers postes de direction, notamment dans le syndicat national des contributions indirectes.

Entré au parti communiste en 1925, il est membre du bureau régional du Languedoc et se présente, en mai 1935 aux élections pour le conseil municipal de Paris et le conseil général de la Seine, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement (quartier du pont de Flandre), battant le député de la circonscription, M. Martineau-Deplat, qui s'était substitué au conseiller sortant, M. Lhenry.

Invalide par décision du Conseil d'Etat, à la veille des élections sénatoriales, en même temps que ses amis Auguet et Bossus, il est réélu dès le premier tour, le 1<sup>er</sup> décembre 1935.

Secrétaire du groupe communiste à l'Hôtel de ville, il est membre de la 2<sup>e</sup> commission du conseil municipal, de la commission des Beaux-arts et du contrôle des travaux au conseil général.

Aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936, sa candidature est présentée dans la 2<sup>e</sup> circonscription du 1<sup>er</sup> arrondissement. Au premier tour, sur 16.590 inscrits, 14.883 votants et 14.592 suffrages exprimés, il recueille 6.075 voix, devancé de 58 voix par M. Martineau-Deplat, député sortant radical-socialiste (6.131 voix) et suivi de M. Périgaud, S.F.I.O., 1.219 voix, de M. Marron (républicain national indépendant) 522 voix et de M. Chevrier 376 voix, divers autres candidats recueillant 257 voix.

L'accord électoral du Front populaire et le jeu des désistements le laisse face à face avec M. Martineau-Deplat qu'il bat cette fois de 437 voix (7.504 contre 7.067) sur 14.770 votants et 14.577 suffrages exprimés.

Membre de la commission des finances, il est rapporteur du budget de l'Imprimerie nationale et intervient à plusieurs reprises dans les débats économiques et financiers (réforme fiscale, en 1936, réforme des impôts directs en février 1938, redressement financier en avril et octobre 1938) pour demander un allègement de la charge fiscale des travailleurs et des petites gens grâce à une « taxation plus sévère des riches ».

Au cours des débats budgétaires pour les trois exercices 1937, 1938 et 1939, il intervient en faveur de diverses catégories d'agents de l'Etat, réclamant l'octroi de certaines indemnités pour le personnel de l'administration des finances, l'amélioration des finances, l'amélioration des retraites ouvrières de l'Imprimerie nationale et celle de la situation des auxiliaires.

À la suite du pacte germano-soviétique et de la dissolution du parti communiste par le gouvernement de M. Daladier, Jacques Grésa est l'un des 27 députés communistes qui, pour avoir voulu reconstituer leur parti, furent déchus de leurs mandats de parlementaire

le 21 janvier 1910. M. Gréza fut condamné et transféré dans le Sud algérien.

**GRÉVY (JULES, PHILIPPE, LOUIS, Albert)**, né le 24 août 1823 à Mont-sous-Vaudrey (Jura), mort le 10 juillet 1899 à Mont-sous-Vaudrey.

*Représentant du Doubs  
à l'Assemblée Nationale en 1871.*

*Député du Doubs de 1876 à 1880.*

*Sénateur inamovible de 1880 à 1899.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 257.)

Frère de l'ancien président de la République, sénateur inamovible, ancien gouverneur général de l'Algérie, Albert Grévy s'intéressait tout spécialement aux questions coloniales et avait sa place naturellement marquée à la commission des colonies. Cependant, l'altération de sa santé l'éloigna pratiquement des travaux du Sénat dès 1892.

Il mourut dans sa maison de Mont-sous-Vaudrey le 10 juillet 1899, à l'âge de 76 ans.

**GRÉVY (FRANÇOIS, Jules, PAUL)**, né le 15 août 1807 à Mont-sous-Vaudrey (Jura), mort le 9 septembre 1891 à Mont-sous-Vaudrey.

*Représentant du Jura  
à l'Assemblée Nationale en 1848.*

*Représentant du Jura  
à l'Assemblée législative de 1849 à 1851.*

*Député du Jura au Corps législatif  
de 1868 à 1870.*

*Représentant du Jura  
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Député du Jura de 1876 à 1879.*

*Président de la République  
de 1879 à 1887.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 254 à 257.)

Le destin ne voulait pas permettre à Jules Grévy de mener à terme son second septennat : deux ans, en effet, avant la date à laquelle il aurait dû quitter l'Élysée il mourut le 9 septembre 1891, à l'âge de 84 ans, dans la grande maison familiale de Mont-sous-Vaudrey, après une retraite forcée de quatre années. Le faux pas de 1887 ne pouvant cependant effacer plus de vingt-cinq années données au service du pays, on lui fit des obsèques nationales qui se déroulèrent à Mont, en présence du président du Conseil, Freycinet, et de deux ministres, Fallières et Rouvier, et auxquelles le président de la République se fit représenter par sa maison militaire.

**GRÉVY (PAUL, LOUIS, JULES)**, né le 5 septembre 1820 à Mont-sous-Vaudrey (Jura), mort le 3 mai 1914 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Sénateur du Jura de 1880 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 257.)

Frère puîné de l'ancien Président de la République, le général Grévy s'était, à l'exclusion de toute autre, fait une spécialité des questions militaires. Vice-président de la commission de l'armée de 1891 à 1905, il rapporta la plupart des mesures concernant l'armée de terre soumises à la discussion des sénateurs : modifications intervenues dans les diverses armes, réorganisation de l'armée coloniale, recrutement, etc...

Le général Grévy avait été réélu lors du renouvellement triennal du 3 janvier 1897, mais l'élection du Jura fut contestée très vigoureusement par le sénateur du Lot, Paulinac, qui visait plus les deux collègues de Paul Grévy que celui-ci même. L'élection, après un débat animé, fut finalement validée. Neuf ans plus tard, pour le renouvellement de 1906, le général Grévy, alors âgé de 86 ans, ne se représenta pas.

Dernier survivant des trois frères, il mourut le 3 mai 1914, à son domicile parisien, à l'âge de 93 ans.

**GRIFFE (CHARLES, ANTOINE, JULES)**, né le 18 octobre 1825 à Thézon (Hérault), mort le 13 janvier 1895 à Paris.

*Sénateur de l'Hérault de 1879 à 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 258.)

Charles Griffe prit la parole au Sénat dans les discussions juridiques et politiques, mais ce qu'il fut surtout, c'est le défenseur infatigable des intérêts de la viticulture nationale en faveur de laquelle il a déposé et défendu à la tribune de nombreuses propositions de loi ayant pour objet de protéger les vins français, soit contre la falsification et les fraudes de toutes natures, soit contre la concurrence étrangère.

En tant que juriste, homme épris du droit, il intervint souvent dans les questions de technique juridique pour apporter une clarification ou suggérer un compromis. Ses connaissances approfondies du droit lui permettaient d'intervenir aussi bien sur la procédure de conciliation entre patrons et ouvriers (1892) que sur le statut juridique des sociétés civiles (1893) ou la composition des conseils de prud'hommes (1894).

Il était fils d'un agriculteur de l'Hérault et la terre était chère à son cœur. Le président Challemeil-Lacour a pu dire de lui : « On croirait parfois reconnaître dans la vivacité des discussions économiques auxquelles il se livrait la

passion jalouse du paysan pour les produits du sol que ses mains ont cultivé. »

Le 6 juin 1893, il intervint dans la discussion du projet de loi relatif à la réforme du régime des boissons, pour approuver ce texte, qui permettait, dit-il, « d'adopter des mesures propres à développer la consommation du vin et des boissons hygiéniques ». Il protesta vigoureusement contre l'alcoolisation des vins, qui permet le mouillage et conduit au dédoublage. C'était, à ses yeux, l'une des causes sérieuses de la mévente des vins naturels et du marasme dont se plaignait la viticulture.

Pour lutter contre cette alcoolisation des vins naturels, il alla jusqu'à déposer au Sénat, le 30 novembre 1893, une proposition de loi tendant à frapper les vins d'une force alcoolique supérieure à 11 degrés et jusqu'à 15,9 degrés, des demi-droits de consommation, d'entrée et d'octroi et les vins de 16 à 21 degrés des droits entiers. La passion du défenseur de la viticulture l'emportait sur l'objectivité du juriste et le Sénat n'eut pas à se prononcer sur cette proposition de loi, le président ayant fait observer qu'elle présentait tous les caractères d'une loi de finances puisqu'elle touchait à l'assiette de l'impôt.

Dans cette lutte, Charles Griffon ne connut ni repos, ni vieillesse. Il mourut le 13 janvier 1895 à Paris.

**GRILLON (JEAN, CHARLES)**, né le 16 septembre 1875 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), mort le 8 septembre 1924 à La Doué, commune de Courçay (Indre-et-Loire).

*Député de la Meurthe-et-Moselle de 1906 à 1910.*

Après de solides études juridiques sanctionnées par une licence en droit, Jean Griffon revêtit la toge d'avocat et s'inscrivit au barreau de Nancy et est attaché au Parquet de première instance.

Mais peu après il choisit la carrière administrative. D'abord attaché au ministère du Commerce, il est nommé secrétaire général de la préfecture des Basses-Alpes le 1<sup>er</sup> décembre 1905. Mais il se fait mettre en disponibilité — sans avoir pris son poste — quinze jours après.

En effet la carrière politique le tente et il se présente le 6 mai 1906 aux élections législatives à Nancy (3<sup>e</sup> circonscription de la Meurthe-et-Moselle) comme unique candidat des républicains.

Dans sa profession de foi, partisan de la liberté de pensée religieuse, il s'oppose à toute tentative de domination cléricalle ; défenseur de la paix, il condamne comme une lâcheté l'antimilitarisme et veut développer « les idées d'arbitrage de conférences internationales, multiplier les manifestations de peuple à peuple » ; défenseur de la petite propriété, il se prononce pour le dégrèvement de la propriété foncière, l'insaisissabilité du bien

de famille, le maintien du droit des bouilleurs de cru et il est favorable au repeuplement des campagnes grâce à la diffusion de l'enseignement agricole professionnel. Il se dit « l'adversaire des expositions universelles dans la capitale » afin de « combattre la centralisation des forces vives de la France sur un point unique du territoire et de favoriser le développement de l'activité provinciale ».

Sur le plan social il préconise l'élaboration d'une législation industrielle du travail commune à toutes les nations notamment pour répartir et limiter rationnellement la durée de travail, et traduira plus tard cette idée en une proposition de loi.

Il est élu, en effet, au premier tour de scrutin par 9.941 voix (sur 24.624 inscrits, 20.001 votants et 19.607 suffrages exprimés) contre 9.602 à M. Gervaize, député sortant, antisémite.

À la Chambre des députés, M. Griffon s'inscrit au groupe de la gauche radicale et fait partie de la commission des mines mais s'intéresse à l'ensemble des problèmes qui se posent au législateur.

C'est ainsi qu'il dépose une proposition de résolution invitant le gouvernement à ordonner, en cas d'accident grave, occasionné par une voiture automobile, du fait de son conducteur, la saisie et la vente de la voiture, en garantie de toutes les condamnations pécuniaires ou pénales prononcées contre l'auteur de l'accident.

Il souhaite, dans une proposition de loi la création d'une école nationale des industries d'art à Nancy et propose une réorganisation du corps de la gendarmerie, après être intervenu dans la discussion du budget pour 1909, pour signaler la crise de recrutement que connaissait alors ce corps et critiquer les mesures prises par le gouvernement à cet égard.

Sensible à toutes les injustices, il souligne lors du débat sur le budget de 1910, les inégalités de traitement dont sont victimes les surveillants de prison, dans leur salaire et leurs congés.

Se représentant devant les électeurs le 24 avril 1910, il est battu dès le premier tour, avec 9.145 voix (sur 26.356 inscrits, 21.711 votants, un peu plus de 21.100 suffrages exprimés) contre 256 voix à M. Gourrier, 1.176 à M. Vadez et 10.823 à M. Driant, homme de lettres, commandant en retraite qui fut élu et qui devait par la suite trouver une mort glorieuse au bois des Caures devant Verdun en 1916.

Jean Griffon reprend sa carrière administrative un moment interrompue et est nommé sous-préfet de Lannion le 20 octobre 1911 puis de Louhans le 25 novembre 1911.

Nommé sous-préfet de Verdun le 31 janvier 1914, les mesures les plus énergiques et les plus utiles, qu'il prend « pour rassurer les populations de son arrondissement et venir en aide aux habitants des villages ruinés par le feu de l'ennemi et le pillage » lui valent une citation civile le 3 décembre 1914

et la Légion d'honneur le 24 février 1917.

Successivement, préfet de l'Allier (19 juin 1918) de l'Indre (13 août 1918) du Lot (22 janvier 1919) il est préfet de l'Aveyron depuis le 16 février 1921 lorsque la mort vient le frapper le 8 septembre 1924 pendant un congé dans sa propriété de La Doué, commune de Courçay, dans l'Indre-et-Loire.

Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 2 août 1921.

**GRIMAUD (ERNEST)**, né le 1<sup>er</sup> décembre 1888 à Saint-Bonnet de Champ-saur (Hautes-Alpes).

*Député des Hautes-Alpes de 1930 à 1936.*

Petit-fils de Joseph Grimaud, député (1886-1889), puis sénateur des Hautes-Alpes, Ernest Grimaud, ancien combattant de la guerre 1914-1918, est très vite attiré par la vie politique : comme son grand-père, il devient maire de son village et le restera de très longues années. Il est aussi élu conseiller général.

Propriétaire exploitant, il milite dans les organisations professionnelles régionales et préside la société départementale d'agriculture.

Il se présente devant les électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de Gap le 23 février 1930, lors d'une élection partielle, pour pourvoir au remplacement de M. Maurice de Rothschild, élu sénateur.

Dès le premier tour, il est élu presque sans opposition, recueillant 4.957 voix sur 8.369 inscrits et 5.841 votants.

À la Chambre, il ne s'inscrit à aucun groupe politique, fait partie de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, mais, pendant deux ans, observant et n'intervenant pas, il se consacre à l'apprentissage de ses nouvelles fonctions, sans abandonner sa circonscription au profit de laquelle il sollicite de fréquents congés.

M. Ernest Grimaud se représente, comme républicain de gauche, aux élections générales du 1<sup>er</sup> mai 1932 et est réélu avec 4.611 voix (inscrits : 8.451, votants : 6.082) contre 679 à M. Rousset (communiste) et 9 à M. Chaumel (radical-socialiste).

Son programme électoral évoquait, notamment du point de vue financier, la nécessité « d'équilibrer le budget en réalisant des économies et en évitant de voter de nouveaux impôts » et de modifier le système fiscal suivant la formule suivante « exonération pour le nécessaire, aménagement pour l'utile, impôt sur le superflu ».

M. Ernest Grimaud consacre ses efforts à la défense des intérêts de nos paysans : arrêt de l'exode rural, électrifications et adductions d'eau, voirie, enseignement, prêts du crédit agricole, protection douanière « équivalente à

celle accordée aux produits industriels », sont les points principaux de son programme.

Toutefois, n'appartenant à aucun groupe, il ne peut faire partie, à la Chambre, de la commission de l'agriculture ; il est membre de la commission des travaux publics et des moyens de communication, puis de la commission des mines.

Il dépose une proposition de loi, qui ne dépasse pas ce stade, tendant à permettre la conservation du bien de famille et à éviter le morcellement de la petite propriété rurale.

Il est également, lors de la discussion, en décembre 1934, d'un projet de loi tendant à l'assainissement du marché du blé, l'auteur d'un amendement à l'article 5 bis de ce projet, prévoyant que les achats tendant à la résorption des excédents devraient être effectués, par priorité, auprès des agriculteurs ayant récolté moins de 50 quintaux. Malheureusement pour lui, le vote d'un autre amendement rendit caduc le texte proposé.

Battu de 200 voix au premier tour des élections du 26 avril 1936 par M. Michard-Pélessier (U.S.R.) (3.388 voix) sur 8.514 inscrits et 6.888 votants, M. Pellat (communiste) recueillant 122 voix, M. Ernest Grimaud se consacre alors à l'administration de sa commune.

**GRIMAUD (JOSEPH)**, né le 9 avril 1836 aux Costes (Hautes-Alpes), mort le 20 juin 1914.

*Député des Hautes-Alpes de 1886 à 1889.  
Sénateur des Hautes-Alpes  
de 1896 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 259.)

Joseph Grimaud est élu sénateur le 9 août 1896 en remplacement de feu Xavier Blanc par 283 voix sur 438 votants et réélu le 4 janvier 1903 au premier tour par 177 voix sur 339 votants. Il ne se représente pas en 1912.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il est nommé membre de la commission des chemins de fer le 17 janvier 1899. Le 1<sup>er</sup> mars 1899, il vote pour le projet de loi de dessaisissement et pendant son mandat il se prononce pour la limitation des débits, pour la progression de l'enregistrement et pour la limitation des retraites.

Propriétaire agriculteur, il a été président de la société d'agriculture des Hautes-Alpes et de la société d'élevage de Champsaur. Maire de Saint-Bonnet, conseiller général, il était chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite agricole.

Il mourut le 20 juin 1914 à l'âge de 78 ans.

**GRINDA** (EDOUARD, JOSEPH, AUGUSTE), né le 20 décembre 1866 à Nice (Alpes-Maritimes).

1866

*Député des Alpes-Maritimes  
de 1919 à 1932.*

*Ministre du Travail  
du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931.*

Chirurgien en chef des hôpitaux de Nice, adjoint au maire, le docteur Grinda s'illustra par les améliorations qu'il fit apporter à l'équipement sanitaire de sa ville natale. C'est ainsi qu'il la dota de l'hôpital Pasteur, construit selon ses propres conceptions, et qu'il entreprit des travaux d'assainissement urbain qui mirent un terme aux épidémies de typhoïde.

Au lendemain de la première guerre mondiale, où il servit comme chirurgien-major, il se présenta aux élections législatives sur la liste de l'union républicaine démocratique. Élu à la Chambre le 16 novembre 1919 avec 23.314 voix, la majorité absolue étant de 23.066, il s'inscrivit au groupe de l'action républicaine et sociale.

Membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission de l'hygiène, le docteur Grinda ne tarda pas à faire autorité dans les travaux parlementaires tendant à la mise en place d'institutions de protection sociale qui furent un des grands thèmes de la douzième législature. Lui-même auteur d'une proposition de loi ayant pour objet la réorganisation des hôpitaux et l'établissement de l'assurance-maladie, ainsi que d'une proposition de loi tendant à modifier la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, ce fut lui qui rapporta en 1923 et 1926 le projet de loi qui fut à l'origine de nos assurances sociales. Sa suggestion tendant à financer une partie de ces charges par un prélèvement sur la plus-value de l'impôt financier résultant de la révision du cadastre, fut écartée en vertu du principe de la non-affectation des ressources.

Après avoir été élu le 21 janvier 1923 conseiller général de Beausoleil, le docteur Grinda fut confirmé dans son mandat parlementaire aux élections du 11 mai 1924. Inscrit sur la même liste qu'en 1919, il fut élu cette fois à la plus forte moyenne avec 27.815 voix sur 57.474 suffrages exprimés et il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine démocratique.

En sa qualité de président de la commission d'assurances et de prévoyance sociales, il participa activement à la discussion de tous les textes de portée sociale. Il se préoccupa également des difficultés des locataires titulaires de baux de longue durée et intervint à différentes reprises pour obtenir une protection efficace des paysages contre l'abus des panneaux publicitaires.

Aux élections générales du 22 avril 1928 faites au scrutin uninominal, le docteur Grinda dut le programme sou lignait que « le seul moyen de combattre les menées révolutionnaires c'est de

pratiquer une politique sociale généreuse » recueillit, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Nice 5.667 voix sur 11.433 votants, contre 2.034 à son concurrent le plus favorisé.

Républicain de gauche, à nouveau président de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et membre de la commission de l'hygiène, il fut rapporteur de diverses propositions de loi tendant à compléter le régime des assurances sociales. Il déposa d'autre part une proposition de loi ayant pour objet de développer la vente des véhicules automobiles et une demande d'interpellation sur les vexations et mesures infligées aux employés des services locaux soupçonnés d'avoir fourni des indications sur les causes du mauvais fonctionnement du téléphone dans les Alpes-Maritimes.

Nommé ministre du Travail dans le cabinet Théodore Steeg le 13 décembre 1930, il demanda la discussion immédiate d'un texte tendant au rajustement des rentes des mutilés; le gouvernement auquel il participait fut renversé dès le 22 janvier 1931, lors de la discussion budgétaire.

Renonçant à poser sa candidature aux élections de 1932, le docteur Grinda abandonna son siège à M. Jean Médecin, maire de Nice.

Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre, il avait fait partie de tous les grands organismes consultatifs nationaux coiffant les institutions d'assurance sociale.

Il a laissé un ouvrage sur la construction des hôpitaux modernes.

**GRIZEZ** (FRANÇOIS, JOSEPH), né le 6 décembre 1841 à La Chapelle-sous-Rougemont (Territoire de Belfort), mort le 31 mai 1927 à La Roche-en-Brénil (Côte-d'Or).

*Député du Haut-Rhin (Territoire de Belfort) de 1889 à 1893.*

François Grizez fit toutes ses études à Strasbourg : au lycée impérial d'abord, puis à la faculté de médecine. Son doctorat obtenu, il revient dans son village natal où il installe son cabinet médical en 1866. La guerre de 1870 ayant éclaté, il prit du service comme aide-major et fit l'impossible pour enrayer une grave épidémie de typhoïde qui décimait la garnison de Besançon ; il refusa la Légion d'honneur qu'on lui proposa estimant que les circonstances de la défaite n'y prétaient pas. Rendu à la vie civile, il reprit l'exercice de son art à La Chapelle-sous-Rougemont. Entré au conseil municipal en 1873, il devenait maire de sa commune trois ans plus tard et allait siéger au Conseil général en 1886. Il présidait la délégation cantonale lorsque, fort de la tradition républicaine qu'il représentait depuis plus de vingt ans, le Congrès républicain du Territoire de Belfort le désigna à l'unanimité comme

candidat aux élections du 22 septembre 1889. Le Dr Grisez mit en échec dès le premier tour le député sortant conservateur, Viellard, maître de forges, en se faisant élire avec 8.125 voix sur 15.657 votants contre 7.375.

A la Chambre, il fit partie de plus d'une vingtaine de commissions spéciales et, accaparé par la rédaction de nombreux rapports sur les projets de loi concernant des mesures financières d'intérêt local, n'eut pas le loisir de monter à la tribune de l'Assemblée. Il fit en outre voter la loi du 3 août 1893 concernant le démantèlement de la place de Cambrai et, fidèle à sa doctrine protectionniste, vota le tarif général des douanes de janvier 1892, dit tarif Méline.

Au renouvellement du 20 août 1893, la situation se renversa et le Dr Grisez fut battu avec 7.255 voix sur 15.998 votants par Armand Viellard qui s'était rallié à la République et avait obtenu 8.572 voix.

Il abandonna alors son cabinet médical de La Chapelle-sous-Bois qu'il avait dû négliger pendant son mandat et se fit nommer directeur des asiles d'aliénés de la Sarthe au Mans, en 1894 ; il le resta jusqu'à l'âge de la retraite, en 1911. Conquis par le charme de la vieille ville du Mans, il y habita une maison ancienne jusqu'en 1925. Puis, hanté par le souvenir des provinces de l'Est de ses origines, il s'installa à La Roche-en-Brénil où il mourut le 31 mai 1927, à l'âge de 86 ans.

**GRISONI** (Charles André), né le 20 mai 1886 à Moltifao (Corse).

*Député de la Seine de 1932 à 1936.*

Fils d'un cordonnier qui quitta la Corse dès 1886 pour prendre en Algérie un modeste emploi dans les postes, André Grisoni, après avoir terminé ses études à la faculté de droit d'Alger, occupa d'abord les fonctions de clerc chez un notaire de Mostaganem.

La guerre de 1914-1918, au cours de laquelle trois de ses frères furent tués devant l'ennemi, joua dans sa destinée un rôle déterminant. Ayant été rapatrié à la suite d'une grave blessure, après avoir été successivement promu au feu, dans les durs combats des Dardanelles, sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, il se vit en effet confier, en raison de sa parfaite connaissance de la langue arabe le commandement de trente compagnies de travailleurs coloniaux implantées dans la région parisienne.

Au lendemain de la grande guerre définitivement installé à Courbevoie M. Grisoni abandonna la carrière notariale pour se consacrer à la gestion de diverses sociétés et notamment de l'Agence de presse Fournier dont il avait acquis la propriété et qui exerçait son influence sur de nombreuses feuilles de province.

Membre éminent du parti radical dont il fut vice-président André Grisoni de-

vint en 1927 le premier magistrat de Courbevoie ; son mandat municipal qu'il conserva jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale marqué par d'importantes réalisations dans le domaine de l'enseignement et de la santé lui servit de tremplin pour accéder à la députation.

Candidat dans la 10<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis il ne put conquérir d'emblée aux élections générales de 1928 le siège occupé par M. Louis Dubois député d'union nationale ; ce dernier qui recueillit au premier tour 9.787 voix contre 7.186 à M. Laporte communiste et 6.763 à M. Grisoni sut convaincre les électeurs que « la situation actuelle du pays ne permettait pas de tenter l'expérience d'hommes nouveaux ».

Relevant le gant il se représenta le 1<sup>er</sup> mai 1932 avec « la force accrue que donne l'expérience quotidienne d'une grande administration » ; bien placé au premier tour avec 9.611 voix contre 10.554 à M. Dubois sur 34.020 votants, André Grisoni fut élu au second tour avec, cette fois, 14.230 voix contre 12.053 au député sortant, sur 32.927 votants.

Il s'inscrivit au groupe républicain radical et radical-socialiste, d'où il démissionna le 6 février 1934.

Participant aux travaux des commissions du commerce et de l'industrie, de l'hygiène, des pensions, puis en 1935 du suffrage universel, il déploya une grande activité parlementaire, se montrant particulièrement attentif aux mesures propres à conjurer la crise économique et à en amortir les douloureuses répercussions sociales ; c'est ainsi qu'il intervint à maintes reprises pour que fût renforcée la protection des chômeurs ainsi que des commerçants en difficulté ; il fut également l'auteur d'une proposition de loi tendant à la répression de l'usure ; il se trouva ainsi tout désigné pour rapporter devant la Chambre les diverses propositions de loi qui furent à l'origine de la réglementation des magasins dits « à prix uniques ».

Toujours soucieux des problèmes de l'administration locale, il combattit vigoureusement les empiètements de l'autorité de tutelle et fut nommé en 1932 membre du conseil supérieur de l'aménagement de la région parisienne. A la veille de la deuxième guerre mondiale, il accédait à la vice-présidence de l'association des maires de France, où il devait jouer un rôle de premier plan.

Entre-temps, dans cette circonscription en grande partie ouvrière, la lame de fond du Front populaire avait interrompu une carrière parlementaire qui s'annonçait brillante. Se refusant à toute compromission avec un mouvement d'obédience étrangère, André Grisoni dut céder son siège en 1936 à M. Fajon, candidat du parti communiste ; il avait obtenu, au second tour, 9.331 voix et son adversaire 9.629 sur 19.566 votants.

Parfaitement informé grâce aux très nombreuses amitiés qu'il gardait au sein du parlement et du gouvernement, ce patriote ardent vit venir sans illusion l'épreuve d'un conflit auquel le pays n'était pas préparé. Fidèle au devoir

qu'il s'était tracé, il s'engagea publiquement, le 11 juin 1940, à rester quoi qu'il arrive à son poste à la mairie de Courbevois.

**GRIVART** (LOUIS, RENÉ, JOACHIM), né le 30 juillet 1829 à Rennes (Ille-et-Vilaine), décédé le 3 août 1901 à Rennes.

*Représentant en 1871.*

*Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1876 à 1879.*

*Ministre de l'Agriculture et du Commerce du 22 mai 1874 au 25 février 1875.*

*Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1893 à 1901.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 260.)

L'élection partielle du 2 juillet 1893, motivée par le décès du comte de Callac, sénateur d'Ille-et-Vilaine, fait rentrer Louis Grivart au Sénat par 578 voix contre 573 à Roger-Marvaive, ancien sénateur.

Conservateur, il fait partie de plusieurs commissions où sa science de juriconsulte est très appréciée. Il intervient à plusieurs reprises en séance sur les accidents du travail, sur des questions successorales, sur les sociétés coopératives de consommation, de crédit et de production.

Il est réélu le 3 janvier 1897 par 577 voix sur 1.153. Le 28 décembre 1898, il est nommé président de la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant la quotité disponible. Le 24 janvier 1899, il défend, comme président de la commission, le projet de loi relatif à la répression des fraudes dans la vente des marchandises. Le 7 février 1899, il est nommé membre de la commission chargée d'étudier la proposition de loi ayant pour objet la réforme de l'organisation judiciaire. Le 1<sup>er</sup> mars 1899, il s'abstient dans le vote sur le projet de dessaisissement.

Il préférerait le calme des discussions purement juridiques, où il excellait, à l'ardeur des débats politiques.

Louis Grivart mourut à Rennes le 3 août 1901.

**GRODET** (Guyane). — Voy. ALBERT-GRODET.

**GROS** (ARSÈNE, ANDRÉ), né le 11 janvier 1881 à Saint-Claude (Jura).

*Député du Jura de 1928 à 1942.*

Directeur de la coopérative de production « La Pipe », conseiller municipal

actif et dévoué, Arsène Gros fut conduit à affronter les élections législatives par suite du décès de son prédécesseur, M. Henri Ponant, membre comme lui du parti socialiste S.F.I.O.

Légerement distancé au premier tour, il fut élu le 8 mai 1928 grâce au désistement du candidat radical, par 6.764 voix contre 5.498 à son concurrent le plus favorisé. Par la suite, ses résultats électoraux devaient faire preuve d'une remarquable stabilité puisqu'il obtint, au second tour, 6.163 voix en 1932 et 6.135 voix en 1936, contre respectivement 5.327 et 4.830 pour le candidat suivant.

Au sein des commissions dont il fit partie : commission des douanes et des conventions commerciales en 1928, commission du commerce et de l'industrie et commission du travail en 1932 et 1936, comme à la tribune de la Chambre, il se montra le défenseur vigilant des industries artisanales dont sa circonscription cultivait traditionnellement la spécialité, horlogerie, tournerie, travail des pierres précieuses, etc...

C'est à ce titre qu'il intervint à différentes reprises pour préconiser la mise en vente d'un tabac de grosse coupe à prix modéré à l'usage des fumeurs de pipe.

Lors de la discussion du budget de 1937, il fit préciser que la contribution de l'Etat aux dépenses engagées par les collectivités locales en faveur des colonies de vacances pouvait être étendue aux œuvres de plein air.

Arsène Gros fut secrétaire de la Chambre des députés en 1936 et en 1937. Le 10 juillet 1940 il vota l'adoption du projet de loi constitutionnel.

**GROS** (LOUIS, JULES), né le 17 janvier 1838 à Besançon (Doubs), mort le 19 mars 1919 à Besançon.

*Député du Doubs de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 262.)

Il se représenta aux élections générales du 22 septembre 1889 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Besançon mais y fut battu avec 5.418 voix sur 12.383 votants par Jouffroy d'Abbaux, 6.741 suffrages.

Il abandonna dès lors la compétition politique pour se consacrer au journal *Le Petit Comtois* qu'il avait fondé. Il le quitta quelques années avant la guerre de 1914-1918 pour s'occuper de l'hebdomadaire bisontin *Le Réveil des campagnes*, mais le reprit de nouveau en charge lors de la mobilisation en 1914. La maladie l'obligea, en 1918, à abandonner toute activité et il mourut le 19 mars 1919, à Besançon, à l'âge de 81 ans.



**GROS** (Louis), né le 28 octobre 1873 à Fontvieille (Bouches-du-Rhône).

*Député du Vaucluse de 1924 à 1935.*

*Sénateur du Vaucluse de 1935 à 1940.*

Descendant d'une vieille famille républicaine, Louis Gros s'engage à 18 ans comme mécanicien de la marine. Il devient officier mécanicien de la marine marchande et passe ensuite dans les services administratifs de l'Etat, qu'il quitte en 1904 pour être nommé sur concours inspecteur départemental, puis inspecteur divisionnaire du travail.

Il crée en France en 1914 un des premiers offices départementaux de placement des travailleurs. Il est le fondateur de plusieurs coopératives de consommation et d'une fédération départementale des coopératives dont il devient le président. Il a été aussi membre ou président de la plupart des associations et des conseils départementaux d'hygiène, de combattants, etc...

En 1920, il se présente sans succès aux élections sénatoriales. Il se propose, dans son programme, de s'occuper de la législation du travail et de la prévoyance sociale.

Elu député de Vaucluse pour la première fois le 11 mai 1924 à la majorité absolue, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, sur la liste du cartel des gauches avec Daladier et Guichard, avec 28.269 voix sur 53.584 votants, il siège sur les bancs de la S.F.I.O.

Réélu député de l'arrondissement d'Avignon au scrutin uninominal le 29 avril 1928 au deuxième tour par 10.694 voix contre 7.841 à M. Arlaud et 1.992 à M. Pons et le 8 avril 1932 au deuxième tour également, par 13.532 voix contre 6.469 à M. Pouzin, il exerce successivement au cours de ses trois mandats les fonctions de vice-président de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de secrétaire puis de président de la commission du travail, de membre de la commission supérieure du travail, de membre du comité consultatif des assurances contre les accidents du travail, de vice-président du groupe parlementaire de défense des mutilés du travail, de rapporteur du projet de refonte de la loi du 8 avril 1898 sur les accidents du travail, de rapporteur du projet de ratification de la convention internationale relative aux accidents du travail, de rapporteur du projet de loi relatif aux congés payés accordés aux ouvriers et aux employés, de rapporteur du projet de loi sur les congés annuels payés, de rapporteur général du groupe d'études sociales du parti socialiste.

Elu sénateur le 20 octobre 1935 au premier tour par 241 voix sur 456 votants, il avait résumé son programme en trois mots : « République, paix, travail » et insisté sur le maintien de toutes les libertés républicaines et proposé de larges encouragements à l'agriculture.

Validé le 15 janvier 1936, nommé membre de la commission d'hygiène, d'assistance et de prévoyance sociales et de la commission de l'air, Louis Gros dépose le 19 mars un rapport au nom de la commission de l'hygiène sur la proposition de loi tendant à accorder aux victimes des accidents du travail le rajustement des rentes.

Durant son mandat, il interviendra de nombreuses fois sur des textes concernant les conditions de travail des salariés et plus particulièrement sur les accidents du travail ainsi que sur les congés annuels. Il a été secrétaire du Sénat.

Le 10 juillet 1940, il a voté contre l'article unique du projet de loi constitutionnelle.

Louis Gros a été conseiller municipal et maire d'Avignon de 1925 à 1940.

La population avignonnaise lui doit la création d'un office public d'habitations à bon marché, la construction de 341 logements, l'édification d'une usine moderne de destruction des ordures ménagères, etc...

Louis Gros a été, en outre, élu conseiller général du canton d'Avignon le 21 octobre 1928 et réélu le 14 novembre 1934.

**GROSDIDIER** (Auguste, René), né le 14 janvier 1846 à Maudages (Meuse), mort le 21 septembre 1923 à Commercy (Meuse).

*Député de la Meuse de 1903 à 1913.*

*Sénateur de la Meuse de 1913 à 1923.*

Fils d'un industriel de la région, René Grosdidier fait ses études classiques au collège de Bar-le-Duc, puis au lycée Saint-Louis et à l'école Sainte-Barbe à Paris.

Entré lui-même dans l'industrie métallurgique, il occupe bientôt une importante situation à Commercy. Elu conseiller municipal de cette ville, il en devient maire le 18 mai 1884.

Le 28 juillet 1895, il est élu conseiller général du canton de Commercy ; il siège à la commission des routes et chemins de fer et à la commission départementale. Il occupera ces fonctions locales jusqu'à sa mort.

Après l'élection au Sénat de M. Raymond Poincaré, député de l'arrondissement de Commercy, il est élu à sa place le 22 mars 1903 par 12.408 voix contre 2.013 à M. Fleury, radical-socialiste. Républicain indépendant, il demandait dans son programme la liberté de conscience et d'enseignement sous le contrôle de l'Etat, la protection des intérêts nationaux, une politique d'économie budgétaire. Il n'appartient à aucun groupe parlementaire. Il sera membre des commissions des travaux publics et des chemins de fer, du règlement de la Chambre, des comptes définitifs.

Il est réélu député le 6 mai 1906 par 10.011 voix contre 7.380 à M. de Maynard, libéral.

Candidat au Sénat, il n'obtint le 19 janvier 1908 que 37 voix contre 515 à Charles Humbert, élu, et le 27 février 1910 323 voix contre 4.688 à Jules Develle, élu.

Il est réélu député le 24 avril 1910, par 11.311 voix sur 15.399 votants.

Elu sénateur le 6 avril 1913 par 743 voix sur 762 votants en remplacement de M. Raymond Poincaré, démissionnaire après son élection à la Présidence de la République, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale.

Il est réélu sénateur le 11 janvier 1920, par 410 voix sur 789 votants au premier tour.

Parmi les grandes réalisations entreprises au cours de ses mandats de maire, on peut citer : l'adduction d'eau de la ville en 1887, la construction d'égouts, d'une usine à gaz, d'un collège de jeunes filles et l'urbanisation de certains quartiers de la ville.

Vice-président du Conseil général, vice-président de la chambre de commerce de Bar-le-Duc, membre de la caisse syndicale et du conseil d'administration de la caisse patronale de retraites des ouvriers des Forges de France, de l'association de l'industrie et de l'agriculture françaises, officier de l'instruction publique, il a été fait chevalier de la Légion d'honneur et la croix lui a été remise le 5 juin 1892 par le Président de la République Carnot.

Le 1<sup>er</sup> février 1918 il a été promu officier de la Légion d'honneur pour son courage et sa dignité dans l'administration d'une ville constamment bombardée par l'ennemi.

Il mourut à Commercy le 21 septembre 1923 âgé de 77 ans. Le conseil municipal décida que ses funérailles seraient faites aux frais de la ville.

**GROSJEAN (ALEXANDRE)**, né le 2 juillet 1851 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), mort le 1<sup>er</sup> septembre 1922 à Besançon (Doubs).

*Sénateur du Doubs de 1908 à 1921.*

Alexandre Grosjean était fils d'un directeur de messageries. Après des études secondaires et juridiques, il devint avocat à la cour d'appel de Besançon ; puis il aborda la vie politique, devenant successivement maire de Besançon et conseiller général du Doubs.

C'est à une élection partielle qu'il dut d'entrer au Sénat le 1<sup>er</sup> mars 1908. Il y fut élu par 484 voix contre 414 à M. de Moustier, député, sur 901 votants. Il fit partie de la commission des finances au nom de laquelle il présenta le rapport spécial sur le budget de la Légion d'honneur. Il fit partie également de nombreuses commissions spéciales.

Inscrit au groupe de la gauche radicale et radicale-socialiste, il fut réélu le 7 janvier 1912, par 479 voix sur 895 votants.

Au cours des treize années qu'il siégea au Sénat, il ne cessa de défendre les intérêts de ses mandants et de toute la région qu'il représentait.

Il défendit ainsi Pontarlier, l'horlogerie de Besançon, mais il ne se battit pas que pour des intérêts locaux ; il consacra une partie importante de son activité parlementaire à l'examen de questions d'intérêt général. C'est ainsi qu'il intervint sur les sujets les plus divers : les épizooties, le ravitaillement des armées, le droit des mutilés à voyager en première classe dans les chemins de fer, le développement des entreprises particulières de motoculture là où des syndicats ne pouvaient pas se constituer, etc...

Malgré toute cette activité, Alexandre Grosjean, en fin de compte, occupa relativement peu la tribune. C'était le parlementaire aux interventions brèves et précises.

Il se représenta aux élections du 9 janvier 1921, mais il fut battu, n'obtenant que 318 voix sur 902 votants.

Il mourut à Besançon, le 1<sup>er</sup> septembre 1922.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, chevalier du Mérite agricole, titulaire de la médaille d'or de la mutualité et officier du Nichan-Iftikhar.

**GROSJEAN (GEORGES)**, né le 23 juillet 1865 à Pontarlier (Doubs).

*Député du Doubs de 1902 à 1906.*

Georges Grosjean avait, dès sa naissance, sa carrière toute tracée. Fils d'un juge de paix, conseiller municipal de Pontarlier, il consacra lui-même sa vie entière au droit et à la politique.

Intellectuellement, c'était un brillant sujet. Il fréquenta tout à tour le collège de Pontarlier, le lycée de Besançon, l'école des sciences politiques, les facultés de droit, des lettres et même de médecine de Paris.

Il atteint sa majorité à l'époque du boulangisme. Il entra immédiatement dans l'arène politique et, aux côtés de Jules Ferry, il créa l'association nationale républicaine au sein de laquelle il combat les menées réactionnaires.

A 24 ans, il est attaché au cabinet du garde des Sceaux. Il reste pendant deux ans à la direction des affaires criminelles et des grâces et devient, en 1893, chef de cabinet du ministre de la Justice, Eugène Guérin.

Le premier cabinet Charles Dupuy ayant été renversé en décembre 1893, il quitte le ministère pour occuper les fonctions de juge au tribunal de première instance de Versailles.

1894, année tragique pour la justice française : l'affaire Dreyfus éclate dans le

pays. Georges Grosjean prend parti contre le condamné et publie dans *L'Eclair* des articles virulents. Il dépose devant la Cour de cassation, en des termes qui ne sont sans doute pas étrangers à la seconde condamnation de l'officier français. Cette attitude lui vaut de la part de M. Monis, garde des Sceaux, deux suspensions consécutives, puis une mutation à Lyon, où il restera d'ailleurs fort peu de temps puisqu'il démissionnera de ses fonctions judiciaires en novembre 1900.

Sa liberté ainsi recouvrée, il reprend plus ardemment encore la lutte politique. L'affaire Dreyfus était à l'origine de la création de la Ligue des droits de l'homme; il y répond en fondant la Ligue de la patrie française.

Mais seule la Chambre des députés peut lui offrir la tribune dont il rêve. En mai 1902, il se présente aux élections législatives dans la circonscription de Pontarlier. Au deuxième tour de scrutin, il recueille 6.485 voix sur 12.519 votants et 14.985 inscrits, battant M. Magnin, ancien maire de Pontarlier.

Son mandat sera marqué par une activité débordante.

Les considérations régionales ne représentent qu'une part infime de son activité. Sa foi, sa compétence, il les consacre bien plutôt à des problèmes d'intérêt général, administratifs ou juridiques, notamment la sécurité sur les voies ferrées, l'inutilité des sous-préfectures, les conseils de préfecture, les cours d'appel, les gains et salaires de la femme mariée, la nécessité d'instituer une taxe sur la main-d'œuvre étrangère pour protéger les travailleurs français.

Ce sont surtout les grandes querelles idéologiques qui le font monter à la tribune. Pendant quatre ans, sans relâche, il défend une certaine conception du patriotisme, battue en brèche par divers éléments d'extrême gauche.

Comment, parmi les querelles idéologiques d'alors, ne pas évoquer celles qui déchirèrent la France pendant des années et qui devaient aboutir à la séparation des Eglises et de l'Etat?

Ce sont d'abord des escarmouches : Georges Grosjean interpelle le gouvernement sur les expulsions de congrégations religieuses.

La querelle s'envenime rapidement. Avec ce qu'on a appelé plus tard « le million des chartreux », tentative de corruption dont aurait été victime Emile Combes, alors président du Conseil. Georges Grosjean monte à la tribune, il veut que toute la lumière soit faite. Débat houleux, qui se termine par la constitution d'une commission d'enquête dont il fera partie.

Le 15 mai 1905 s'ouvre à la Chambre des députés le vrai débat, un des plus tumultueux de notre histoire parlementaire; Georges Grosjean est hostile au principe de la séparation et, le 3 juillet, il votera contre l'ensemble du texte.

S'il ne prend pas part à la discussion

générale, il intervient à de nombreuses reprises. Ses propos, dans une assemblée déchaînée, ont toujours un aspect technique. Aux arguments passionnels il tente d'opposer des principes juridiques.

Son séjour à la Chambre des députés tire à sa fin. Au début de l'année 1906, il intervient encore pour protester contre l'attitude de certains préfets trop enclins à accorder ou à refuser les sursis et dispenses d'appel en fonction des opinions politiques des postulants.

Le 6 mai 1906, Georges Grosjean se représente aux élections législatives; mais, sur 12.992 votants, il n'obtient que 6.105 voix contre 6.820 à M. Girod, élu.

La carrière politique de Georges Grosjean a donc été relativement courte, mais elle est loin de traduire toute sa vitalité et tout son enthousiasme.

Il se fit remarquer surtout par ses talents de journaliste et d'écrivain. Il écrit dans *L'Action française*, jusqu'au jour où la ligne politique de ce journal s'éloigne de ses propres idées. Il collabore ensuite à *L'Eclair*, à *La Liberté*, à *L'Echo de Paris*, ainsi qu'à de nombreuses revues.

Il publie également de nombreux ouvrages historiques, parmi lesquels *La Révolution française* (1887), *La Question religieuse* (1892), *La France et la Russie pendant le Directoire* (1896), *L'Ecole et la Patrie* (1906).

Il était officier de l'instruction publique.

**GROSJEAN (JULES)**, né le 10 décembre 1830 à Paris, mort le 19 septembre 1901 à Montbéliard (Doubs).

*Représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 263.)

Après l'annexion, il n'avait pu se décider à retourner en Alsace et s'était fixé à Montbéliard. Il y bâtit une maison dont le nom, emprunté à un vieux lieu-dit est comme le symbole de cette fin de vie « fleurs d'épines ». Patriote dans l'âme et fils adoptif de l'Alsace, Jules Grosjean qui avait fait ses études au lycée de Strasbourg ne pouvait oublier la mutilation de la patrie. Elu au conseil municipal, il fut adjoint au maire.

Il mourut le 19 septembre 1901, à l'âge de 71 ans. Il était officier de la Légion d'honneur.

**GROUSSAU (HENRI, CONSTANT)**, né le 17 juin 1851 à La Jarrie (Charente-Inférieure), mort le 12 octobre 1936 à Versailles (Seine-et-Oise).

*Député du Nord de 1902 à 1936.*

Fils d'un boulanger, Henri Groussau obtint son doctorat en droit et exerça la

profession d'avocat. Professeur de droit administratif à la Faculté libre de Lille, il fonda en 1893 et dirigea la *Revue administrative du culte catholique*. Il publia de nombreux travaux de droit administratif et d'économie sociale, notamment en 1880 *La guerre à la religion*. L'un des premiers, il s'était conformé aux directives de Léon XIII sur le ralliement. Il fut l'un des plus précieux collaborateurs de Jacques Pion et d'Albert de Mun.

Il fut élu pour la première fois député dans l'arrondissement de Lille le 27 avril 1902, par 5.778 voix contre 2.633 à M. Paul Saint-Léger, industriel, républicain radical. Il avait fait campagne sous l'étiquette de républicain libéral.

Il fit rapidement preuve d'une grande activité qu'il employa à défendre la liberté de l'enseignement et les congrégations.

Au renouvellement de 1906, il fut élu au deuxième tour par 10.870 voix contre 7.926 à Declercq sur 24.634 votants.

Il interpella le ministre de l'Instruction publique sur la politique de la neutralité et l'enseignement de la morale dans les écoles publiques. Il présenta également plusieurs rapports relatifs à des questions de droit électoral et intervint dans la discussion de nombreux textes concernant, notamment, l'impôt sur le revenu, le tribunal des conflits et les retraites ouvrières et paysannes.

Il fut réélu en 1910 par 6.235 voix contre 3.114 à Bodden sur 12.188 votants et en 1914, au second tour de scrutin, par 6.741 voix contre 6.151 à Ducarin sur 12.297 votants.

Inscrit en 1919 sur la liste d'union nationale et républicaine, de tous ses colistiers, c'est lui qui obtint le plus de voix (92.395) sur 374.022 votants.

Il s'inscrivit au groupe des indépendants.

Les élections de 1924 n'interrompirent pas la longue liste de ses mandats.

Inscrit sur la liste de l'entente républicaine démocratique, il obtint 117.885 voix sur 451.028 votants.

Les électeurs lui renouvelèrent leur confiance en 1928. Il obtint au second tour 12.510 voix contre 8.948 à Desmettre sur 23.665 votants. Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique.

Ayant été élu vice-président de la Chambre le 14 janvier 1932, il démissionnera cinq jours plus tard.

Aux élections de 1932, il fut réélu au deuxième tour par 10.870 voix contre 7.926 à Declercq sur 24.634 votants. Il s'inscrivit au groupe de la fédération républicaine. Il resta membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission des régions libérées.

Il ne se présenta pas aux élections du 26 avril 1936. Il avait exercé la fonction parlementaire pendant 34 ans. Il mourut le 12 octobre 1936 à Versailles, à l'âge de 85 ans.

Il était grand-croix de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

**GROUSSET** (FRÉDÉRIC, MARTIN), né le 20 octobre 1843 à Salelles (Lozère), mort le 7 février 1897 à Mende (Lozère).

*Député de la Lozère de 1889 à 1893.*

Fils de Régis Grousset qui fut maire de Salelles pendant quarante ans et qui était sous-directeur de la ferme-école de Recoulettes, le jeune Frédéric commença ses études au Petit séminaire de Chirac avant d'entrer au collège de Mende, tenu alors par les Jésuites. Il fit ses études supérieures de droit à Paris et en 1866 s'installa à Mende comme avocat. En 1869, il entra dans la magistrature comme substitut du procureur à Uzès ; il occupa les mêmes fonctions à Carpentras à compter du 14 mai 1873, enfin à Nîmes en 1876.

Le 30 mai 1880, pour ne pas participer à l'expulsion des religieux, il devait donner sa démission et il revint à Mende au barreau.

En 1888, il se présenta au Sénat mais il fut battu par E. de Rozière. En 1889, il entra au Conseil général de la Lozère comme conseiller du canton de Saint-Germain-du-Teil, avec 760 voix contre 433 à son concurrent, le notaire Peysson.

Il se présenta aux élections législatives générales la même année, comme conservateur et il fut élu, le 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, député de l'arrondissement de Marvejols avec 6.336 voix contre 4.498 au docteur J. Daude, un républicain qui était maire de Marvejols.

A la Chambre, il intervint en maintes circonstances, notamment en matière d'arbitrage sur la responsabilité des accidents du travail.

Il fut nommé membre de la commission de Panama et il se réunit à Albert de Mun et à J. Pion, lors du ralliement ordonné par Léon XIII.

Il se représenta aux élections de 1893 mais il fut battu par un professeur républicain, Auricoste qui était chef de division à la préfecture de la Lozère, au premier tour de scrutin, mais par 45 voix seulement (5.291 voix pour Frédéric Grousset contre 5.336 à Auricoste).

Il mourut le 7 février 1897, à Mende, à l'âge de 54 ans.

**GROUSSET** (JEAN, FRANÇOIS, Paschal), né le 7 avril 1844 à Corte (Corse), mort le 9 avril 1909 à Saint-Mandé (Seine).

*Député de la Seine de 1893 à 1909.*

Il quitte encore très jeune son pays natal et fait au lycée Charlemagne ses études secondaires. Il fréquente ensuite la Faculté de médecine où il fait quatre

années d'études. Il abandonne alors cette voie pour se lancer dans le journalisme.

Il débute par des articles de critique scientifique mais s'oriente très rapidement vers la politique. Il collabore au journal bonapartiste *L'Etendard* puis au *Figaro* sous les pseudonymes de Dr Blasius et de Léopold Virey.

Gagné aux idées républicaines, il fonde son propre journal *La Revanche* et il écrit en même temps dans les colonnes de *La Marseillaise*. C'est à la suite d'une violente polémique entre son journal et le prince Pierre Bonaparte qu'il envoie à celui-ci ses témoins. Le prince reçoit ceux-ci dans sa maison d'Auteuil et tue l'un d'eux, Victor Noir, d'un coup de revolver, le 9 janvier 1870. Les obsèques sont l'occasion d'une manifestation républicaine restée célèbre.

Arrêté et emprisonné pendant deux mois, Pascal Grousset, à peine libéré, reprend sa violente campagne contre l'Empire. De nombreuses condamnations sanctionnent ses écrits.

Après la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, il prend la direction du journal *La Marseillaise* mais il l'abandonne presque aussitôt pour s'engager au 13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

En mars 1871, après le siège de Paris, il fonde successivement trois journaux qui n'auront qu'une existence éphémère.

Elu le 26 mars 1871 membre de la Commune de Paris pour le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, il est choisi comme délégué aux affaires extérieures et nommé le 21 avril membre du comité exécutif.

Après l'écrasement du mouvement insurrectionnel, il refuse de quitter Paris. Dénoncé, il est arrêté et condamné à la déportation. Transporté en Nouvelle-Calédonie en juin 1872, il s'évade en compagnie d'Henri Rochefort dès le mois de mars 1874 et se réfugie en Angleterre.

Rentré en France à la faveur de l'amnistie de 1880, il se présente aux élections législatives de 1881 en Corse, mais sans succès.

En 1893, on le retrouve candidat radical-socialiste dans le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il est élu le 3 septembre, au deuxième tour, par 4.001 voix contre 3.548 à M. Labusquière, socialiste.

Pendant la législature, il dépose plusieurs propositions de loi, notamment sur les droits sur les vélocipèdes et véhicules à traction humaine, et sur la création d'une caisse de retraite ouvrière gérée par la Banque de France.

Il rédige plusieurs rapports dont un concernant une proposition sur la liberté des réunions électorales.

Il prend également une part active aux discussions budgétaires.

Il se représente aux élections du 8 mai 1898 et il est élu au premier tour de scrutin par 6.217 voix contre 1.490 à son adversaire, M. Morel. Il s'inscrit au groupe socialiste. Il dépose, au cours de cette législature, deux importantes propositions de loi : l'une demandant l'établissement d'un impôt sur le revenu,

l'autre la translation des cendres de Diderot au Panthéon.

De nouveau candidat, toujours dans le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il est élu le 27 avril 1902, au deuxième tour de scrutin, par 7.871 voix contre 4.569 à M. Meiss. Puis il est réélu une dernière fois le 6 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 8.193 voix contre 2.630 à M. Corniot.

Sa santé déclinante ne lui permet plus une aussi grande activité.

Il meurt en cours de mandat, le 9 avril 1909, à Saint-Mandé.

Journaliste d'opinion plein de mordant, Pascal Grousset fut également un écrivain au talent fécond. Il publia durant sa vie plus de trente volumes, livres d'histoire ou romans et des romans d'aventures publiés sous le pseudonyme d'André Laurie, la plupart destinés à la jeunesse. Il collabora avec Stevenson à la rédaction du fameux récit *L'Ile au Trésor* et avec Jules Verne pour *L'Épave du Cynthis*.

**GROSSIER** (ARTHUR, JULES, HIPPOLYTE), né le 16 août 1863 à Orléans (Loiret).

Député de la Seine de 1893 à 1902  
et de 1906 à 1924.

Son père, facteur au chemin de fer, l'envoie d'abord à l'école primaire puis en 1878 à l'école des Arts-et-Métiers d'Angers d'où il ressort en 1881 avec un diplôme d'ingénieur-mécanicien. Il commence sa carrière à Paris.

S'intéressant immédiatement aux problèmes sociaux et à l'amélioration de la condition ouvrière, il adhère à « l'Union des mécaniciens de la Seine ». Il collabore ensuite à la formation de la « Fédération nationale des métallurgistes » dont il deviendra le premier secrétaire en 1891. Il le restera jusqu'en 1893.

Cette activité sur le plan professionnel se conjugue évidemment avec une action politique. Il fonde avec Dejeante, Berthaut et Faillet les comités des X<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissement de « l'Alliance communiste » qu'il associe très vite au « Parti ouvrier socialiste révolutionnaire » dit parti allemand, au sein duquel il milita désormais.

Celui-ci le désigne en 1893 pour les élections législatives dans le X<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il est élu le 3 septembre 1893 au deuxième tour de scrutin par 5.816 voix contre 3.987 voix à son concurrent M. Maujan, député sortant. Il adhère au premier groupe parlementaire socialiste aux côtés de Jules Guesde, Edouard Vaillant, Marcel Sembat et Viviani.

Le 14 mars 1896, il démissionne avec trois autres élus de son parti à la suite d'un désaccord avec son comité électoral qui prétendait prélever une part trop importante de son indemnité parlementaire.

Il se représente aux élections partielles qui en découlent et il est réélu au premier tour de scrutin le 7 juin 1896 par 5.816 voix sur 10.674 votants.

Pendant cette législature, il dépose de nombreuses propositions de loi qui sont le reflet fidèle de ses préoccupations : législation du travail, organisation syndicale, contrats de travail et protection des travailleurs ; deux propositions concernant la recherche de paternité et la légitimation des enfants naturels.

Il est réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 8 mai 1898 par 7.237 voix contre 5.888 voix à M. Lefèvre. En 1899, il élu secrétaire du bureau.

Ses interventions à la tribune et son travail en commission concernent essentiellement la législation du travail et l'organisation des conseils des prud'hommes.

Battu aux élections de 1902 par 6.930 voix contre 7.928 voix à son concurrent M. Bonvalot, il reprend l'exercice de sa profession. Il participe en tant qu'ingénieur-mécanicien à la construction du tube Berlier sous la Seine, à travers lequel s'engage le métro Nord-Sud.

Il se représente aux élections de 1906. On lui oppose un adversaire de poids en la personne du colonel Marchand, le héros de Fachoda. Après une dure campagne, il est néanmoins élu le 20 mai 1906 sous l'étiquette socialiste, au deuxième tour de scrutin par 7.540 voix contre 7.114 au colonel Marchand. Dès son retour au Parlement il devient membre du Conseil supérieur du travail.

Durant cette législature il est nommé rapporteur de plusieurs projets de loi concernant les Conseils des prud'hommes et la protection du travail des femmes et des enfants.

Il est de nouveau réélu le 8 mai 1910 au deuxième tour de scrutin par 6.724 voix contre 6.512 voix à M. Roussel, puis le 10 mai 1914, toujours au second tour, par 6.752 voix contre 6.235 au même adversaire.

En 1911, il est élu vice-président de la commission du travail dont il n'a cessé d'être membre depuis sa première élection.

En 1912, il prend une part très active à la campagne menée, en particulier par Jean Jaurès, en vue de faire adopter par le Parlement la loi électorale instituant la représentation proportionnelle.

En 1914, il est élu vice-président du groupe des députés de la Seine, dont il deviendra le président en 1915. C'est à ce titre qu'il siègera aux côtés du général Gallieni à la vice-présidence du Comité de défense du camp retranché de Paris, au moment de la bataille de la Marne. Il semble bien que pour rester à ce poste, il ait décliné les offres successives de Ribot, Painlevé et Clemenceau pour le portefeuille de ministre du Travail.

En 1917, membre éminent du parti socialiste, parlementaire chevronné et travailleur acharné, ses collègues l'appellent à la vice-présidence de leur assemblée, poste qu'il occupera avec une parti-

culière autorité jusqu'en 1921 ; il en démissionnera à la demande de son parti.

Il est réélu le 16 novembre 1919 au scrutin de liste, en tête d'une liste socialiste dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Paris.

Comme par le passé, il défend les thèses qui lui sont chères. Avec son appui enthousiaste, sont adoptées : la loi sur l'assurance mutuelle agricole, différentes lois scolaires, le repos hebdomadaire et la réintégration des cheminots licenciés pour faits de grève.

Les élections de 1924 au scrutin de liste lui sont fatales : ayant été placé troisième de liste socialiste et son parti n'ayant eu que 2 élus. Il se retire alors de la vie politique active.

Il a écrit en 1913 un ouvrage intitulé *De la convention collective du travail*.

Il avait très activement collaboré à la rédaction des deux premiers livres d'un *Code du travail et de la prévoyance sociale*.

**GRUET** (CHARLES, GEORGES, FRÉDÉRIC), né le 2 août 1844 à Bordeaux (Gironde), mort le 6 août 1928 à Bordeaux.

*Député de la Gironde de 1893 à 1898.*

Négociant en vins, cet ancien administrateur des Hospices de Bordeaux était président de l'union générale des syndicats girondins.

Il fut conseiller municipal de Bordeaux de 1884 à 1892, et en 1889, il remplaçait le général Boulanger au Conseil général de la Gironde.

Il se présente comme candidat républicain, aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Gironde et fut élu au deuxième tour de scrutin avec 5.536 voix contre 4.914 à un socialiste intransigeant : Charles Bernard. Il succédait ainsi à la Chambre à Aimelafille, un député boulangiste qui ne s'était pas représenté.

Il siégea à la commission du travail en 1894 puis participa activement aux commissions chargées de l'examen des budgets de 1897 et 1898. Tout ce qui avait trait aux chemins de fer l'intéressait au premier chef, il fut rapporteur du budget annexe des chemins de fer de l'Etat en 1896 et 1897 et des projets de loi accordant des crédits supplémentaires pour les chemins de fer en 1897 et 1898. En 1895, il commenta le retard apporté à la construction à Bordeaux d'une gare tête-de-lignes du réseau de l'Etat et présenta avec Labat un amendement tendant à élever l'indemnité de résidence des agents de brigade des douanes de Bordeaux, amendement qu'il reprendra en 1896 en l'étendant à la totalité du personnel des douanes et auquel il devra renoncer.

Il attira l'attention du gouvernement sur la situation des préposés des manufactures de Bordeaux et sur le pourvoi

devant le Conseil d'Etat formé par une cinquantaine d'instituteurs de Bordeaux.

Ce commerçant se pencha aussi sur les problèmes douaniers et sur la répression des fraudes lors de la discussion de différents projets et propositions de loi concernant les modifications du tarif général des douanes, et surtout au cours de la discussion du projet de loi dite « du cadenas ».

Enfin, il déposa deux propositions de loi, l'une relative à une modification pour le recrutement de l'armée et l'autre, à l'admission des fils de préposés, sous-officiers et officiers de douanes aux écoles militaires préparatoires en qualité d'enfants de troupe.

Mais le 22 mai 1898, ce parlementaire actif est battu avec 7.052 voix au deuxième tour des élections législatives générales par le socialiste J. Charles Bernard qui obtient 8.050 voix.

Il mourra, trente ans plus tard, dans sa ville de Bordeaux, le 6 août 1928, à l'âge de 84 ans.

**GRUET (PAUL, LOUIS, JOSEPH)**, né le 5 janvier 1882 à Versailles (Seine-et-Oise), mort le 1<sup>er</sup> février 1939 à Auxonne (Côte-d'Or).

*Député de la Côte-d'Or de 1914 à 1919 et de 1932 à 1936.*

D'origine bourguignonne, sa famille revient dans sa province lorsqu'il a 5 ans. Il fait ses études au Collège Prieur de la Côte-d'Or à Auxonne, puis au lycée Carnot à Dijon. Bachelier, il entre à la Faculté de droit de Dijon où il soutient, en 1905, une thèse de doctorat sur un sujet brûlant à l'époque *Les Congrégations*. Il a 23 ans. Il devient au même moment docteur en sciences politiques et économiques.

Pendant cinq ans, il va successivement commencer une carrière préfectorale comme chef de cabinet du préfet de la Côte-d'Or puis se lancer dans le journalisme à Paris.

Mais il revient très vite dans sa province et, dès octobre 1910, il s'inscrit au barreau de Dijon.

Il n'a pas cessé d'être attiré vers la politique et, en 1913, il se présente aux élections cantonales à Auxonne. Il est élu conseiller général.

Le 1<sup>er</sup> juin 1914, il sollicite les suffrages de ses compatriotes aux élections générales législatives ; il est élu député de la Côte-d'Or dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Dijon, au second tour de scrutin, par 9.157 voix contre 5.265 à M. Muteau, député sortant. Il est le plus jeune député de France. Il s'inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste et siège aux commissions des assurances et de la prévoyance sociale et à celle des postes et télégraphes.

Bouillonnant d'idées, il va, pendant cette longue législature de la guerre,

abattre un travail législatif exceptionnel. Il dépose de nombreuses propositions de loi sur des sujets variés : nationalité ; allocation journalière aux familles des militaires mobilisés ; relèvement des hommes des jeunes classes affectés aux services automobiles ; admission des officiers d'administration dans une autre arme ; permission aux femmes de devenir greffier ; attribution de la Croix de guerre aux évadés ; abolition de la vénalité des offices ministériels ; accidents du travail.

Il intervient à de multiples reprises en séance publique, aussi bien au moment du vote du budget que lors de discussions purement juridiques.

Il siège comme secrétaire d'âge en 1918 et 1919.

Il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat en 1919 et reprend alors sa place au barreau. Puis, rapidement, il commence une nouvelle carrière dans la magistrature. Nommé juge au tribunal civil de Versailles en 1925, il est promu président du tribunal civil de Meaux, en 1930.

Il abandonne ce poste pour solliciter une nouvelle fois les suffrages de ses concitoyens aux élections de 1932. Il avait d'ailleurs été élu maire d'Auxonne en 1929, et conservait depuis 1913 son siège de conseiller général.

Le 1<sup>er</sup> juin 1932, il est élu député au deuxième tour de scrutin par 9.023 voix contre 5.600 à son concurrent, M. Mathé. Il siège, comme par le passé, sur les bancs du parti radical-socialiste.

Toujours fécond, il dépose lors de cette législature, un nombre imposant de propositions de loi.

De même il est chargé de nombreux rapports et prend une part très active aux réunions des commissions de l'administration générale, départementale et communale et du suffrage universel. Mais son état de santé donne des inquiétudes à sa famille et à ses collègues ; il est d'ailleurs contraint, dès 1933, d'abandonner son poste de maire d'Auxonne, auquel il était pourtant particulièrement attaché, et aux élections de 1936, il ne se présente pas.

Il meurt à l'âge de 57 ans, le 1<sup>er</sup> février 1939, dans sa ville d'Auxonne. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Il est l'auteur d'un ouvrage paru en 1915, *Régistions militaires (Armées de terre et de mer)*.

**GRUMBACH (SALOMON)**, né le 16 février 1884 à Hattstatt (Haut-Rhin).

*Député du Haut-Rhin de 1928 à 1932.*

*Député du Tarn de 1936 à 1942.*

Né d'une vieille famille française établie en Alsace, Salomon Grumbach est entré très jeune dans la vie politique : à 20 ans, il prononce à Colmar son premier discours contre le militarisme allemand. En 1908, il s'installe à Paris où il se lie d'amitié avec les grandes per-

sonnalités socialistes de l'époque : Jules Guesde, Marcel Sembat, Bracke, Renaudel, A. Thomas. Il devient journaliste à *L'Humanité* de Jean Jaurès qui l'envoie comme correspondant en Suisse en 1914.

Après la Grande guerre, il est délégué par les socialistes de Haute-Alsace à la conférence internationale de Berne en février 1919. Il est candidat aux élections législatives de novembre 1919 dans le Haut-Rhin mais inscrit sur la liste du parti socialiste, il n'est pas élu, la liste d'union nationale enlevant tous les sièges. Il continue néanmoins à s'intéresser à la vie politique. Il représente la France dans de nombreuses conférences internationales et en 1924, il devient membre de la commission permanente du parti socialiste.

Aux élections du 11 mai 1924, il se représente dans le Haut-Rhin comme chef de file de la liste socialiste. Il subit un nouvel échec, tous les sièges étant remportés par la « liste des candidats de l'alliance républicaine du Haut-Rhin ».

En avril 1928, au retour du scrutin uninominal, il se présente de nouveau aux suffrages des électeurs du Haut-Rhin dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Mulhouse-ville. Cette fois il est élu au second tour avec 11.385 voix sur 27.599 inscrits et 24.008 votants, son principal adversaire, Kraehling, candidat autonomiste en obtient 8.219.

À la Chambre, il est membre de la commission des affaires étrangères, de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission des mines et de la force motrice.

Aux élections des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, il est assez nettement battu dans sa circonscription avec 10.436 voix par Walach, candidat démocrate qui en obtient 12.367.

Aux élections de 1936, il abandonne l'Alsace et se présente dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Castres dans le Tarn. Il est élu de justesse au deuxième tour avec 7.265 voix contre 7.023 à son adversaire Dirat, candidat de la fédération républicaine.

À la Chambre, il soutient de ses votes les différents gouvernements « de gauche » de l'époque. Vice-président de la commission des affaires étrangères il ne manque pas une occasion d'intervenir dans les différents débats sur la politique extérieure du gouvernement, se consacrant plus particulièrement aux affaires allemandes. Il dépose un important avis sur le projet de loi autorisant le gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin d'empêcher le départ de volontaires pour l'Espagne.

À l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940 à Vichy, il ne prend pas part au scrutin sur les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain, s'étant embarqué sur le « Massilia », avec certains de ses collègues, pour rallier l'Afrique du Nord.

Salomon Grumbach est l'auteur d'un ouvrage sur *l'Allemagne annexionniste*.

**QUASTAVINO** (JEAN-MARIE), né le 1<sup>er</sup> avril 1886 à Alger.

*Député d'Alger de 1932 à 1942.*

Jean-Marie Guastavino fit des études secondaires et de droit dans sa ville natale d'Alger où il devint avocat près la Cour d'appel. Lors de la première guerre mondiale, bien que classé service auxiliaire, il est engagé volontaire et fait la campagne d'Orient.

Démobilisé, il s'intéresse de très près à la vie locale de son pays qu'il animera même en maintes circonstances. Il est considéré comme le créateur du port de Dellys et prend une large part à différents travaux d'adduction d'eau dans la région de Tizi-Ouzou. En 1920, il est élu conseiller général de Mustapha, succédant ainsi à M. de Redon. Il devient également délégué financier de Kabylie en remplacement de M. Verola.

Ces différentes activités le désignent tout naturellement comme candidat possible à la députation. Aux élections législatives des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, il se présente sous l'étiquette radical-socialiste dans la 3<sup>e</sup> circonscription d'Alger contre le député sortant, M. Ricci, républicain de gauche. Il est élu au deuxième tour de scrutin avec 8.331 voix contre 7.810 à son adversaire sur 18.595 inscrits et 15.349 votants.

À la Chambre, il se révèle tout de suite comme un député très actif. Il est membre de la commission de la législation civile et criminelle, et des commissions de la marine marchande ; des boissons ; de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat. Il participe également aux travaux de la commission d'enquête sur l'affaire Stravinsky.

Il dépose plusieurs rapports et avis notamment sur la création de postes de greffiers dans le ressort de la Cour d'appel d'Alger, sur le projet de loi établissant la copropriété des paquebots à construire pour les relations maritimes entre la France, l'Algérie et la Tunisie.

Il est l'auteur de nombreuses propositions intéressantes la vie économique de l'Algérie.

Cependant, Jean-Marie Guastavino ne s'intéresse pas uniquement à des affaires d'importance locale. Il participe à la discussion de nombreux textes intéressants la législation douanière et fiscale, le marché des vins ainsi qu'aux discussions budgétaires. A plusieurs reprises il demande à interpeller le gouvernement sur des questions de politique économique.

À la suite de ce mandat, il se représente aux élections des 26 avril et 3 mai 1936 sous l'étiquette radical-indépendant. Il est réélu au deuxième tour de scrutin avec 9.568 voix sur 20.620 inscrits et 17.972 votants, contre 8.103 à M. Dourin son principal adversaire.

Il est de nouveau désigné comme membre de diverses commissions : marine marchande, boissons, suffrage universel. Il dépose plusieurs propositions intéres-



sant les militaires et les citoyens français d'origine musulmane. Il intervient dans plusieurs débats économiques importants de l'époque : projet de loi tendant à l'institution d'un Office national professionnel du blé, projet de loi relatif à l'exécution d'un plan de grands travaux destinés à lutter contre le chômage. Il dépose plusieurs demandes d'interpellation concernant la politique du gouvernement vis-à-vis de l'Afrique du Nord, surtout en matière économique.

Embarqué sur le « Massilia », avec quelques-uns de ses collègues, il ne prend pas part, à l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940 à Vichy, au scrutin sur les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

M. Guastavino a été promu officier de la Légion d'honneur.

**GUEGUEN (JOSEPH, RENÉ)**, né le 4 novembre 1832 à Châteauneuf-du-Faou (Finistère), mort le 4 mai 1891 à Châteauneuf-du-Faou.

*Député du Finistère de 1831 à 1885 et de 1889 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 269.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, le scrutin uninominal ayant été rétabli, Joseph Gueguen fut réélu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Châteaulin. Il l'emporta par 5.515 voix sur 12.835 inscrits et 9.517 votants contre 3.975 à M. de Kerrel, son principal adversaire.

Au cours de cette cinquième législature, il n'intervient guère dans les débats publics et réserve son activité aux travaux des commissions.

En 1890, atteint par la maladie, il fut de plus en plus fréquemment dans l'impossibilité de participer aux travaux de la Chambre. Il mourut en cours de mandat, le 4 mai 1891.

**GUENEAU (JEAN-BAPTISTE)**, né le 11 février 1849 à Dezize (Saône-et-Loire), mort le 1<sup>er</sup> novembre 1921 à Paris (12<sup>e</sup>).

*Député de la Côte-d'Or de 1898 à 1902.*

Jean-Baptiste Gueneau naquit et fut élevé dans une vieille famille républicaine. Son frère, Pierre, de quatre ans plus jeune, le précéda néanmoins dans la carrière politique et à la Chambre. Le jeune Jean-Baptiste, lui, se destinait à l'enseignement. Après des études classiques au collège de Chalon-sur-Saône, il entra en 1869 à l'école normale de Cluny dont il sortit en 1872.

A 23 ans, il fut nommé professeur de mathématiques au collège de Tournus et, après deux ans passés dans cette ville, il fut envoyé au lycée de Sens. En 1878,

il est reçu cinquième à l'agrégation de mathématiques et à partir de l'année suivante sa carrière va se dérouler au lycée de Limoges, où il reçoit, à la fin de l'année scolaire, le titre d'officier d'Académie avant d'être nommé à la rentrée suivante au lycée de Nancy où il devint, en 1892, officier de l'Instruction publique. L'année 1894 le voit au lycée Michelet à Paris où l'atteint, le 1<sup>er</sup> décembre, la nouvelle de la mort de son frère Pierre, député.

C'est d'abord M. Ernest Carnot, fils du défunt Président de la République, qui remplace Pierre Gueneau dans son siège de la 2<sup>e</sup> circonscription de Beaune. Mais, aux élections de 1898, M. Carnot ne se représente pas. Jean-Baptiste Gueneau décide alors de poursuivre l'œuvre de son cadet.

Depuis longtemps déjà, son nom est fort connu en Côte-d'Or. Son frère y a laissé d'excellents souvenirs et lui-même, depuis de longues années, milite activement sans solliciter aucune fonction publique. Choisi comme candidat par la réunion des comités radicaux et républicains, il reprend le programme de son frère. Esprit libéral, il s'annonce partisan de l'impôt progressif sur le revenu mais également en faveur de la petite propriété rurale. Il proclame sa foi en la liberté de conscience et d'association mais affirme sa volonté de lutter contre « les empiètements des congrégations » et pour la défense de l'enseignement laïque. « Ce que mon nom représente c'est l'action républicaine, ce sont les réformes démocratiques, c'est le progrès social », déclare-t-il.

Au premier tour, il recueille 5.489 voix, distanciant son adversaire, M. Vallet. Mais ce n'est qu'au second tour qu'il l'emporte par 6.893 voix contre 4.791 à M. Bouzemand (rallié) sur 11.805 votants et 14.830 inscrits.

Radical de gouvernement, il s'inscrit à la Chambre, au groupe de la gauche démocratique. Il participe également au groupe des intérêts de la petite et moyenne culture, au groupe de l'enseignement et à la fédération agricole et viticole qui s'occupe de la défense des intérêts de la Côte-d'Or. Membre des commissions des colonies, de l'enseignement, de l'impôt sur le revenu et de celle des crédits pour l'exercice 1899.

Aux élections du 27 avril 1902, il est battu au premier tour par M. François Carnot, progressiste, frère de son prédécesseur, par 5.586 voix contre 6.554 sur 12.208 votants et 14.487 inscrits. Il se fait alors nommer proviseur au lycée de Sens et, en 1904, retrouve son poste au lycée Michelet.

Aux élections du 6 mai 1906, il améliore légèrement sa position mais il est encore battu par M. François Carnot, réélu par 6.090 voix contre 5.749 sur 11.932 votants et 14.215 inscrits.

Le 27 janvier 1910, il devient professeur honoraire de mathématiques au lycée Michelet et le 3 mai de la même année il tente à nouveau sa chance aux élections. Son ancien adversaire, M. Carnot,

se présente cette fois en Seine-et-Oise où il sera élu. Jean-Baptiste Gueneau, moins heureux, arrive au premier tour en troisième position avec 1.590 voix. Il se maintient au second tour contre M. Charles, radical-socialiste et candidat des comités républicains, finalement élu avec 6.435 voix sur 13.803 inscrits, et M. Bichot qui recueille 4.874 voix. Seuls 8 électeurs lui accordent leur suffrage.

Après cet échec, il ne se représente plus et s'éteint à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 1921.

**GUENEAU (PIERRE)**, né le 13 juillet 1853 à Dezize (Saône-et-Loire), mort le 1<sup>er</sup> décembre 1894 à Paris.

*Député de la Côte-d'Or de 1892 à 1894.*

De quatre ans plus jeune que son frère Jean-Baptiste (voir notice précédente), Pierre Gueneau naquit lui aussi à Dezize tout près de Nolay où devait se dérouler sa trop brève carrière.

Brillant élève au collège de Chalon-sur-Saône il vient poursuivre ses études à Paris où il prépare différents concours. Admissible à l'École normale supérieure et à Polytechnique il entre à Centrale. Puis il commence des études de médecine et obtient rapidement le grade de docteur.

Il revient alors se fixer, en 1881, à Nolay, berceau de la famille Carnot. Bon médecin, doué d'une vive intelligence, affable, courtois et d'un commerce agréable, il gagne très vite l'estime de ses concitoyens.

En mai 1884, il est porté par ses amis, sans effort, au conseil municipal et à la mairie de Nolay. Il n'a pas encore 30 ans. Pressenti pour les élections législatives de 1885, il décline la candidature afin de permettre à M. Spuller, alors ministre des Affaires étrangères, de réunir l'unanimité des suffrages républicains. Mais, l'année suivante, lorsque le député local, M. Sadi Carnot, est élu Président de la République, tout naturellement, Pierre Gueneau lui succède au Conseil général.

En 1892, le sénateur de la Côte-d'Or, M. Joigneaux, meurt. M. Spuller est élu sénateur le 24 avril et démissionne de son mandat de député. Pierre Gueneau se présente alors à l'élection partielle qui doit pourvoir à son remplacement. Il l'emporte, le 10 juillet 1892, devant son adversaire républicain modéré, M. Drouhin, par 5.763 voix contre 4.117, sur 10.049 votants et 15.195 inscrits. A 38 ans il devient député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Beaune (Côte-d'Or).

L'année suivante, aux élections générales du 20 août 1893, il est réélu au premier tour par 6.428 voix contre 2.395 à M. Bouzerand (conservateur rallié) sur 9.074 votants et 14.961 inscrits.

Ardent républicain, partisan de la nomination des délégués sénatoriaux au suffrage universel, il vote à la Chambre avec la gauche radicale.

C'est surtout aux questions scientifiques qu'il consacre son attention. Il prend la

parole en 1892 à l'occasion de la discussion du budget du ministère du Commerce et de l'Industrie, pour demander au ministre de rétablir au Conservatoire des Arts-et-Métiers le laboratoire de mécanique appliquée et créer un musée de l'éducation nationale destiné à mettre sous les yeux du public les principales applications de la science. A ce titre, il peut être considéré comme l'un des grands-pères spirituels du Palais de la Découverte, qui, beaucoup plus tard, sera créé dans cet esprit.

Le samedi 1<sup>er</sup> décembre 1894, la mort vient mettre fin prématurément à sa carrière : Pierre Gueneau s'éteint à 41 ans, il n'a siégé que deux ans.

**GUÉPRATTE (EMILE, PAUL, AIMABLE)**, né le 30 août 1856 à Granville (Manche), mort le 11 novembre 1939 à Brest (Finistère).

*Député du Finistère de 1919 à 1924.*

Fils d'un lieutenant de vaisseau, Emile Guépratte suivit brillamment la voie que lui avait montrée son père.

Entré à l'École navale à 15 ans, aspirant en 1873, enseignant de vaisseau à 20 ans, il gravit allègrement les échelons de la hiérarchie maritime et fut promu contre-amiral en 1912.

Il commanda à ce titre la force navale française aux Dardanelles et dirigea la tentative de forçement du détroit.

Son attitude au cours de l'action, son mépris du danger sous le feu le plus violent des batteries de côtes de l'ennemi, fit l'admiration des Anglais qui, de ce jour, lui témoignèrent en toutes circonstances la plus affectueuse estime.

En 1915, nommé vice-amiral et préfet maritime de l'arrondissement algéroisien ayant son siège à Bizerte, Guépratte fut fait grand officier de la Légion d'honneur et reçut les plus hautes distinctions britanniques.

Lorsque, en 1918, la limite d'âge l'atteignit, il ne réunissait pas moins de 47 années de services effectifs dont plus de 32 à la mer.

D'une inlassable activité, il se tourne alors vers la vie politique et se présente, dans le Finistère, sur la liste de concentration républicaine.

Il est élu le 16 novembre 1919. Inscrit au neuvième rang de la liste, il en est le troisième élu, avec 50.346 voix sur 143.463 votants.

Il adhère alors au groupe de la gauche républicaine démocratique et devient membre des commissions de la marine marchande, de la marine militaire, des régions libérées et d'Alsace-Lorraine.

Il continua à servir la marine à la tribune de l'Assemblée, et fut l'auteur de propositions de loi et le rapporteur de nombreux textes sur les corps des officiers de marine. La célébration de la mémoire des marins disparus, la cons-

truction de bâtiments de guerre. Il intervint régulièrement lors de l'examen du budget de la marine.

Il était également président du groupe des députés des ports et président de l'Association amicale des Croix de guerre.

Bien qu'il n'ait pas sollicité en 1924 le renouvellement de son mandat, il continuera à se consacrer aux œuvres de mer et à participer activement aux campagnes de propagande pour le développement de la marine française.

Il mourut à Brest, le 21 novembre 1939 à l'âge de 83 ans.

Emile-Paul Guépratte était alors grand-croix de la Légion d'honneur.

**GUÉRAULT (FRANÇOIS)**, né le 27 mars 1874 à Château-Giron (Ille-et-Vilaine), mort le 8 août 1930 à Vitré (Ille-et-Vilaine).

*Député d'Ille-et-Vilaine de 1928 à 1930.*

Apprenti boulanger, François Guéroult consacra ses loisirs à apprendre, dans sa petite ville de Château-Giron, le métier d'antiquaire que, par la suite, il exerça à Paris, où il était venu s'établir et où il connut la fortune et la notoriété. Il sut en faire un emploi généreux en créant des dotations pour les familles nombreuses de sa région.

Élu au Conseil général d'Ille-et-Vilaine comme représentant du canton de Château-Giron en 1922, il se présenta aux élections législatives en 1928, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Rennes où il fut élu au deuxième tour par 10.025 voix contre 6.678 à son concurrent immédiat, M. Thébaud, qui devait d'ailleurs lui succéder à sa mort, le 19 octobre 1930.

Il s'inscrivit, à la Chambre, au groupe républicain de gauche et fut membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission de l'enseignement et des beaux-arts.

Président de la Chambre syndicale de la curiosité et des beaux-arts, cet amateur éclairé, qui était devenu conservateur du musée de Vitré, fit un rapport sur la proposition de loi de M. Des Lyons de Feuchin, tendant à réglementer le commerce des objets anciens : meubles, bijoux, tableaux, argenterie, livres, etc...

Il mourut à Vitré le 8 août 1930.

**QUÉRIN (EUGÈNE)**, né le 27 juillet 1849 à Carpentras (Vaucluse), mort le 25 avril 1929 à Paris.

*Sénateur de Vaucluse de 1890 à 1920.*

*Ministre de la Justice  
du 5 avril au 2 décembre 1893  
et du 30 mai 1894 au 17 janvier 1895.*

Eugène Guérin est fils de négociant. Il fait ses études au lycée de Grenoble,

puis monte à Paris pour s'inscrire à la faculté de droit. Ses études juridiques sont brutalement interrompues par la guerre de 1870. Il s'engage dans les mobiles de Vaucluse et y combat l'invasion, participant aux campagnes de la Loire et de l'Est.

La guerre terminée, il achève ses études et passe son doctorat en droit. Reçu avocat, il s'inscrit en 1875 au barreau de Paris, puis à celui de sa ville natale.

Très vite, la vie publique l'attire. Dès 1875, il se présente aux élections municipales, avec succès. Il est tour à tour conseiller municipal, adjoint au maire et maire de Carpentras. Cinq ans après, il entre au Conseil général de son département qui, avant la fin de son mandat, l'élève à la vice-présidence.

C'est l'époque du boulangisme. Dans sa région, Eugène Guérin est à la pointe du combat contre les menées réactionnaires. Or, il se trouve que le seul sénateur à avoir rejoint les rangs boulangistes est celui de Vaucluse, Alfred Naret, que l'échec du général Boulanger contraint à donner sa démission.

Une élection partielle étant nécessaire, Eugène Guérin s'y présente, le 1<sup>er</sup> juin 1890. Au troisième tour de scrutin, il obtient 245 voix contre 177 à M. Capty, son adversaire le mieux placé, sur 448 votants. Ce succès est confirmé quelques mois plus tard puisque, aux élections sénatoriales normales du 4 janvier 1891, il recueille 417 voix sur 451 votants.

Au sein de la Haute Assemblée, Eugène Guérin milite activement pour les idées de gauche. Sa formation intellectuelle explique qu'il s'intéresse plus particulièrement aux questions juridiques. En 1892, puis en 1893, la confiance et l'estime de ses collègues lui valent un poste de secrétaire du Sénat.

Ce poste, il y renonce le 6 avril 1893 car, depuis la veille, il est garde des Sceaux dans le premier cabinet Charles Dupuy. Ses fonctions ministérielles prennent fin au mois de décembre de la même année et c'est Antonin Dubost qui lui succède au ministère de la Justice.

Il retrouve ainsi son fauteuil au Sénat et, en février 1894, il intervient, comme parlementaire cette fois, sur des textes de loi concernant la révision des procès criminels et correctionnels et les indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.

Le 31 mai 1894, le cabinet Casimir Périer est renversé. Eugène Guérin, au cours du deuxième ministère Dupuy, retrouve son portefeuille de la Justice, qu'il conservera jusqu'au 17 janvier 1895.

C'est dans ses fonctions ministérielles qu'il donnera réellement la mesure de ses compétences, de son autorité et de son talent oratoire. S'il représente les qualités le gouvernement devant les Chambres pour toutes les questions d'ordre juridique, s'il s'occupe des affaires courantes, comme le budget de son département ministériel ou le mouillage

et l'alcoolisation des vins, son nom reste attaché au vote d'un projet de loi contre les menées anarchistes.

La Chambre des députés y consacre quinze séances passionnées et houleuses. Avec Charles Dupuy, il fait front au parti socialiste et à certains éléments du parti républicain. Article par article, amendement par amendement, il se défend de présenter une loi d'exception ayant pour but de restreindre la liberté de la presse ou celle des individus et finit par emporter un vote favorable.

Enfin, c'est sous son ministère que le conseil de guerre de Paris condamna le capitaine Dreyfus, point de départ d'une affaire qui déchira les Français pendant des années.

Le 28 janvier 1900, il fut réélu sénateur, au premier tour, par 364 voix sur 440 votants. Inscrit aux groupes de la gauche républicaine et de l'union républicaine, il fut élu par ses pairs vice-président de la Haute Assemblée de 1905 à 1908 et vice-président de la haute cour en 1906.

Le 3 janvier 1909, c'est toujours au premier tour qu'il est réélu, par 297 voix sur 442 votants.

Les élections sénatoriales du 11 janvier 1920 lui sont fatales et mettent un terme à sa carrière politique.

Il meurt à Paris, loin de la vie politique, le 25 avril 1929.

**GUÉRIN (GUSTAVE)**, né le 20 octobre 1873 à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

*Député de la Manche de 1919 à 1936.*

*Sénateur de la Manche de 1936 à 1941.*

Gustave Guérin était fils de pharmacien. Il fit, au collège de Saint-Hilaire-du-Harcouët, au lycée de Caen, puis à l'école supérieure de pharmacie de Paris, des études que couronna le diplôme de pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

Il siégea au conseil municipal de Saint-Hilaire en 1900, commune dont il fut maire ultérieurement, puis au Conseil général de son département en 1907, ce dernier mandat lui ayant été renouvelé pendant plus de trente ans.

C'est après la première guerre mondiale, le 16 novembre 1919, qu'il entre pour la première fois à la Chambre des députés, recueillant, sur la liste d'union nationale républicaine, 60.346 voix.

Les électeurs de sa circonscription de Mortain lui témoignèrent la même fidélité que ceux de son canton puisqu'il fut réélu à la Chambre le 11 mai 1924, avec 61.167 voix sur 89.070 votants, dernier de la liste d'union nationale républicaine; le 22 avril 1928, dans la circonscription de Mortain, par 9.835 voix sur 11.670 votants, sans adversaire; le 1<sup>er</sup> mai 1932 avec 8.916 voix sur 11.486 votants contre 600 à Hannequin et 303 à Cadiou et le 26 avril 1936, par 7.480 voix sur 11.895 votants contre 2.257 à

Sequart et 1.438 à Leroux. En 1919, il s'y inscrivit sous l'étiquette de l'entente républicaine démocratique, en 1924 de l'union républicaine démocratique, puis en 1932 de la fédération républicaine.

Son activité de député fut axée sur les questions commerciales — respect du domicile, loyers, chiffre d'affaires — auxquelles il consacra plusieurs rapports non dénués d'intérêt, ainsi que sur les problèmes plus particuliers aux bouillleurs de cru. Il combattit la taxation des farines qui lui paraissait aussi dangereuse qu'inopérante. Membre de la commission du commerce, de la commission d'administration générale, départementale et communale, il devait accéder à la vice-présidence de la commission des marchés et spéculations.

Le décès de M. Dudouyt, sénateur de la Manche, infléchit sa carrière politique. Le courant populaire, soutenu et vivifié par *Le Courrier de la Manche*, le porta à la Haute Assemblée. Le 20 décembre 1936, il fut élu, en effet, sénateur au premier tour de scrutin par 894 voix sur 1.152 votants. Il siégea jusqu'en 1940 à la commission d'administration générale, départementale et communale.

Il ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy.

Titulaire de la médaille du combattant et commandeur de l'Étoile de Roumanie.

**GUÉRIN (HENRI)**, né le 19 décembre 1847 à Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), mort le 13 février 1904.

*Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1897 à 1904.*

Henri Guérin était fils de notaire et, après une solide formation juridique, il reprit l'étude de son père. La guerre de 1870 l'amena à servir comme sous-officier des mobiles bretons au milieu de Paris assiégé. Il y fit preuve d'un sang-froid et d'une abnégation remarquables.

De retour à la vie civile, il exerça pendant plus de vingt ans, dans la ville même qui le vit naître, ses fonctions de notaire.

L'influence de son père devait s'exercer tant dans le domaine politique que dans celui de la profession. C'était une famille qui, par tradition, servait la République et la démocratie.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'après avoir été élu successivement maire et conseiller général de son canton en 1886, Henri Guérin se présente comme candidat républicain à l'élection législative qui eut lieu dans l'arrondissement de Redon à la suite du décès de M. Recifon, mais c'est son concurrent, le lieutenant-colonel Du Halgouet, qui est élu.

Sa droiture, sa popularité devaient pourtant, le 3 janvier 1897, le mener au succès dès le premier tour aux élections sénatoriales puisqu'il obtint 584 voix sur 1.141 votants.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il fut rapidement trahi par sa

santé. Après une longue maladie, il mourut, en cours de mandat, le 13 février 1904.

**GUÉRIN (LÉON)**, né le 21 mai 1841 à Vitry-le-François, mort le 21 octobre 1901, à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député de la Manche de 1893 à 1901.*

Petit-fils d'un colonel baron de l'Empire amputé à Marengo, fils du général Achille Guérin, Léon Guérin fut naturellement attiré par la carrière des armes.

Engagé volontaire en 1860, il fut promu sous-lieutenant en mars 1864. Lieutenant au 57<sup>e</sup> de ligne au début de la guerre, il fut deux fois cité à l'ordre du jour pour sa brillante conduite aux batailles de Rezonville, Saint-Privat et Servigny. Il fut décoré en avril 1871 et nommé capitaine au choix en 1873.

Il fit la campagne de Tunisie et fut promu chef de bataillon en 1885.

A la mort de sa mère, Léon Guérin demanda sa retraite pour s'occuper de la gestion de ses propriétés. Il fut nommé en mars 1892 lieutenant-colonel commandant le 32<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

Désigné comme candidat par le comité républicain de Valognes pour remplacer M. de Lagorse qui ne se représentait pas, M. Guérin, dans sa profession de foi, déclara qu'il prendrait place au centre gauche.

Il fut élu pour la première fois en 1893 par 7.698 voix contre 6.269 au comte de Pongibaud et réélu en 1898 par 11.260 voix sans concurrent.

Inscrit à la gauche radicale, il fut tout naturellement membre puis vice-président de la commission de l'armée et rapporta à ce titre de nombreux projets notamment ceux relatifs à l'organisation des régiments de zouaves, de tirailleurs algériens, des troupes du génie ou des troupes coloniales.

Il participa également aux travaux de la commission des chemins de fer et intervint à plusieurs reprises à propos de l'établissement de lignes de chemins de fer.

Atteint depuis longtemps d'une grave maladie, il songeait à se retirer de la vie politique quand il mourut à l'âge de 60 ans, à Paris.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**GUERNIER (CHARLES, JOSEPH, EUGÈNE, MARIE)**, né le 26 avril 1870 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

*Député d'Ille-et-Vilaine de 1906 à 1924 et de 1928 à 1942.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande du 10 au 13 juin 1914.*

*Haut-Commissaire auprès du Gouvernement britannique pour le règlement des affaires maritimes interalliées*

*du 10 avril au 12 septembre 1917.*

*Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones*

*du 27 janvier 1931 au 20 février 1932.*

*Ministre des Travaux publics et de la Marine marchande du 20 février au 3 juin 1932.*

Après une enfance passée à Saint-Malo, Charles Guernier s'inscrivit à la Faculté de Rennes. Devenu pensionnaire de la Fondation Thiers, il poursuivit ses études jusqu'au doctorat et soutint en 1897 sa thèse sur *Les croftiers écossais*. Après avoir été maître de conférences à la Faculté de droit de Paris, il fut en 1898 chargé du cours d'économie politique et d'histoire des doctrines économiques à la Faculté de droit de Lyon. Regu au concours de l'agrégation, il enseigna à Lille de 1898 à 1905.

Abandonnant alors l'enseignement, il s'orienta vers la politique et fut élu pour la première fois député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Malo au premier tour des élections de 1906 par 7.187 voix contre 6.850 à M. La Chambre, député sortant.

Il fut réélu successivement dans la même circonscription le 24 avril 1910 au premier tour par 8.597 voix contre 5.090 à M. Ménard, et le 26 avril 1914, toujours au premier tour, par 8.068 voix contre 339 à M. Commeurec. Aux élections de 1919, il fut réélu sur la liste républicaine par 46.981 voix.

Battu aux élections de 1924, où il s'était présenté sur la liste de concentration républicaine, il dut attendre le deuxième tour des élections de 1928 pour redevenir député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Malo par 8.331 voix contre 3.212 à M. Jezequel.

Il conserva ce siège aux élections de 1932 où il fut élu par 8.078 voix contre 4.390 à M. Gounon et à celles de 1936 où il fut élu, toujours au premier tour, par 7.418 voix contre 4.999 à son adversaire des élections précédentes.

Sur le plan local, il devint conseiller général pour le canton de Cancale en 1910 et occupa ce siège plus de trente ans; en 1921, il fut élu président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

A la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et fit partie, presque sous toutes les législatures, de la commission de la marine dont il assura, à plusieurs reprises, la présidence. Il appartenait fréquemment à la commission des affaires étrangères. Marine marchande et politique étrangère furent ainsi les deux pôles essentiels de son activité parlementaire.

Il déposa plusieurs propositions et fit de nombreuses interventions sur les rapports entre les armateurs et les inscrits maritimes, la sécurité de la navigation maritime, le développement du commerce maritime et la durée du

travail des personnes employées sur les navires. Spécialisé dans ces questions, il fut nommé plénipotentiaire à la conférence internationale de Londres pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et présida la délégation française du 10 novembre 1913 au 20 janvier 1914, date à laquelle fut signée cette convention qui devait être ratifiée par la loi du 4 juillet 1920.

Dans le domaine des affaires étrangères, il fit notamment un rapport sur le projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Trianon le 4 juin 1920 entre la France et ses alliés et la Hongrie. Il fit également un rapport sur le projet de loi portant approbation du traité relatif à la limitation des armes nouvelles, conclu à Washington le 6 février 1922 entre la France et les États-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, l'Italie et le Japon.

D'avril à novembre 1917, il occupa le poste de haut-commissaire de la République française en Grande-Bretagne pour la centralisation des services du ravitaillement, des transports et du charbon qui avait un double objet, d'une part, les négociations d'ordre maritime avec le gouvernement britannique et le Comité central des charbons, d'autre part la représentation de la France dans les comités interalliés pour l'achat de blé et sucre, l'affrètement et l'achat des navires. À l'issue de cette mission, lorsqu'il quitta Londres, il fut nommé par le gouvernement britannique commandeur de l'Ordre du Bain.

Plusieurs fois appelé à faire partie du gouvernement, il devint tout d'abord le 10 juin 1914 sous-secrétaire d'État à la Marine marchande. Il fut nommé du 27 janvier 1931 au 20 février 1932, sous trois gouvernements successifs, ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones — c'est à cette époque que fut créé le service social des P.T.T. — puis il devint ministre des Travaux publics, et de la Marine marchande du 20 février au 2 juin 1932.

Charles Guernier était officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole, commandeur du Mérite maritime, commandeur de l'Ordre du Bain, grand officier de l'ordre du Ouissam-Alaouite et grand officier de l'Aigle blanc de Serbie.

**GUERNUT (HENRI)**, né le 2 novembre 1876 à Lavaqueresse (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1928 à 1936.*

*Ministre de l'Éducation nationale du 24 janvier au 4 juin 1936.*

Henri Guernut était d'une famille paysanne de l'Aisne et, tout jeune, il avait participé aux travaux des champs. Admirablement doué, il attira l'intérêt de l'instituteur du village. Une bourse lui permit d'entrer au lycée ; il y fut vite à la tête de sa classe et devint un brillant élève de philosophie.

Ce fut alors la Sorbonne, la Faculté de droit, où il obtint ses licences, se

cultivant, lisant, réfléchissant et se passionnant déjà pour la politique, au sens noble du mot. Il donnait des leçons pour vivre et, surtout, il était journaliste.

Il publiait alors à la *Revue Socialiste* de délicieuses *Lettres à ma cousine*, où avec un esprit fin et nuancé, un jugement mesuré et réfléchi, une grande chaleur de sentiment, il expliquait à sa correspondante imaginaire les subtilités les plus compliquées des doctrines et des mouvements politiques de l'époque.

En même temps, Guernut remplissait les fonctions de secrétaire de l'École des Hautes études sociales où il professait un cours de journalisme.

Dans tous les domaines de son activité, Henri Guernut mit sa science juridique au service de la justice et de la vérité : au Palais, dès ses débuts d'avocat, il ne plaïda que dans des procès politiques.

Mais son nom reste attaché à la grande institution dont, pendant vingt ans, il a été le principal inspirateur : la Ligue française des droits de l'homme. Il y était venu dès sa fondation, lors de l'affaire Dreyfus. Passionné de justice, animé d'une foi profonde en la démocratie, Guernut comprit le rôle que la Ligue pouvait jouer pour l'éducation morale et civique du peuple français. La Ligue était sa passion et il s'y donnait tout entier, parcourant le pays pour aller parler devant toutes les sections, dirigeant ces *Cahiers des Droits de l'Homme* qu'il avait fondés et auxquels il avait donné pour devise : « Combat par les idées, idées pour le combat ».

Il faut signaler également son rôle international dans la Ligue internationale des droits de l'homme qu'il avait fondée.

Au Parlement, il allait poursuivre son action de ligueur avec une autorité morale qui s'imposait à tous.

Il se présente aux élections législatives du 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches comme socialiste S.F.I.O. Il arriva en cinquième position et comme deuxième socialiste avec 35.566 voix. Il ne fut pas élu.

Il fut candidat de nouveau en avril 1928 dans l'arrondissement de Château-Thierry. Il obtint au premier tour 4.811 voix et au second 6.781 contre 4.905 et 5.889 à son concurrent Hachette, républicain radical.

Il sera réélu en 1932 comme radical socialiste avec 5.897 voix au premier tour et 7.018 au second tour toujours contre Hachette.

Mais les élections d'avril 1936 lui furent moins favorables : il n'eut que 3.411 voix au premier tour contre 3.539 à Lambin. S.F.I.O., qui devait être élu au second tour.

Son activité à la Chambre se développa donc pendant huit années au cours desquelles il ne cessa de défendre dans tous les domaines les idées de justice et d'égalité qui lui étaient chères.

Il fut membre de la commission des affaires étrangères et de la commission de la législation civile et criminelle.

Il déposa plusieurs propositions de loi visant à assurer l'égalité entre citoyens français et indigènes algériens non nationalisés tant pour le service militaire que pour leur représentation au Parlement.

Il se fit le défenseur de professions qu'il connaissait bien : celles d'avocat, de notaire, de greffier, d'officier ministériel.

Egalement partisan de l'égalité des sexes, il déposa une proposition pour permettre aux femmes l'accèsion aux fonctions d'avoué.

Se souvenant de son appartenance à la Ligue des droits de l'homme, il déposa une proposition tendant à inviter le gouvernement à rendre obligatoire l'affichage dans les écoles de la Déclaration des droits de l'homme.

Il ne cessa de multiplier les demandes d'interpellation sur le respect de la liberté de réunion, les erreurs judiciaires, les méthodes des services de la sûreté générale, et mit plusieurs fois en garde de façon solennelle le gouvernement contre le danger que présentaient les ligues factieuses et les organisations politiques à formation paramilitaire.

Son honnêteté était unanimement reconnue. Aussi, quand pour diriger les débats de la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky, il fallut nommer un président impartial et incorruptible, toutes les voix se portèrent sur lui.

Nommé ministre de l'Éducation nationale du cabinet Sarraut en janvier 1936, son trop court passage rue de Grenelle ne lui permit pas de marquer ce département de son empreinte, mais il continua au conseil des ministres, à déplorer la tolérance du gouvernement à l'égard des provocations factieuses : en mars 1936, lors de l'entrée des troupes allemandes en Rhénanie, Guernut plaida vainement la cause de la résistance.

Comme il l'avait malheureusement prédit, la guerre éclate et l'exode des populations du Nord commence. Henri Guernut va tenter d'adoucir le sort de ses compatriotes réfugiés en Bretagne. Il obtient du gouvernement toutes facilités pour enquêter sur les conditions de vie des réfugiés et sur les améliorations à y apporter. Il revient épuisé de cette mission fatigante.

Ses écrits sont innombrables : il collabora à de nombreux journaux, notamment le *Progrès de Lyon*, l'*Œuvre*, la *France de Bordeaux* et bien entendu, les *Cahiers des droits de l'homme* dont il était le fondateur.

Il a été décoré de l'ordre Polonia restituta et fait officier de l'ordre du Sauveur de la République hellénique.

**GUERRET (MARCEL)**, né le 30 août 1887 à Savoyeux (Haute-Saône).

*Député du Tarn-et-Garonne  
de 1936 à 1942.*

Instituteur, il devint à 24 ans professeur à l'École normale de Montbrison ;

il fut nommé ensuite à Montauban où il enseigna les mathématiques et les sciences de 1920 à 1936.

Élu conseiller municipal de Montauban, il devint premier adjoint au maire et, en 1936, il se présenta aux élections dans l'arrondissement de Castelsarrasin, sous l'étiquette socialiste.

Il fut élu au second tour par 7.409 voix contre 4.263 à M. Souverain.

À la Chambre des députés, il fut membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission de la législation civile et criminelle et de la commission du suffrage universel.

Il intervint à maintes reprises sous forme de propositions de résolution, d'avis et de rapports sur le problème des loyers, tant en ce qui concerne les immeubles ou locaux à usage commercial ou industriel que ceux d'habitation, et sur celui de l'école primaire.

Nommé pendant la guerre professeur dans un lycée de Lyon, il aida les socialistes autrichiens réfugiés.

Le 10 juillet 1940, il émit un vote favorable au maréchal Pétain.

**GUERSY (PAUL, FRANÇOIS)**, né le 3 août 1880 à Saint-Omer.

*Député du Pas-de-Calais de 1928 à 1932.*

Paul Guersy naquit dans une famille de cultivateurs de Saint-Omer. Il exerça de longues années la profession de maraîcher expéditionnaire en légumes.

Actif sur le plan local, Paul Guersy fonda et présida le groupement des sinistrés de Saint-Omer (Faubourg) ainsi que l'union syndicale des cultivateurs maraîchers de Saint-Omer.

Dès 1919, il est élu conseiller municipal de sa ville natale sur une liste de concentration républicaine. Son mandat lui est reconduit en 1925.

Aux élections législatives de 1928, il se présente. Sa profession de foi entremêle habilement les grands principes républicains et les revendications d'intérêt local. Au terme d'une belle campagne dans laquelle il dénonce « la mainmise sur les pouvoirs publics de cette nouvelle aristocratie financière, dangereuse et cruelle, abusant de la force du billet de banque » et qu'il termine en déclarant « Non, les rois de la finance, les princes du charbon, les marquis du pétrole, les ducs du sucre et des engrais ne doivent pas imposer leur loi à la France qui travaille et qui consomme », il recueille 4.452 voix au premier tour. M. Catillon, qui le devance, a obtenu 5.120 voix et M. André 2.191 sur 13.262 votants et 15.008 inscrits. Il l'emporte au deuxième tour, le 29 avril 1928, par 7.158 voix contre 5.578 à M. Catillon, sur 15.005 inscrits et 13.377 votants.

À la Chambre, il s'inscrit au groupe républicain radical et radical socialiste. Membre de la commission des douanes et des conventions commerciales et de

celle des régions libérées, il s'intéresse spécialement à la réparation des destructions de la guerre de 1914-1918, particulièrement graves dans son département.

Dans cet esprit, il dépose, en 1929, deux propositions de loi. L'une demande au gouvernement de venir en aide aux cultivateurs de la région d'Aire-sur-la-Lys dont 40 hectares de terres ont été dévastés par la guerre. L'autre concerne les fonctionnaires ayant exercé, pendant la guerre de 1914-1918, dans les villes maintenues sous le feu de l'ennemi.

Il est également l'auteur de rapports sur deux propositions tendant à faciliter le emploi de dommages de guerre dans la construction d'habitation à bon marché.

Enfin, il intervient dans la discussion du projet de loi relatif à l'organisation défensive des frontières.

Au premier tour des élections de 1932, il arrive en troisième position avec 2.479 voix contre 5.174 à M. Tillié et 3.014 à M. Isoré, mais devant M. André 2.085 voix.

Il ne se représente pas au second tour.

**GUESDE (JULES, MATHIEU BASILE dit)**, né le 11 novembre 1845 à Paris, mort le 28 juillet 1922 à Paris.

*Député du Nord de 1893 à 1898  
et de 1906 à 1922.*

Jules Basile naît le 11 novembre 1845 à Paris. Son père, catholique pratiquant et homme de droite, tient à Passy une institution d'enseignement libre, dont les revenus aléatoires suffisent difficilement à faire vivre les cinq enfants de la famille. C'est là que Jules va faire des études brillantes qui le mèneront au baccalauréat dès seize ans. C'est là aussi que, prenant goût à la lecture, il découvrira, à travers les philosophes (Kant) et les écrivains (Hugo), la fragilité des convictions religieuses et monarchiques. Pour gagner sa vie, il est obligé d'entrer au ministère de l'Intérieur comme expéditionnaire-traducteur. Mais il n'y reste pas longtemps : la passion de la politique est bientôt la plus forte. En 1867, Jules décide de devenir journaliste pour défendre les idées républicaines. Afin de ne pas faire de tort à ses parents, il prend le nom de jeune fille de sa mère : ainsi naît Jules Guesde.

Après avoir collaboré à un certain nombre de feuilles républicaines, Guesde fonde lui-même son propre journal en juin 1870. Il y attaque avec vigueur la guerre « impériale et dynastique ». L'Empire riposte en le mettant en prison. Libéré après la chute de Napoléon III, Jules Guesde salue avec enthousiasme l'avènement de la République et réclame la levée en masse. Mais le nouveau gouvernement, beaucoup trop tiède à son goût, ne répond pas aux espoirs qu'il avait placés en lui. La signature de l'armistice le rejette dans l'opposition.

En mars 1871, il soutient la Commune. Deux mois plus tard, les Versaillais vainqueurs saisissent son journal et Guesde doit s'exiler en Suisse.

Genève est alors un centre d'agitation intellectuelle. La querelle entre les bakouninistes, adversaires de toute organisation de la classe ouvrière, et les marxistes, qui dirigent le conseil général de l'Internationale, bat son plein. Avec la plupart des Communards émigrés, Guesde se range du côté des partisans de Bakounine et devient l'un des animateurs de la section jurassienne de l'Internationale où ils militent.

Mais bientôt sa santé l'oblige à interrompre ses travaux ; il quitte Genève pour l'Italie où il vivra en donnant des leçons de français et se mariera en 1874 avec la fille d'un ancien soldat de Napoléon. Cinq années passent, au cours desquelles Guesde collabore à diverses publications françaises et italiennes, fréquente les milieux révolutionnaires milanais et ébauche sa propre conception du socialisme. *L'Essai de catéchisme socialiste* (1876), et surtout *De la propriété* (1876), marquent le début d'une évolution qui l'éloigne peu à peu de l'anarchisme.

Autorisé à revenir en France au début de 1876, Jules Guesde assiste en octobre au premier congrès ouvrier. Les résolutions adoptées par ce congrès sont bien timides. Mais le seul fait qu'il ait pu se tenir cinq ans après la Commune est en lui-même encourageant. Reste à organiser l'action sur des bases théoriques solides. La doctrine existe : c'est le marxisme. Elle est encore mal connue en France, où le premier livre du *Capital* vient à peine d'être traduit, et Jules Guesde lui-même n'en a qu'une idée assez vague. C'est en conversant avec de jeunes intellectuels que se réunissent régulièrement au café Soufflet qu'il va la découvrir. Devenu un habitué du cercle, il se convainc peu à peu de la justesse des analyses de Marx et des vertus du socialisme scientifique. Sa tâche lui apparaît alors toute tracée : il sera le vulgarisateur du marxisme, celui qui, exposant la théorie dans un langage accessible aux travailleurs, leur fournira les principes dont ils ont besoin pour organiser leur action.

En novembre 1877, Jules Guesde fonde un hebdomadaire. *L'Égalité* dont l'intention est de « préparer la formation d'un grand parti qui puisse, le moment venu, mettre la force au service du droit ». Il faudra deux ans pour que ce parti voie le jour. Pendant ces deux ans, Guesde multipliera les articles et les conférences pour rallier au collectivisme une majorité encore acquise aux idées réformistes. L'interdiction par le gouvernement du Congrès international ouvrier de 1878 et le procès retentissant qui s'ensuit lui valent une soudaine célébrité. Condamné à six mois de prison, il en profite pour rédiger avec ses amis le *Programme du socialisme révolutionnaire français*. Il publie ensuite une petite brochure intitulée *Collectivisme et révolution*, où il expose les objectifs du socialisme révolutionnaire. Au troisième



congrès ouvrier de Marseille, en octobre 1879, une discussion serrée se déroule sur ces objectifs. Les guesdistes l'emportent finalement et font accepter, contre les tenants de la « paix sociale », la création d'un parti ouvrier qui prend le nom de « Fédération du parti des travailleurs socialistes de France ». Guesde décide alors de se rendre à Londres pour rencontrer Marx. De leurs entretiens sort un programme clair et précis, rédigé en partie par Marx lui-même, qui est adopté en novembre 1880 au congrès du Havre. L'évolution amorcée en 1879 s'achève en 1882 au congrès de Saint-Etienne où les « broussistes », partisans d'une organisation totale fédérale, sont éliminés et où la tendance centralisatrice de Guesde triomphe. Le parti prend alors le nom de « parti ouvrier de France ».

Les dix années qui suivent, Jules Guesde les passe à parcourir la France pour rallier de nouveaux adhérents au parti, fortifier son organisation, répandre sa doctrine. Malgré une santé toujours déficiente, il tient plus de 1.200 réunions publiques entre 1882 et 1890. Il continue aussi à écrire de nombreux articles, dans le *Socialiste*, hebdomadaire du parti, et dans le *Cri du peuple*. La vigueur de ses attaques lui vaut de nouveaux ennuis avec le pouvoir. Il est arrêté à deux reprises. En 1883, le tribunal le condamne à six mois de prison pour « incitation au meurtre, au pillage et à la guerre ». En septembre 1886, il obtient son acquittement après une plaidoirie retentissante. Gardien sévère de l'orthodoxie, il doit encore lutter contre un anarchisme qui reste la tentation constante des militants ouvriers. C'est à cet anarchisme, et aux divisions persistantes du camp socialiste, qu'il attribue d'ailleurs les échecs électoraux du parti. Candidat aux élections législatives d'août 1881, d'octobre 1885, de septembre 1889, il est lui-même battu à trois reprises.

En 1891, au congrès annuel du P.O.F., l'exclusion des anarchistes est décidée. L'année suivante, le programme général du parti est complété par un programme agricole destiné à rallier les travailleurs des campagnes. Quelques mois plus tard, enfin, le 20 août 1893, Guesde est élu député de Roubaix (7<sup>e</sup> circonscription du Nord) dès le premier tour, par 6.879 voix contre 6.541 à ses adversaires réunis, sur 13.852 votants.

L'entrée de Jules Guesde au Parlement marque un tournant non seulement dans sa vie personnelle et dans l'histoire du parti, mais dans l'histoire du Parlement lui-même où, pour la première fois, des marxistes vont pouvoir faire entendre leur voix. Le onzième congrès du parti, qui se tient à Paris en octobre 1893, décide que les élus à la Chambre devront se considérer comme l'avant-garde du prolétariat en marche vers la conquête du pouvoir politique et défendre en toutes circonstances les revendications de la classe ouvrière. Il précise également, dans sa motion finale, que la solidarité internationale n'exclut pas le droit et le devoir de la nation de se défendre contre toute agression : « La France attaquée

n'aurait pas de plus ardents défenseurs que les socialistes du parti ouvrier ».

Le 19 février 1894, Jules Guesde monte à la tribune à l'occasion d'un débat sur le protectionnisme. Le vigoureux réquisitoire qu'il prononce contre Méline et la politique économique des possédants est haché d'interruptions, mais l'impose immédiatement au premier rang des orateurs parlementaires. Son éloquence fiévreuse et impitoyable, servie par un physique de prophète, impressionne ceux-là même qu'elle ne convainc pas. Guesde interviendra à de nombreuses reprises au cours de la législature, et toujours sur des sujets intéressant directement le prolétariat : journée de huit heures, lois « scélérates », retraites ouvrières, droit de vote, protection du travail, bureaux de placement. Plusieurs de ces discours lui donnent l'occasion de fixer des points de doctrine. Le 12 juillet 1894, il insiste sur l'opposition fondamentale entre l'anarchisme et le socialisme. Le 20 novembre 1894, à propos des pharmacies municipales, il dresse un tableau général de la future révolution collectiviste. Le 15 et le 24 juin 1896, répondant successivement au comte de Mun et à Paul Deschanel, il définit l'originalité de la doctrine du parti ouvrier par rapport au socialisme chrétien et au libéralisme bourgeois. Le 12 novembre 1897, proclamant le droit de toutes les classes sociales à l'enseignement supérieur, il prophétise la victoire de la science sur le capitalisme obscurantiste.

Le succès croissant du P.O.F. dans les milieux ouvriers inquiète ses adversaires politiques. Aux élections de mai 1898, le patronat roubaisien, aidé par le clergé, dépense sans compter pour empêcher que Guesde revienne au Parlement. L'argent et les prières l'emportent sur l'éloquence, et Jules Guesde est battu : il n'a obtenu que 7.998 voix contre 11.256 au manufacturier Molte, sur 19.384 votants. Mais son échec personnel n'empêche pas le parti et les socialistes en général de progresser dans l'ensemble de la France. Écarté de la Chambre, Guesde va dès lors se consacrer à deux tâches essentielles : définir la tactique du parti en vue d'une éventuelle accession au pouvoir, rallier à sa position les différents mouvements socialistes français.

Le premier point avait déjà été abordé au congrès de Nantes, en septembre 1894. Guesde a l'occasion d'y revenir en juin 1899 lors de la constitution du ministère Waldeck-Rousseau, où le socialiste Millerand siège à côté du général de Galliffet, ancien « massacreur de fédérés ». Le conseil national du P.O.F. condamne vivement l'attitude de Millerand, et Guesde lance avec les chefs du groupe socialiste révolutionnaire, Vaillant et Sembat, un « appel à la France ouvrière » proclamant que le parti socialiste, parti de classe, ne saurait devenir un parti ministériel. Après de longs débats, le dix-septième congrès du parti, qui se déroule à Eprenay en août 1899, lui donne raison.

L'unification des forces socialistes, réparties en six organisations, pose un pro-

blème plus grave, qui est d'ailleurs lié au précédent. Deux congrès successifs, en 1898 et 1900 n'aboutissent à aucun résultat. Guesde et ses amis quittent le second sans même attendre la fin des débats. Faute d'une fusion générale, ils se contenteront provisoirement d'un accord limité avec le parti ouvrier socialiste révolutionnaire. Le 3 novembre 1901, à Ivry, est ainsi créé le « parti socialiste de France », tandis qu'à Tours, Jaurès et ses amis fondent, en mars 1902, le « parti socialiste français ».

Quatre ans plus tard, en avril 1904, Guesde revient à la charge devant le congrès international d'Amsterdam, où il s'oppose à Jaurès sur la question essentielle des méthodes du socialisme. Deux motions sont finalement votées : l'une condamne le « ministérialisme », l'autre invite les organisations qui se réclament du socialisme à réaliser leur unité sur la base des principes établis par les congrès internationaux. Vaillant et Jaurès signent pour leurs partis respectifs. Dès lors, les choses vont aller vite. Une commission d'unification est mise en place en novembre et le 23 avril 1905 s'ouvre, à Paris, un congrès unitaire qui aboutit à la constitution du parti socialiste, section française de l'internationale ouvrière.

De ce nouveau parti qui réalise enfin ses rêves, Guesde n'aura malheureusement pas la force de s'occuper comme il le voudrait. Sa santé ne lui permet plus que de rares apparitions dans les meetings. Mais ses avis continuent à peser d'un grand poids dans les délibérations du parti, et Jaurès, son animateur, ne prend aucune décision sans le consulter. De 1907 à 1913, Guesde dirige un hebdomadaire *Le socialisme*, écrit encore quelques brochures, et ne manque aucune occasion de rappeler, dans les congrès du parti, les principes de la doctrine.

À la Chambre des députés, où il a été réélu le 6 mai 1906, battant de justesse le député sortant, Motte, par 11.345 voix contre 11.018 sur 22.668 votants, son activité n'est pas moins réduite. Là aussi Guesde cède le pas à Jaurès, leader incontesté de la gauche socialiste. Il intervient à quelques rares occasions : en 1907 sur la crise viticole, en 1909 sur l'impôt sur le revenu, en 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes. Aux élections du 24 avril 1910, sa majorité s'élargit sensiblement : il obtient 12.394 voix contre 9.814 à son suivant immédiat, sur 24.610 votants. Le 30 octobre, dans le grand débat sur la grève des chemins de fer, il dépose au nom de l'extrême-gauche une proposition de résolution qui rappelle le passé révolutionnaire d'Aristide Briand, lui reproche d'avoir trahi la classe ouvrière en écrasant illégalement une grève légale, et demande à la Chambre de « mettre en accusation » le président du Conseil. Cette motion est rejetée par 503 voix contre 75 : seuls les signataires ont voté pour. Dix jours plus tard, à l'occasion d'interpellations sur la politique générale, Jules Guesde attaque de nouveau Briand : si le gouvernement était resté neutre dans le conflit, au lieu de mettre la force armée à la disposition

des compagnies, déclare-t-il, la grève n'aurait pas eu lieu : le patronat aurait été obligé de s'entendre avec les ouvriers. Cette intervention est comme le testament parlementaire de Guesde : il n'interviendra plus que très brièvement et sur des problèmes de détails.

Deux épreuves l'attendent encore. D'abord la guerre, en août 1914, précédée de l'assassinat de Jaurès. La question du militarisme a été abordée dans plusieurs congrès du parti, et en particulier au dernier d'entre eux, qui s'est déroulé à Paris du 15 au 17 juillet. Sur ce point, la position de Jules Guesde n'a pas changé : justifiée en temps de paix, quand il s'agit de lutter contre le régime capitaliste, la grève générale serait un crime en temps de guerre, car elle ne pourrait profiter qu'à l'ennemi et se retournerait finalement contre le socialisme lui-même. Le 27 août, les socialistes, sollicités de participer au gouvernement d'union nationale, donnent donc une réponse affirmative. Jules Guesde devient ministre d'Etat et le restera tant que sa santé déclinante lui permettra d'assister aux réunions du Conseil, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1916.

La deuxième et ultime épreuve surgit en 1920, (après que Guesde ait été réélu une dernière fois député du Nord, par 13.582 voix contre 8.870 sur 25.641 votants. La Révolution a éclaté dans un pays où l'on ne l'attendait pas : la Russie rurale et arriérée. Pour Guesde, l'arrivée au pouvoir des bolcheviks ne peut être que le coup d'Etat d'une poignée de militants incapables de transformer réellement un pays où les conditions économiques du passage au socialisme ne sont pas réunies. Il ne comprend donc pas qu'on veuille les donner en exemple, pis : qu'ils veuillent dicter leur loi aux militants des pays plus avancés. Lors du congrès de Tours en 1920, il refuse de suivre les communistes et reste fidèle au parti qu'il a fondé. Après tant d'efforts déployés pour l'unité, ce n'est pas sans une profonde tristesse que Jules Guesde, au soir de sa vie, assiste ainsi à une nouvelle scission, et il est permis de penser que l'événement aura contribué à user les dernières forces du vieux lutteur : il meurt à Paris le 28 juillet 1922.

**GUESNIER (MAURICE)**, né le 30 novembre 1856, à Blamécourt (Seine-et-Oise) mort le 13 mars 1927 à Versailles (Seine-et-Oise).

*Député de Seine-et-Oise de 1910 à 1914.  
Sénateur de Seine-et-Oise de 1920 à 1927.*

Né au cœur du Vexin, d'une famille d'agriculteurs, Maurice Guesnier devait consacrer toute la première partie de sa vie à cultiver sa terre natale. Propriétaire exploitant dans la commune qui l'avait vu naître, il en devint maire en 1884 et le resta, malgré les vicissitudes de la Grande guerre, jusqu'en 1920. A partir de cette date, il conserva ses fonc-

tions de premier magistrat municipal, non plus à Blamécourt, mais à Magny-en-Vexin, son chef-lieu de canton. Il resta à la tête de cette mairie jusqu'à sa mort.

En 1907, il avait été élu conseiller général du canton de Magny-en-Vexin et avait participé à la fondation du comice agricole de Seine-et-Oise.

Bien qu'il eût toujours mené une vie simple, consacrée principalement à l'agriculture, la confiance de ses concitoyens l'incita à se présenter aux élections législatives. C'est ainsi qu'il fut élu député de l'arrondissement de Mantes, le 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin. Il l'emportait de justesse, avec 7.845 voix sur 15.448 suffrages exprimés, contre 7.577 voix à M. Gaillard.

À la Chambre des députés, il fut membre de la commission des postes et télégraphes, puis de la commission du commerce et de l'industrie.

Il intervint dans la discussion des budgets de l'agriculture de 1911, 1912, 1913, particulièrement sur la tuberculose animale, les services sanitaires vétérinaires et la bergerie de Rambouillet.

Battu le 26 avril 1914 avec 6.731 voix sur 15.216 votants contre 8.000 à Goust, il interrompit son activité parlementaire durant la guerre, et la reprit en 1920 en se faisant élire sénateur de Seine-et-Oise, le 11 juillet de cette année, en remplacement de M. Lebaudy qui ne se représentait pas. Son élection fut acquise au second tour, sur 1.555 suffrages exprimés, il en obtenait 903 et était élu avec M. Hugues de Roux (871 voix) et M. Berthoulat (858 voix), contre 508 voix à M. Robelin.

Il adhéra au groupe de l'union républicaine.

Au Palais du Luxembourg, il se consacra essentiellement aux problèmes agricoles. Membre de la commission de l'agriculture et de la commission des douanes, il se spécialisa dans les questions d'économie rurale. Il fut un chaud partisan d'un développement harmonieux et simultané de l'industrie et de l'agriculture dans l'économie de la Nation. Il appuya énergiquement le projet portant création des chambres d'agriculture dans lesquelles il voyait un moyen d'assurer la cohésion des intérêts ruraux.

De nouveau candidat aux élections sénatoriales de janvier 1927, il fut réélu au troisième tour de scrutin, avec 893 voix, ainsi que M. Leredu (883) et Amiard (733).

Mais la mort interrompait, le 13 mars 1927, deux mois plus tard, ce second mandat sénatorial.

**GUIBAL** (Louis), né le 11 décembre 1859 à Toulouse (Haute-Garonne).

*Député de l'Hérault de 1919 à 1924.*

Après de brillantes études juridiques, Louis Guibal s'inscrivit au barreau de Montpellier en 1883.

Il sut gagner par ses qualités la confiance et l'estime de ses pairs et fut élu bâtonnier de l'ordre pour la première fois en 1897. Il devait être réélu en 1907, 1914, 1919, 1930, 1931 et 1933, à l'occasion de son cinquantième professionnel.

Louis Guibal était déjà conseiller général de l'Hérault lorsqu'il se présenta pour la première fois aux élections de 1919. À la tête de la liste « d'union nationale » il fut élu avec 30.215 voix sur 88.094 votants, obtenant personnellement le meilleur résultat après Edouard Barthe, député sortant, fortement implanté dans la région qui conduisait la liste d'union socialiste pour la défense des combattants et d'action économique. Sa liste qui obtenait 3 sièges sur les 7 à pourvoir présentait un programme fondé sur la devise « ordre, travail, progrès ».

Louis Guibal s'inscrivit à la Chambre au groupe des indépendants qui comptait parmi ses 29 membres des hommes tels que Xavier Vallat et Léon Daudet. Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission de la législation civile et criminelle, il déploya une activité considérable au cours de cette législation. Il se fit notamment une véritable spécialité des problèmes de loyers, problèmes nouveaux et difficiles que la Grande guerre et ses destructions posaient à la France.

Eminent civiliste, Louis Guibal fut par ailleurs rapporteur de propositions de loi concernant : la légitimation des enfants naturels décédés, la modification du régime de l'adoption, la répression du délit d'abandon de famille. Son activité parlementaire ne se borna pas à ces questions techniques où sa compétence et sa conscience de juriste excellaient ; il sut également se faire entendre dans des débats de principes, enfin, il manifesta le souci qu'il avait des problèmes de son département.

Aux élections générales de mai 1924 la liste du « cartel des gauches » d'Edouard Barthe enlève tous les sièges. Louis Guibal en tête de la liste « d'union nationale et d'union républicaine » recueille pour sa part 33.541 voix sur les 110.022 suffrages exprimés. À la suite de cet échec, Louis Guibal se retire de la politique et se consacre à ses activités professionnelles et à sa vie familiale.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GUIBERT** (JEAN, DENIS, MARIE, ARTHUR), né le 8 janvier 1843 à Puissalicon (Hérault), date et lieu de décès inconnus.

*Député de la Martinique de 1898 à 1902.*

Fils d'un propriétaire foncier de l'Hérault, Denis Guibert eut le privilège d'être un disciple de Lacordaire ; c'est en effet sous la direction du célèbre prédicateur dominicain qu'il fit ses études classiques au collège de Revel-Sorèze, dans le Tarn.

Il se lança dans le journalisme et devint rédacteur en chef de *La Presse*, puis de *La Patrie*, et directeur politique de *L'Observateur français*. Rédacteur au *Figaro*, il y écrivit le bulletin politique quotidien avant de tenir la rubrique des affaires extérieures ; l'affaire Dreyfus, cependant, mit un point final à cette collaboration, Denis Guibert se refusant à appartenir à la rédaction d'un journal soutenant « le traître ».

Pour attirer l'attention sur la Martinique, le parti libéral de cette colonie avait incité Guibert à écrire une série d'articles dans la presse parisienne et le persuada de présenter sa candidature lors des élections générales de 1898 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Martinique, vacante à la suite du décès, en fin de législature, de son titulaire, César Lainé. Il fut élu dès le premier tour de scrutin, le 8 mai, avec 5.329 voix sur 9.295 votants (ce qui représentait à peine 45 % des électeurs inscrits), contre 2.862 à Clavius Marius, 883 à Nicole et 265 à Saint-Yves.

Siégeant avec les progressistes, Denis Guibert mena ses interventions de concert avec Osman Duquesnay, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Martinique ; il en fut ainsi, par exemple, lors de leur interpellation sur la répression sanglante des grèves qui avaient éclaté dans l'île en 1900.

Ne perdant aucune occasion de marquer son hostilité à Waldeck-Rousseau, il intervint à propos de la crise viticole, question qu'il connaissait assez bien en tant que « producteur de vin dans l'Hérault ».

C'est justement à ce dernier titre qu'il choisit, aux élections générales de 1902, de s'opposer au radical-socialiste Sauzède, important viticulteur de l'Aude et maire de Carcassonne ; Denis Guibert ne recueillit, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Carcassonne, que 2.745 voix sur 11.202 votants, alors que Sauzède était élu avec 5.799 suffrages.

Pendant la durée de son mandat parlementaire, il avait collaboré à *La Voix nationale*, journal fondé par la ligue antireyfusarde de la Patrie française.

**GUIBOURG DE LUZINAIS (ERNEST)**, né le 27 juillet 1834, à Angrès (Maine-et-Loire), mort le 24 décembre 1899, à Nantes (Loire-Inférieure).

*Sénateur de la Loire-Inférieure  
de 1886 à 1899.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 277.)

Élu sénateur en 1886, Guibourg de Luzinais siégea parmi les conservateurs de tendance monarchiste. Il intervint en dehors des discussions budgétaires sur le tarif général des douanes (tarif Méline), sur la marine marchande, sur le régime des boissons, sur les caisses d'épargne, sur

l'exercice de la pharmacie, sur la constitution des universités, sur le régime des sucres, sur le dessaisissement et sur le casier judiciaire.

En 1897, il avait été réélu brillamment, dès le premier tour de scrutin, avec 636 voix sur 997 suffrages exprimés, en compagnie de M. La Cour Grandmaison (638), Clément de Lareintz (623) et Maillard (622).

Il était par ailleurs conseiller général du canton de Pouancé, depuis 1871 et sans interruption, et occupa la mairie de Nantes de 1888 à 1892, les électeurs l'ayant envoyé siéger au conseil municipal de cette ville en 1884, 1888 et 1892.

C'est dans cette même ville de Nantes qu'il devait décider, le 24 décembre 1899, en pleine activité alors que, deux jours auparavant, il siégeait encore à la Haute cour de justice à Paris.

Ernest Guibourg de Luzinais était docteur en droit.

**GUICHARD (CLAUDIUS)**, né le 25 mai 1826 à Lyon (Rhône), décédé le 15 juillet 1895 à Paris.

*Député du Rhône de 1890 à 1895.*

Compositeur-typographe, Claudius Guichard fut prote dans plusieurs imprimeries importantes de Lyon avant de devenir, en 1867, maître imprimeur breveté. Il fut, en outre, gérant de plusieurs grands journaux républicains.

Comptant parmi les vétérans du parti républicain lyonnais, il tenait cet amour de la République d'un père qui mourut des suites de blessures reçues pendant les journées d'avril 1834 à Lyon. En 1851, il fut délégué par ses camarades au banquet de la typographie parisienne et prononça à cette occasion un discours remarqué.

Le 2 décembre 1851, alors qu'il était déjà conseiller municipal de la Guillotière, il fut arrêté, incarcéré et se vit condamné à la transportation en Algérie, puis à l'internement avec interdiction de séjour à Lyon et dans les départements voisins.

Conseiller municipal de Lyon en 1881, puis adjoint au maire, il était également membre du Conseil général du Rhône dont il devint secrétaire puis vice-président (de 1883 à 1892). Il assumait, par ailleurs, les charges d'administrateur des hospices civils de Lyon.

Claudius Guichard fut élu député pour la première fois le 30 mars 1890, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Lyon, lors d'une élection partielle, en remplacement de M. Edouard Thiers, décédé. Se présentant sous la bannière du Comité de concentration républicaine du III<sup>e</sup> arrondissement, il obtint au deuxième tour de scrutin 2.626 voix sur 4.076 votants contre 1.236 voix à son concurrent le plus direct, M. Bedin, qui se présentait sous l'étiquette socialiste.

Lors des élections générales d'août-septembre 1893, il fut réélu au deuxième tour de scrutin sous l'étiquette de républicain de 1848 par 2.947 voix sur 5.793 votants contre 2.265 voix à M. Bonard, socialiste, et 511 voix à M. Bedin, également socialiste.

Son programme prônait notamment la stabilité ministérielle, la décentralisation, une réforme de l'impôt, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'aide aux invalides de l'industrie et la retraite aux « soldats de l'armée du travail ».

Il mourut à Paris, en cours de mandat, le 15 juillet 1895, deux jours après la séparation des Chambres; il avait 69 ans.

**GUICHARD (JULES)**, né le 10 décembre 1827 à Jouaney, commune de Soucy (Yonne), décédé le 17 juillet 1896 à Forges.

*Sénateur de l'Yonne de 1885 à 1896.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 278.)

Conseiller général depuis 1878, Jules Guichard est devenu entre-temps vice-président, puis président du Conseil général de l'Yonne.

Au Sénat, où il siège sur les bancs de la gauche républicaine, il continue à se consacrer essentiellement aux questions agricoles et plus particulièrement à celles qui concernent l'Algérie. Il est d'ailleurs l'un des rapporteurs de la commission spécialisée en ce domaine.

En 1890, il relève le caractère vexatoire vis-à-vis des autochtones favorables à la France de certaines des dispositions figurant dans le projet de loi relatif à l'indigénat.

Lors du renouvellement triennal du 4 janvier 1891, il est réélu au premier tour, précédant ses deux colistiers, par 479 voix sur 875 votants.

La même année, dans une intervention très remarquée à l'occasion d'une interpellation sur l'Algérie, il se fonde sur l'expérience qu'il a acquise durant onze ans en qualité de résident à l'isthme de Suez, alors qu'il était chargé de la mise en valeur de la partie du désert bordant le canal, pour critiquer le système de colonisation pratiqué en Algérie, système qu'il estime funeste aux intérêts de la France et même à ceux de sa colonie. Il insiste à plusieurs reprises sur la nécessaire élaboration d'un code forestier adapté à ce pays.

Parallèlement à son activité parlementaire, il devient, en sa qualité de neveu et héritier de V. Dubochet, l'un des fondateurs de la Compagnie parisienne du gaz.

D'autre part, depuis longtemps vice-président de la Compagnie universelle du canal de Suez, il s'en voit confier la présidence après la démission de son

illustre prédécesseur, Ferdinand de Lesseps.

Il est également vice-président du conseil supérieur de l'agriculture et vice-président de la société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Titulaire de très nombreuses décorations, il est notamment chevalier de la Légion d'honneur et grand-croix de Médaille.

Mais, le 17 juillet 1896, Jules Guichard est emporté par une mort soudaine alors qu'il se trouve dans sa propriété de Forges.

**GUICHARD (LOUIS, XAVIER)**, né le 13 juin 1866 à Aubignan (Vaucluse).

*Député du Vaucluse de 1910 à 1942.*

Ses études secondaires terminées, Louis Guichard, fils d'un important propriétaire viticulteur devient à son tour viticulteur.

Il s'intéresse tôt à la politique. Elu conseiller municipal d'Aubignan en 1892, il est adjoint au maire en 1895. Cette même année, il devient conseiller d'arrondissement. En 1905 il est élu maire d'Aubignan, charge qu'il assumera pendant plusieurs décennies. En 1907, le Conseil général du Vaucluse lui ouvre ses portes; il en sera membre jusqu'en 1919.

Cette remarquable continuité que révèle la carrière municipale de Louis Guichard se retrouve dans son mandat parlementaire.

C'est aux élections générales d'avril 1910 qu'il conquiert son premier mandat. Il se présente comme candidat radical-socialiste déclarant dans son programme électoral être « un loyal et sincère républicain », « ami de l'école laïque ». Partisan de « réformes sociales » et de « l'extension des retraites », il proclame « son respect de la propriété individuelle », mais « proteste autant que n'importe qui contre l'oppression du capital ». Il préconise également « la limitation des armements ». Il obtient au deuxième tour de scrutin 5.479 voix contre 4.765 voix au marquis des Isnards, qui représente la droite.

A la Chambre il siège sur les bancs du groupe républicain radical et radical-socialiste auquel il sera fidèle jusqu'au bout. Membre de la commission de l'agriculture, il prend part aux discussions budgétaires, s'intéressant particulièrement aux problèmes agricoles propres à sa région, tels ceux de l'oléiculture et la sériciculture.

Aux élections générales du printemps 1914 il l'emporte à nouveau. Il distance au premier tour, par 4.086 voix contre 3.057 voix M. Edouard Daladier qui avait fait campagne pour « la loi de 3 ans » alors que lui-même préconisait le retour immédiat à la « loi de 2 ans ». Au deuxième tour, M. Daladier se désiste

en sa faveur par discipline républicaine et Guichard l'emporte sans concurrence.

Au cours de cette législature, il intervient en maintes reprises en faveur des combattants, il s'intéresse de très près aux questions de ravitaillement, déplorant la mévente des produits du midi par suite des difficultés de transport.

Aux élections de novembre 1919, qui se déroulent pour la première fois à la représentation proportionnelle, il se présente sur la liste du « parti républicain » emmenée par Louis Serre, député sortant d'Avignon, et qui comprend Daladier. C'est lui qui obtient le plus grand nombre de voix : 20.239 sur 46.544 suffrages exprimés (M. Daladier obtient 19.641 voix). Membre de la commission des marchés de la guerre, de la commission de l'administration générale et de la commission du commerce dont il devient vice-président, c'est pourtant essentiellement aux questions agricoles et particulièrement à celles qui touchent son département qu'il continue de s'intéresser au cours de cette législature.

Les élections de 1924 permettent à Louis Guichard d'être réélu à la majorité absolue sur la liste du cartel des gauches qui, conduite par Daladier, remporte tous les suffrages. Il retrouve la commission de l'agriculture dont il devient vice-président ; et en 1927 il est élu secrétaire de la Chambre. Son activité se déploie en faveur des victimes de calamités agricoles, des veuves et des pensionnés, des petits fonctionnaires et des petits artisans et commerçants. Il s'intéresse toujours aux questions agricoles, notamment au prix des céréales, des farines et du pain dont il dénonce l'excessive cherté.

Aux élections de 1928 qui marquent le rétablissement du scrutin d'arrondissement, Louis Guichard, qui en avait été un défenseur résolu, retrouve sans difficulté sa circonscription de Carpentras. Il obtient au deuxième tour : 5.313 voix sur 7.829 suffrages exprimés, contre 1.794 voix à son concurrent M. Girard. Il est cette fois membre de trois commissions : celle des comptes définitifs et des économies, celle des boissons et celle de l'agriculture. Sa sollicitude en faveur de sa circonscription et des agriculteurs ne se dément pas.

Les concitoyens de Louis Guichard furent sans doute sensibles à cette activité inlassable puisqu'ils le réélirent dès le premier tour aux élections de mai 1932, lui accordant 5.787 voix contre 3.635 à M. Dreyfus. Louis Guichard, à nouveau membre de la commission de l'agriculture et de la commission des boissons, concentre ses efforts pour essayer de remédier à la crise agricole qui frappe le Vaucluse, comme toute la France.

Il est réélu aux élections de 1936, au deuxième tour, avec 5.006 voix sur 6.388 suffrages exprimés. Membre de la commission de la comptabilité et de la commission des douanes et des conventions commerciales, Louis Guichard qui a, il est vrai, 70 ans, n'a plus qu'une activité assez réduite à la Chambre.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**GUICHENNÉ** (LÉON, PIERRE, HIPPOLYTE, MARIE), né le 7 septembre 1845 à Bayonne (Basses-Pyrénées), mort le 10 mai 1926 à Bayonne.

*Député des Basses-Pyrénées  
de 1905 à 1924.*

Léon Guichenné naquit dans une famille aisée à une époque où, pourvu qu'on ait quelque fortune, il n'était pas nécessaire de travailler pour vivre. Les revenus que Pierre Guichenné, son père, tirait de ses propriétés et de certains placements lui permettaient de tenir son rang dans la société de Bayonne. Mais le 17 février 1853, Pierre Guichenné meurt. Le jeune Léon, orphelin à sept ans et demi, sera désormais élevé par sa mère.

Après son baccalauréat, il entreprend des études de droit qui le mènent au barreau. Au fil des années sa situation s'affirme. Bientôt ses pairs en font leur bâtonnier. Il devient conseiller municipal de Bayonne ; les portes du Conseil général s'ouvrent devant lui.

Il est âgé de 60 ans, en 1905, lorsque M. Harriague Saint-Martin, député local, meurt. Léon Guichenné se présente à l'élection partielle. L'arrondissement compte 12.536 inscrits. Sur 9.927 suffrages, Léon Guichenné en recueille 5.782 ; son adversaire, M. Mendiondo, 4.096. Au premier tour, Léon Guichenné est élu député. Il le restera jusqu'en 1924.

Il est triomphalement réélu aux élections du 6 mai 1906 par 7.285 voix contre 460 à M. Bidegain et 400 à M. Legasse sur 12.741 inscrits et 8.708 votants.

Le 24 avril 1910, sous l'étiquette d'action libérale, il est réélu au premier tour avec 5.893 voix contre 4.831 à M. Ritou, radical, adjoint au maire de Bayonne. Sur 13.135 inscrits, 10.791 électeurs sont allés aux urnes.

Les 26 avril et 10 mai 1914, nouvelle réélection, avec cette fois 5.865 voix contre 4.531 à son adversaire de 1905, M. Mendiondo, 46 à M. Sargabal et 3 à M. Bernel. Il y avait 13.077 inscrits et 10.791 votants.

Les élections du 16 novembre 1919 ont lieu au scrutin de liste et à la proportionnelle dont il a été un ardent partisan. MM. Ybarnégaray 21.218 voix, Guichenné 19.896 voix et Choribit 20.156 voix, sont élus : la liste républicaine d'action économique et sociale l'a emporté à la majorité absolue devant la liste d'union républicaine, la liste du parti socialiste unifié et la liste radicale-socialiste.

Ce sera sa dernière élection.

Inscrit d'abord chez les progressistes, il gagne les rangs de l'action libérale.

Au cours de ses mandats successifs, il siègera à la commission des initiatives parlementaires, à la commission de la réforme judiciaire qui deviendra celle

de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, à la commission des pensions civiles et militaires et à celle des dommages de guerre.

Contre le scrutin d'arrondissement, il lutte en faveur du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle.

Il s'oppose à l'impôt progressif sur le revenu et souhaite que l'équilibre des finances publiques soit rétabli par une réforme administrative « en supprimant un très grand nombre de fonctionnaires ».

Agé de près de 79 ans, il ne se représente pas aux élections de 1924 et se retire à Bayonne.

Il meurt à plus de 80 ans, le 10 mai 1926.

Léon Guichenné avait été fait chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

**GUIDET (ABEL)**, né le 6 novembre 1890 à Bapaume (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais  
de 1936 à 1942.*

Négociant, conseiller municipal de sa ville natale en 1929, il fut élu maire de Bapaume le 16 mai de la même année. Sa conduite courageuse au cours de la guerre 1914-1918 qu'il fit avec le grade d'adjudant — il avait été trois fois blessé — lui valut la Croix de guerre et la Médaille militaire et, après la fin des hostilités, la présidence ou la vice-présidence de plusieurs associations. C'est ainsi qu'il fut le vice-président de l'association des anciens combattants et de la société de préparation militaire de Bapaume, président d'honneur de la société de tir, de la société sportive et des anciens sous-officiers de la ville. Il présidait par ailleurs la commission administrative du bureau de bienfaisance et société coopérative de reconstitution.

Élu conseiller général le 7 octobre 1934, il se présenta aux élections législatives de 1936, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Arras sous l'étiquette radicale-socialiste. Il fut élu au deuxième tour par 9.554 voix contre 7.032 à son principal concurrent, M. Devillers. Au Palais Bourbon, il fit partie de la commission des travaux publics et des moyens de communication et de la commission de l'armée.

Le 10 juillet 1940 à Vichy il vota pour l'octroi des pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire française, de la Médaille militaire anglaise, de la Croix de guerre avec cinq citations.

**GUIEYSSE (PIERRE, PAUL)**, né le 11 mai 1841 à Lorient (Morbihan), mort le 19 mai 1914 à Paris.

*Député du Morbihan de 1893 à 1910.*

*Ministre des Colonies du 4 novembre 1895  
au 29 avril 1896.*

Entré en 1860 à l'École polytechnique, il fut à sa sortie placé dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine en 1863 et mis hors cadre en 1875 pour devenir répétiteur à l'École polytechnique.

Il se livra à d'intéressantes recherches sur les inscriptions hiéroglyphiques et les papyrus égyptiens et publia deux importants ouvrages intitulés, le premier *Le rituel funéraire égyptien* d'après le papyrus du Louvre et de la Bibliothèque nationale (1876) et le second *Le papyrus funéraire de Soutimès* (1878). Il fit paraître de nombreux mémoires traitant d'égyptologie, d'astronomie, de mécanique, des études sur les marées, etc... dans la *Revue égyptologique*, le *Réveil des travaux égyptologiques*, le *Journal des mathématiques*, *La Nature*. D'autres ouvrages, dus également à sa plume, traitent d'assurances sur la vie et de divers problèmes sociaux, tels *Les retraites ouvrières*, publié en 1905.

Ses travaux spéciaux le firent désigner comme titulaire de la chaire de philologie et antiquités égyptiennes à l'École des hautes études et il suppléa pendant une année M. Maspero dans son cours au collège de France.

Conseiller général de 1881 à 1889, il se présenta à la députation dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Lorient aux élections générales de 1889. Il échoua avec un programme radical contre le comte Dillon. L'élection de ce dernier ayant été invalidée par la Chambre, il fut élu au second tour par 6.553 voix contre 6.080 à son concurrent conservateur, M. de Pluvié.

Au Palais Bourbon, il fut bientôt choisi comme président et rapporteur de la commission du travail ; il fit aussi partie de la commission d'enquête sur les faits relatifs au canal de Panama.

Réélu en 1893 par 7.235 voix contre 4.919 à M. Hostin, révisionniste catholique, directeur de la *Croix du Morbihan*, il fut ministre des Colonies dans le cabinet Léon Bourgeois, du 3 novembre 1895 au 29 avril 1896 et prit part, en cette qualité, à la discussion du budget des colonies pour l'exercice 1896.

Aux élections du 8 mai 1898, son mandat fut renouvelé par 9.303 voix contre 6.367 à M. Flornois, candidat de la droite, puis à celle de 1902, au second tour, par 7.642 voix contre 5.214 à M. Robaglia, nationaliste, et à celle de 1906, également au second tour, par 7.543 voix contre 4.934 à l'amiral Blanc.

Aux élections de 1910, il n'obtint que 4.662 voix contre 5.366 à M. Nail, maire de Lorient, qui le remplaça à la députation.

Tout au long de ses cinq mandats législatifs successifs, il prit une part très active à toutes les discussions se rattachant à l'économie sociale. Membre de nombreux conseils ou commissions parlementaires ou extra-parlementaires, il fut notamment le rapporteur du projet de loi sur les retraites ouvrières et l'au-

teur de plusieurs propositions de loi ayant trait aux caisses d'assurances et de prévoyance.

Il soutint, aussi bien à la Chambre qu'en dehors de celle-ci la politique radicale et laïque. Au Palais Bourbon, il intervint à plusieurs reprises sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Président de la société des *Bleus de Bretagne*, il prit une part prépondérante à l'érection d'une statue de Renan à Tréguier et aux fêtes, d'un caractère particulier, auxquelles donna lieu son inauguration en septembre 1903. Dès que la question de la révision du procès Dreyfus fut posée, il fut l'un des actifs défenseurs de cette cause. Il fut choisi comme membre de la Ligue des droits de l'homme.

Vice-président du conseil supérieur de statistique et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, il fonda en 1891 l'Institut des actuaires français dont il devint le président. Il fut d'autre part président de la société d'ethnographie.

Il mourut à Paris le 19 mai 1914, âgé de 73 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GUIGNARD (JEAN)**, né le 10 septembre 1829 à Couziers (Indre-et-Loire), mort le 2 août 1901 à Candès (Indre-et-Loire).

*Député du Maine-et-Loire de 1893 à 1898.*

Docteur en médecine, Jean Guignard fut appelé en 1853 à Angers par ses anciens maîtres pour enseigner l'anatomie, en qualité de chef des travaux anatomiques ; après avoir occupé plusieurs chaires, il fut nommé professeur d'accouchement à l'Ecole de médecine d'Angers et chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu où il acquit une grande notoriété.

Conseiller municipal d'Angers à partir de 1870, il fut élu maire en 1883 ; il le restera jusqu'en mai 1896. Chevalier de la Légion d'honneur, Jean Guignard apparut comme l'un des chefs du parti républicain du Maine-et-Loire.

Ayant prononcé un discours très remarqué lors de la célébration du centenaire du Serment du Jeu de Paume, à Versailles, le 20 juin 1889, il reçut le titre de « citoyen de Versailles ».

Il se présenta, en vain, aux élections de 1889, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Angers ; il n'obtint, au scrutin de ballottage que 9.599 voix contre 10.381 à Fairé, candidat de la droite. De nouveau candidat dans la même circonscription aux élections de 1893, il affirme dans sa circulaire électorale qu'il s'efforcera d'être l'homme de tous les progrès sociaux et économiques ; il recherchera les moyens de répartir plus équitablement les charges publiques ; il essaiera de faciliter la vie aux classes laborieuses et d'assurer aux travailleurs une vieillesse à l'abri des besoins.

Au premier tour de scrutin, il obtint 7.836 voix, alors que son concurrent monarchiste Bodinier recueillait 8.183 voix et un troisième candidat, le socialiste Aubin-Durand avait 3.215 voix sur 27.470 inscrits et 18.871 votants. Au deuxième tour de scrutin, le 3 septembre 1893, Jean Guignard fut élu par 10.229 voix contre 8.403 à Bodinier sur 27.470 inscrits et 18.871 votants.

A la Chambre, il fut membre de diverses commissions ; ses rapports ne furent relatifs qu'aux élections et à des pétitions.

Il ne se représenta pas aux élections de 1898 ; il mourut en Indre-et-Loire, à Candès, le 4 août 1901 à l'âge de 72 ans.

**GUILHAUMON (CHARLES, JOSEPH, MAIRIE)**, né le 25 juin 1876 à Puisserquier (Hérault).

*Député de l'Hérault de 1919 à 1932.*

Docteur en droit ès-sciences économiques, commissaire contrôleur des sociétés d'assurances, puis avocat à la Cour de Paris, le viticulteur Charles Guilhaumon était maire de Puisserquier et conseiller général de l'Hérault. Capitaine aviateur pendant la guerre, ancien chef de cabinet du ministre du Travail, président de l'Aéro-club du Midi, il était commandeur de la Légion d'honneur et avait reçu la Croix de guerre.

Après la guerre, il se présenta pour la première fois aux élections législatives qui, le 16 novembre 1919, eurent lieu au scrutin de liste départemental ; il fut élu sur la liste d'union républicaine d'action économique et sociale avec 29.339 voix sur 139.340 inscrits, 88.094 votants ; il y avait 51.246 abstentions, 87.258 suffrages exprimés ; le quotient électoral était de 12.465 suffrages.

A la Chambre, il appartint au groupe républicain socialiste ; il participa à diverses commissions notamment à l'agriculture, à celle du commerce et de l'industrie. Il intervint essentiellement sur les questions aéronautiques et sur le mode d'élection des députés ; à cet égard il est persuadé de l'incompatibilité entre le scrutin à la proportionnelle et le régime parlementaire ; celui-ci est, dit-il, la consécration de l'idée majoritaire. Eventuellement, il accepterait un scrutin de liste majoritaire pur et simple à deux tours ; mais en réalité il préfère le scrutin uninominal à deux tours qui assure seul l'indépendance de l'élu.

Réélu le 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches qui obtint la majorité absolue, il recueillit 72.681 voix sur 135.915 inscrits, 110.768 votants ; il y avait 25.149 abstentions. Membre du groupe radical et radical-socialiste, il collabora au travail, en particulier, de la commission des armées et à celui de la commission des mines. Il déposa au cours de cette législature une proposition de loi sur l'élection des députés où il reprenait les grands thèmes de l'intervention



qu'il avait faite sous la précédente législation ; l'on peut aussi noter sa proposition de loi qui tendait à l'augmentation du stock métallique or de la Banque de France ; il s'inquiétait du problème de l'assainissement financier et de l'amortissement de la dette publique, ce qui l'amena à souhaiter la création d'une caisse d'amortissement autonome.

Charles Guilhaumon, candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Béziers, fut de nouveau élu lors des élections au scrutin uninominal à deux tours le 29 avril 1928 : au premier tour, le 22 avril 1928, il obtint 6.185 voix contre 5.491 à Baylet sur 21.518 inscrits et 16.238 votants ; au deuxième tour, Charles Guilhaumon recueillit 8.289 voix contre 7.679 à Baylet sur 21.518 inscrits et 16.921 votants.

Il appartint, à la Chambre, au groupe des indépendants de gauche ; il fut membre notamment de la commission des armées et de la commission de l'aéronautique ; ses propositions de loi portèrent essentiellement sur le personnel de l'armée ; de plus, s'inquiétant de la « lente mais progressive dépopulation » de la France, il proposa d'accorder la pension à partir de 60 ans à toute personne française et à tout Français veuf ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. Il aurait souhaité aussi que l'on créât des sous-sécrétariats d'Etat dans tous les départements ministériels car, partisan de la stabilité ministérielle, il considérait que « lorsqu'un sous-sécretaire d'Etat serait devenu un technicien, on pourrait le maintenir à la tête de ses services tout en modifiant la direction politique du cabinet ».

Charles Guilhaumon se présenta aux élections de 1932 mais il ne fut pas réélu, les électeurs ayant porté leurs suffrages sur Baylet, le candidat malheureux des élections de 1928.

**GUILHEM (JACQUES)**, né le 22 septembre 1874 à Saint-Michel-de-Lanès (Aude).

*Sénateur de l'Aude de 1937 à 1945.*

Jacques Guilhem appartenait à une famille originaire de Saint-Michel-de-Lanès, dans le Lauragais. Il fit des études de médecine à la Faculté de Toulouse et devint médecin dans son pays natal où il exerça jusqu'en 1935. En même temps, il s'occupait de l'exploitation d'un domaine dont il était propriétaire et il acquit, en matière agricole, une expérience qui, jointe à une grande passion pour les problèmes du monde rural, allait orienter sa carrière.

Il débuta dans la politique dans les rangs du parti radical-socialiste. En 1900, il fut élu maire de sa commune de Saint-Michel-de-Lanès, fonction qu'il devait garder ensuite sans interruption. Le 28 juillet 1907, les électeurs du canton de Salles-sur-l'Hers le firent entrer au Conseil général de l'Aude dont il resta membre constamment. Ces deux élections marquaient un renversement de la ten-

dance politique dans ce pays du Lauragais où le sentiment monarchiste était toujours, jusque là, resté très vivace.

En 1914, il fut mobilisé et passa deux années au front, puis deux années au Maroc. Il s'y distingua lors d'épidémies : sa conduite lui valut de recevoir la médaille d'argent des épidémies.

De plus en plus, il s'intéressait aux problèmes agricoles et était fort attiré par les méthodes coopératives. Il voulut fonder un organisme pour rassembler et protéger les petits et moyens agriculteurs. Ce fut la « coopérative des silos de Castelnaudary » qui devint une organisation modeste, comptant plus de mille adhérents et pourvue d'installations importantes. D'autres coopératives du même genre furent créées à Muret, Moissac, Vic-Fézensac, etc...

Le docteur Guilhem, animateur de ce mouvement, reçut à ce titre d'importantes charges dans des organismes économiques régionaux puis nationaux de plus en plus nombreux. Dès la création de la Chambre d'agriculture de l'Aude, en 1927, il fut membre de cet organisme et, en 1932, il en devint le président après la démission de Marius Cathala, président de la confédération générale des vignerons, qui avait été l'un des principaux leaders populaires lors de la révolte de 1907.

Les questions sociales retinrent aussi largement son attention ; enfin, son action se développa à l'échelon national puisqu'il fut appelé à siéger à l'Office national agricole, au Comité permanent des chambres d'agriculture, au conseil national de l'Office du blé ainsi qu'au conseil national économique.

Le 10 janvier 1937, il se présenta comme candidat du parti radical-socialiste à une élection sénatoriale partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Jean Durand, radical également, maire de Castelnaudary, décédé. Il fut élu sénateur au premier tour, obtenant 508 voix sur 754 votants alors que son principal concurrent, le docteur Lacroix, S.F.I.O., maire de Narbonne n'en obtenait que 160.

En 1938, lors du renouvellement partiel du Sénat, il dut à nouveau solliciter les suffrages des électeurs, aux côtés des deux autres sénateurs sortants radicaux du département ; Albert Sarraut, alors ministre de l'Intérieur, et Clément Raynaud. Tous trois furent réélus le 23 octobre 1938 au premier tour, le docteur Guilhem avec 579 voix sur 755 votants, Clément Raynaud avec 570 voix et Albert Sarraut avec 539 voix. Les principaux thèmes de sa campagne électorale furent les suivants : défense de l'ordre et de la paix en accord total avec la politique du cabinet Daladier ; respect de la propriété privée et de la liberté du travail récemment mises en cause par les grèves et occupations d'usines ; progrès social ; soutien des intérêts des viticulteurs.

En raison de la guerre, l'activité parlementaire de Jacques Guilhem fut de courte durée. Il appartint à la commission de l'enseignement mais n'eut pas l'occasion d'intervenir à la tribune. Le

10 juillet 1940, il vota en faveur de la délégation de pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

Il avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur et les Palmes académiques.

**GUILAIN** (ANTOINE, FLORENT), né le 7 février 1844 à Paris, mort le 19 avril 1915 à Paris.

*Député du Nord de 1898 à 1910.*

*Ministre des Colonies*

*du 1<sup>er</sup> novembre 1898 au 22 juin 1899.*

Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts-et-chaussées, il entra dans cette administration et devint en 1894, après avoir franchi les divers degrés hiérarchiques, inspecteur général et directeur des routes, de la navigation et des mines du ministère des Travaux publics.

Il occupa des fonctions de premier plan dans un grand nombre d'organismes industriels et d'importantes sociétés en tant que président ou administrateur ; il fut aussi censeur de la Banque de France.

Elu conseiller général du Nord en 1893 pour le canton de Dunkerque-Est, il se présenta dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Dunkerque, comme candidat républicain progressiste, au siège rendu vacant par le décès du général Jung. Il fut élu au premier tour, le 13 décembre, par 8.298 voix contre 3.597 à son principal concurrent, M. Poulet, socialiste. Il fut réélu le 8 mai 1898 par 7.509 voix contre 3.508 à M. Fontaine, socialiste et 2.923 à deux autres candidats, puis le 27 avril 1902 par 10.466 voix contre 4.847 à deux concurrents socialistes et le 6 mai 1906 par 8.974 voix contre 4.526 à M. Sauvage et 3.946 à M. Défosse.

Il ne se représenta pas aux élections de 1910.

Dans ses professions de foi successives, il s'affirme opposé aux menées du parti collectiviste et partisan de la liberté de l'enseignement, de la cohésion de l'armée, de la mise en œuvre des réformes sociales, notamment des retraites ouvrières et de la caisse de prévoyance des marins, d'une réforme du système fiscal excluant le recours à l'impôt sur le revenu global et de l'institution du scrutin de liste.

Il fut ministre des Colonies dans les quatrième et cinquième cabinets Charles Dupuy, du 1<sup>er</sup> novembre 1898 au 22 juin 1899. Il refusa le même portefeuille dans le ministère Waldeck Rousseau.

Au Palais Bourbon, il s'inscrivit au groupe progressiste et au groupe agricole. Membre de diverses commissions, il fut élu vice-président de la Chambre en 1902, fonction qu'il occupa jusqu'en 1906.

En politique, il suivit une ligne de conduite modérée ; en économie, il se montra protectionniste. Son activité parlementaire s'étendit aux domaines les

plus divers, particulièrement aux questions de travaux publics, industrielles et agricoles. C'est ainsi qu'il présenta des propositions de loi ou de résolution concernant l'établissement d'une surtaxe d'entrepôt sur les céréales d'origine européenne, les importations de fruits, les usines hydrauliques et la modification du tarif des douanes.

Rapporteur au fond ou pour avis, il eut à connaître d'un nombre considérable de questions ayant trait aussi bien à l'assèchement de la Dombes, à la propriété industrielle bâtie, à la recherche scientifique, l'expédition de Chine qu'à la construction d'une salle des séances pour la Chambre.

Souvent, il se fit le défenseur des ports français, notamment ceux de Dunkerque et de Gravelines, aussi bien en qualité de parlementaire que de directeur de la navigation. Il prit une part active à la discussion du projet de loi relatif à la marine marchande, s'efforçant de justifier le bien-fondé de la compensation d'armement, faisant valoir l'intérêt considérable qu'aurait pour l'industrie nationale comme pour la balance des comptes l'augmentation de la flotte marchande française. Il fit adopter un amendement portant à 15 ans la portée de la loi en faveur des constructeurs armateurs. « Il y a, déclara-t-il à cette occasion, un intérêt supérieur : celui du maintien de la bonne réputation et du crédit de l'Etat. »

Il fut également l'auteur de nombreux rapports budgétaires et financiers et participa à la discussion de divers projets de loi portant ouverture et annulation de crédits, notamment du budget de l'exercice 1901, en qualité de rapporteur général du budget.

Il mourut à Paris le 19 avril 1915, à l'âge de 71 ans. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

**GUILLAUMAT** (M<sup>me</sup>. Louis, Adolphe), né le 4 janvier 1863 à Bourgneuf (Charente-Inférieure), mort le 18 mai 1940 à Nantes (Loire-Inférieure).

*Ministre de la Guerre*  
*du 23 juin au 19 juillet 1926.*

Marie-Louis-Adolphe Guillaumat naquit le 4 janvier 1863 dans les Charentes, à Bourgneuf, aux environs de La Rochelle.

Son intelligence et son application lui permirent de subir sans dommage pour ses études la vie errante des fils d'officiers. Son père ayant disparu prématurément, il acheva ses classes au lycée de Nantes. Puis ce fut Saint-Cyr, dont il sortit, en 1884, major de la promotion des « Pavillons noirs ».

En 1892 le lieutenant Guillaumat participe à des levées de cartes en Algérie, puis en Tunisie. Trois ans plus tard, il est capitaine à Verdun et commande le fort de Douaumont.

Ensuite ce fut la Légion étrangère en Algérie, puis le Tonkin — étape importante de sa carrière, elle dura quatre ans — qui le mit en contact avec le gouverneur général Paul Doumer et au cours de laquelle les missions d'information à lui confiées avait pour objet la situation militaire des Russes en Sibérie, celle militaire et politique des Chinois, le mouvement des Boxers, l'éventualité d'une guerre russo-japonaise.

Une blessure reçue au bras droit et qui fut soignée au Japon fut la cause de son retour en France, chef de bataillon, en 1901. Il ne s'éloignera plus qu'en 1917 pour prendre le commandement en chef des armées alliées dans les Balkans.

Peu après son retour, Guillaumat fut désigné pour enseigner l'histoire militaire à Saint-Cyr, puis chargé, comme lieutenant-colonel, du cours de tactique appliquée à l'infanterie à l'École Supérieure de Guerre, chaire dans laquelle il succédait au lieutenant-colonel Pétain.

Dans son enseignement il insiste sur le rôle des réserves, sur sa conviction que la démocratie n'est pas un obstacle à la grandeur militaire du pays et incite ses auditeurs non seulement à ne pas s'isoler au milieu de la nation mais, sans se lasser, à se renseigner sur le mouvement moral, économique et social qui entraîne le monde. N'étant pas suffisamment conformiste et réputé comme officier de gauche, il se vit assez vite retirer sa chaire. Il commanda le Prytanée militaire de La Flèche pendant deux ans puis, en 1910, prit le commandement du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Paris. Au début de 1913, il est nommé directeur de l'infanterie. En octobre 1913, promu général de brigade, il devient chef de cabinet du ministre de la Guerre Messimy. La mobilisation et la guerre le trouvent dans cette fonction.

Refusant de rester dans une situation sédentaire au cours de la lutte, il est nommé au commandement de la 33<sup>e</sup> division d'infanterie le 30 août 1914. Général de division en décembre, mis à la tête du 1<sup>er</sup> corps de l'armée de Langle de Cary, il se battra en Champagne, aux Eparges, puis dans la fournaise de Verdun. Il insiste auprès de Pétain pour que l'initiative ne soit pas laissée à l'ennemi et que soient prescrites sans désemparer des opérations offensives. En 1916, il prend part à la bataille de la Somme et les résultats de ses attaques brillantes lui font conférer la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur.

En fin 1916, il succède au général Nivelle à la tête de la II<sup>e</sup> armée. De nouveau c'est Verdun et s'il a arrêté les Allemands la première fois, cette fois il les rejettera définitivement, secondé par des hommes comme Mangin, de Maud'huy et Grossetti.

Le 10 décembre 1917, il va quitter cette incomparable II<sup>e</sup> armée, celle dont les soldats — écrira-t-il dans ses adieux — auront fait reculer, en même temps que l'ennemi, les limites assignées jusqu'ici à la résistance humaine.

C'est un chef maintenant, maître et sûr de lui, qui va prendre à Salonique le commandement suprême des armées alliées d'Orient. Il a compris ce que pouvait avoir de décisif, pour la durée et l'issue de la guerre, une action puissante des alliés à l'Orient de l'Europe. D'après lui, c'est là que se fera la décision.

A son arrivée, il trouve une armée de 425.000 hommes, de cinq nationalités, dont plus de la moitié était hors d'état de combattre ; aucun ordre, aucune instruction, aucun projet, aucun travail. Il entreprit donc de transformer en un puissant instrument offensif cette soldisant armée. Réorganisant l'armée grecque, l'administration de l'armée française et surtout développant les communications, conservant de bons rapports avec les commandants étrangers, britanniques en particulier, Guillaumat pouvait se féliciter cinq mois après des résultats déjà obtenus et des promesses d'efficacité qu'offrait pour la cause alliée cet outil reconstitué.

Mais le 6 juin 1918, Clemenceau rappelle Guillaumat à Paris pour le nommer gouverneur de Paris. Son successeur désigné est Franchet d'Esperey. « Je voudrais bien récolter une fois ce que j'ai semé », écrit alors Guillaumat, déçu de s'installer aux Invalides. Mais la menace qui pesait sur Paris n'était pas conjurée, et là encore Guillaumat doit remettre de l'ordre.

Les événements se sont précipités en Orient, l'offensive conçue par Guillaumat avait réussi, les Bulgares capitulaient. Le 3 octobre, en même temps que Franchet d'Esperey, il recevait la Médaille militaire, consécration suprême pour un officier général.

Clemenceau confie maintenant la V<sup>e</sup> armée à Guillaumat pour précipiter le recul ennemi. En un mois, la V<sup>e</sup> armée a libéré les Ardennes.

Le 11 novembre, Guillaumat écrit : « j'aurai perdu beaucoup de gloire à n'être pas resté là-bas, mais il me semble plus français d'avoir été ici, d'avoir vécu les jours de crise et d'angoisse et de partager l'état d'âme que nous avons tous aujourd'hui. »

Il n'est pas déplacé — pour démontrer l'élevation de son caractère — d'inscrire ici une autre de ses citations : « J'estime avoir été largement payé avec le Grand cordon et la Médaille et, en toute conscience, j'estime qu'on doit à d'Esperey le bâton de maréchal le jour où il arrivera au Danube. A la guerre, la conception ne vaut que par l'exécution et la poursuite a été menée avec une énergie qui ne m'étonne pas de sa part (18 octobre 1918). »

L'armée de Guillaumat n'est pas désignée pour pénétrer en Allemagne et son chef est classé dans la réserve de commandement. Le 10 juin, il devient inspecteur général d'armées et le 30 janvier 1919 il entre au Conseil supérieur de la guerre.

Le 11 octobre 1924, il succédait au gé-

néral Degoutte comme commandant de l'armée du Rhin et commandant supérieur des armées alliées d'occupation.

En juin 1926, Aristide Briand offrit à son ancien condisciple de Nantes le portefeuille de la Guerre. Guillaumat accepta. On ne peut que regretter que les événements ne lui aient pas permis de conserver son portefeuille plus de quelques semaines.

Si le temps lui avait été départi, nul doute qu'il eût accompli là comme partout une œuvre féconde. L'administration centrale de la guerre était lourde, le personnel en excès, la paperasserie envahissante autant que les intrigues politiques et les interventions parlementaires. Cette nouvelle remise en ordre était une tâche dont seraient certainement venus à bout son esprit clair et ses qualités de décision.

C'est à la suite d'une demande de pleins pouvoirs pour le redressement de nos finances, présentée au Parlement sur l'initiative de Joseph Caillaux, que le ministère était renversé, après moins de quatre semaines d'existence. Guillaumat retourna donc à Mayence et continua pendant quatre années à remplir ses fonctions.

En janvier 1933, ayant atteint 70 ans, il était placé hors cadre sans emploi et quittait définitivement le Conseil supérieur de la guerre.

Le 18 mai 1940, le général mourait à Nantes, après quelques jours de maladie.

**GUILLAUMOU** (NAPOLÉON, Louis), né le 17 avril 1834 à Carcassonne (Aude). Date et lieu de décès inconnus.

*Député du Rhône de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 281.)

Après le rétablissement du scrutin uninominal par la loi du 13 février 1889, Louis Guillaumou est réélu député dans la 6<sup>e</sup> circonscription de Lyon, au deuxième tour, par 5.034 voix contre 2.361 à Léon Bourgeois, sur 7.551 votants.

Connu et apprécié par la droiture et la fermeté de ses convictions républicaines et ses sentiments anti-boulangistes, il défend la cause de la consolidation de la République et des réformes économiques intéressant la classe laborieuse. C'est ainsi qu'il s'était déclaré favorable à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à la réforme de la loi militaire afin que le service soit égal pour tous, à l'autonomie du département et de la commune. Partisan de la réforme de l'assiette de l'impôt pour répartir avec plus d'équité les charges sociales, il souhaitait l'établissement de l'impôt proportionnel sur le revenu, la révision du cadastre et la suppression de l'octroi et de la régie.

Dès le début de la V<sup>e</sup> législature, il est élu questeur, fonction qu'il avait

déjà occupée sous la législature précédente et dans laquelle il devait être confirmé jusqu'à l'expiration de son mandat.

Fidèle à ses engagements électoraux, il déposa une proposition de loi relative à la suppression des octrois qui fut adoptée le 4 mai 1893. De même, il prend part à la discussion d'une proposition de loi relative à la suppression des livrets ouvriers, qui devait devenir la loi du 2 juillet 1890.

Le 13 mai 1890, à l'issue de la discussion d'une interpellation de Millebrand au sujet de la révocation par la Compagnie du P.L.M. d'un de ses employés candidat, sans son autorisation, aux élections municipales de Paris, il propose un ordre du jour motivé qui est adopté par la Chambre des Députés.

Dans l'exercice de ses fonctions, et à la suite des plaintes d'assez nombreux députés au sujet de leurs conditions de travail, il déposa avec les deux autres questeurs une proposition de résolution tendant à nommer une commission de onze membres pour étudier les conditions de l'installation de la Chambre des députés au Palais Bourbon. Bien que cette demande ait été adoptée, la Chambre n'eut pas l'occasion de statuer.

Candidat aux élections générales du 2 août 1893, Louis Guillaumou devait être battu au second tour de scrutin par Fleury-Ravarin, auditeur au Conseil d'Etat.

**GUILLEMAUT** (LUCIEN, ALEXANDRE), né le 21 août 1842 à Louhans (Saône-et-Loire), mort le 10 avril 1917 à Paris.

*Député de Saône-et-Loire de 1884 à 1898.*

*Sénateur de Saône-et-Loire de 1898 à 1917.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 282.)

Aux élections du 22 septembre 1889, faites au scrutin uninominal, Lucien Guillemaut fut réélu député, dans l'arrondissement de Louhans. Il avait obtenu au premier tour 9.625 voix sur 18.172 votants, alors que 8.348 suffrages s'étaient portés sur son concurrent, M. Garnier, monarchiste. Il se présentait toujours comme républicain radical, partisan d'une politique de progrès et de réformes. Les points principaux de son programme électoral étaient les suivants : réforme fiscale destinée à rendre l'impôt plus équitable ; protection de l'agriculture par le renforcement des droits de douane, l'organisation du crédit agricole ; institution de l'assistance publique dans les campagnes ; préparation de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le 20 août 1893, avec le même programme complété par l'engagement de

défendre les lois d'égalité en matière scolaire et militaire, il fut réélu, sans concurrent, par 12.579 suffrages sur 13.917 votants et 24.618 inscrits.

Peu avant l'expiration de ce dernier mandat de député, il se présenta à l'élection sénatoriale partielle qui eut lieu le 27 mars 1898 pour pourvoir au remplacement de M. de Voisins-Lavernière, sénateur inamovible, républicain modéré, décédé, dont le siège avait été attribué à la Saône-et-Loire. Sur 1.295 votants, Lucien Guillemaut obtint 758 voix et fut élu au premier tour, battant M. Moncharmont, candidat pour la défense des intérêts agricoles, qui n'en avait recueilli que 535.

Il fut ensuite constamment réélu au Sénat, comme il l'avait été à la Chambre des députés, et sans rencontrer de difficultés : lors du renouvellement du 28 janvier 1900, il remportait au premier tour 985 voix sur 1.293 votants ; neuf ans après, le 3 janvier 1909, il était encore réélu au premier tour avec 924 voix sur 1.267 votants.

En outre, depuis 1900, il était revenu siéger au conseil municipal de Louhans dont il avait été précédemment maire.

Ainsi, pendant quatorze années au Palais Bourbon, puis pendant dix-neuf années au Sénat, Lucien Guillemaut continua la tradition de sa famille qui avait donné à la région de Louhans des représentants sous la Monarchie de Juillet, à l'Assemblée nationale de 1871 et au Sénat depuis 1876.

Comme ses ancêtres, il défendit toujours une politique assez avancée et fut résolument partisan de la laïcité de l'Etat : inscrit au groupe sénatorial de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il vota notamment en 1903 contre le maintien d'une 3<sup>e</sup> année de service militaire, pour un amendement indicatif proposé par Clemenceau tendant au retrait de l'ambassadeur de France au Saint-Siège et, le 6 décembre 1905, pour le projet de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Cependant il ne participa pas activement aux travaux parlementaires. Il était avant tout un érudit, passionné par l'étude de son pays natal sur lequel il publia durant toute sa vie de nombreux ouvrages, tant descriptifs qu'historiques. Outre les ouvrages déjà mentionnés dans la première partie de la biographie, on peut citer les titres suivants : *Nomenclature des plantes observées aux environs de Louhans* (1878), *Dictionnaire patois* (1894), *Histoire de la Révolution dans le Louhannais de 1787 à 1792* (1899), *La Bresse louhannaise, Les mois de l'année* (1907), *Armoiries et familles nobles de la Bresse* (1909), *Histoire-album de la Bresse louhannaise* (1911).

Lucien Guillemaut était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie. Il mourut le 10 avril 1917, dans sa soixante-quinzième année, sans achever le mandat sénatorial qui lui avait été confié en 1909.

**GUILLEMET** (MARIE, Gaston), né le 25 mai 1851 à Fontenay-le-Comte (Vendée), mort le 21 janvier 1914 à Paris.

*Député de la Vendée de 1890 à 1902 et de 1906 à 1910.*

Ancien négociant, conseiller général depuis 1884, maire de Fontenay-le-Comte de 1880 à 1889 et directeur du *Patriote de la Vendée*, Gaston Guillemet fut élu pour la première fois à la Chambre des députés en 1890, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Fontenay-le-Comte, en remplacement de M. Sabouraud dont l'élection avait été invalidée le 1<sup>er</sup> février 1890. Réélu en 1893 et en 1898, il fut battu en 1902 par M. de Fontaine qui avait été déjà son adversaire à la précédente élection.

Aux élections du 20 mai 1906, il fut élu au deuxième tour de scrutin, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Fontenay-le-Comte en remplacement de M. Deshayes, député sortant, non candidat. Le 24 avril 1910, il fut battu au premier tour de scrutin par 5.448 voix contre 11.218 à M. Armand Perrier. Questeur de 1893 à 1902 et membre de la commission de comptabilité en 1906, Gaston Guillemet siégeait sur les bancs de la gauche démocratique.

Membre de diverses commissions, dont la commission d'enquête sur l'affaire de Panama, il fut l'auteur de nombreuses propositions de loi, en particulier sur le crédit agricole, sur la suppression des octrois et sur le rachat par l'Etat des compagnies de chemins de fer de l'Ouest et du Midi, et sur l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Mais c'est surtout dans les problèmes relatifs à l'alcool qu'il manifesta une très grande activité ; membre de la commission des boissons et de la commission des usages industriels des alcools, il déposa un grand nombre de propositions de loi concernant le monopole de la rectification, les impôts et les utilisations des alcools ; en 1906, il fut le rapporteur d'un grand nombre de projets de loi tendant à autoriser la prorogation de surtaxes sur les alcools dans certains octrois.

Il mourut le 21 janvier 1914 à Paris. Il avait publié en 1906 *Au Pays vendéen* et était chevalier de la Légion d'honneur.

**GUILLEMIN** (LÉON, ERNEST), né le 9 décembre 1859 à Avesnes (Nord), mort le 22 mars 1899 à Paris.

*Député du Nord de 1890 à 1899.*

Avocat, docteur en droit et lauréat de la Faculté de droit de Paris, Léon Guillemin fut élu député, pour la première fois, lors d'une élection partielle, le 10 août 1890, en remplacement de M. Miroux, décédé. Il se présentait dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Avesnes comme républicain.

Il fut réélu le 3 septembre 1893 par 7.033 voix contre 4.643 au candidat so-

cialiste et le 22 mai 1898 par 6.752 voix contre 4.981 au candidat conservateur.

Membre de diverses commissions, et en particulier de la commission du travail pendant deux législatures, il déposa une proposition de loi sur le placement des ouvriers.

Sa participation au travail parlementaire fut très active et il se fit entendre dans de nombreux débats sur les questions sociales et notamment sur les syndicats professionnels, les sociétés coopératives, la Caisse nationale des retraites, les sociétés de secours mutuel du travail.

Il s'intéressa aussi aux questions agricoles et déposa plusieurs propositions de loi sur la répression des fraudes dans la vente des beurres.

Il mourut en cours de mandat le 22 mars 1899 à Paris.

**GUILLEMOT** (Yves), né le 25 avril 1869 à Plougasnou (Finistère).

*Sénateur du Finistère de 1927 à 1939.*

Yves Guillemot était docteur en médecine. Lorsqu'il se présenta aux élections sénatoriales dans le Finistère en 1927, il était vice-président du Conseil général de ce département et maire de Lanmeur. Il fut élu le 20 octobre au second tour par 679 voix sur 1.348 votants. Deux ans plus tard, le 20 octobre 1929, son mandat est renouvelé : il obtient, au second tour également, 746 voix sur 1.348 votants.

Il fait partie de la commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes, puis devient membre simultanément de la commission de l'agriculture et de la commission de la marine. Il s'intéresse particulièrement aux questions agricoles et dépose une proposition de loi relative aux chambres d'agriculture, qu'il est chargé de rapporter en 1932 et 1933. Il est également rapporteur d'un projet de loi concernant l'ouverture et l'exploitation des magasins généraux (1931), de deux projets portant approbation de conventions internationales relatives l'une à la protection des végétaux, l'autre au traitement préférentiel des bois autrichiens (1934), d'un texte ayant pour objet la conciliation obligatoire en matière de différends collectifs du travail.

En 1939, trois sénateurs sur cinq du Finistère ne furent pas réélus, dont il faisait partie.

**GUILIER** (PIERRE-ERNEST), né le 7 octobre 1852 à Périgueux (Dordogne), mort le 7 novembre 1927 à Saint-Emilion (Gironde).

*Sénateur de la Dordogne de 1901 à 1927.*

Après de brillantes études de droit, Pierre-Ernest Guillier commence sa carrière à l'âge de 20 ans en s'inscrivant au barreau de Périgueux, dont il devait devenir plus tard bâtonnier.

Il s'intéresse à l'administration locale et est élu en 1881 conseiller municipal de sa ville natale, dont il devient maire en 1896. Il assumera cette fonction pendant huit ans, jusqu'en 1904.

C'est en qualité de maire de Périgueux qu'il présente en 1901 sa candidature aux élections sénatoriales, en remplacement de Roger, sénateur démissionnaire de la Dordogne, républicain. Il est élu au troisième tour avec 559 voix sur 1.129 suffrages exprimés. Sa popularité s'affirme avec sa compétence parlementaire et son mandat sera renouvelé à trois reprises à chaque élection générale : en 1903 et en 1912 il est réélu au second tour de scrutin, obtenant respectivement 635 et 617 voix. En 1921, 703 votants l'éisent dès le premier tour. Il reste donc sénateur pendant 26 ans, de 1901 jusqu'à sa mort. Il est inscrit au groupe de l'Union républicaine.

Droit et ferme, consciencieux, ponctuel, il prend une part active aux travaux du Sénat. Dès les premières années de son mandat, il prend la défense des libertés communales au cours de la discussion de deux textes essentiels : la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, et la loi supprimant l'enseignement congrégationniste. Il fait partie de plusieurs grandes commissions, en particulier celle des finances, de l'armée, de la législation civile et criminelle. Certaines questions l'intéressent particulièrement : le droit de la famille et le statut civil de la femme, le droit du commerce, l'organisation judiciaire en général.

Il est le principal auteur de la loi du 21 février 1906 qui permet à la femme veuve ou divorcée de se remarier sans perdre l'usufruit légal des biens de ses enfants mineurs et de l'article 21 de la loi sur les retraites ouvrières, relatif aux obligations incombant aux patrons.

D'autre part, après la guerre, il est rapporteur à la commission des finances des projets de loi relatifs à l'Algérie et aux pays de protectorat. Rares sont les débats budgétaires dans lesquels il n'intervient pas.

En 1919 il devient membre de la commission d'instruction de la Cour de justice et le restera durant plusieurs années. Le Sénat l'a choisi comme secrétaire en 1912, comme questeur en 1925. Fin 1926 il tombe gravement malade. Le Sénat renouvelle néanmoins son mandat de questeur pour la seconde fois l'année suivante, son état de santé s'étant amélioré. Mais il meurt subitement le 7 novembre 1927 à Saint-Emilion, à l'âge de 75 ans.

**GUILLO DU BODAN** (Morbihan). — Voy. DU BODAN.

**GUILLOIS** (Louis), né le 23 février 1872 à Merdrignac (Côtes-du-Nord).

*Sénateur du Morbihan de 1920 à 1932.*

*Député du Morbihan de 1932 à 1936.*

Élu une première fois sénateur le 11 janvier 1920 au premier tour par 523 voix sur 1.017 suffrages exprimés, il fut réélu en 1924.

Docteur en médecine il fit partie de la commission de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales. A ce titre, il s'intéressa à divers projets de loi concernant l'exercice de la médecine, de l'art dentaire, de la pharmacie, de la profession de sage-femme, les emplois réservés aux mutilés de guerre, les invalides et réformés de la marine.

Il prit la parole lors de discussions budgétaires notamment sur le budget des pensions en 1927.

Il désira porter son activité à la Chambre des députés et y fut élu le 1<sup>er</sup> mai 1932, au premier tour, par 11.872 voix sur 19.157 suffrages exprimés, dans la circonscription de Ploërmel.

Son action s'étendit à divers domaines. C'est ainsi qu'en 1934 il intervint sur la demande d'interpellation sur la déflation économique ; puis dans une autre sur les mesures que comptait prendre le gouvernement pour assurer le respect des biens et des personnes français en Pologne. La même année il prend part à la discussion du projet de loi tendant à l'assainissement du marché du blé.

En 1935, il prend part à la discussion du projet de loi tendant à autoriser la perception des droits, produits et revenus applicables au budget de l'Algérie.

Mais aux élections du 26 avril 1936, il ne fut pas réélu ; n'ayant recueilli que 2.317 voix sur 20.882 votants au premier tour, il ne se maintint pas pour le second. Dès lors, il s'éloigna définitivement de la vie politique.

Il était conseiller général du Morbihan et maire de Ploërmel.

**GUILLON (CLAUDE)**, né le 13 septembre 1885 à Saint-Benin d'Azay (Nièvre).

*Député de la Nièvre de 1928 à 1932.*

Issu d'une très modeste famille d'ouvriers agricoles, Claude Guillon, dit « P'tit Charles », dut lui aussi se consacrer au travail de la terre.

Mobilisé dès le début de la guerre, il partit au front avec son régiment, le 256<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Démobilisé en 1919 il adhère au parti socialiste qui présente sa candidature au Conseil général en 1922 ; élu au second tour de scrutin, il se signale dans cette assemblée départementale par ses interventions en faveur des ouvriers agricoles et des bûcherons ; il demanda et obtint le contrôle des enfants assistés dans le département de la Nièvre. Il fut réélu au premier tour aux élections de 1925.

La confiance des travailleurs des campagnes lui permit d'occuper le poste de

secrétaire du syndicat des bûcherons de Saint-Benin d'Azay et c'est sa compétence en matière agricole et forestière qui le fit désigner par la C.G.T. comme représentant des organisations de bûcherons au Conseil national économique.

Présenté comme candidat aux élections législatives de 1924 par la fédération socialiste de la Nièvre, il fut élu au second tour de scrutin avec 6.729 voix sur 12.454 suffrages exprimés, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Nevers. Pendant cette législature il ne participa à aucun débat et ne déposa aucune proposition de loi.

Il ne se représenta pas aux élections de 1932.

**GUILLON (LOUIS)**, né le 25 août 1887 à Epinal (Vosges).

*Député des Vosges de 1932 à 1936.*

Dès 1924 et 1928, Louis Guillon, représentant de commerce, se présente, mais sans succès, aux élections législatives.

Candidat, en 1924, aux élections au scrutin de liste départemental dans le département des Vosges, il figure sur la liste d'union républicaine et nationale, mais les suffrages qu'il obtient le placent immédiatement après le dernier élu, Louis Madelin. En 1928, il subit un nouvel échec dans la circonscription de Mirecourt où M. Portier est élu. Le 8 mai 1932, enfin, sous l'étiquette de candidat républicain d'action sociale et agraire, Louis Guillon l'emporte au deuxième tour sur le député sortant de cette circonscription, avec 9.524 voix contre 9.171, sur 21.768 inscrits et 18.985 votants.

S'étant, devant les électeurs, déclaré partisan d'une agriculture prospère aux côtés de notre vieille industrie nationale et ennemi d'un « industrialisme exagéré en France qui a une vocation essentiellement agricole », Louis Guillon s'est surtout attaché, pendant son mandat unique, aux problèmes de l'agriculture et des agriculteurs : crise du blé, surveillance des grands établissements de minoterie, etc... ; il intervient dans la discussion d'un projet de loi relatif à l'organisation et à la défense du marché du blé, critique la politique agricole, propose des solutions pour remédier à la situation et dépose un amendement au texte relatif aux baux à ferme.

Il termine la législature en prenant part, en 1936, à la discussion d'interpellation sur la politique agricole du gouvernement et à celle d'un projet de loi relatif à l'amortissement différé des prêts consentis par la Caisse de crédit agricole.

Enfin, Louis Guillon a été membre des commissions de l'Algérie, des colonies et des pays du protectorat en 1932 et 1934, des douanes et des conventions commerciales en 1933, commission d'enquête chargée de rechercher toutes les respon-

sabilités encourues depuis l'origine des affaires Stavisky en 1934.

A nouveau candidat en 1936, Louis Guillon arrive en tête au premier tour avec 9.049 voix contre Leroy qui n'en obtient que 5.569 ; mais il est battu au second tour avec 9.451 voix sur 21.698 inscrits et 19.161 votants, son concurrent sur qui se sont intégralement reportées les voix obtenues par les autres candidats au premier tour ayant totalisé 9.518 suffrages.

Déjà maire de Thaon en 1927 et 1928, il reprend ses fonctions municipales en 1936 et devient à la même date conseiller général du canton de Chatel.

**GUILLOT (Louis)**, né le 7 novembre 1844 à Grenoble (Isère), mort le 24 mars 1892 à Boran-sur-Oise (Oise).

*Député de l'Isère de 1878 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome III, p. 284.)

A nouveau candidat le 22 septembre 1889 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Grenoble, il est battu par M. James Durand-Savoyat avec 4.548 voix contre 5.111 sur 18.220 inscrits et 10.088 votants.

Il meurt à Boran-sur-Oise (Oise) le 24 mars 1892 à l'âge de 47 ans.

**GUILLOTEAUX (JEAN)**, né le 30 septembre 1865 à Bougival (Seine-et-Oise).

*Député du Morbihan de 1902 à 1910.*

*Sénateur du Morbihan de 1913 à 1924.*

Son élection du 11 mai 1902, acquise au scrutin de ballottage par 6.737 voix sur 12.807 votants contre 6.044 à Le Gloahec, d'abord contestée, est, après enquête, validée le 14 mai 1903.

Par sa formation d'avocat il s'intéresse en premier chef à tout ce qui touche la justice et intervient lors des propositions de loi sur la compétence des juges de paix et sur la réforme des justices de paix.

Il intervient vigoureusement en 1904 sur le projet de séparation des Eglises et de l'Etat. D'autre part, représentant d'une population d'agriculteurs et d'éleveurs, il s'intéresse à leurs problèmes, interpellant le gouvernement sur les céréales de Tunisie, intervenant à propos de la remonte des haras bretons le 14 décembre 1909, demandant au ministre de collaborer à l'amélioration de la race bretonne. Elu également par des populations côtières essentiellement composées de pêcheurs et de marins, il n'oublie pas cet électorat et intervient fréquemment soit à l'occasion de la discussion du budget de la marine, soit de projets de loi sur la marine marchande, des tarifs

douaniers, de la crise sardinière, et dépose un projet de résolution concernant les gardiens de phares et fanaux.

Réélu le 6 mai 1906 par 6.713 voix sur 13.352, il est battu aux élections du 24 avril 1910, n'obtenant que 6.394 voix contre 7.289 de son concurrent élu.

Après une éclipse de trois années de la scène politique, il est élu au Sénat le 29 juin 1913, par 635 voix sur 1.013 inscrits, réélu le 11 janvier 1920 avec 540 voix au premier tour sur 1.017 suffrages exprimés.

Il s'inscrit au Sénat sous l'étiquette gauche républicaine.

Malgré son dévouement il sera éliminé le 6 janvier 1924 dès le premier tour, n'obtenant que 442 voix sur 1.017 suffrages, et abandonnera la politique.

**GUILLOUTET (JOSEPH de)**, né le 6 avril 1819 à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), mort le 10 novembre 1902 à Lubbon (Landes).

*Député des Landes de 1876 à 1885 et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome III, p. 285.)

Réélu le 4 octobre 1885, mais invalidé le 19 décembre de la même année, Joseph de Guilloutet se présente à nouveau devant les électeurs le 22 septembre 1889, dans la même circonscription. Il est élu en obtenant 7.690 voix sur 17.116 inscrits et 14.699 votants, contre M. Lacroix qui ne recueille que 6.909 suffrages.

Député actif pendant ses précédents mandats, M. de Guilloutet se tient, à partir de 1889, à l'écart des travaux parlementaires ; à partir de janvier 1892, cependant, il est membre de la commission des congés.

A nouveau candidat aux élections du 20 août 1893, il est battu dans sa circonscription par Etienne Dejean avec 6.404 voix contre 7.085 sur 17.010 inscrits et 13.642 votants.

Il meurt à Lubbon le 10 novembre 1902, à l'âge de 84 ans.

**GUINDEY (ANATOLE)**, né le 16 janvier 1834 à Langres (Haute-Marne), mort le 14 octobre 1898 à Evreux (Eure).

*Sénateur de l'Eure de 1891 à 1898.*

Anatole Guindey, docteur en médecine, s'était installé à Evreux. Il avait là une clientèle nombreuse, en particulier parmi les gens peu fortunés auxquels il prodiguait ses soins avec un grand dévouement. Pendant toute sa vie, même lorsqu'il assumait d'importantes charges publiques, il exerça sans relâche sa profession de médecin et, jusqu'à ses derniers jours, alors qu'il était retenu à



Paris par son mandat sénatorial, il se rendait presque quotidiennement à Evreux où il avait la direction d'un hôpital.

Son attitude au service de ses concitoyens lui valut une grande popularité. Il fut désigné par les électeurs d'Evreux pour siéger au conseil municipal, puis devint conseiller général du canton d'Evreux-Nord.

En 1891, un siège de sénateur de l'Eure se trouvait vacant par suite du décès du général Lecointe qui siégeait parmi les républicains. Anatole Guindey, se présentant aussi comme candidat républicain, fut élu à l'élection partielle du 15 mars 1891, dès le premier tour de scrutin, après avoir obtenu 555 voix sur 1.056 votants contre 496 au candidat conservateur, M. Pouyer-Querrier.

Lors du renouvellement de la série à laquelle il appartenait, le 7 janvier 1894, il fut réélu beaucoup plus facilement, de même que les deux autres sénateurs sortants du département qui étaient également républicains, par 843 voix sur 1.038 votants et 991 suffrages exprimés.

Au Sénat, il s'occupa principalement des questions concernant la santé et l'hygiène. C'est ainsi qu'il prit part à la discussion du projet de loi relatif à l'exercice de la médecine, du projet de loi relatif à l'assainissement de Paris et du département de la Seine, du projet de loi relatif au captage et à la dérivation à Paris des eaux des vallées du Loing et du Lunain. Il intervint également dans les débats sur la responsabilité en matière d'accidents du travail, sur les conditions d'admission des grains étrangers.

Anatole Guindey, qui était chevalier de la Légion d'honneur, mourut au cours de son mandat le 14 octobre 1898.

**GUINGAND (ERNEST, THÉOPHILE)**, né le 15 mars 1845 à Briare (Loiret), mort le 18 avril 1927 à Briare.

*Député du Loiret de 1901 à 1906.*

*Sénateur du Loiret de 1906 à 1920.*

Ernest Guingand, ancien marinier, devenu marchand de bois, présente sa candidature à la Chambre des députés le 3 mars 1901, en remplacement de M. Alasseur, républicain élu sénateur. Il est alors ancien conseiller municipal de Briare, conseiller d'arrondissement et délégué cantonal. Il est élu avec 7.287 voix. Le 27 avril 1902, aux élections générales, il obtient 8.828 voix contre 6.330 à M. Blanchet, conseiller d'arrondissement, nationaliste, et 838 à M. Sabatier. A la Chambre, il est membre de la commission des travaux publics et des chemins de fer, et de diverses commissions spéciales. Il est inscrit au groupe des radicaux-socialistes.

Le 7 janvier 1906, il se présente aux élections sénatoriales et est élu par

373 voix contre 349 à M. Alasseur, sénateur sortant non réélu. Assidu mais discret, il fait partie de nombreuses commissions au cours de son mandat. Il intervient dans la discussion du budget de l'exercice 1910, relative aux travaux publics, pour défendre les transporteurs par eau. Il n'est pas réélu en 1919. Il meurt huit ans plus tard à Briare, à l'âge de 82 ans.

**GUINOT (CHARLES)**, né le 17 octobre 1827, à Amboise (Indre-et-Loire), mort le 20 décembre 1893 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Représentant de l'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876.*

*Député d'Indre-et-Loire de 1876 à 1879.*

*Sénateur d'Indre-et-Loire de 1879 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 287.)

Personnalité éminente de son département, Charles Guinot consacra les dernières années de sa vie à la défense d'intérêts locaux. Il intervint en 1891 à propos d'un emprunt du département d'Indre-et-Loire. L'année 1893 fut marquée par le dépôt d'un nombre considérable de pétitions transmises par les différentes organisations agricoles, viticoles et artisanales de sa circonscription. Charles Guinot s'en fit le défenseur efficace.

Il mourut à Paris le 20 décembre 1893, en son domicile de la rue de Lisbonne. La déclaration de décès fut faite à la mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement par son neveu, Félix Faure, alors vice-président de la Chambre des députés.

**GUIRAUD (JEAN-MARIE)**, né le 4 juin 1875 à Cuq-Toulza (Tarn).

*Député du Tarn de 1910 à 1919.*

Né à Cuq-Toulza, petit village du Tarn, Jean Guiraud consacra l'essentiel de son activité à cette région qu'il ne devait jamais quitter.

Jeune médecin, il prit rapidement des responsabilités sur le plan local en devenant maire de Lavaur, ville de 6.000 habitants qu'il administra près de quatorze ans avant de solliciter en 1910 les suffrages des électeurs sous l'étiquette radicale-socialiste.

C'était à cette époque un homme fort connu localement. Il chercha à appliquer, dans la commune dont il avait la charge, les principes auxquels il était fidèle (municipalisation des services publics communiaux, sous forme de régie directe). Il était, en outre, conseiller général du Tarn.

Il fut élu député le 8 mai 1910 au deuxième tour par 7.401 voix (sur 15.818 inscrits) contre 6.352 au baron de Bel-

castel, député sortant, qui menait cependant au premier tour.

Membre de la commission des économies et de la commission de l'hygiène publique à laquelle le vouait tout naturellement sa profession de médecin, il intervint lors de la discussion budgétaire des crédits affectés à la préservation de la tuberculose le 19 janvier 1911 et souligna l'insuffisance des sommes attribuées à la protection des enfants contre ce fléau ; il devint d'ailleurs, lors du mandat suivant, réitérer ses interventions dans un domaine qui lui tenait particulièrement à cœur.

Au cours de cette législature, il vota le dégrèvement de la terre et les diverses lois sociales.

Républicain de gauche, il vota des lois de « défense laïque » qu'il n'estimait pas attentatoires à la liberté, mais refusa de voter la loi de trois ans qu'il ne considérait pas comme nécessaire pour assurer la défense nationale.

Toutefois, c'est surtout au cours de son second mandat qu'il se montra à la hauteur des circonstances qui n'allaient pas tarder à devenir dramatiques.

Il fut en effet réélu le 10 mai 1914 dans la même circonscription en obtenant au deuxième tour : 6.551 voix sur 12.948 votants, contre 2.993 à un de ses anciens adversaires, Julien, socialiste.

Sa participation aux commissions révèle alors ses préoccupations : il est membre de la commission de l'hygiène publique et de la commission des travaux publics et des chemins de fer.

Médecin en chef de l'hôpital militaire de Limoges pendant la guerre, il demanda à interpellier le gouvernement le 18 mai 1917 sur le fonctionnement des services de santé au cours de la dernière offensive et déposa à ce propos un ordre du jour motivé à la suite de la discussion de ces interpellations en comité secret.

Outre ses préoccupations concernant les pensions et les pensionnés militaires, il persévéra dans sa lutte contre la tuberculose et prit part à la discussion de la proposition de loi tendant à instituer des sanatoria spécialement destinés au traitement de la tuberculose pulmonaire.

Le ravitaillement sollicita également son attention et à plusieurs reprises il déposa une proposition de résolution pour la nomination d'une commission de ravitaillement dont il fera partie en 1918. Il prendra également part aux discussions des interpellations à ce sujet.

Toutefois les problèmes locaux ne furent pas délaissés : indemnisation des agriculteurs du département victimes de la grêle en 1916, établissement de voies ferrées d'intérêt général dans le département du Tarn.

Membre du comité consultatif des chemins de fer, il s'intéressait tout naturellement aux voies ferrées et intervint à plusieurs reprises en faveur des chemins.

La guerre terminée, l'Assemblée voulut introduire plus de justice et assurer une

place aux minorités dans la représentation électorale. La loi du 12 juillet 1919 restituant le scrutin de liste avec représentation proportionnelle fut votée par le docteur Guiraud en dépit de son hostilité au quotient. Il devait en être la victime.

Aux élections du 16 novembre 1919, second de la liste républicaine d'union démocratique, il ne fut pas élu, la liste d'union nationale républicaine avec comme tête de liste, son ancien adversaire le baron de Belcastel emportant la majorité des sièges (4 sièges sur 6).

Victime de la vague qui devait aboutir au bloc national, victime également d'un mode de scrutin où entraient peu en compte les considérations personnelles, le docteur Guiraud, qui ne s'était pas représenté lors du renouvellement de 1924, fut battu également aux élections des 22 et 29 avril 1928 (obtenant au premier tour 5.350 suffrages sur 24.862 votants) et abandonna définitivement la politique pour retrouver Lavaré.

**GUISLAIN** (LOUIS, JOSEPH), né le 18 novembre 1855 à Nomain (Nord), mort le 31 mars 1929 à Nomain.

*Député du Nord de 1906 à 1919.*

Cet élu radical du Nord a voué son mandat à la défense de sa circonscription, l'une des plus betteravières, contre les importations étrangères et les régimes fiscaux discriminatoires.

Né le 18 novembre 1855 à Nomain, dont il devait devenir conseiller municipal puis maire en 1889, cultivateur, il monta très tôt un laboratoire de chimie pour reconnaître les espèces les plus sucrières. Ces moyens, exceptionnels pour l'époque, lui permettent de sélectionner les graines et il est primé à de nombreuses reprises dans les concours entre producteurs.

Il est élu, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Douai, au second tour des élections législatives, le 20 mai 1906, par 7.842 voix contre 6.901 à M. Cardon, député sortant, puis triompha en 1910 de M. Lorthiois (8.575 voix contre 7.049 sur 15.764 votants) et en 1914 de M. des Rotours (8.245 voix contre 8.144 sur 16.464 votants). Il siège à l'extrême-gauche et appartient successivement à la commission du commerce et de l'industrie (1906-1910) puis à la commission des mines (1910-1919).

Son intense activité en faveur de la circonscription l'amène à intervenir pour l'abaissement des droits sur le sucre, l'interdiction des importations de graines à betteraves et la protection de la culture de la chicorée. En 1909 il demande la suppression du privilège des bouilleurs de cru dont l'existence concurrence l'alcool industriel tiré de la betterave.

Profondément républicain, il déposera deux propositions de loi destinées à assurer le secret et la sincérité des opérations électorales.

Lorsqu'il se retire de la vie politique, en 1919, il se consacre à la Société mutuelle de Nomain dont il est le président-fondateur. Il peut, au crépuscule de sa vie, reprendre sa profession de foi électorale : « Enfant du pays, conseiller municipal ou maire de Nomain depuis vingt ans, j'ai su, par une infatigable propagande, faire d'une commune qui appartient presque tout entière à la famille la plus conservatrice du pays, une commune profondément attachée aux institutions républicaines. »

Il meurt le 31 mars 1929 dans sa chère ville au milieu des siens.

**GUIST'HAU** (HENRI, Gabriel), né le 22 septembre 1863 à Saint-Pierre (Ile de la Réunion), mort le 27 novembre 1931 à Nantes (Loire-Inférieure).

*Député de la Loire-Inférieure  
de 1910 à 1924.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine  
du 3 novembre 1910 au 2 mars 1911.*

*Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts  
du 14 janvier 1912 au 21 janvier 1913.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie  
du 21 janvier au 22 mars 1913.*

*Ministre de la Marine  
du 15 janvier 1921 au 15 janvier 1922.*

Né d'une famille originaire de la Vendée et de l'île Bourbon, orphelin très jeune, sans fortune, il vint à Nantes dès qu'il eut terminé ses études classiques au lycée de sa ville natale et obtint le diplôme de licencié puis de docteur en droit. Il se fixe définitivement à Nantes où il s'inscrivit au barreau, plaidant notamment des affaires maritimes et se liant d'amitié avec Aristide Briand, lui-même jeune avocat à Saint-Nazaire.

Il est probable que cette amitié l'incita à s'engager lui aussi dans la vie publique et, très vite, il consacra ses activités à la gestion municipale ; il fut élu conseiller municipal de Nantes en 1890 et fit effectuer à ce titre d'importants travaux d'embellissement, d'hygiène et d'aménagement des casernes, écoles et abattoirs. Soucieux des intérêts du personnel, il régla le statut des fonctionnaires municipaux, les contrats collectifs de travail, établit le repos hebdomadaire et obtint que des indemnités soient accordées aux employés chargés de famille. Son élection en 1908 au poste de premier magistrat de la ville devait le récompenser de ses efforts.

Dès lors les chemins de la députation lui étaient ouverts, et c'est dans ce contexte qu'il fut élu député de Nantes le 24 avril 1910, au deuxième tour, par 8.210 voix contre 5.775 au commandant Héry (conservateur) et 711 à son adversaire socialiste, sur 20.074 inscrits.

À la Chambre, il devint membre du groupe des républicains radicaux-socialistes et se distingua bientôt en qualité

de rapporteur du budget des cultes, dont l'importance politique était à l'époque considérable. Briand ne manqua pas de l'appeler lorsqu'il forma son cabinet, le 3 novembre 1910, et le nomma sous-secrétaire d'Etat à la Marine, poste qu'il occupa jusqu'au 2 mars 1911 et auquel le destinait l'intérêt qu'il avait toujours porté aux questions maritimes. Il fit notamment adopter un projet de loi autorisant la mise en chantier de nouveaux bâtiments en 1911.

Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts dans le cabinet Poincaré du 15 janvier 1912 au 18 janvier 1913, il s'attacha à restaurer la culture classique à laquelle il était profondément attaché et défendit devant la Chambre un projet de loi allouant des crédits pour célébrer le bi-centenaire de J.-J. Rousseau.

Il œuvra également en faveur des personnels de l'enseignement primaire en développant leurs garanties sociales.

Poursuivant sa carrière ministérielle il devint, du 21 janvier au 18 mars 1913, ministre du commerce et de l'industrie dans le troisième cabinet Briand, où son court passage fut cependant marqué par le vote d'un projet de loi en faveur des personnels des écoles professionnelles et de l'enseignement industriel et commercial.

Son mandat de député lui fut renouvelé aux élections du 10 mai 1914 au cours desquelles il obtint, au deuxième tour, 7.625 voix contre 6.267 au candidat modéré Delafoy, quatre autres candidats se partageant 26 voix.

Cinq ans plus tard, l'adoption du scrutin de liste avec représentation proportionnelle lui évita le ballottage et il fut élu au premier tour sur la liste d'union des républicains conduite par Briand.

À la Chambre il devint, la même année, président de la commission des colonies avant de retrouver, le 16 janvier 1921, encore dans un cabinet Briand, le portefeuille de la Marine, au lendemain de la guerre alors qu'il s'agissait de reconstruire notre flotte. Quand il quitta le gouvernement le 12 janvier 1922, il avait déposé un projet de loi sur l'exécution de la première tranche du programme naval, ce qui constituait une base solide pour ses successeurs.

Ses activités furent multiples et concernèrent des domaines variés. Fervent mutualiste, M. Guist'hau représenta son département au conseil supérieur de la mutualité et fut vice-président du groupe de la mutualité de la Chambre.

Il devint membre en 1910 du comité consultatif des assurances sur la vie ; à sa fondation, le 13 août 1916, il fut élu président de l'association France-Etats-Unis. En 1917, il est membre du conseil supérieur des haras.

Cet homme politique déploya également une activité de publiciste ; il collabora en outre à plusieurs journaux, notamment à *La Lanterne*, au *Phare de la Loire* et au *Populaire* de Nantes.

En 1924, sa santé étant profondément altérée, il quitta le Parlement et le barreau et passa ses dernières années à Nantes, sa ville adoptive, jouissant de l'estime de tous.

Le mal cruel dont il souffrait l'emporta le 27 novembre 1931 à l'âge de 68 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GULLUNG** (JOSEPH), né le 1<sup>er</sup> février 1892 à Zinswiller (Bas-Rhin).

*Député du Haut-Rhin de 1936 à 1940.*

M. Joseph Gullung acquerra la nationalité française par réintégration de plein droit dès le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Ses études le conduisent à la profession d'ingénieur-géomètre D.P. L.G. qu'il exercera d'abord à Mayence, en Allemagne. De retour en France, il s'installe en 1925 à Ensisheim qu'il ne quittera plus. Quatre ans plus tard, en 1929, Joseph Gullung fait son entrée dans la vie politique — il a 37 ans — en se préparant aux élections municipales d'Ensisheim, sous l'étiquette de démocrate chrétien. Elu conseiller municipal et maire, il exercera ce mandat jusqu'en 1935. Dès 1934, il avait été élu conseiller général du canton d'Ensisheim.

En cette période de crise généralisée en France, Joseph Gullung en vient tout naturellement à prendre une part plus active à la vie politique régionale en devenant membre de l'union populaire républicaine dont le chef de file est alors le député autonomiste Joseph Rossé, élu dans la circonscription de Colmar en 1932.

C'est sous la bannière de ce parti qui occupait le siège de cette circonscription du Haut-Rhin depuis de longues années qu'il se présente aux élections législatives de 1936, dans l'arrondissement de Guebwiller. Au premier tour, le 26 avril, Joseph Gullung obtient 4.204 voix sur 14.305 votants pour 16.908 inscrits contre 2.710 voix à M. Wetzel, son principal concurrent, 2.334 à M. Struss et 2.330 à M. Bilger. Au deuxième tour, le 3 mai, il l'emporte avec 6.399 voix sur 14.400 votants contre 5.214 à M. Wetzel.

Son élection validée le 3 juin 1936, Gullung entre pour la première fois à la Chambre au sein du groupe indépendant d'action populaire auquel appartiennent la plupart des députés du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Durant cette législature, il sera tout naturellement membre de la commission d'Alsace-Lorraine ainsi que de la commission des mines et de la force motrice. Sa profession l'amène à s'intéresser à des problèmes tels que : remembrement des terres, rétablissement du bornage de certaines communes de ces départements situés dans la zone de guerre. Il se préoccupe aussi de la création de chemins de terre, de travaux d'adduction d'eau potable, des fonds nécessaires à la reconstitution foncière.

Politiquement, Joseph Gullung marque une appartenance très certaine pour des

idées de droite contre le Front populaire, comme le prouve son attachement au groupe des indépendants d'action populaire composée de 15 à 16 membres au cours de cette seizième et dernière législature de la III<sup>e</sup> République. Ses préférences idéologiques sont orientées vers une organisation corporative des forces économiques. Très imprégné des valeurs spirituelles et religieuses, il a été comme certains de ses contemporains de tendance politique de droite comme de gauche (André Tardieu comme Léon Blum), de ces hommes politiques qui, en cette période générale de crise, tant parlementaire et économique qu'internationale, préalable à la guerre, pressentaient déjà avec acuité la nécessité primordiale d'une réforme des mœurs politiques : une réforme générale de toutes les institutions, un nouvel ordre économique.

Dans l'exercice de son mandat, Gullung a essentiellement mis ses idées au service de l'Alsace-Lorraine. Sur le plan social, il a voté toutes les grandes réformes du front populaire : congés payés, conventions collectives, etc... Ainsi, dans des domaines très variés, il manifeste son attachement à la chose publique et sait, chaque fois qu'il est nécessaire, prendre la défense de ses administrés.

À Vichy, le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**GUY** (JOSEPH, Amédée), né le 20 mars 1882 à Bonneville (Haute-Savoie).

*Député de la Haute-Savoie de 1936 à 1942.*

Amédée Guy, fils d'un médecin de Bonneville qui avait été maire et conseiller général de cette ville, était chef de service à l'Institut du cancer de la faculté de médecine de Paris lorsqu'il fut élu, le 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, député de la circonscription de sa ville natale, par 9.002 voix sur 17.810 suffrages exprimés, contre 8.936 à son adversaire, membre de la fédération républicaine.

Apparavant il s'était présenté sans succès aux élections législatives de 1932, où il avait été battu dès le premier tour par un candidat de la droite, n'obtenant que 4.879 voix contre 8.213 à son adversaire sur 16.323 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe socialiste de la Chambre, il appartient à la commission de l'hygiène, devenue à partir de 1938 la commission de la population et, pendant la session de 1936, à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Ardent socialiste, pacifiste convaincu qui avait connu les horreurs de la guerre, il voyait dans le socialisme, selon les propres termes de son adresse aux électeurs, le seul moyen de « tuer les guerres en libérant les patries de l'odieuse tutelle de ceux qui vivent des conflits armés : les marchands de canons, de béton, de cerceaux ».

Mais c'est surtout en sa qualité de médecin qu'il aborda la tribune de la Cham-

bre. A l'occasion de la discussion du budget de la santé publique, il réclama un renforcement de la lutte contre les grands fléaux sociaux, la tuberculose, les maladies mentales, le cancer, la syphilis. Attentif aux aspects sociaux de la médecine, il s'intéressa également à l'organisation de la médecine préventive et à la réadaptation des malades sortant des sanatoria.

Dans les grands scrutins politiques, il soutint le gouvernement à direction socialiste et radicale-socialiste et le 10 juillet 1940, fidèle à ses convictions, il figura parmi les 80 parlementaires qui refusèrent d'abdiquer en déléguant leurs pouvoirs au maréchal Pétain.

Il était alors chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre 1914-1918 et officier d'Académie.

**GUY** (HENRY, PENCY), né le 23 janvier 1868 à Avondale (Ohio, Etats-Unis d'Amérique), mort le 27 mars 1932 à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône).

*Député de la Haute-Saône de 1928 à 1932.*

Sa naissance près de Cincinnati, aux Etats-Unis, le 23 janvier 1868, ne devait pas donner à Henry Guy le goût des voyages puisqu'il consacra l'essentiel de son activité à Saint-Loup-sur-Semouse, ville de Haute-Saône qu'il administra plus de 26 ans avant de se présenter à la députation et à laquelle l'arracha sa mort prématurée.

Genre de Henri Lebrun qui avait représenté la Haute-Saône à la Chambre, propriétaire d'une usine de meubles à Saint-Loup-sur-Semouse, Henry Guy accéda aux charges locales en se faisant élire conseiller municipal de cette ville dès 1902. Puis, franchissant rapidement les échelons, il cumule ces fonctions avec celles de conseiller d'arrondissement en 1907 et de conseiller général en 1918. Il fut réélu en 1922 à l'assemblée départementale et en devint vice-président.

Son activité professionnelle explique ses préoccupations : économique et commerciale ; président de la Chambre de commerce de Lure, du syndicat des fabricants de meubles de France, de celui des marchands de bois de la Haute-Saône, il était également vice-président du syndicat des bouilleurs de cru et conseiller honoraire du commerce extérieur.

Républicain et radical convaincu, défenseur des lois sur la laïcité, il ne devait solliciter que tardivement les suffrages des électeurs : une première fois lors des élections du 11 mai 1924, il se présenta sur la liste des républicains démocrates. Toutefois, placé en troisième position, il fut battu, sa liste n'emportant qu'un siège, les trois autres ayant été attribués à la liste d'union nationale républicaine.

Lors des élections des 22 et 29 avril permit à ses administrés de récompenser 1928, le changement de mode de scrutin son dévouement au bien public. Il était

à cette époque maire de Saint-Loup-sur-Semouse. Il fut donc élu au deuxième tour, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Lure : sur 13.272 votants, il obtint au premier tour 5.655 voix contre 6.137 à Gouval, du groupe de l'union républicaine démocratique.

Mais outre le soutien des fédérations radicales de l'Est dont il avait été un des organisateurs, le désistement du candidat S.F.I.O. Colnot lui permit de l'emporter au deuxième tour sur son principal adversaire, Gouval, par 6.745 voix contre 6.427.

Membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission des douanes et conventions commerciales, il devait y intervenir pour tenter d'apporter des solutions simples aux problèmes économiques et financiers qui avaient toujours retenu son attention, et tout particulièrement le tarif douanier. Il souhaitait, et avait d'ailleurs promis à ses électeurs de porter tous ses efforts à la protection du commerce et de l'agriculture. Sur le plan fiscal, il préconisait un nouvel aménagement de l'impôt sur les revenus ainsi que la substitution à l'impôt sur le chiffre d'affaires d'un large impôt à la production.

Ses interventions à la Chambre sont le reflet exact de ses promesses. C'est ainsi qu'il fut rapporteur pour avis du projet complétant la loi de 1928 sur les assurances sociales, qu'il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1929 en ce qui concernait la défense des accidentés du travail et des vieillards pères de famille nombreuse.

Il intervint également plusieurs fois pour assurer, par le relèvement du tarif douanier, la protection des industries françaises. Il interpella notamment le gouvernement sur les mesures envisagées contre la politique douanière des Etats-Unis et s'éleva contre les décisions prises à ce sujet sans consultation aucune des Chambres de commerce.

Malheureusement, cette activité fut rapidement interrompue et après son rapport de 1931 sur les opérations électorales de l'Ardèche, il disparaît de la Chambre où son décès devait être annoncé le 30 mars 1932.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GUYARD** (ALBERT, GABRIEL, HENRI), né le 18 février 1846 à Bar-sur-Seine (Aube), mort le 1<sup>er</sup> août 1913 au Touquet (Pas-de-Calais).

*Député de l'Aube de 1898 à 1902.*

Albert Guyard est né le 18 février 1846 à Bar-sur-Seine dans l'Aube dans une famille profondément enracinée à cette région.

Après ses études de droit qu'il poursuivait jusqu'au doctorat, il devint en 1866 avocat à la cour d'appel de Paris et le resta jusqu'en 1888. Mais ses attaches familiales devaient tôt ou tard le rame-

ner au terroir et l'adresse à ses électeurs de 1898 apparaît alors comme le raccourci de cette vie double : « c'est à l'étude des lois que j'ai donné la première partie de mon existence, c'est au progrès de l'agriculture que j'en ai consacré la seconde ».

Propriétaire agriculteur à Bar-sur-Seine il ne se contenta pas de surveiller ses bêtes et ses vignes et fut un animateur local vigilant tant sur le plan agricole que politique.

Il aborde alors la vie publique en devenant conseiller municipal de Bar-sur-Seine, puis conseiller d'arrondissement. Devenu secrétaire du conseil d'arrondissement et président de la commission des délégués cantonaux, il ne limitera pas à l'administration locale sa compétence bienveillante : administrateur du syndicat central des agriculteurs de France, il fonda le syndicat agricole et viticole de Bar-sur-Seine dont il devint le président.

Défenseur des bouilleurs de cru, protecteur de l'agriculture contre la concurrence étrangère son activité se traduit par de nombreux écrits et conférences, ainsi que par des rapports annuels au ministre de l'Agriculture.

Sa candidature aux élections de 1898 apparaît comme le prolongement naturel de cette activité. Selon ses propres termes, elle est « plus agricole que politique ».

Républicain modéré et libéral, il sera élu le 22 mai 1898 avec 6.367 voix contre 4.601 à son principal adversaire Baudoin (socialiste). Il remplaçait ainsi le docteur Michou qui s'était retiré au premier tour ayant obtenu 1.731 voix contre 4.987 à A. Guyard.

Inscrit au groupe progressiste, il fut à la Chambre, conformément à ses promesses, le protecteur de l'agriculture réclamant le relèvement des droits de douane et l'organisation d'un fonds de secours pour les agriculteurs, fonds qui devait être géré par des assurances mutuelles.

Lors de la discussion du budget de 1899 voulant donner l'exemple des économies qu'il avait préconisées il demanda la réduction du taux de l'indemnité parlementaire.

Son passage à la Chambre fut bref : il ne se représenta pas aux élections de 1902.

Il mourut au Touquet-Paris-Plage le 1<sup>er</sup> août 1913.

**GUYHO** (Finistère). — Voy. **CORENTIN-GUYHO**.

**GUYONNET** (Louis), né le 7 mars 1887 à Sillans (Isère).

*Sénateur de l'Isère de 1938 à 1941.*

Louis Guyonnet vit à Saint-Etienne-de-Geoirs où son père est directeur de l'école

primaire. Il fait des études de chimie et de médecine à Grenoble, puis à Lyon. Ayant obtenu un certificat de licence de chimie générale, puis le doctorat en médecine, il s'installe comme praticien à Saint-Etienne-de-Geoirs en 1912. Il utilise au front, pendant les hostilités de 1914-1918, ses compétences médicales.

Au retour de la guerre, il s'inscrit au parti radical-socialiste qu'il servira fidèlement. Il est élu en 1919 conseiller municipal de Saint-Etienne-de-Geoirs et conseiller général de l'Isère. Cinq ans plus tard, Saint-Etienne-de-Geoirs le choisit pour maire. De 1933 à janvier 1938, il est président de l'association des maires et adjoints du département de l'Isère. En 1935, il devient premier vice-président du Conseil général et secrétaire de la commission départementale.

Il est élu sénateur le 30 janvier 1938, en remplacement de Joseph Paganon, un de ses amis, décédé soudainement. Il obtient, sur 1.263 votants, 897 voix dès le premier tour. En cette période troublée, il se pose en défenseur de l'ordre démocratique, de l'intégrité française, de l'autorité légale et des intérêts locaux. Il intervient dans la discussion du budget de la Santé publique de 1939, au sujet des vaccinations et de l'allocation aux assistés à domicile. Il fait partie de la commission des travaux publics et, à partir de 1939, de la commission de l'hygiène et de la prévoyance sociale. Il dépose une proposition de loi sur les taxes spéciales des stations hydrominérales, climatiques et de tourisme.

Il est de ceux qui accordent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain en votant la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et avait été décoré de la médaille d'or des épidémies.

**GUYOT** (EMILE), né le 13 mars 1830 à Saint-Dizier (Haute-Marne), mort le 14 août 1906 à Meudon-Bellevue (Seine-et-Oise).

*Représentant à l'Assemblée Nationale de 1873 à 1876.*

*Député du Rhône de 1876 à 1881.*

*Sénateur du Rhône de 1882 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 299.)

Réélu sénateur du Rhône en 1891, au premier tour, par 403 voix sur 750 votants, Emile Guyot continua à manifester une grande activité politique et législative. En 1893, il intervient comme rapporteur pour avis de la commission des finances sur le projet de loi créant l'assistance médicale gratuite. En 1897, il est président de la commission relative à la proposition de loi sur les caisses de retraites et de secours des ouvriers de l'industrie.

Il fut à nouveau réélu, au premier tour, le 28 janvier 1900 par 400 voix

sur 737 votants. En 1903, il présentait une proposition de loi créant un service public de solidarité sociale sous forme d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. Spécialiste des questions sociales, il fut de nombreuses années élu membre de la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Il décéda en cours de mandat, le 14 août 1906, à Meudon-Belevue.

Emile Guyot appartenait au groupe de l'union républicaine.

**GUYOT** (Augustin, Paul), né le 6 janvier 1834 à Chavanges (Aube), mort le 13 décembre 1909 à Vitry-le-François (Marne).

*Député de la Marne de 1881 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 299.)

Aux élections du 22 septembre 1889, il fut victime du rétablissement du scrutin uninominal d'arrondissement, en faveur duquel il s'était d'ailleurs prononcé.

Sur 11.666 votants, il obtint 5.144 suffrages contre 6.266 à Léon Morillot, conseiller général, qui devait être élu dès le premier tour. Il abandonna alors définitivement son siège à cet adversaire et quitta la vie politique.

Paul Guyot se retira à Vitry-le-François, ville à laquelle il avait consacré l'essentiel de sa vie comme administrateur et comme représentant. Il y mourut le 13 décembre 1909.

**GUYOT** (RAYMOND), né le 17 novembre 1903 à Auxerre (Yonne).

*Député de la Seine de 1937 à 1940.*

Après des études primaires poursuivies au collège de Tonnerre jusqu'au brevet élémentaire, il entre à 16 ans à la compagnie des chemins de fer de l'Est et adhère à l'organisation des Jeunesses communistes. A 19 ans, il part pour Troyes où il entre en qualité de comptable, dans une maison d'alimentation.

En 1920, son action politique militante lui vaut d'être désigné comme secrétaire de la 7<sup>e</sup> Entente (départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne) de la fédération nationale des Jeunesses communistes. Très vite, il accède à des responsabilités dans la hiérarchie de la III<sup>e</sup> Internationale par sa nomination au présidium du comité exécutif de cette organisation.

Incorporé en Algérie pour faire son service militaire dans un régiment de chasseurs d'Afrique, l'action qu'il y mena contre la guerre du Maroc et pour le service d'un an le fait condamner à

deux mois de prison et entraîne son affectation à l'escadron disciplinaire.

Venu à Paris en 1926 où il occupe un emploi de comptable aux grands magasins du Louvre, il collabore à la rédaction du journal *L'Humanité*. En 1927, il est élu membre du comité central des Jeunesses communistes puis, en 1928, membre du comité central du parti communiste. Il gravit ensuite les degrés de sa carrière politique en devenant, en 1932, secrétaire de la fédération des jeunes communistes, et en 1935, secrétaire de l'Internationale communiste des jeunes.

Mais cette activité politique ne va pas sans provoquer des réactions des pouvoirs publics. Ses campagnes en 1928 dans le journal *L'Avant-Garde* et en 1929 dans le journal *Le Conscriit* lui valent d'être emprisonné trois mois à la prison du Cherche-Midi.

Le 25 septembre 1929, le délit d'insoumission en temps de paix est relevé contre lui; condamné par défaut le 21 août 1930, il fait opposition mais voit sa condamnation à un an de prison prononcée le 4 octobre 1932. Il accomplit sa peine à la prison de Fresnes.

Désigné en 1935 par son parti pour être candidat aux élections municipales de Paris dans le quartier de Saint-Fargeau, il ne peut maintenir sa candidature en raison de la privation des droits civiques entraînée par cette condamnation.

La mort de Paul Vaillant-Couturier le 10 octobre 1937 ayant ouvert une élection partielle dans la 8<sup>e</sup> circonscription du département de la Seine (Sceaux), il se présente comme candidat du parti communiste et obtient son élection au premier tour, le 12 décembre 1937, par 11.261 voix sur 22.132 suffrages exprimés et 27.462 électeurs inscrits. Ses concurrents avaient obtenu respectivement : M. Mallarte 4.810 voix, M. Moine 2.239 voix, M. Isambert 2.002 voix et M. Legrand 1.803 voix.

La validation de son élection proposée par le rapporteur du 3<sup>e</sup> bureau de la Chambre, M. Langumier, donne lieu à un débat animé; elle ne fut acquise qu'après deux scrutins publics à la tribune, l'objet du débat étant de savoir si le candidat élu était éligible.

Nommé membre de la commission de l'Alsace et de la Lorraine et de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, Raymond Guyot interpelle le gouvernement le 4 février 1933 à propos de l'explosion au laboratoire municipal de Villejuif des munitions saisies dans les locaux du C.S.A.R. et, le 9 juin 1938, sur les mesures qu'il compte prendre pour faire cesser l'activité des ligues fascistes reconstituées. Il reprend les sujets de ces deux interventions dans la demande d'interpellation qu'il dépose le 8 décembre 1938.

La discussion du budget de 1939 lui donne l'occasion de s'intéresser aux crédits de l'enseignement technique ainsi qu'à ceux du ministère de la Guerre. En mars 1939, il réclame dans une demande

d'interpellation, des mesures d'hygiène en faveur des réfugiés espagnols parqués dans des camps de concentration.

Mobilisé en septembre 1939, il rejoint son unité. Il assiste à la séance d'ouverture de la session ordinaire de 1940. Sa présence ainsi que celle de trois autres de ses collègues communistes, MM. Grenier, Michel et Mercier, provoque des incidents qu'invoque le président d'âge, M. Lévy-Alphandery, pour proposer de leur appliquer la censure avec exclusion temporaire. Elle est prononcée immédiatement et les députés censurés sont « emmenés » hors de la salle des séances.

Quelques semaines plus tard, après le vote de la loi du 21 janvier 1940 prononçant la déchéance de certains élus ayant appartenu aux organisations dissoutes par le décret du 26 septembre 1939, il est déchu de son mandat parlementaire par l'adoption, à la séance du 20 février 1940, d'une proposition de résolution constatant la déchéance de 60 députés, parmi lesquels son nom figure, soumise à la Chambre par une commission chargée d'examiner une lettre de M. le président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre et des Affaires étrangères et de M. le ministre de l'Intérieur à M. le président de la Chambre concernant l'application de la loi sus-visée.

**GUYOT (YVES, PROSPER)**, né le 6 septembre 1843 à Dinan (Côtes-du-Nord), mort le 22 février 1928 à Paris.

*Député de la Seine de 1885 à 1893.*

*Ministre des Travaux Publics  
du 22 février 1889 au 18 février 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COHENY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 299.)

Il conserva son siège aux élections générales de 1889 où, candidat dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, il fut élu par 6.133 voix contre 5.407 à M. Turquet, boulangiste, au deuxième tour de scrutin, le 22 septembre.

Ayant pris, dès son arrivée à la Chambre, une part active aux travaux des commissions, il fut appelé au ministère des Travaux publics dans le cabinet formé par son ancien concurrent, Tirard, le 22 février 1889, après la chute du ministère Floquet. Il conserva son portefeuille dans le cabinet Freycinet qui demeura au pouvoir jusqu'au 18 février 1892.

Pendant les trois années qu'il passa au ministère des Travaux publics, il réalisa le dégrèvement de la grande vitesse en chemin de fer, qui réduisait de 27 % le prix des places en 3<sup>e</sup> classe. Ses inaugurations multiples et la fréquence de ses voyages officiels lui valurent le surnom de « ministre inaugurateur » ou de « ministre juif-errant »,

surnom qu'il revendiquait d'ailleurs volontiers.

Mais cette brillante carrière fut interrompue par le renouvellement législatif du 20 avril 1893. En effet, membre de l'extrême-gauche radicale, Yves Guyot s'était progressivement empreint d'une modération qui devait lui coûter son siège. Il fut battu par le candidat radical Goblet après s'être démis à l'issue du premier tour en faveur de l'autre candidat modéré Muzel.

De nouveau, aux élections du 27 avril 1902, sa candidature comme représentant des Indes françaises fut repoussée par les électeurs. Éliminé par 1.995 suffrages contre 30.541 à son concurrent radical Henricque-Deluc, il devait rentrer définitivement dans la vie privée tout en continuant à défendre ses idées par sa collaboration active avec la presse.

Le 14 avril 1892, il avait pris la direction du *Siècle* qu'il conserva jusqu'en 1903. Il y mena d'actives campagnes contre le nationalisme, défenseur infatigable de la révision du procès Dreyfus. Il y assura également la défense des thèses libres échangistes, s'élevant à la fois contre le protectionnisme et le socialisme. Il devait continuer sa collaboration au *Siècle* avant de devenir rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, puis de l'*Agence économique et financière*.

Les nombreux ouvrages qu'il publia parallèlement à ses activités journalistiques révèlent ses préoccupations (essentiellement politiques et économiques) : *La tyrannie socialiste, La propriété, son origine, son évolution* (réfutation de la thèse de Paul Lafargue), *Protectionnisme et socialisme, L'affaire Dreyfus* (analyse de l'enquête), etc...

Son activité de propagandiste (il était président de la Ligue du libre échange) ne se limitait d'ailleurs pas aux articles de journaux et de revues. Fidèle à son idéal de « juif errant », il fit de nombreuses conférences dans divers congrès internationaux. Le nombre de ses présidences était d'ailleurs presque aussi important que celui de ses ouvrages.

C'est au terme d'une longue carrière publique dont le mandat parlementaire et ministériel n'avait constitué qu'un des fleurons que s'éteindra à l'âge de 85 ans, le 22 février 1928, ce militant infatigable qui consacra sa vie à la défense de ses idées.

**GUYOT-DESSAIGNE (JEAN, FRANÇOIS, Edmond)**, né le 25 décembre 1833 à Brioude (Haute-Loire), mort le 31 décembre 1907 à Paris.

*Député du Puy-de-Dôme de 1885 à 1907.*

*Ministre de la Justice et des Cultes  
du 5 au 22 février 1889.*

*Ministre des Travaux publics  
du 1<sup>er</sup> novembre 1895 au 23 avril 1896.*

*Ministre de la Justice  
du 25 octobre 1906 au 31 décembre 1907.*



(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 301.)

Le rétablissement du scrutin d'arrondissement en 1889 devait apporter à Edmond Guyot-Dessaigne une majorité sans cesse grandissante dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Clermont-Ferrand où il fut réélu sans interruption jusqu'à sa mort subite en 1907 : le 22 septembre 1889, avec 11.169 voix sur 18.074 votants, contre 6.142 à son principal adversaire Poupon ; le 20 août 1893, sa situation locale s'améliorant encore avec 13.533 suffrages contre 640 à son adversaire Colombier (sur 20.234 votants) ; le 8 mai 1898 où son succès est complet avec 16.010 voix sur 18.443 votants ; le 27 avril 1902, confirmation de son élection de 1898 avec 15.765 suffrages contre 12 à son adversaire Dilly ; le 20 mai 1906, enfin, avec 13.285 voix sur 21.250 votants contre 5 à Courmol.

Radical « défenseur de la République » en 1889, mais protectionniste en matière agricole, Guyot-Dessaigne achève sa carrière sur un programme de défense républicaine.

Parlementaire actif et souvent sur la brèche, il prit part, avant de faire sa rentrée au gouvernement en 1895, à la discussion de l'interpellation de Jaurès concernant la politique du gouvernement dans le conflit de Carmaux.

L'affaire des chemins de fer du Sud amena en octobre 1895 la démission du troisième ministère Ribot qui fut remplacé par un cabinet radical homogène, faute de parvenir à un cabinet de concentration. Dans le ministère Bourgeois constitué le 1<sup>er</sup> novembre 1895, Guyot-Dessaigne obtint le portefeuille des Travaux publics. C'est en cette qualité qu'il participe à la discussion de l'interpellation relative à l'homologation des tarifs concernant le transport des houilles françaises (et prend part à la discussion du budget de l'exercice 1896).

Le cabinet Bourgeois démissionna le 23 avril 1896 sur un vote politique du Sénat (fait sans précédent) et fut remplacé par un cabinet Méline.

Membre de grandes commissions, dont celle d'enquête sur l'affaire de Panama, il devint au fil des législatures président de plusieurs d'entre elles : travaux publics, suffrage universel, armée. Ce furent d'ailleurs les pôles principaux de son attention.

En effet, pendant les dix années, 1896-1906, où il reste éloigné du pouvoir, l'ancien ministre des Travaux publics s'intéresse à l'établissement des lignes de chemins de fer en France et outre-mer et au rachat du réseau des grandes compagnies ; le président suit de très près le projet de résolution relatif à la nomination des grandes commissions ainsi que tout ce qui touche à la législation électorale et, en 1905, demande la mise à l'ordre du jour des projets de réforme électorale ; le président de la commission de l'armée, enfin, prend part à la

discussion de la loi de deux ans sur le service armé et intervient en faveur de la suppression des inégalités de recrutement, inégalités qu'il avait déjà condamnées en votant quelque quinze ans plus tôt la loi sur le recrutement de l'armée coloniale.

Les deux dernières années de son existence furent fort remplies : le 20 octobre 1906, le président de la délégation des gauches, Ferdinand Sarrien, au pouvoir depuis le 14 mars, abandonna celui-ci, alléguant des raisons de santé, et fut remplacé par Clemenceau, son ancien ministre de l'Intérieur. Guyot-Dessaigne devint alors ministre de la Justice. A ce titre il participe à la discussion du budget de 1907, aux réformes concernant les aliénés, le divorce et la légitimation des enfants adultérins et aux modifications de la loi de 1901 sur l'assistance judiciaire.

Il intervint également à propos de la carrière des magistrats et plus généralement de la réforme de la magistrature.

Mais à cette activité intense, la mort devait apporter un coup d'arrêt subit ; après plusieurs accidents survenus en séances, Guyot-Dessaigne, garde des Sceaux, président du Conseil général du Puy-de-Dôme, maire de Cunhal et magistrat honoraire, disparaîtra subitement le 31 décembre 1907, à l'âge de 74 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GUYOT-LAVALINE** (JEAN, BAPTISTE, CHARLES), né le 15 juillet 1827 à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), mort le 4 février 1913 à Vic-le-Comte.

*Sénateur du Puy-de-Dôme de 1879 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 301.)

Deux interventions seulement peuvent être notées au cours des dernières années du mandat sénatorial de M. Guyot-Lavaline. Le 17 mars 1890, il faisait un exposé sur les dispositions concernant la police rurale et administrative contenues dans le projet de code rural. Le 15 octobre 1891, il intervenait sur divers points du tarif général des douanes.

Il fut réélu sénateur du Puy-de-Dôme le 4 janvier 1891 par 642 voix sur 1.151 votants. Son activité parlementaire pendant les neuf années suivantes fut pratiquement nulle. Il fut battu aux élections du 28 janvier 1900. N'ayant obtenu au premier tour que 490 voix sur 1.148 votants, il fut, au second tour, distancé par M. Bataille, élu par 622 voix alors qu'il n'en avait lui-même obtenu que 511.

Il avait fait partie du groupe de la gauche républicaine.

Il mourut à Vic-le-Comte, le 4 février 1913, à l'âge de 86 ans.

**GUYOT DE VILLENEUVE** (PIERRE, FRANÇOIS, Camille), né le 9 août 1862 à Saint-Bouize (Cher), mort le 6 juillet 1939 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député des Basses-Alpes de 1906 à 1910.*

Fils du préfet de Seine-et-Marne qui démissionna au lendemain du 16 mai 1877, et issu de par sa mère de la famille de Montalivet, dont les comtes Jean et Camille avaient été respectivement ministres de Napoléon 1<sup>er</sup> et de Louis-Philippe, il porte comme son frère cadet le prénom d'un de ses illustres ancêtres. L'un et l'autre poursuivent des études secondaires aux lycées de Melun, de Laon, puis au lycée Fontanes, mais tandis que celui-ci se destinait à l'armée, celui-là fit ses études de droit et passa le concours des affaires étrangères en 1885.

Il débuta dans la diplomatie en qualité de secrétaire d'ambassade, mais ses affinités vont à sa commune natale où il mène une vie de propriétaire terrien.

En 1898, il est élu maire de Saint-Bouize et le resta pendant près de 40 ans.

Sur le plan national, il est élu député des Basses-Alpes (arrondissement de Barcelonnette) aux élections de 1906, au premier tour et par 1.747 voix contre le député sortant, M. Delombre. D'appartenance « action libérale », association politique unie aux fractions de l'opposition pour la défense et la conquête des libertés, et particulièrement de la liberté religieuse, et membre, au sein de la Chambre des députés, de la commission de l'administration, des cultes et de la décentralisation, Camille Guyot de Villeneuve est très influencé par les idées politiques de Jacques Piou dont il avait épousé la fille en 1893 et dont il était devenu le collaborateur actif. De parfait concert avec son beau-père qui, monarchiste catholique « rallié » à la République à la suite de l'Encyclopédie de Léon XIII (*Rerum novarum*, 1891), avait été député de la Haute-Garonne puis était, au cours de ce même mandat (1906-1910), député de la Lozère, et qui avait fondé en 1891 la droite constitutionnelle, il défendait les idées libérales et chrétiennes « contre l'intolérance et la haine ». Président du Comité agricole de Sancerre en 1912, il partagea son inlassable activité entre sa petite patrie et l'action libérale ; mais il ne fut pas réélu en 1910, n'obtenant que 1.426 voix contre son adversaire, M. Honnorat (1.478 voix).

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1930, il mourut à Paris le 6 juillet 1939. Il avait 77 ans.

**GUYOT DE VILLENEUVE** (JEAN, PIERRE), né le 9 février 1864 à Saint-

Bouize (Cher), mort le 3 mai 1909 à Paris.

*Député de la Seine de 1902 à 1906.*

Frère du député des Basses-Alpes (voir ci-dessus), Jean Guyot de Villeneuve, après des études au lycée de Melun, de Laon, puis au lycée Fontanes, se destina à la carrière militaire. Dans cette vue il poursuivit ses études à l'École militaire de Saint-Cyr (1882-1884) puis à l'École de guerre (1889-1891), d'où il sort capitaine breveté d'état-major. Il est envoyé aussitôt en mission spéciale au Turkestan puis participe aux manœuvres fédérales suisses en 1889. Mais les rebondissements de l'affaire Dreyfus et le climat trouble qui gagne l'armée heurtent l'honnêteté et les convictions nationalistes du jeune capitaine ; au moment où la campagne menée pour la révision du procès Dreyfus prenait en 1899 une vive acuité politique et morale, il adressait au professeur Gabriel Syveton, qui venait d'être révoqué, une lettre de chaude sympathie et d'approbation qui fit le tour de la presse et lui valut d'être puni de 60 jours d'arrêt de rigueur par le ministre de la guerre, le général de Galliffet. C'est alors qu'en 1901 il démissionna de son grade et abandonna définitivement l'armée après 20 ans de carrière militaire.

Pour la première fois il sollicite le suffrage des électeurs comme candidat des comités nationalistes de la Seine (5<sup>e</sup> circonscription, Saint-Denis) aux élections législatives de 1902. Il fut élu au premier tour par 7.487 voix contre 6.060 au député sortant, M. Lalogue ; mais son élection, soumise à enquête, ne fut validée qu'un an plus tard. D'appartenance politique « republicain nationaliste », il est inscrit au groupe des études militaires et des intérêts de Paris et s'intéresse particulièrement, à l'occasion des débats, aux questions touchant l'armée et les finances. A la Chambre des députés, où le bloc des gauches est majoritaire, il lutte dans l'opposition nationaliste contre la politique anticléricale du ministère Combes, s'indigne de la corruption ambiante, combat la politique radicale.

D'un tempérament de droite au comportement rigoureux et intégrè, il proclame et défend ses idées politiques avec intransigeance en faveur d'un état nationaliste qui établirait une armée d'airain sans collusion politique, des finances saines, une politique sociale mais libérale où toutes les libertés seraient respectées, notamment la liberté de conscience.

Son mandat parlementaire est illustré par une interpellation du ministre de la guerre, le général André, lors de l'affaire des « fiches » le 28 octobre 1904. Au cours d'une séance très mouvementée, marquée par des incidents dramatiques, son ami Gabriel Syveton — qui devait connaître quelques mois plus tard une mort suspecte avant sa comparution aux assises — ayant frappé dans l'hémicycle même le ministre, Jean Guyot de Ville-

neuve accusa le général André d'avoir organisé au ministère de la guerre un service de renseignements délateurs, d'origine maçonnique, aux fins d'établir des listes de propositions pour l'avancement; il en apporta la preuve en lisant à la tribune de la Chambre les pièces d'un dossier accablant qu'il avait obtenu de M. Bidegain, secrétaire du Grand-Orient. Il fit publier ces fiches dans les journaux

et accusa en outre le ministre de les avoir annotées de sa propre main.

Mais sa carrière politique ne connut qu'un seul mandat parlementaire : il est battu aux élections de 1906 par M. Hector Depasse.

Il meurt à Paris, le 3 mai 1909, des suites d'un accident d'automobile. Il était âgé de 45 ans.